



M

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)	p. 3
PRÉAMBULE	p. 4
ARTICLES DE LA CTG	p. 6
ANNEXE 1 DIAGNOSTIC PARTAGÉ	p. 14
Portrait de territoire	p. 17
L'offre d'accueil petite enfance	p. 33
Les service enfance et jeunesse	p. 43
L'accompagnement de la parentalité	p. 57
Le handicap	p. 65
L'animation de la vie sociale	p. 70
Accès au droit et accompagnement des publics dits "vulnérables"	p. 74
Les orientation stratégiques	p. 80
ANNEXE 2 PLAN D' ACTIONS 2021-2025	p. 86
Action 1	p. 88
Action 2	p. 90
Action 3	p. 92
Action 4	p. 95
Action 5	p. 98
Action 6	p. 100
Action 7	p. 102
Action 8	p. 105
Action 9	p. 108
Action 10	p. 111
Action 11	p. 114
Action 12	p. 117
Action 13	p. 120
ANNEXE 3 MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG	p. 123
ANNEXE 4 EVALUATION	p. 126
ANNEXE 5 LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE ET LA CAF DANS LE CADRE DU BONUS TERRITOIRE	p. 128

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Entre :

- **La Caisse des Allocations familiales de l'Aveyron**, représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Patrice SOUBRIE et par son Directeur, Monsieur Stéphane BONNEFOND, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- **La Commune de Millau**, représentée par son maire, Madame Emmanuelle GAZEL, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal en date du 18 novembre 2021 ;

Ci-après dénommée « la Commune de Millau »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération n° 2021/219 du conseil municipal de la Ville de Millau, en date du 18 novembre 2021 figurant en annexe 6 de la présente convention.

PRÉAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales ;
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles ;
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires ;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions ;
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs.

Ces éléments sont appréciés dans le diagnostic territorial et le plan d'actions figurant en annexes de la présente convention.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Aveyron et la commune de Millau en lien avec le CCAS souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1

OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (annexes 2 et 5) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (annexe 2).

ARTICLE 2

LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Commune de Millau concernent les champs d'intervention suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Favoriser l'accès aux droits.

ARTICLE 3

LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La Commune de Millau, en lien avec son CCAS, met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent le soutien aux services et équipements dans les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du handicap, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, de l'accès aux droits.

LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :

- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants et des jeunes.

Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :

- Soutenir la fonction parentale et accompagner les parents dans leur rôle ;
- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
- Développer le partenariat et la coordination entre les acteurs du territoire en vue d'une meilleure prise en charge du parcours de l'enfant ou du jeune et de sa famille ;
- Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie :

- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée d'Animation de la vie Sociale ;
- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
- Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale.

Favoriser l'autonomie, l'insertion sociale et l'accès aux droits.**Les principales orientations dégagées du diagnostic partagé sont :**

- Garantir la cohérence de l'offre de service Petite Enfance – Enfance avec la diversité des besoins du territoire ;
- Consolider les dynamiques visant à faciliter l'accueil et l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap et de leurs parents ;
- Accompagner le développement de l'autonomie des adolescents et des jeunes, information, accompagnement de projets et prévention ;
- Consolider l'accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie ;
- Faciliter l'accès aux services et aux droits, et l'implication des habitants dans les projets structurants du territoire ;
- Poursuivre le développement des dynamiques collectives et animation de réseaux.

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de L'Aveyron et la commune de Millau en lien avec son CCAS s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 5. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

ARTICLE 6

MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, de représentants de la Caf, de la Commune de Millau, du Centre Communal d'Action Sociale et du Conseil Départemental.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la commune de Millau et la Caf.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 3 de la présente convention.

ARTICLE 7

ÉCHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8

COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9

EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions (et au moins annuellement).

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 2 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation sont intégrés dans le projet CTG figurant en annexe.

ARTICLE 10

DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter **du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025**.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11

EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12

LA FIN DE LA CONVENTION

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13

LES RECOURS

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14

CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Millau

Le 2021

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf de l'Aveyron

La commune de Millau

Le Directeur
Stéphane BONNEFOND

Le Président
Patrice SOUBRIE

La Maire
Emmanuelle GAZEL

CRÉDOC

Diagnostic de la Convention Territoriale
Globale de la ville de Millau

Mars 2021



AVANT
PROPOS



CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Ville de Millau a lancé en mars 2020 une **démarche de concertation, visant à élaborer une Convention Territoriale Globale (CTG), en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron et l'ensemble des acteurs locaux, associatifs et institutionnels**, agissant sur les champs de la **petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité, du handicap, de l'animation de la vie sociale, de l'accès aux droits et au numérique, et du logement**.

Cette nouvelle contractualisation doit **fixer sur les quatre prochaines années les priorités** que les partenaires se donnent pour agir sur ces champs d'intervention.

L'élaboration de cette Convention Territoriale Globale est un enjeu important pour la ville de Millau : il s'agit de **réinterroger collectivement les démarches menées jusqu'à présent** sur les différentes thématiques, **d'identifier les articulations à renforcer** entre les interventions des partenaires, mais aussi de **définir les améliorations à mettre en œuvre** pour les années à venir, tant en termes d'actions à engager que de modalités de coopération.

L'élaboration de la Convention Territoriale Globale de Millau s'appuie sur l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'action, co-construits **avec les acteurs locaux, habitants, élus, professionnels et bénévoles concernés par ces enjeux**.

Deux grandes étapes structurent la démarche :

- Une phase de **diagnostic territorial, partagé et animé avec l'ensemble des partenaires** concernés par les thématiques de la CTG pour définir les grands enjeux du territoire et les orientations stratégiques à privilégier.
- Une **phase d'élaboration concertée du plan d'action, de rédaction et de formalisation de la gouvernance et de l'animation de la CTG**

PHASE 1 – Diagnostic territorial

Mars 2020 –
Février 2021

- Lancement comité de pilotage et partenaires
- Comités techniques : organisation du recueil de données, préparation des rencontres et des outils
- Analyse documentaire et statistique / exploitation des données
- Séminaire élus
- Une vingtaine d'entretiens individuels et collectif - partenaires de la CTG
- Réunion – réflexions autour de la gouvernance de la CTG
- 4 rencontres thématiques avec les acteurs locaux
- Consultation des habitants (enquêtes en ligne et « forums habitants »)

PHASE 2 – Elaboration de la future CTG, modélisation de la gouvernance et de l'organisation fonctionnelle

Mars - Juillet
2021

- Définition des axes d'intervention prioritaires, échanges sur la gouvernance et l'organisation de la future CTG
- Groupes de travail thématiques avec les acteurs locaux
- Rédaction de la Convention
- Restitutions finales

METHODOLOGIE : la consultation des acteurs

Ce diagnostic ne peut avoir de sens et de pertinence s'il ne s'appuie pas sur une analyse croisée des points de vue des acteurs locaux, qui apportent chacun leur « expertise » et leur connaissance du terrain : élus, associations, services de la collectivité, institutions.

Plusieurs temps de rencontre ont été organisés avec les élus et techniciens de la collectivité, des institutions (Caf, Département, Education nationale), professionnels et bénévoles des associations concernées par chacune des thématiques couvertes par le diagnostic.

Il s'agissait lors de ces rencontres d'étayer le diagnostic des besoins repérés et de l'offre existante, mais aussi de bien faire remonter l'expérience de « terrain » de chacun, les observations quant à la mobilisation de l'offre par les habitants, professionnels et bénévoles du territoire, leurs modalités de coopération, les difficultés rencontrées, les spécificités territoriales, les attentes d'appui et d'accompagnement, et enjeux du territoire.

Ces rencontres devaient enfin permettre de faire émerger de premières pistes de travail, à approfondir dans le cadre de l'élaboration du plan d'action de la Convention Territoriale Globale (CTG).

4 rencontres thématiques : 7-8 octobre 2020

Handicap

Animation de la vie sociale,
habiter son quartier, sa ville

Enfance - jeunesse

Petite enfance

Les thématiques
parentalité et accès aux
droits ont été traitées de
manière transversale à
l'occasion de chacune de
ces rencontres

Une quarantaine d'acteurs locaux ont participé à une ou plusieurs de ces rencontres

Une vingtaine d'entretiens individuels et collectifs avec des partenaires de la CTG

50 acteurs locaux interrogés

Un séminaire avec les élus référents de la majorité municipale 16 septembre 2020

- Mme Martin-Dumazer, adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse et de la famille
- Mme Compan, adjointe chargée de la Solidarité et du Handicap
- Mme Eson, adjointe chargée de l'Education
- M. Pes, conseiller délégué à l'Habitat
- M. Daures, conseiller délégué aux Aînés
- Mme Mananet, conseillère déléguée la Cohésion sociale et à la Santé
- M. Bonnard, Directeur de Cabinet

METHODOLOGIE : la consultation des acteurs

Une vingtaine d'entretiens individuels et collectifs avec des partenaires de la CTG : 50 acteurs interrogés

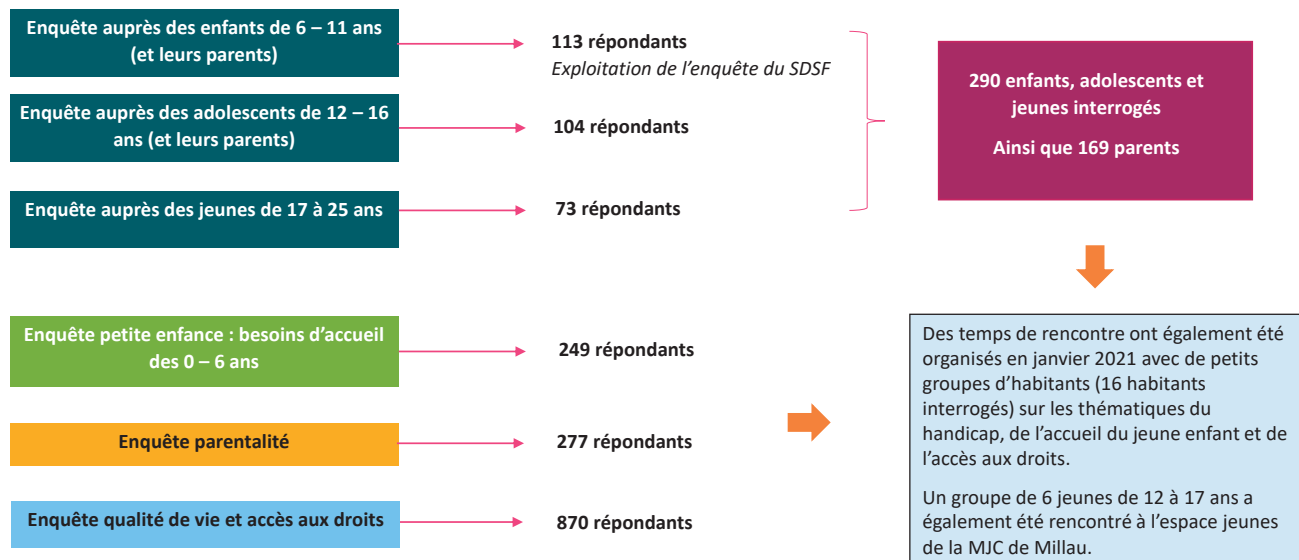
- Mmes Baumgart-Bouzat et Caboco, responsable du Pôle Partenaires et conseillère technique territoriale, Caf de l'Aveyron
- Mme Richard, responsable du Territoire d'Action Sociale Millau – Saint-Affrique, Conseil Départemental de l'Aveyron
- Mme Lalanne, IEN circonscription de Millau, DSDEN 12
- M. Artal, Adjoint au Maire de Millau (Démocratie locale et Citoyenneté)
- Mmes Polo et Paulhac, directrice et responsable du Pôle social du CCAS
- Représentants des associations membres de la COORAFIN : Secours catholique, Secours Populaire, Croix Rouge, Saint Vincent de Paul, Emmaüs
- Mme Paret, coordinatrice petite enfance, CCAS de Millau
- Mme Creyssels, responsable service Education Jeunesse
- M. Fabre, Direction Accueil de loisirs, service Education Jeunesse
- M. Biscan, Coordinateur périscolaire, service Education Jeunesse
- Mme Leboucher-Denis, Responsable du pôle Sports
- M. Caramel, ETAPS Ville de Millau, service des Sports
- M. Mericskay, Directeur des Affaires culturelles
- Mmes Crinon et Agulhon, Présidente et coordinatrice de l'association Myriade
- MM. Colombert et Marcillac, Président et Directeur de la MJC de Millau
- Mmes Montety, Sigaud, Cerrato, Limonji, MM. Essoufi, Bernard, animation et coordination enfance jeunesse, MJC – CREA
- Mme Marre, Directrice des centres sociaux de Millau
- Entretien collectif – collectif parentalité de Millau
- Mmes Maindron et Valleix, Coordinatrices de l'association Barbouille
- M. Bestard, responsable de l'association Envies Enjeux
- Mmes Ngo Ngoc Dong et Collard, responsables de l'Association Jeunesse Vacances Millavoises (AJVM)
- Mme Boulenc, responsable de la Mission Locale de Millau
- Mme Vergely, Directrice de l'association Tremplin pour l'emploi
- Mme Boisson, Directrice de l'association Le Jardin du Chayran
- Elus de la précédente majorité municipale : Mme Lacan (petite enfance, famille, jeunesse), M. Niel (Affaires sociales), Mme Sudres-Baltrons (Education, Réussite éducative, cuisine centrale, et insertion professionnelle)
- M. Poret, ancien DGA de la Ville de Millau

METHODOLOGIE : la consultation des habitants

La démarche d'élaboration du diagnostic territorial prévoyait également d'associer les habitants, jeunes et familles directement concernés par les sujets traités et les mieux à même de faire remonter leurs besoins, les difficultés éventuellement rencontrées pour accéder aux services, les améliorations qui pourraient être envisagées pour faciliter la vi(II)e aux habitants de Millau.

5 enquêtes par questionnaire (en ligne et via une diffusion en format papier) ont été conduites dans le cadre de la démarche entre décembre 2020 et janvier 2021. Avec l'accord de la Caf de l'Aveyron, les données des enquêtes menées en mars et juin 2020 auprès des enfants, des jeunes et des parents de Millau dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles ont également été exploitées.

➤ 1 855 habitants de Millau ont répondu à ces différentes enquêtes



PORTRAIT DE TERRITOIRE



UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE POSITIVE

Millau est la **deuxième ville du département de l'Aveyron** en nombre d'habitants. A la confluence des rivières du Tarn et de la Dourbie, Millau est **desservie par l'autoroute A75 qui la relie à Montpellier en 1h10**. Au 1^{er} janvier 2021, la population totale de Millau est de **22 670 habitants**. Après avoir baissé entre 1968 et 1999 (-5,5%), la population est en légère hausse depuis une vingtaine d'années, affichant en 2021 plus de **1000 habitants de plus qu'en 1999, soit une hausse de +6,2%**.

Cette dynamique démographique positive est exclusivement due à l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune. En effet, depuis 2009, le nombre de décès enregistrés chaque année (227 en 2019) excède celui des naissances (191 en 2019) : le solde naturel est donc négatif (-0,3% entre 2012 et 2017). **Les arrivées de nouveaux habitants compensent cependant le solde naturel, et contribuent à l'accroissement global du nombre de Millavois** (entre 2012 et 2017, le solde migratoire de Millau était de +0,4%, soit un solde migratoire moins élevé que la moyenne départementale - +0,6% - mais largement supérieur à celui de la France métropolitaine - + 0,1%).

LE RECENSEMENT



Les communes de moins de 10 000 habitants, font l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. A l'inverse, les communes de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête annuelle, 40% de leur population étant recensée sur une période de 5 ans.

Pour estimer au plus près la population légale au 1er janvier, l'INSEE s'appuie sur différents fichiers : foyers fiscaux, fichiers d'allocataires de prestations sociales... Cette estimation est essentielle : près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population légale (ex. dotations, nombre de conseillers municipaux, barèmes de certaines taxes...)

Par ailleurs, les données du recensement sont une moyenne estimée sur les cinq dernières années :

- Données INSEE 2017 = moyenne observée sur la période 2015-2019

Les résultats du recensement de de 2019 paraîtront donc en 2022. A noter que, du fait de la crise sanitaire, le recensement 2021 est repoussé à 2022.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

- **Solde migratoire** = Arrivées – Départs
- **Solde naturel** = Naissances - Décès

Les décès enregistrés de 2008 à 2019



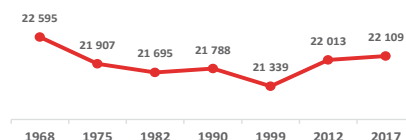
En 2019, le nombre de décès enregistrés pour Millau était de 227.

Les naissances enregistrées de 2008 à 2019

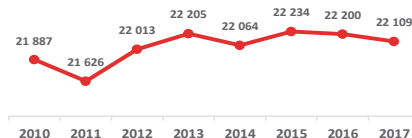


En 2019, le nombre de naissances enregistrées pour Millau était de 191.

Indicateur clé | Évolution de la population de 1968 à 2017



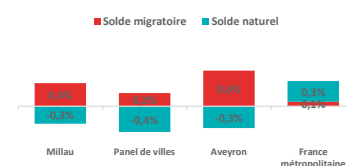
Évolution annuelle de la population depuis 2010



Source : INSEE 2010-2017

De 2010 à 2017, la population du territoire est passée de 21 887 à 22 109 habitants, soit une évolution de +1% sur la période.

Indicateur clé | Variation annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017



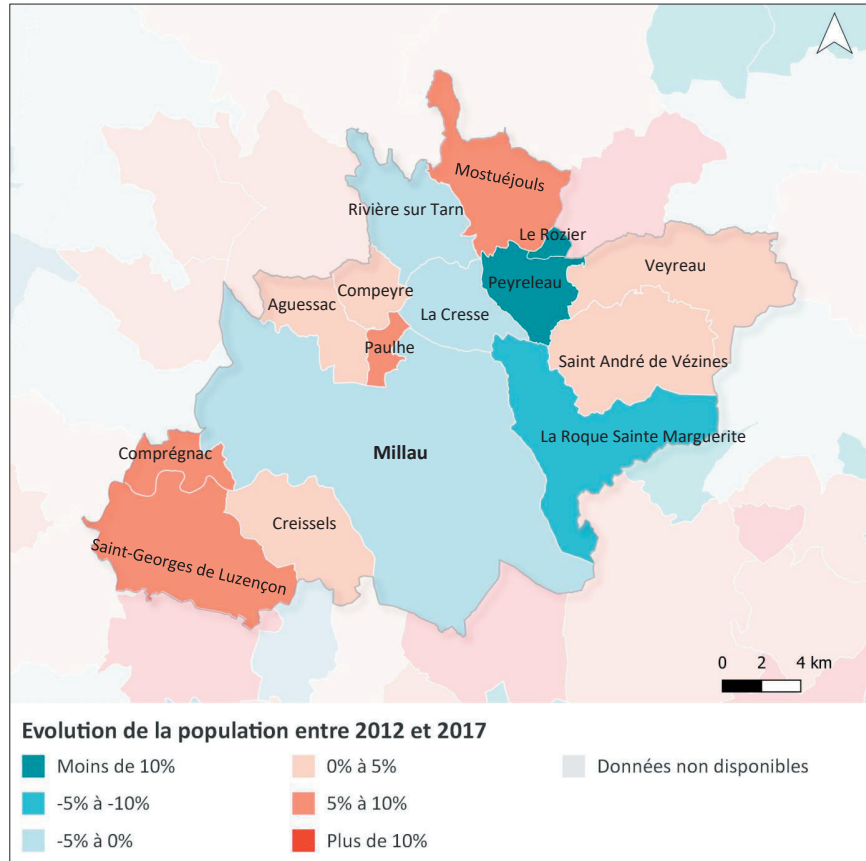
Source : INSEE 2012-2017

Entre 2012 et 2017, le solde naturel moyen pour Millau était chaque année de -0,3%, contre 0,4% pour le solde migratoire.



CC de Millau Grands Causses

Quelle a été l'évolution de la population entre 2012 et 2017 ?



Source : INSEE 2012-2017

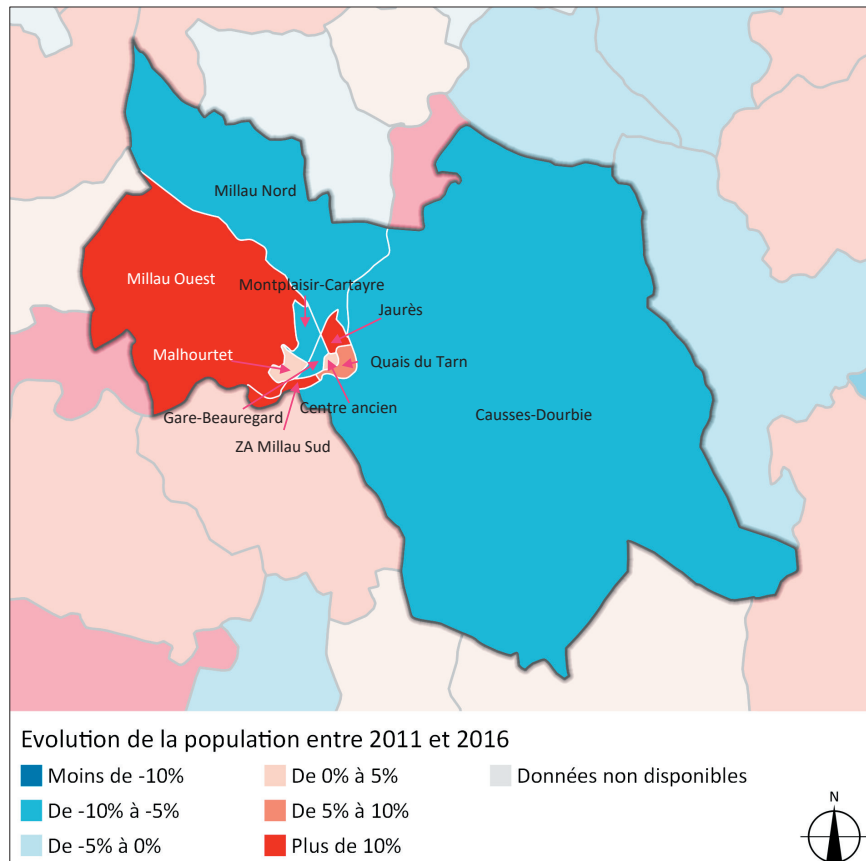


EVOLUTION DE LA POPULATION

Quelle est l'évolution de la population entre 2011 et 2016 dans chaque quartier ?

La dynamique démographique est très variable suivant les territoires de Millau.

La dynamique démographique a été particulièrement à la hausse sur les Iris Jaurès (+18,2%) et Millau Ouest (+10,7%), tandis que les IRIS Gare Beauregard (-8,4%), Causses-Dourbie (-8%), Montplaisir Cartayre (-6%) et Millau Nord (-5,3%) ont perdu de la population sur la période.



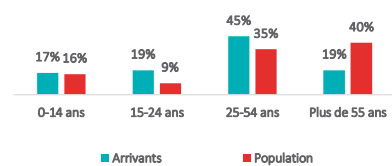
Source : INSEE 2016, Données IRIS

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SOUTENUE PAR L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX HABITANTS PLUS JEUNES

Il y a plus d'arrivées que de départs dans la commune. **Les nouveaux habitants** qui viennent s'installer à Millau sont, en majorité, en 2017, des personnes qui **vivaient auparavant dans un autre département, une autre région, à l'étranger ou dans un DOM**. Près de 40% (499 habitants en 2017) sont également originaires d'une autre commune de l'Aveyron.

Par rapport la population déjà résidente de Millau, **les nouveaux arrivants sont sensiblement plus jeunes** : 19% des nouveaux arrivants ont entre 15 et 24 ans, contre 9% des Millavois. Plus jeunes et actifs, les catégories et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires et employés y sont nettement plus représentées que dans la population globale de Millau. 35% de ces nouveaux arrivants font cependant partie de la catégorie socio-professionnelle « Autres » (inactifs, étudiants, hommes et femmes au foyer).

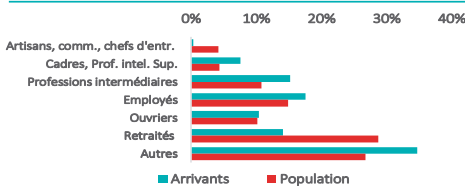
Âge des arrivants par rapport au reste de la population



Source : INSEE 2017

En 2017, 45% des nouveaux arrivants avaient entre 25 et 54 ans.

Catégorie socioprofessionnelle des arrivants par rapport au reste de la population



Source : INSEE 2017

En 2017, 18% des nouveaux arrivants faisaient partie de la catégorie employés.

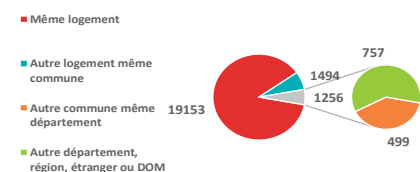
Données générales

Populations légales au 1er janvier 2021 :

Population municipale : 22002 hab.
Population comptée à part : 668 hab.
Population totale : 22670 hab.
Superficie : 168,2 km²
Densité de population au km² : 131 habitants

Source, Insee 2017 et Insee 2021

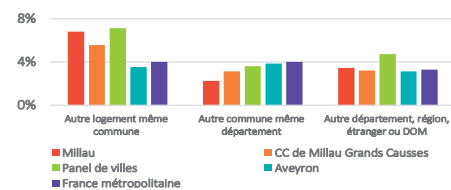
Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2017) – En nombre



Source : INSEE 2017

En 2017, 757 habitants résidaient l'année précédente dans un autre département, une autre région, à l'étranger ou dans un DOM.

Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2017) – En %



Source : INSEE 2017

En 2017, 7% des habitants résidaient l'année précédente dans un autre logement de leur commune de résidence.

CE QUI FAIT ÉVOLUER LE PROFIL DES HABITANTS

L'arrivée de nouveaux habitants qui ont un profil différent de la population déjà résidente (âge, CSP...) peut s'expliquer par plusieurs facteurs : offre de formation et d'emploi, livraison de nouveaux logements, bonne « réputation » de la commune...

LA DÉFINITION

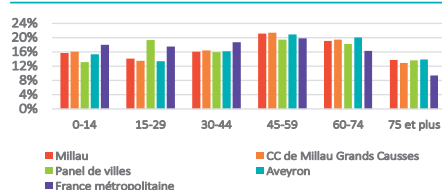
Dans la catégorie « Autres » des CSP de l'INSEE, on entend les « autres personnes sans activité professionnelle », soit les élèves, les étudiants et les hommes/femmes au foyer.

A L'IMAGE DU DÉPARTEMENT, UNE POPULATION ÂGÉE PLUS IMPORTANTE PAR RAPPORT À LA MOYENNE NATIONALE

Un tiers des Millavois (33%) sont âgés de 60 ans ou plus, et 14% de 75 ans ou plus en 2017 (contre respectivement 25% et 9% pour la France métropolitaine). Les 15-29 ans ne représentent que 14% de la population de Millau, contre 19% dans les villes de même typologie et 17% en France métropolitaine.

Une évolution moins rapide du vieillissement qu'ailleurs : la part des 75 ans et plus progresse légèrement entre 2007 et 2017 (+1%), mais moins qu'en Aveyron (+5%) ou en France métropolitaine (+16%)

Indicateur clé | Détail de la population par classes d'âge



Source : INSEE 2017

En 2017, les 0-14 ans représentaient 16% de la population, contre 18% pour la France métropolitaine.

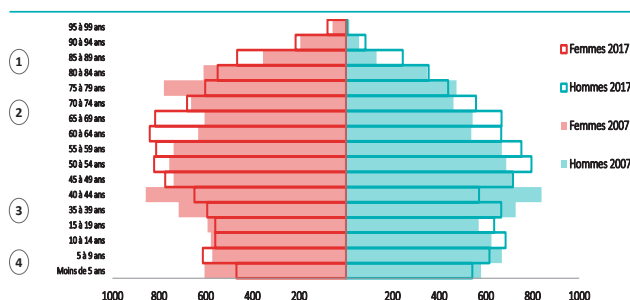
L'espérance de vie est plus élevée à Millau qu'en France métropolitaine : 80 ans pour les hommes et 86 ans pour les femmes, contre respectivement 76 et 83 ans en France.

LA PYRAMIDE DES ÂGES

- L'espérance de vie des femmes étant plus élevée, les hommes (en bleu) sont souvent sous-représentés en haut de la pyramide
- La génération des babyboomers est représentée dans la 2ème moitié de la pyramide (les 60-74 ans)
- La pyramide peut se creuser entre 18 et 30 ans, notamment si les jeunes partent pour se former ou pour un 1^{er} emploi
- Plus la base de la pyramide est large, plus la population est jeune

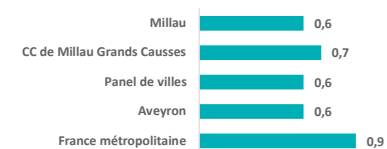
Les différences entre 2007 et 2016 sont visibles à travers les espaces blancs encadrés et/ou les dépassements.

Pyramide des âges de la population



Source : INSEE 2017

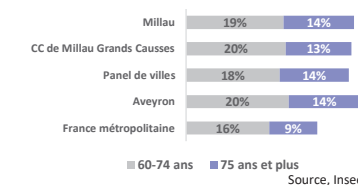
Indice de jeunesse



Source : INSEE 2017

En 2017, on comptait pour Millau 0,6 personne(s) de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans.

Les 60 ans et + au sein de la population



Source, Insee 2017

En 2017, la part de 75 ans et plus était de 14% dans la population de Millau, soit un ratio identique à celui de l'Aveyron et des villes de même typologie

Évolution des 75 ans et + au sein de la population

Commune	2007	2012	2017	Evol. 2007-2017
Millau	3 024	3 257	3 041	+1%
CC de Millau Grands Causses	3 657	4 013	3 842	+5%
Panel de villes	10 494	11 229	10 775	+3%
Aveyron	35 707	38 510	38 970	+9%
France métropolitaine	5 260 196	5 806 165	6 085 451	+16%

Source : INSEE 2007-2017

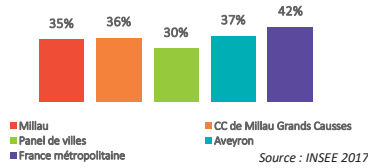
Entre 2007 et 2017, le nombre de 75 ans et plus est passé de 3 024 à 3 041, soit une évolution de +1%.

UNE VILLE OÙ LE NOMBRE DE FAMILLES AVEC ENFANTS AUGMENTE MAIS OÙ LA PART DES PERSONNES SEULES RESTE SUPÉRIEURE AUX MOYENNES DE RÉFÉRENCE

En cohérence avec la part relativement élevée d'habitants de 60 ans et plus par rapport au reste du pays, les personnes vivant seules (et particulièrement les femmes seules) sont surreprésentées à Millau : **40% des ménages sont des personnes seules** (contre 35% pour la France métropolitaine, 37% pour l'Occitanie et 36% en Aveyron). Cette part est toutefois moindre que dans les villes de même typologie.

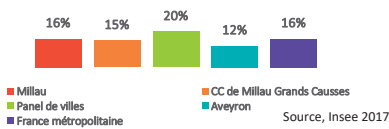
Les couples sans enfants représentent 28% des ménages, contre 23% dans le panel de villes de même typologie et 26% en France métropolitaine. **Les familles sont sous représentées : elles représentent 30% des ménages millavois (contre 35% de l'ensemble des ménages français), dont 21% de couples avec enfants et 9% de familles monoparentales.** Cela représente au total 3188 familles avec enfants en 2017 dont 1007 familles monoparentales. La part de familles monoparentales sur Millau est supérieure à la moyenne de l'Aveyron mais comparable à la France métropolitaine.

Les couples avec enfants - Démographie



En 2017, les couples avec enfants représentaient 35% des familles, contre 42% pour la France métropolitaine.

Les familles monoparentales - Démographie



En 2017, les familles monoparentales représentaient 16% des familles de Millau, soit la même proportion qu'à l'échelle nationale

Les couples avec enfants - Évolution

	2007	2012	2017	Evol. 2007-2017
Millau	2 295	2 111	2 181	-5%
CC de Millau Grands Causses	3 293	3 080	3 079	-7%
Panel de villes	7 030	6 322	5 906	-16%
Aveyron	31 726	30 323	29 364	-7%
France métropolitaine	7 558 741	7 475 415	7 406 884	-2%

Source : INSEE 2007-2017

Entre 2007 et 2017, les couples avec enfants sont passés de 2 295 à 2 181, ce qui correspond à une évolution de -5%.

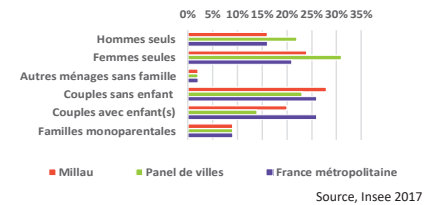
Les familles monoparentales - Évolution

	2007	2012	2017	Evol. 2007-2017
Millau	874	799	1 007	+15%
CC de Millau Grands Causses	1 067	1 010	1 304	+22%
Panel de villes	3 654	3 507	3 839	+5%
Aveyron	7 942	8 237	9 329	+17%
France métropolitaine	2 272 304	2 494 963	2 775 654	+22%

Source : INSEE 2017

Entre 2007 et 2017, les familles monoparentales sont passées de 874 à 1 007, soit une augmentation de +15%

Indicateur clé | Répartition des ménages par type



En 2017, les femmes seules représentaient 24% du total des ménages, contre 21% en France métropolitaine

Eclairage méthodologique

La définition de l'INSEE pour les ménages est la suivante : « De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. »

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Familles (selon l'INSEE)

- + Couples sans enfants
- + Couples avec enfants
- + Familles monoparentales

Familles sans enfants (selon l'INSEE)

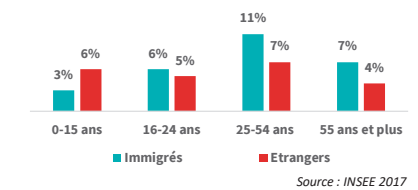
- + Familles qui n'ont pas eu d'enfant
- + Familles dont les enfants sont partis
- + Familles dont les enfants > à 25 ans

UNE POPULATION IMMIGRÉE ET ÉTRANGÈRE PLUS PRÉSENTE À MILLAU QU'EN MOYENNE DANS LE DÉPARTEMENT, MAIS EN PROPORTION MOINDRE PAR RAPPORT À LA MOYENNE NATIONALE

Les populations immigrées et étrangères sont plus présentes à Millau qu'en moyenne départementale. Elles représentent respectivement 8% et 5% de la population globale de la Ville en 2017. Cette représentation est en revanche inférieure à celle constatée à l'échelle nationale et dans les villes de même typologie.

Si le poids de la population étrangère est plus important que celui de la population immigrée parmi les moins de 15 ans, la situation s'inverse à partir de 16 ans. Le poids de ces populations est le plus important entre 25 et 54 ans.

Population par âge, nationalité et situation quant à l'immigration



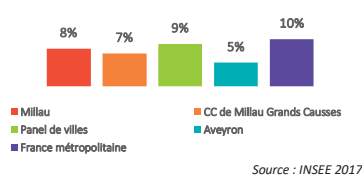
En 2017, on comptait 7% des 25-54 ans qui étaient de nationalité étrangère.

LA DÉFINITION

- Population étrangère = qui n'est pas de nationalité française
- Population immigrée = population née à l'étranger, qui peut être ou non de nationalité française

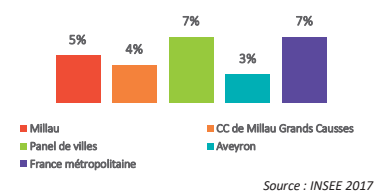
La part de ces populations dans la population globale est plus importante dans les secteurs (IRIS Insee) proches du centre ville de Millau : Quais du Tarn, Centre ancien, Gare-Beauregard ou Malhourtet en particulier. Sur le secteur Quai du Tarn, par exemple, la population immigrée représente 12% de la population globale (9% pour la population étrangère).

Population immigrée



En 2017, la part de la population immigrée était de 8% pour Millau, alors que ce chiffre était de 10% pour la France métropolitaine.

Population de nationalité étrangère



En 2017, la part de la population de nationalité étrangère était de 5% pour Millau, alors que ce chiffre était de 7% pour la France métropolitaine.

IMMIGRÉS, ÉTRANGERS EN FRANCE

6,2 millions d'immigrés vivent en France. 2,4 millions, soit 39% d'entre eux, ont acquis la nationalité française.

La population étrangère s'élève quant à elle à 4,4 millions de personnes. Elle se compose de 3,8 millions d'immigrés n'ayant pas acquis la nationalité française et de 0,6 million de personnes nées en France de nationalité étrangère.

LES EMPLOYÉS, PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ET OUVRIERS SONT LES CSP LES PLUS REPRÉSENTÉES PARMIS LES ACTIFS



Les employés sont la CSP la plus représentée en 2017 parmi les actifs de 15 ans et plus non scolarisés (18%). Les CSP des employés et professions intermédiaires augmentent par ailleurs respectivement de 8 et 7% de 2007 à 2017, alors que dans le même temps le nombre d'ouvriers diminue de 10%. Identique à celle de l'Aveyron, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est en revanche bien inférieure à celle de la France métropolitaine (5% contre 9% à l'échelle nationale). Conformément à la pyramide des âges du territoire, les retraités représentent 34% des 15 ans et plus non scolarisés à Millau, contre 27% à l'échelle nationale (36% en Aveyron).

Les personnes sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au Bac représentent 57% de la population non scolarisée de Millau. Le nombre de personnes sans diplômes ou avec simplement le BEPC a même augmenté de 50% entre 2007 et 2017, alors que le nombre de personnes ayant un diplôme de niveau Bac n'augmentait que de 6% et les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de 34%. Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ne représentent que 25% de la population (24% en Aveyron), contre 30% à l'échelle nationale.

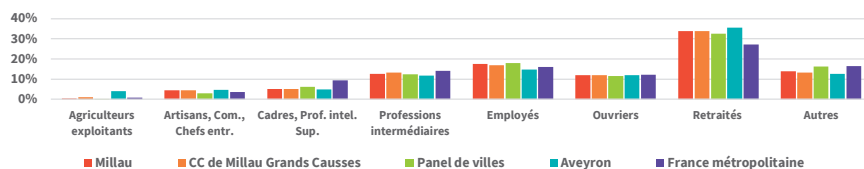
Evolution des 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle

	2007	2012	2017	Evol. 2007-2017
Agriculteurs exploitants	75	92	89	+18%
Artisans, com., chefs d'entr.	796	679	823	+3%
Cadres et prof. intellect. sup.	932	928	956	+3%
Professions intermédiaires	2 214	2 320	2 365	+7%
Employés	3 020	3 152	3 260	+8%
Ouvriers	2 466	2 339	2 232	-10%
Retraités	6 255	6 870	6 295	+1%
Autres	2 648	2 200	2 596	-2%
Ensemble	18 406	18 580	18 615	+1%

Source : INSEE 2007-2017

Entre 2007 et 2017, les habitants de la CSP « employés » ont évolué de +8% pour Millau.

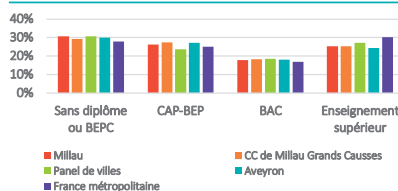
Indicateur clé | Les 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle



Source : INSEE 2017

En 2017, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures était de 5% à Millau, contre 9% en France métropolitaine. Celle des employés était de 18% contre 16% en France Métropolitaine. La part des retraités est bien supérieure à Millau qu'à l'échelle nationale

Population non-scolarisée (qui a terminé ses études)* par niveau de diplôme



Source : INSEE 2017

En 2017, on enregistrait 25% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 15 ans ou plus non-scolarisés.

Evolution de la population non-scolarisée par niveau de diplôme

	2007	2012	2017 (nb)	2017 (%)	Evol. 2007-2017
Sans dipl. ou brevet	6 520	10 422	9 761	31%	+50%
CAP-BEP	4 100	4 555	4 512	26%	+10%
BAC	2 890	2 954	3 059	18%	+6%
Enseignement sup.	3 246	3 718	4 334	25%	+34%

Source : INSEE 2007-2017

Entre 2007 et 2017, le nombre de personnes non-scolarisées sans diplôme a évolué de 50%.

L'EMPLOI SALARIÉ EN CDI EST SOUS REPRÉSENTÉ PAR RAPPORT À LA MOYENNE NATIONALE AU PROFIT DE L'EMPLOI NON SALARIÉ

Comme pour l'ensemble du département, 69% des actifs occupés qui vivent à Millau sont en CDI ou travaillent dans la fonction publique. 14% occupent un emploi salarié en contrat court (CDD, intérim, emploi aidé ou apprentissage) et 17% sont en emploi non salarié. Par rapport à la moyenne nationale, l'emploi stable en CDI ou au sein de la fonction publique est nettement moins souvent la règle, au profit de l'emploi non salarié. Parmi les « autres types d'emplois », une forte part d'indépendants (34% contre 28% en France métropolitaine et 19% dans les villes de même typologie), avec un effet « Covid » qui peut être plus important pour ces actifs.

Près de 1200 personnes sont en contrats courts en 2017, principalement en CDD : les hommes sont plus souvent en intérim ou apprentis, tandis que les femmes occupent plus d'emplois en contrats aidés.

Cette moindre stabilité de l'emploi par rapport à la France métropolitaine n'est pas sans incidence dans un contexte de crise sanitaire et économique.

LE TEMPS PARTIEL SUBI

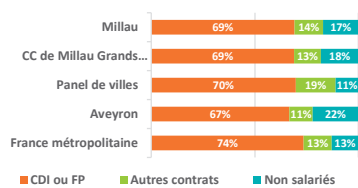


L'essor du travail à temps partiel (parfois subi) concerne surtout les femmes.

Celles qui sont les plus touchées ? Les femmes qui travaillent dans le secteur tertiaire (services aux particuliers, activités de nettoyage...) et/ou qui vivent en milieu rural.

Si le temps de travail dépend directement du nombre d'enfants, il est aussi lié au mode de garde (proximité du domicile, coût...).

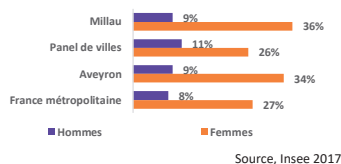
Actifs occupés par mode d'emploi



Source : INSEE 2017

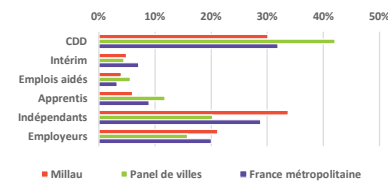
En 2017, 69% des actifs occupés étaient en CDI ou travaillaient dans la fonction publique, c'est-à-dire occupaient un emploi stable.

Le travail à temps partiel



Source, Insee 2017

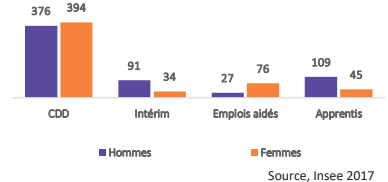
Répartition des autres modes d'emploi par type



Source : INSEE 2017

En 2017, les CDD représentaient 30% des modes d'emploi hors CDI ou fonction publique, contre 32% pour la France métropolitaine.

Les emplois précaires

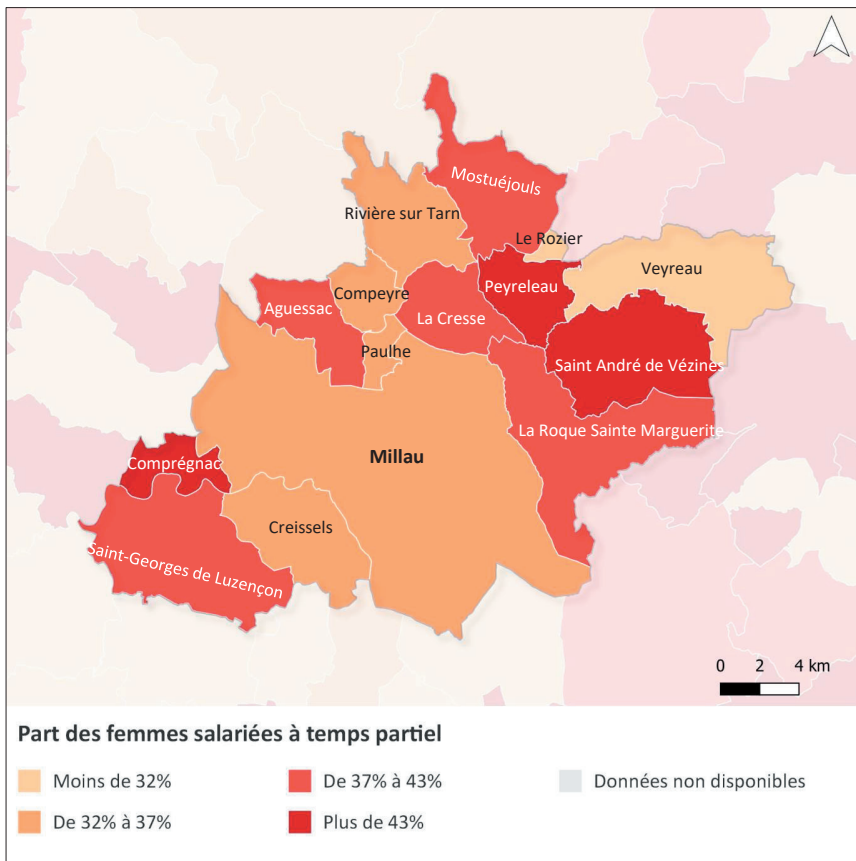


Source, Insee 2017

Les femmes sont également nettement plus souvent concernées par le travail à temps partiel, qu'il soit choisi ou subi : 36% des Millavoises salariées sont à temps partiel, contre 10% des Millavois. Des taux bien supérieurs à la moyenne nationale et à ceux des villes de même typologie.

CC de Millau Grands Causses

Quelle est la part de femmes travaillant à temps partiel ?



Source : INSEE 2017

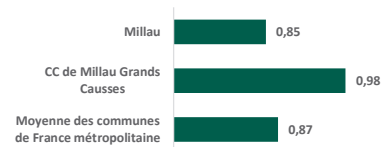
UNE VILLE CENTRE OFFRANT DE NOMBREUX EMPLOIS NOTAMMENT DANS L'ADMINISTRATION, LES COMMERCE ET LES SERVICES

Début 2021, la ville de Millau accueille près de 14 entreprises pour 100 habitants. C'est moins que pour l'ensemble du département ou la Communauté de communes, mais plus que la moyenne nationale. 40% des emplois sur la Ville sont concentrés dans l'administration publique, 40% dans les commerces, les transports et les services. Viennent ensuite l'industrie et la construction (moins de 10% des emplois) et enfin l'agriculture qui est marginale.

La dynamique entrepreneuriale se maintient, avec près de 12 nouvelles entreprises créées pour 100 présentes sur le territoire en 2018, et un nombre de créations supérieur à celui des fermetures d'entreprise en 2020.

Le nombre d'emploi sur la commune est supérieur au nombre d'actifs occupés, signe d'un territoire centre attractif, accueillant de nombreux services administratifs et entreprises.

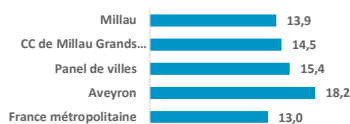
Nombre d'actifs occupés pour un emploi dans la commune de résidence



Source : INSEE 2017

En 2017, Millau enregistrait 0,85 actif résidant dans le territoire pour un emploi présent.

Nombre d'entreprises pour 100 habitants



Nombre total d'entreprises : 3 079

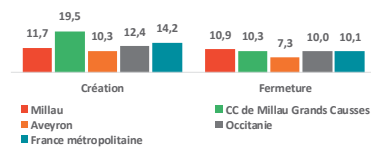
Source : Répertoire SIRENE, 1er janv. 2021

Au 1er janvier 2021, Millau comptait 13,9 entreprises pour 100 habitants, contre 15,4 pour le panel de villes de même typologie.

Source : Répertoire SIRENE, 1er janv. 2021

En décembre 2020, on comptabilise 18 créations d'entreprises pour Millau, contre 12 en décembre 2019.

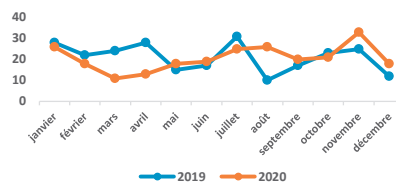
Taux de création et de fermeture d'entreprises



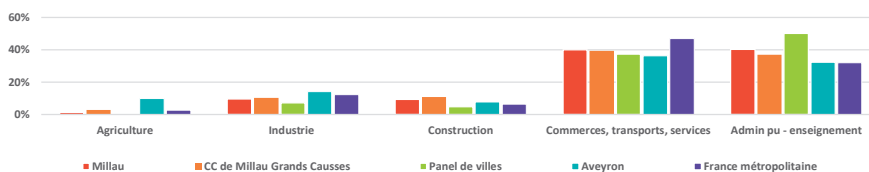
Source : Répertoire SIRENE, 1er fev. 2019

Pour 100 entreprises de la commune au 1er février 2019, 11,7 ont été créées en 2018.

Créations d'entreprises par mois



Indicateur clé | Emplois présents dans le territoire par type



Source : INSEE 2017

En 2017, 40% des emplois de la commune étaient de la catégorie administration publique ou enseignement.

LES ACTIFS DE LA COMMUNE TRAVAILLENT LE PLUS SOUVENT A MILLAU, ET PRIVILÉGIENT LA VOITURE POUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

En cohérence avec la fonction de ville-centre de Millau, concentrant un nombre important d'emplois, **les Millavois exercent en grande majorité leur activité professionnelle sur Millau (77%, contre seulement 45% des Aveyronnais et 34% de l'ensemble des Français).** Seuls 18% des Millavois vont travailler dans une autre commune de l'Aveyron.

81% des ménages disposent d'au moins une voiture (31% en ont deux ou plus), soit un taux d'équipement comparable à la moyenne nationale, mais moins que sur le département, du fait de la configuration très rurale de l'Aveyron.

La voiture est le mode de transport privilégié des Millavois pour se rendre sur leur lieu de travail (76% l'utilisent). 15% privilégient la marche à pied, un taux nettement supérieur aux moyennes départementales et nationales, mais inférieur aux communes de même typologie.

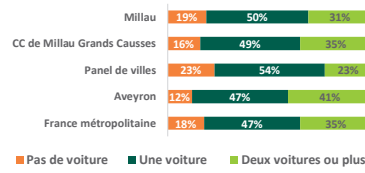
LE COÛT DES TRANSPORTS

Les Français mettent en moyenne 1h04 par jour pour aller et revenir du travail. Cette durée est inférieure à la moyenne internationale qui est de 1h09 par jour.*

Selon l'Insee (2017), les ménages résidant en milieu rural ont dépensé en moyenne 7 000 euros pour le transport, contre 6 200 euros pour ceux de l'agglomération parisienne. L'achat de véhicules et les frais d'utilisation afférents (entretien, carburant, etc.) constituent l'essentiel du budget transport pour les ménages vivant en milieu rural.

*Enquête Dalia Research sur 52 pays, février 2017

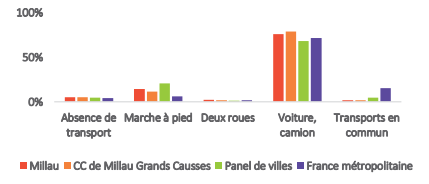
Taux d'équipement des ménages en voiture



Source : INSEE 2017

En 2017, 31% des ménages avaient deux voitures ou plus, contre 23% pour le panel de villes de même typologie.

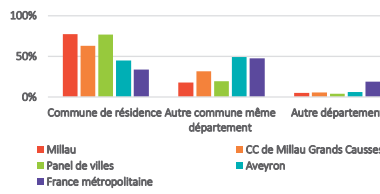
Moyen de transport des actifs occupés



Source : INSEE 2017

En 2017, la part des actifs se déplaçant en voiture était de 76% pour Millau contre 79% pour la CC de Millau Grands Causses.

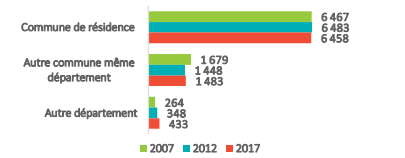
Lieu de travail des actifs occupés



Source : INSEE 2017

En 2017, 5% des actifs travaillaient dans un autre département.

Evolution du lieu de travail des actifs occupés



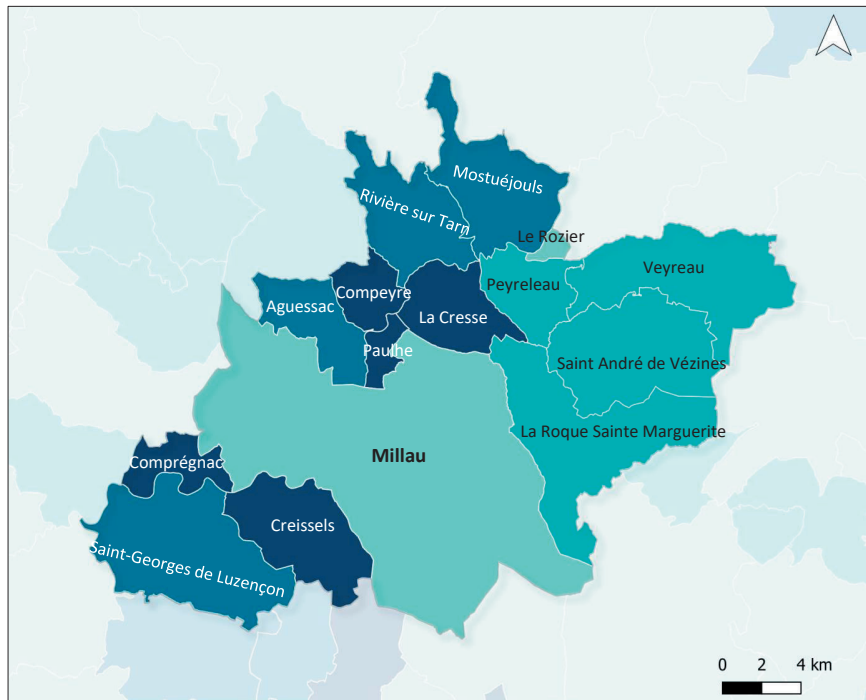
Source : INSEE 2007-2017

En 2017, 6 458 actifs travaillaient dans leur commune de résidence, alors qu'ils étaient 6 467 en 2007.



CC de Millau Grands Causses

Quelle est la part des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence ?



Part des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence

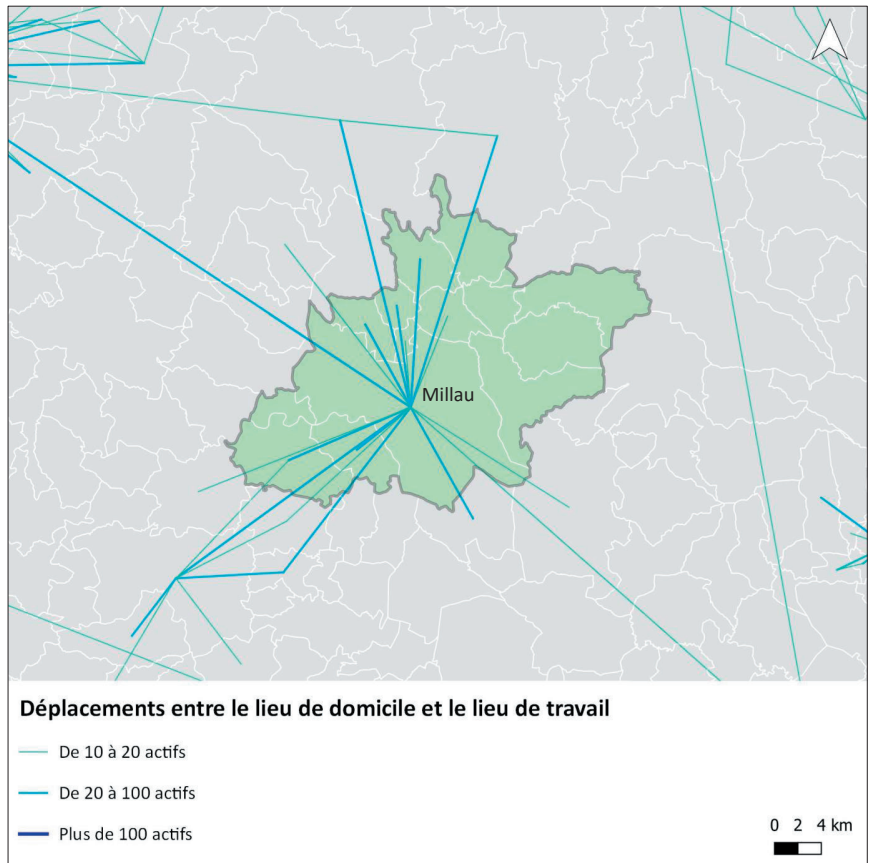


Source : INSEE 2017



CC de Millau Grands Causses

Où se situent les grands flux de mobilité professionnelle (entre le domicile et le travail) ?



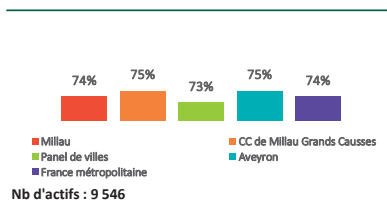
Source : INSEE 2017

UN CHÔMAGE ÉLEVÉ, EN HAUSSE, QUI TOUCHE DAVANTAGE LES JEUNES ET LES FEMMES

En 2017, **74% des habitants de Millau en âge de travailler sont actifs** (c'est-à-dire qu'ils sont en emploi ou en recherche d'emploi). Le taux d'activité est de 42% chez les moins de 25 ans, 91% chez les 25-54 ans et 19% chez les 55-64 ans, soit des taux tout à fait comparables aux moyennes départementale et nationale. Le taux d'emploi des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes (72% vs 77%).

Le **taux de chômage** calculé en rapportant le nombre de personnes en recherche d'emploi sur le nombre total d'actifs (ici à partir des données du recensement) s'établissait à 15% en 2017, **un taux plus important que dans le reste du département ou la France métropolitaine**. Il augmente fortement entre 2007 et 2017, et touche plus largement les **jeunes de moins de 25 ans** (ainsi que les femmes, même si l'écart est peu important avec les hommes). C'est parmi ces catégories de population que la hausse est la plus importante.

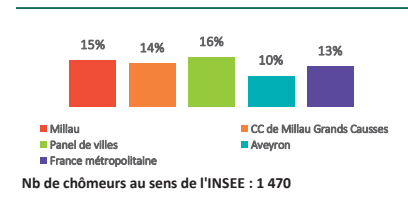
Taux d'activité des 15-64 ans



Source : INSEE 2017

En 2017, 74% des habitants de 15-64 ans étaient actifs, c'est-à-dire qu'ils étaient en emploi ou en recherche d'emploi.

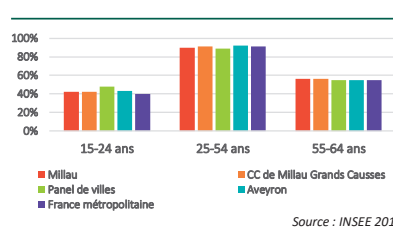
Indicateur clé | Taux de chômage des 15-64 ans



Source : INSEE 2017

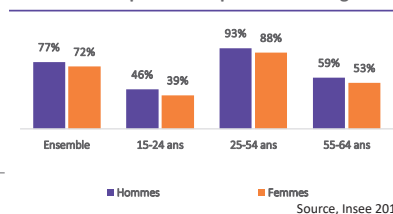
En 2017, le taux de chômage au sens de l'INSEE était de 15% pour Millau, contre 13% pour la France métropolitaine.

Taux d'activité par tranche d'âge

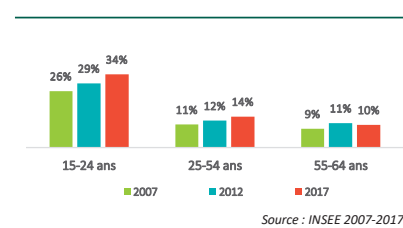


En 2017, 42% des 15-24 ans étaient actifs, alors que ce chiffre était de 56% pour les 55-64 ans.

Taux d'activité par sexe et par tranche d'âge

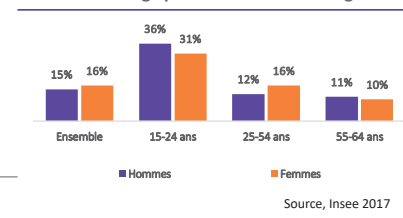


Taux de chômage par tranche d'âge



En 2017, 34% des 15-24 ans étaient au chômage, contre 26% en 2007.

Taux de chômage par sexe et tranche d'âge



L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Pour l'INSEE, un « actif » peut être :

- Occupé, soit une personne en emploi ;
- Non-occupé, soit une personne en recherche d'emploi.

Et les « inactifs » sont des :

- Jeunes de moins de 15 ans ;
- Étudiants ;
- Retraités ;
- Hommes et femmes au foyer ;
- Personnes en incapacité de travailler...

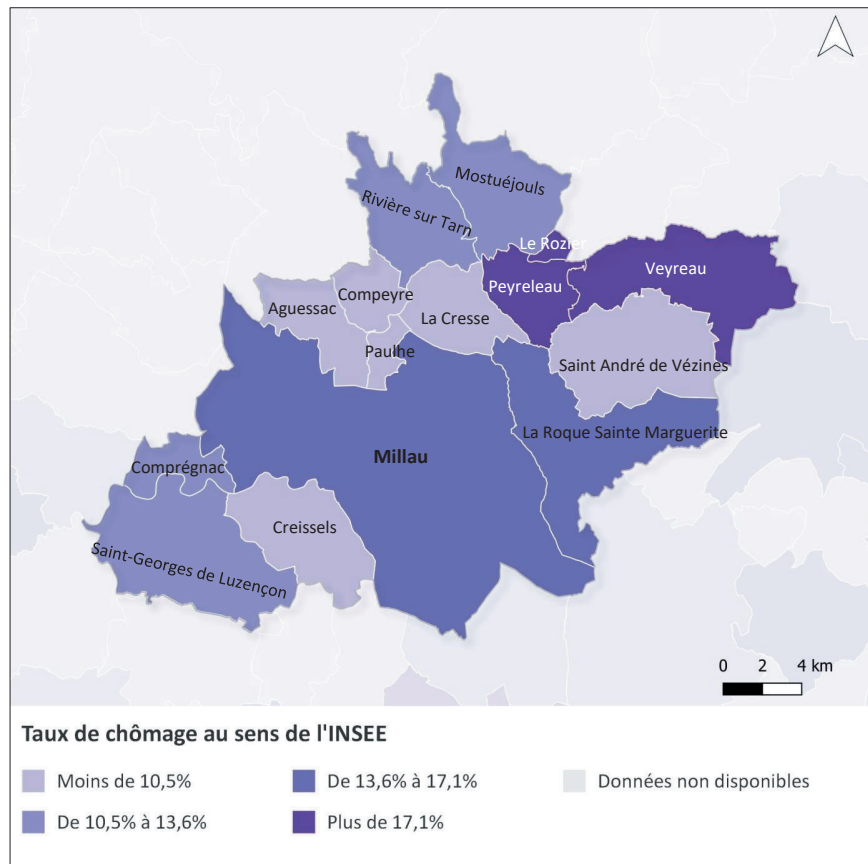
L'ENQUÊTE EMPLOI

Le **taux de chômage** varie entre l'enquête « emploi » de l'INSEE, menée en continu au niveau national, et le recensement de la population. La seconde source est mobilisée ici, car seule disponible à l'échelle locale.



CC de Millau Grands
Causses

Quelle est la part de la
population au chômage ?



Source : INSEE 2017

LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS

Combien y a-t-il de personnes inscrites à Pôle Emploi ? Quel est leur profil (âge, ancienneté d'inscription...)?

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) n'a cessé d'augmenter à Millau de 2009 à 2019, comme à l'échelle métropolitaine.

Après une baisse sensible sur l'année 2019, elle est repartie à la hausse depuis mars 2020 : **2290 DEFM de catégorie ABC sont recensés à Pôle emploi en novembre 2020.**

En 2019, il y avait 24 DEFM de cat ABC pour 100 actifs, contre 15 pour l'Aveyron et 19 sur la France métropolitaine.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



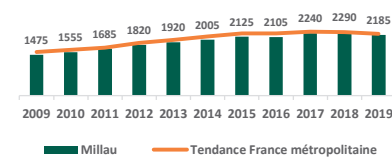
Chômeur = actif sans emploi selon l'enquête nationale réalisée par l'INSEE

- + Avantage : au plus proche de la réalité du territoire
- Inconvénient : des données plus anciennes (2017)

Demandeur d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) = personne qui s'est inscrite à Pôle Emploi

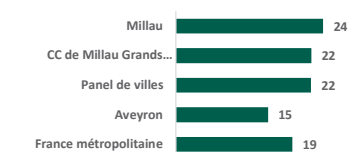
- + Avantage : des données récentes, en 2019 voire 2020 (commune > à 5000 hab. ou échelle zone d'emploi)
- Inconvénient : des données incomplètes (tous les actifs au chômage ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi)

Evolution des DEFM de cat. ABC depuis 2009 – Série longue



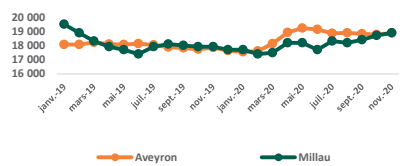
De 2009 à 2019, le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois de catégorie ABC de la commune est passé de 1 475 à 2 185.

DEFM de cat. ABC pour 100 actifs



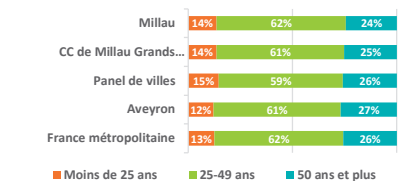
En 2019, il y avait pour Millau 24 DEFM de cat. ABC pour 100 actifs, contre 19 pour la France métropolitaine.

Evolution des DEFM de cat. ABC en 2019-2020 – Série courte



En novembre 2020, le nombre de DEFM de cat.ABC inscrites à Pôle emploi était de 2 290 à l'échelle de "Millau".

DEFM de cat. ABC par âge



En 2019, 24% des DEFM de cat. ABC avaient 50 ans ou plus, contre 26% pour le panel de villes de même typologie.

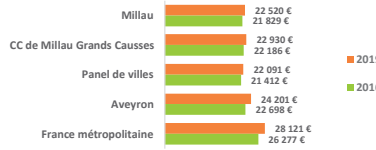
DES REVENUS INFÉRIEURS AUX MOYENNES DÉPARTEMENTALE ET NATIONALE

En 2019, le revenu moyen déclaré par les habitants de Millau était de **22.520€ par foyer fiscal**, contre 24.201€ pour l'Aveyron et 28.121€ pour la France métropolitaine. Le revenu médian s'établit à 19.240€ pour Millau, contre 21.110€ en France métropolitaine.

45% des foyers fiscaux sont imposés à Millau, contre 52% de l'ensemble des foyers français (49% des foyers aveyronnais).

Des inégalités moins marquées à Millau qu'à l'échelle nationale : l'écart des revenus est plus faible à Millau qu'en France métropolitaine et que dans les villes de même typologie. Le rapport interdécile est de 3 à Millau, contre 3,3 dans le panel de villes de même typologie et 3,4 en France métropolitaine.

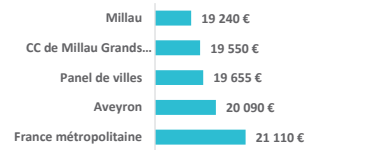
Revenu moyen des foyers fiscaux



Source : DGFIP, revenus déclarés en 2019

En 2019, le revenu moyen déclaré était de 22 520€ par foyer fiscal pour Millau, contre 28 121€ pour la France métropolitaine.

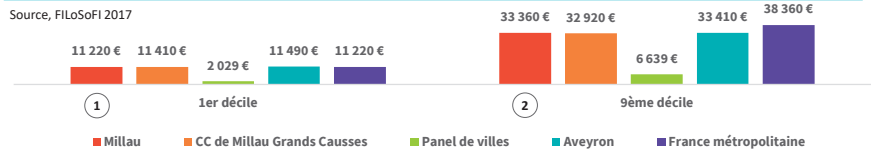
Le revenu médian



Source, FILOSoFi 2017

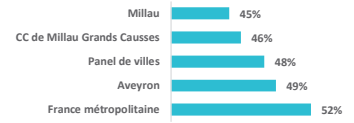
En 2017, le revenu médian était de 19 240€ pour Millau, contre 21 110€ pour le panel de villes de même typologie.

Le revenu au 1^{er} et au 9^{ème} décile*



Source, FILOSoFi 2017

Indicateur clé | La part des foyers fiscaux imposés

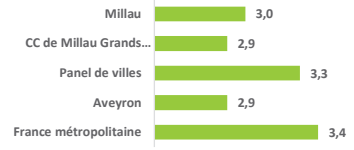


Nb de foyers fiscaux imposés : 6 286

Source : DGFIP, revenus déclarés en 2019

En 2019, la part des foyers fiscaux imposés était de 45% pour Millau, contre 52% pour la France métropolitaine.

Le rapport interdécile



Source : FILOSoFi 2017

En 2017, le revenu déclaré du ménage le plus pauvre des 10% les plus riches était 3,0 fois plus élevé que celui du plus riche des 10% les moins riches.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Il existe deux manières de calculer les revenus de la population :

- **Revenu moyen** = somme des revenus de l'ensemble des foyers fiscaux / total des foyers fiscaux
- **Revenu médian** = 50 % des foyers fiscaux perçoivent plus, 50 % des foyers perçoivent moins.

Le revenu médian est souvent plus proche de la réalité, de très hauts salaires pouvant tirer le revenu moyen vers le haut.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Rapport interdécile élevé = écarts de revenus élevés au sein de la population

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

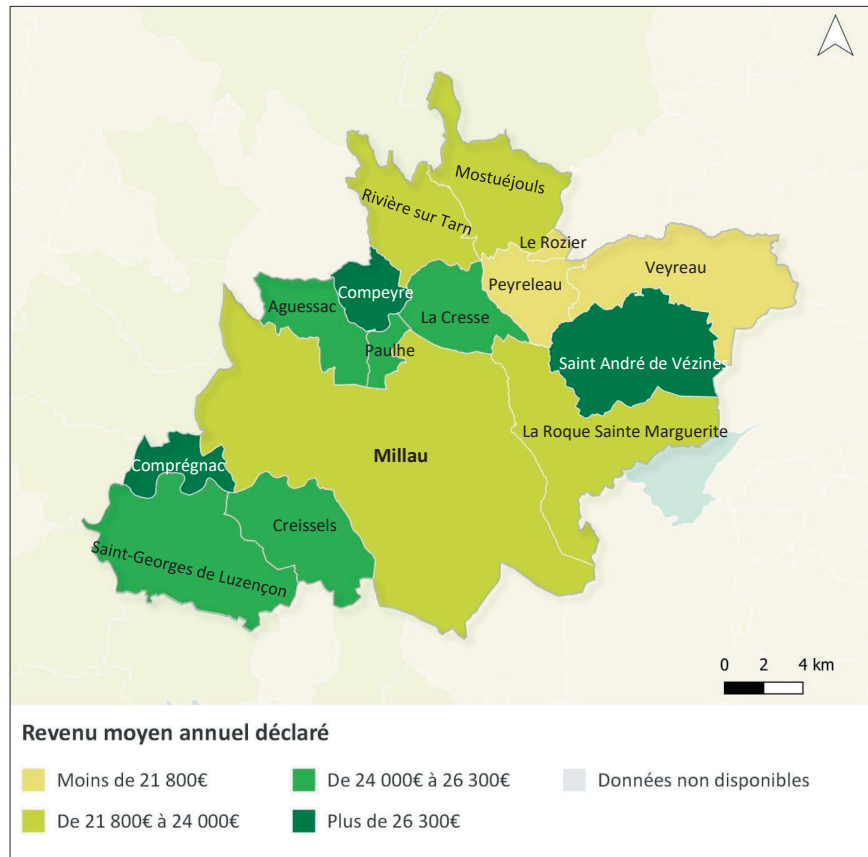
- 1 Revenu au 1^{er} décile : 10 % des ménages touchent moins
- 2 Revenu au 9^{ème} décile : 90 % des ménages touchent moins

Le 5^{ème} décile correspond donc à la médiane : 50 % touchent moins et 50 % touchent plus.



CC de Millau Grands Causses

Quel est le revenu moyen des foyers fiscaux ?



Source : DGFIP 2018



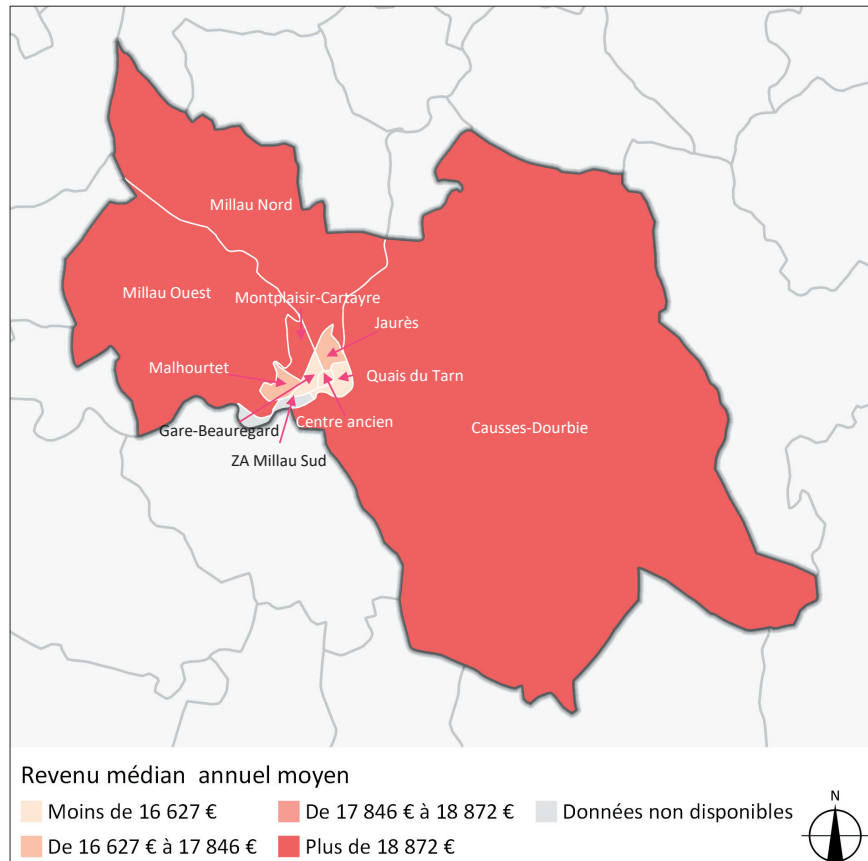
REVENU MÉDIAN

Quel est le revenu médian annuel par unité de consommation ?

Les inégalités sont relativement marquées suivant les secteurs de Millau.

Le centre-ville de Millau (centre ancien, Quais du Tarn et Gare-Beauregard) concentre les populations aux revenus les plus faibles.

En 2017, le centre ancien concentre ainsi 47% des allocataires à bas revenus de la Caf, alors qu'ils ne sont que 24% à l'échelle de la Ville.



Source : Filosofi 2016, Données IRIS

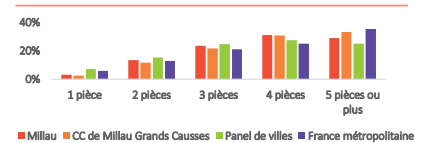
OCCUPATION DES LOGEMENTS : UNE MAJORITÉ DE PROPRIÉTAIRES ET UNE PART DE LOGEMENTS SOCIAUX BIEN SUPÉRIEURE À LA MOYENNE DÉPARTEMENTALE

Comme pour l'ensemble du territoire métropolitain, l'habitat résidentiel est principalement occupé à Millau par des propriétaires. Les locataires représentent 42% des occupants des résidences principales (leur part est en revanche beaucoup plus importante sur le centre-ville de Millau). En 2020, Millau comptabilise 1505 logements sociaux, soit 14% de l'ensemble des résidences principales. 13% des ménages de la commune sont locataires du parc social en 2017 : un taux plus faible que la moyenne nationale, mais bien supérieur à ce qui est observé sur l'Aveyron. 7% des logements sur Millau sont des résidences secondaires, contre 17% pour l'Aveyron, 16% en Occitanie et 10% en France métropolitaine.

Le parc de logement comprend très majoritairement des grandes typologies de logements : les petits logements d'une pièce ne représentent que 3% des logements (contre 5% à l'échelle nationale et 6% dans les villes de même typologie), alors que les logements de 4 pièces ou plus représentent 60% des logements.

Les logements vacants représentent 11,7% du parc de logements (contre 11% à l'échelle départementale et 8,1% sur la France métropolitaine). Il s'agit de logements inoccupés qui sont soit proposés à la vente ou à la location, soit gardés vacants sans affectation précise par le propriétaire. Ce taux est en augmentation entre 2007 et 2017. La vacance des logements peut être le signe d'une inadéquation de l'offre de logement aux besoins des habitants (en terme de taille de logements ou de localisation par exemple) ou d'un défaut de qualité (vétusté notamment). Cette problématique est particulièrement importante sur le centre-ville de Millau (25% des logements sont vacants en 2016, sur l'IRIS Insee du centre ancien).

Indicateur clé | Résidences principales par nombre de pièces



Total maisons : 5 808 ; Total appartements : 7 180

Source : INSEE 2017

En 2017, 29% des logements avaient 5 pièces ou plus, contre 35% pour la France métropolitaine.

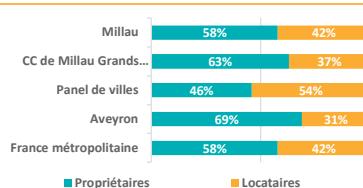
Part des logements sociaux parmi les résidences principales



Source : RPLS, 2020

En 2020, le nombre de logements sociaux comptabilisés pour Millau était de 1 505, soit 14% des logements.

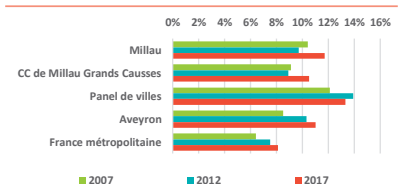
Indicateur clé | Résidences principales par mode d'occupation



Source : INSEE 2017

En 2017, 58% des habitants étaient propriétaires de leur logement pour Millau, contre 58% pour la France métropolitaine.

Taux de vacance



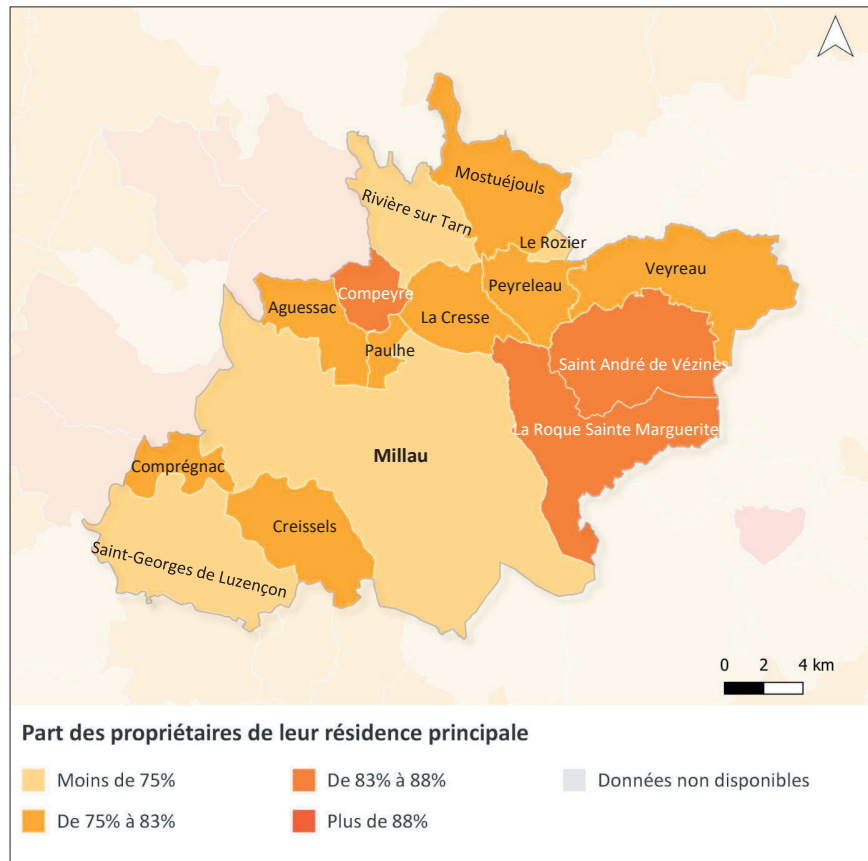
Source : INSEE 2017

En 2017, Millau avait un taux de vacance de 11,7% contre 13,3% pour le panel de villes de même typologie.



CC de Millau Grands Causses

Quelle est la part des propriétaires de leur résidence principale ?



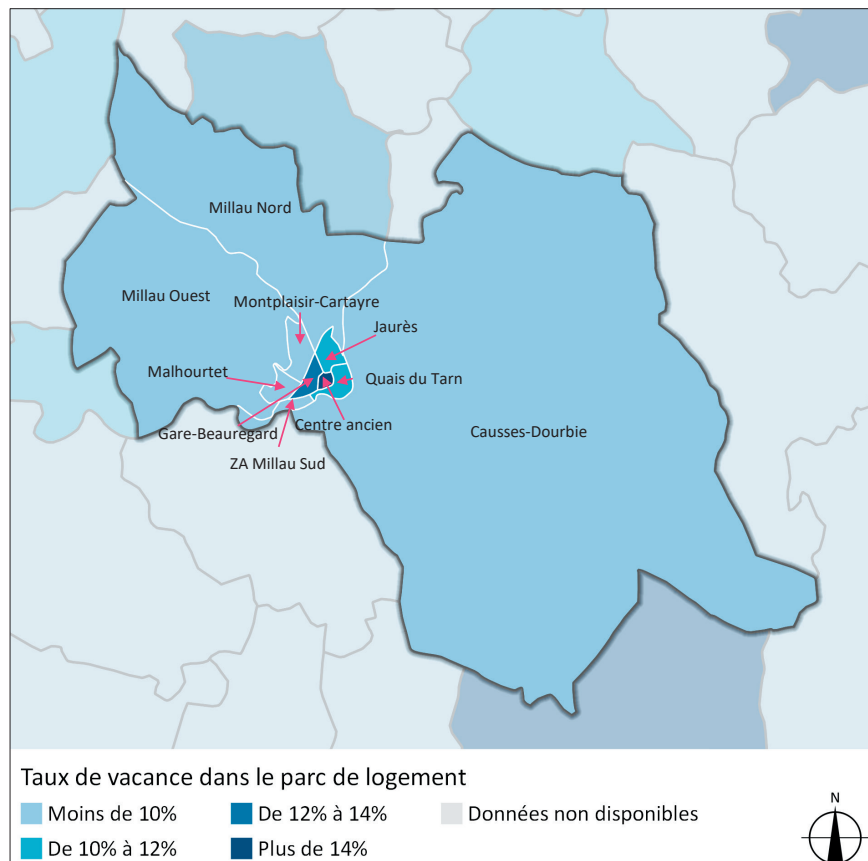
Source : INSEE 2017



TAUX DE VACANCE

Quelle est la part des logements qui ne sont pas occupés dans le quartier ?

Le taux de vacance est particulièrement élevé sur les IRIS Centre ancien et Gare Beauregard. En 2016, sur le secteur Centre ancien, ce taux s'établit à 25%, alors qu'il n'était que de 15% en 2006.



Source : INSEE 2016, Données IRIS

LE LOGEMENT SOCIAL

Quelle part du parc de logements sociaux ?
Quelle typologie de ce parc social ?

En 2017, 13% des ménages étaient locataires HLM, contre 6% en Aveyron et 15% en France métropolitaine. Leur nombre a sensiblement augmenté entre 2007 et 2017, avec l'augmentation du nombre de logements sociaux sur la commune.

Le nombre de logements sociaux est passé de 1361 en 2013 à 1505 en 2020, soit une augmentation de 144 logements sur la période.

Le parc social est également constitué principalement de grandes typologies de logements : 43% des logements sociaux ont 4 pièces ou plus, contre 35% dans les villes de même typologie.

LES DONNÉES SUR LE PARC LOCATIF SOCIAL

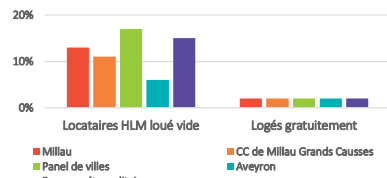
Quand ? Des données actualisées chaque année

Qui ? Des données transmises par les bailleurs sociaux au ministère chargé du Logement. C'est une obligation qu'ont les bailleurs sociaux de transmettre des informations sur leur patrimoine annuellement au ministère chargé du Logement

Quoi ? Des données sur la typologie (surface, date de construction...) du parc de logement mais aussi sur le type de financement et de conventionnement de ces logements

A noter que les logements foyers, les foyers de travailleurs et les résidences sociales ne sont pas prises en compte dans ce répertoire. De même, le Ministère exige que les « logements que les bailleurs sociaux gèrent sans détenir de droit réel immobilier ou sans en avoir l'usufruit » doivent être exclus du répertoire.

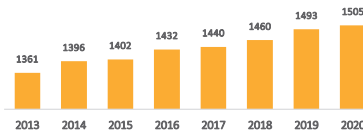
Locataires HLM* et hébergés à titre gratuit



Source : INSEE 2017

En 2017, 2% des ménages étaient hébergés à titre gratuit chez des tiers qui n'étaient pas membres de leur famille.

Evolution du nombre de logements sociaux



Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2020

En 2020, le nombre de logements sociaux de la commune était de 1 505, soit une évolution de +144 logements par rapport à 2013.

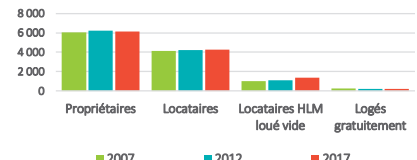
Indicateurs clés - Taux de logements sociaux, taux de vacance, date moyenne de construction, loyer moyen, DPE* énergie D, E, F ou G (énergivore)

	Taux de logements sociaux	Taux de vacance du parc social	Date moyenne de construction	Loyer moyen au m ²	DPE égal à D, E, F ou G
Millau	14,2%	3,2%	1 973	4,7 €	70%
CC de Millau Grands Causses	11,5%	3,6%	1 974	4,7 €	72%
Panel de villes	20,3%	4,4%	1 860	20,4 €	68%
Aveyron	6,6%	4,6%	1 978	4,7 €	74%
France métropolitaine	16,1%	2,8%	1 982	5,9 €	56%

Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2020

En 2020, le taux de logement social (correspondant au rapport entre le nombre de logements sociaux et le total des résidences principales) était de 14% pour Millau, contre 12% pour la CC de Millau Grands Causses.

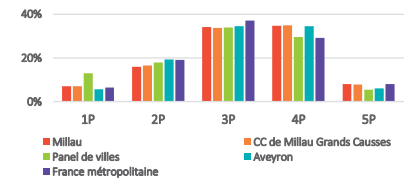
Evolution des modes d'occupation



Source : INSEE 2007-2017

En 2017, on totalisait pour Millau 6 128 résidences principales occupées par des propriétaires, contre 6 065 en 2007.

Logements sociaux par nombre de pièces



Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2020

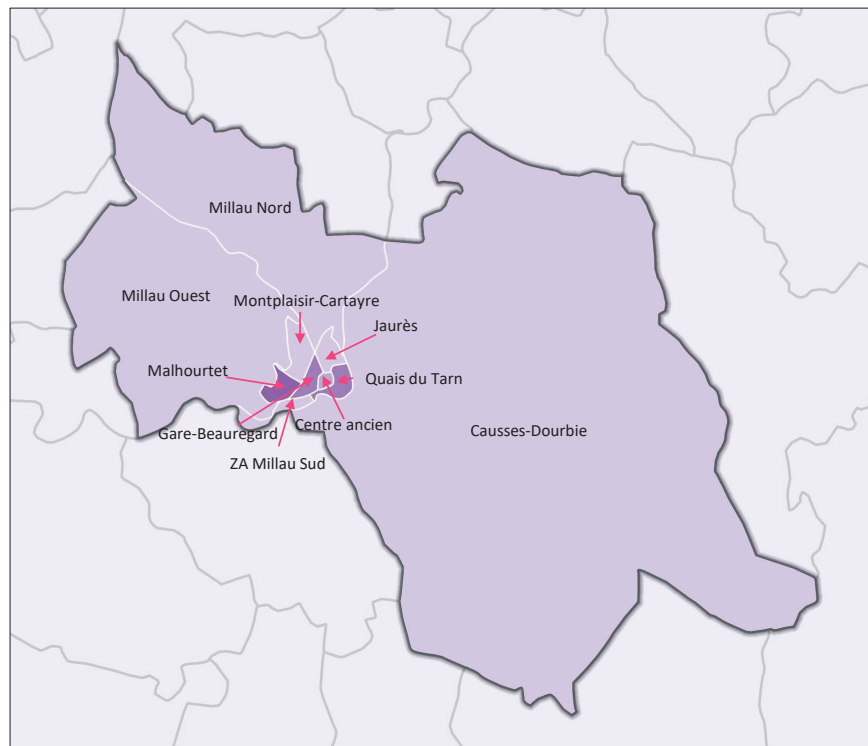
En 2020, Millau totalise 34% de 3 pièces au sein de son parc social, contre 34% pour le panel de villes de même typologie.



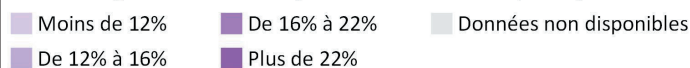
LOGEMENTS SOCIAUX

Quelle est la part de logement social dans le parc de logement du quartier ?

Le logement social est le plus concentré sur les IRIS Malhourtet, Quais du Tarn et Gare-Beauregard en 2016



Part de logements sociaux parmi les résidences principales



Source : INSEE 2016, Données IRIS

QUALITÉ DES LOGEMENTS : UN PARC RELATIVEMENT ANCIEN, PRÉSENTANT DES POTENTIELS DE VÉTUSTÉS ÉLEVÉS

La moitié des résidences principales ont été construites avant 1970 (soit avant la première réglementation énergétique). C'est plus que sur l'Aveyron ou la France métropolitaine.

Le potentiel de logements vétustes est important, confirmé par un taux élevé de locaux classés G et autres en termes de performance énergétique (28% parmi les locaux évalués). **70% des logements sociaux évalués sont énergivores** (contre 56% à l'échelle nationale).

Pour autant, les autres critères de confort sont satisfaisants. Les proportions de logements ne disposant pas d'une douche ou d'une baignoire (2%) et équipés d'un chauffage électrique (27%) sont inférieures aux moyennes départementale et nationale.

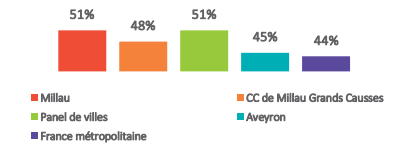
En revanche, seuls **42% des locaux de la commune étaient raccordables à la fibre en juin 2020** : c'est plus que sur le reste de l'Aveyron (29%) mais nettement moins qu'en territoire métropolitain (52%).

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Risques de logements vétustes

- = Part élevée de logements construits avant 1970 (soit avant la première réglementation énergétique)
- + Part élevée de logements non équipés d'une baignoire ou d'une douche
- + Part élevée de chauffage électrique

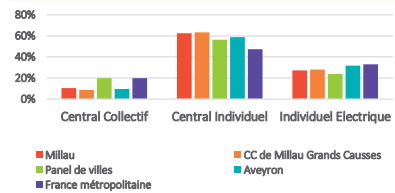
Résidences principales construites avant 1970



Source : INSEE 2017

En 2017, 51% des résidences principales avaient été construites avant 1970, contre 44% pour la France métropolitaine.

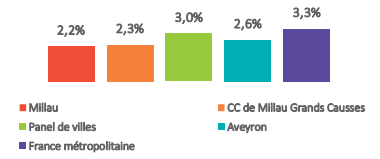
Mode de chauffage employé



Source : INSEE 2017

En 2017, 62% des résidences principales étaient équipées en chauffage central individuel.

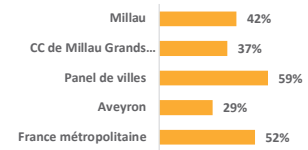
Résidences principales ne disposant pas d'une douche ou d'une baignoire



Source : INSEE 2017

En 2017, 2,2% des résidences principales n'étaient équipées ni d'une baignoire, ni d'une douche, contre 2,6% pour l'Aveyron.

Part des locaux raccordables à la fibre (FttH) au 30/06/2020



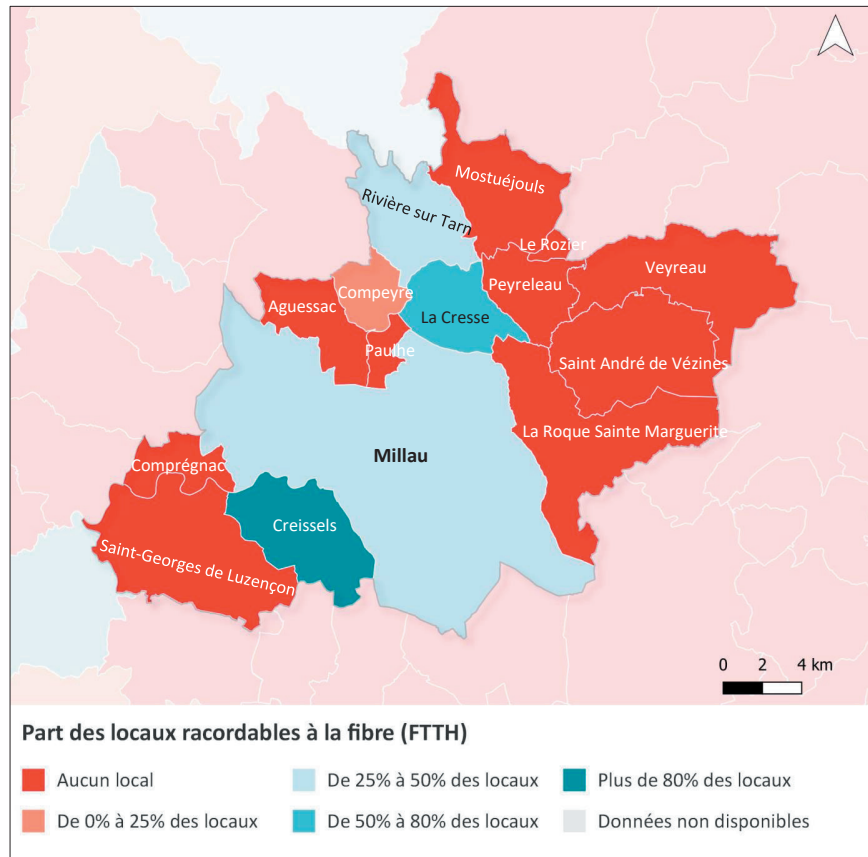
Source : ARCEP, juin 2020

En juin 2020, 42% des locaux étaient raccordables à la fibre, contre 52% pour la France métropolitaine.



CC de Millau Grands Causses

Quelle est la part des locaux raccordables à la fibre ?



Source : ARCEP 2020

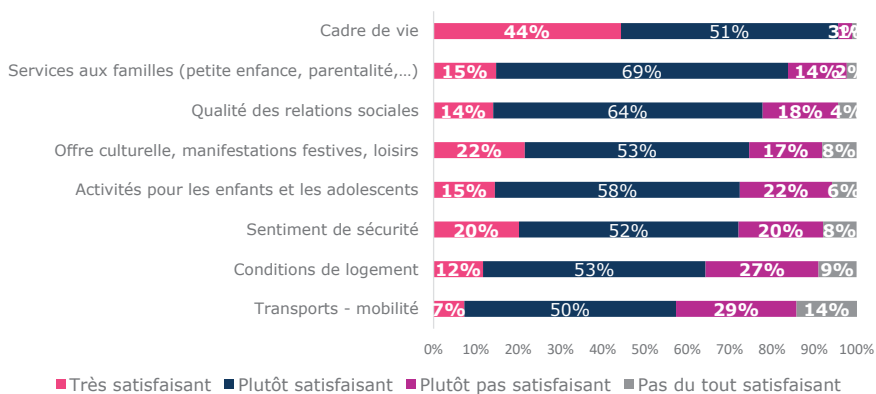
DES HABITANTS QUI JUGENT TRÈS MAJORITAIREMENT « PLUTÔT BONNE » (70%), VOIRE « TRÈS BONNE » (18%), LEUR QUALITÉ DE VIE À MILLAU

Dans l'enquête menée auprès de 870 habitants dans le cadre de ce diagnostic en janvier 2021, la grande majorité des répondants déclarent être relativement satisfaits de leur qualité de vie à Millau. Le cadre de vie est particulièrement apprécié, de même que les services aux familles ou la qualité des relations sociales. Sur l'ensemble des critères pouvant impacter cette qualité de vie, la majorité des répondants jugent que les conditions de vie à Millau sont globalement satisfaisantes. Les transports et la mobilité, les conditions de logement, l'insécurité, et les activités pour les enfants et adolescents sont toutefois des sujets qui suscitent l'insatisfaction de plus d'un quart des répondants (43% pour les transports et la mobilité).

Parmi les 12% qui ont un avis négatif, la mobilité, les transports, conditions de circulation dans la ville et de stationnement, les problématiques d'insécurité et d'incivilités (propreté des espaces publics, comportements sur la voie publique,...), conditions de logement, difficultés d'accès à l'emploi et aux services de santé sont les principaux sujets évoqués en réponse libre pour expliquer leur sentiment défavorable.

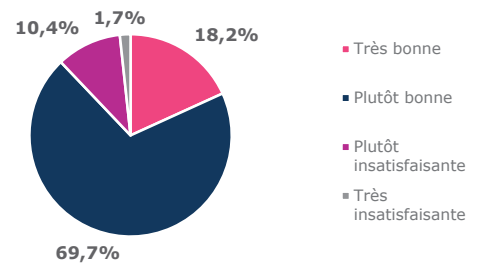
Plus précisément, quel est votre niveau de satisfaction parmi les critères suivants qui impactent votre qualité de vie à Millau ?

Source : Enquête CREDOC, 2021 - Champ : 869 répondants



Globalement, comment estimez-vous votre qualité de vie sur la commune de Millau ?

Source : Enquête CREDOC, 2021 - Champ : 869 répondants



Avec près de 200 commerces et services recensés par l'INSEE dans la base permanente des équipements, Millau dispose d'un taux d'équipement par habitant supérieur à la moyenne du département et de la France. Même si les 12-25 ans interrogés dans le cadre de la démarche jugent cette offre commerciale insuffisante, Millau est plutôt bien dotée en la matière.

Taux d'équipement de différents services du quotidien (pour 10 000 hab.)

	Boulangeries-Pâtisseries	Magasins alimentaires	Banques, caisses d'épargne
Millau	9,5	11,8	5,4
CC de Millau Grands Causses	9,1	10,8	4,0
Panel de villes	12,2	11,4	11,4
Aveyron	9,3	9,7	5,5
France métropolitaine	7,3	7,5	4,9

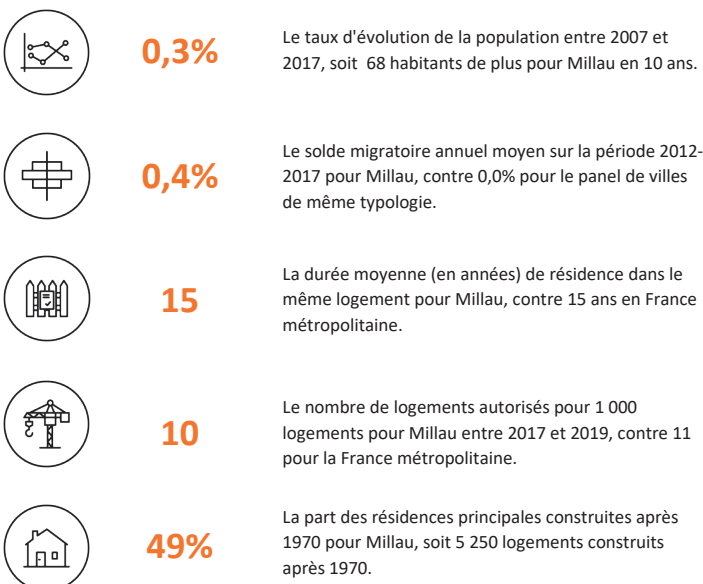
Source : Base Permanente des Equipements, 2019

En 2019, le nombre de boulangeries pour 1 000 habitants était de 9,5 contre 12,2 pour le panel de villes de même typologie.

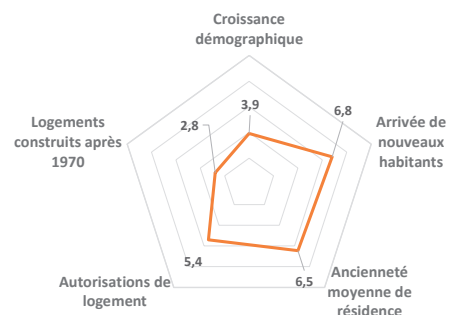
SYNTHÈSE – DYNAMIQUES DE MON TERRITOIRE

Cette page de synthèse vous invite à prendre connaissance des grandes tendances socio-démographiques pour Millau, en quelques minutes, au travers de 5 chiffres-clés. Concernant ces 5 indicateurs clés également, un graphique comparatif vous permet de visualiser comment se situe votre collectivité par rapport à ses pairs de même strate grâce à une classification de 0 à 10 sur chaque donnée.

Les indicateurs pour Millau sont ici comparés à ceux des communes comptant entre 10 000 et 50 000 habitants.



Synthèse comparative – Dynamiques de mon territoire



Plus l'indice se rapproche de 10, plus la collectivité se situe dans la moyenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate.

Clé de lecture du graphique :
Avec un indice de 3,9 pour 12145, on compte 61% des communes de la même strate dont le taux d'évolution de la population entre 2007 et 2017 est plus élevé.

- Les 5 indicateurs du graphique :**
- Taux d'évolution de la population entre 2012 et 2017
 - Solde migratoire annuel moyen
 - Durée moyenne de résidence dans le logement des ménages
 - Nombre d'autorisations moyennes de logement entre 2016 et 2018
 - Part des logements construits après 1970

SYNTHÈSE – PROFIL DE MA POPULATION

Cette page de synthèse vous invite à prendre connaissance des grandes tendances socio-démographiques pour Millau, en quelques minutes, au travers de 5 chiffres-clés. Concernant ces 5 indicateurs clés également, un graphique comparatif vous permet de visualiser comment se situe votre collectivité par rapport à ses pairs de même strate grâce à une classification de 0 à 10 sur chaque donnée.

Les indicateurs pour Millau sont ici comparés à ceux des communes comptant entre 10 000 et 50 000 habitants.



30%

La part des moins de 30 ans dans la population, soit 6 620 individus pour Millau.



30%

La part des familles avec enfants parmi les ménages, soit 3 187 familles dont 1 007 familles monoparentales pour Millau.



9%

L'évolution du nombre de 65 ans et plus pour Millau entre 2007 et 2017, soit 466 seniors de plus en 10 ans.



43%

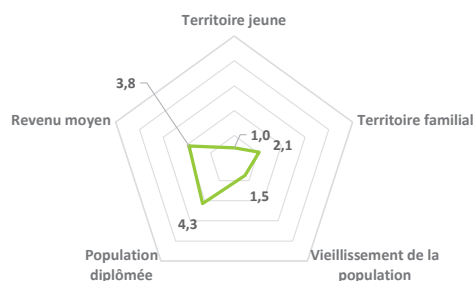
La part de la population diplômée du BAC pour Millau, contre 47% pour la France métropolitaine.



22 520 €

Le revenu moyen pour Millau, contre 22 091€ pour le panel de villes de même typologie.

Synthèse comparative – Profil de ma population



Plus l'indice se rapproche de 10, plus la collectivité se situe dans la moyenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate.

Clé de lecture du graphique :
Avec un indice de 3,8 pour Millau, on compte 38% des communes de la même strate dont le revenu moyen est moins élevé.

Les 5 indicateurs du graphique :

1. Part des moins de 30 ans dans la population
2. Part des familles avec enfants sur le territoire
3. Part des 15-64 ans ayant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat
4. Rythme d'évolution du nombre de 65 ans et plus dans la population
5. Revenu moyen des foyers fiscaux

SYNTHÈSE – VIE LOCALE DE MON TERRITOIRE

Cette page de synthèse vous invite à prendre connaissance des grandes tendances socio-démographiques pour Millau, en quelques minutes, au travers de 5 chiffres-clés. Concernant ces 5 indicateurs clés également, un graphique comparatif vous permet de visualiser comment se situe votre collectivité par rapport à ses pairs de même strate grâce à une classification de 0 à 10 sur chaque donnée.

Les indicateurs pour Millau sont ici comparés à ceux des communes comptant entre 10 000 et 50 000 habitants.



8,5

Le nombre de professionnels de santé pour 1 000 habitants, contre 6,0 en moyenne en France métropolitaine.



8,6

Le nombre de commerces de proximité pour 1000 habitants, contre 6,3 sur la France métropolitaine



5,4

Le nombre d'associations pour 100 habitants, contre 2,4 en moyenne pour la France métropolitaine.



0,8

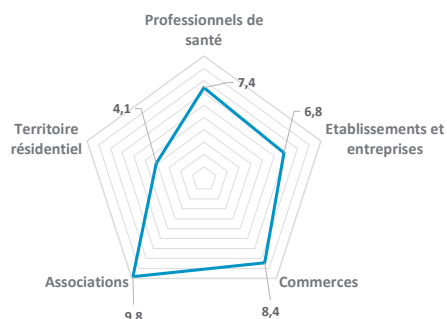
Le nombre d'actifs occupés pour 1 emploi sur le territoire de Millau, contre 0,98 sur la Communauté de Communes



13,9

Le nombre d'entreprises pour 100 habitants à Millau, contre 18,2 en Aveyron et 13 sur la France métropolitaine

Synthèse comparative – Vie locale de mon territoire



Plus l'indice se rapproche de 10, plus la collectivité se situe dans la moyenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate.

Clé de lecture du graphique :
Avec un indice de 9,8 pour 12145, on compte 98% des communes de la même strate dont le nombre d'associations pour 100 habitants est moins élevé.

Les 5 indicateurs du graphique :

1. Professionnels de santé pour 1 000 habitants
2. Etablissements enregistrés au répertoire SIRENE pour 100 habitants
3. Commerces pour 1 000 habitants
4. Associations pour 100 habitants
5. Nombre d'actifs occupés pour 1 emploi présent sur le territoire

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE



UNE PART DES MOINS DE 3 ANS QUI DIMINUE SENSIBLEMENT DU FAIT DE LA BAISSSE DES NAISSANCES ENREGISTRÉES SUR LA VILLE DE MILLAU DEPUIS PLUS DE 10 ANS

En 2019, 191 naissances ont été enregistrées à Millau, alors qu'on en recensait 270 en 2008. le nombre de naissances progresse légèrement depuis 2017, mais reste bien en deçà de ce qu'il était 10 ans auparavant.

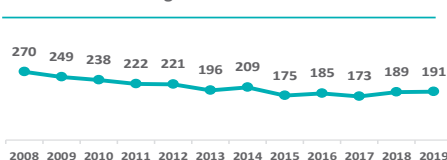
Cette diminution des naissances n'est pas compensée par le solde migratoire positif de la commune, **puisque la part des moins de 3 ans dans la population de Millau passe de 3,1% à 2,6% entre 2007 et 2017**, soit un taux et une évolution quasi similaire à celle du département. En revanche, cette part est bien inférieure à celle de la France métropolitaine (3,3%), même si la tendance est à la baisse également à l'échelle nationale.

En lien avec les caractéristiques du territoire du point de vue de l'emploi, **la part des moins de 3 ans dont le ou les parents ne travaillent pas est bien supérieure à Millau en 2017** (19%), par rapport à ce qui peut être constaté sur le département ou à l'échelle nationale. Seuls 51% des moins de 3 ans à Millau ont leurs deux parents ou le parent seul (familles monoparentales) qui travaillent, contre 69% en Aveyron et 58% en France métropolitaine.

Si l'offre d'accueil de Millau est mobilisée également par des familles résidant en dehors de la commune (en 2019, sur 300 familles reçues par le Point Info Parents pour les orienter vers l'offre adéquate, 51 – 17% - ne résidaient pas sur Millau), **ces évolutions ont nécessairement un impact sur la mobilisation de l'offre d'accueil petite enfance du territoire**, et ce d'autant plus que la part des 2 ans scolarisés à Millau est - à l'image du département – bien supérieure à celle constatée à l'échelle nationale (36% contre 16% en France métropolitaine).

Aujourd'hui, cependant, **l'offre collective de Millau a un taux d'occupation (80,43 % en taux d'occupation financier et 75% en taux d'occupation réel en 2019) qui ne lui permet pas de répondre à toutes les demandes des familles** : en 2019, 163 familles étaient inscrites en accueil régulier et 45 en accueil occasionnel, mais seules 70 familles sont entrées en contrat régulier et 18 en occasionnel. 38 ont été redirigées vers l'offre d'accueil en libéral. Il y a une liste d'attente, mais l'orientation des familles est pensée en étroite articulation avec le Ram, afin que les parents puissent trouver une solution, même si celle-ci ne correspond pas nécessairement à leur aspiration initiale.

Les naissances enregistrées de 2008 à 2019



Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2019

En 2019, le nombre de naissances enregistrées pour Millau était de 191.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Besoins en modes de garde élevés

- = Part des 0-3 ans élevée
- + Faible part des 2 ans scolarisés
- + Forte proportion de parents qui travaillent

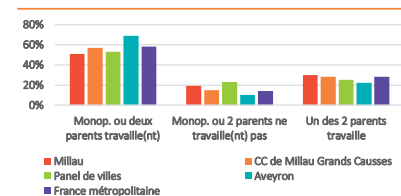
Part des moins de 3 ans au sein de la population

	2007	2012	2017
Millau	3,1%	2,8%	2,6%
CC de Millau Grands Causses	3,1%	2,8%	2,7%
Panel de villes	3,0%	2,7%	2,3%
Aveyron	3,0%	2,9%	2,6%
France métropolitaine	3,6%	3,6%	3,3%

Source : INSEE 2007-2017

En 2017, les moins de 3 ans représentent 2,6% de la population pour Millau, contre 3,1% en 2007.

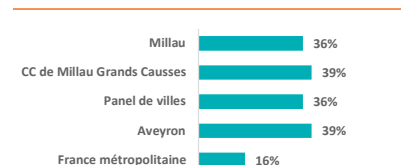
Moins de 3 ans par situation d'emploi du monoparent ou des deux parents



Source : INSEE 2017

En 2017, la part des moins de 3 ans dont le ou les parent(s) ne travaille(nt) pas était de 19%.

Part des 2 ans scolarisés

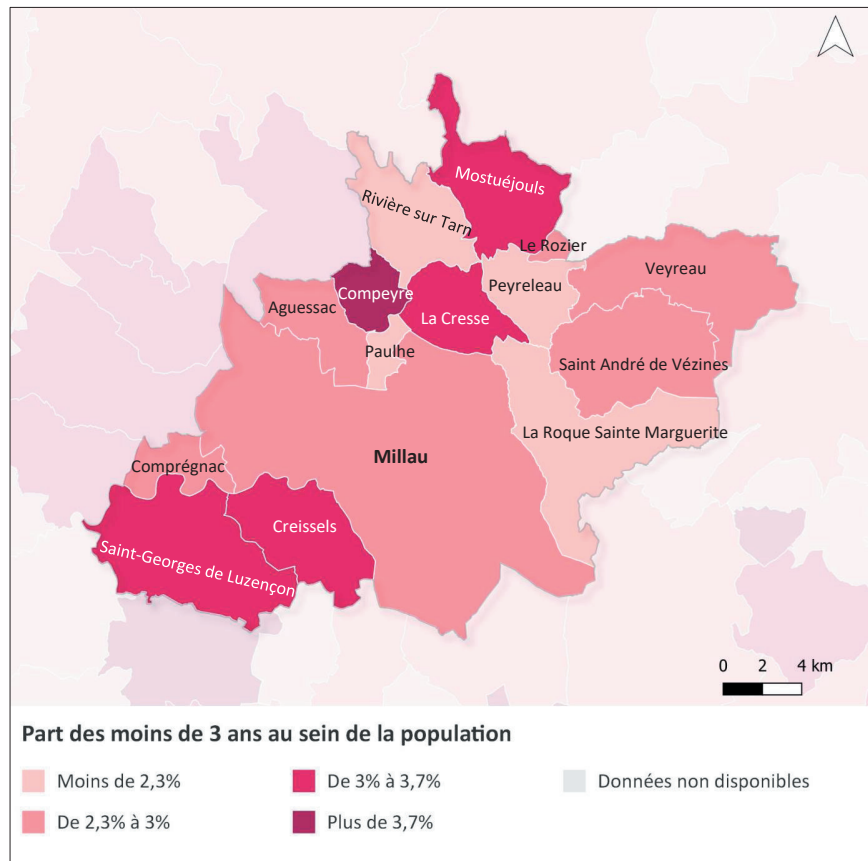


Source : INSEE 2017

En 2017, la part des deux ans scolarisés était de 36% pour Millau, alors qu'elle était de 16% pour la France métropolitaine.

CC de Millau Grands
Causses

Quelle est la part des moins de 3 ans dans le territoire ?



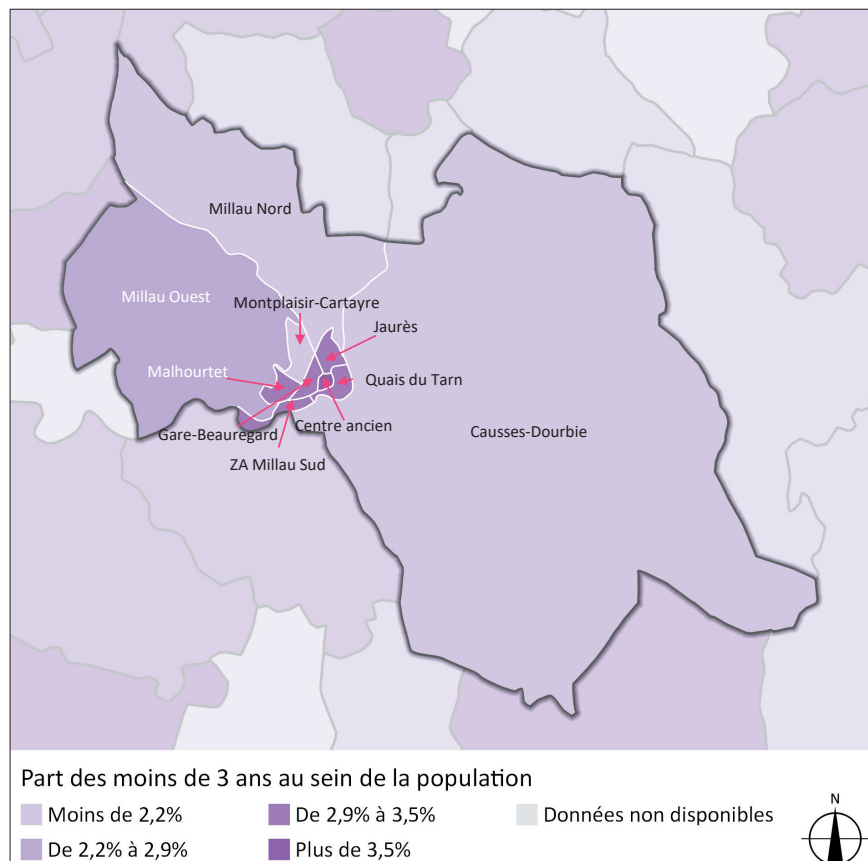
Source : INSEE 2017



PART DES MOINS DE 3 ANS

Quelle est la part des moins de 3 ans dans la population du quartier ?

C'est sur le centre-ville de Millau et le quartier Malhourtêt que la part des moins de 3 ans est la plus importante à Millau.



Source : INSEE 2016, Données IRIS

68% DES PARENTS INTERROGÉS ONT UNE PRÉFÉRENCE POUR UN MODE D'ACCUEIL COLLECTIF

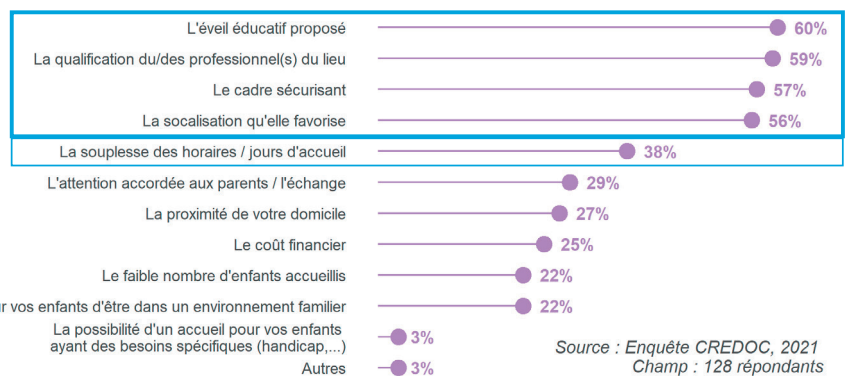
Les demandes des familles ne sont pas simples à satisfaire sur le territoire, car plus des deux tiers attendent en premier lieu un mode d'accueil collectif, alors qu'il y a deux fois plus de places disponibles en accueil individuel. Parmi leurs motivations, les parents insistent notamment sur l'éveil éducatif proposé, la qualification des professionnel(le)s, le cadre plus sécurisant de leur point de vue de l'accueil collectif, ainsi que la socialisation qu'il favorise pour l'enfant. Le fait que les accueils collectifs fournissent les repas, les couches et le lait est également évoqué par les acteurs parmi ces motivations. **Trouver une place en accueil collectif est dès lors la principale difficulté remontée par les parents.**

De ce fait, les délais pour obtenir une réponse sont parfois jugés relativement longs par les parents. 53% des répondants à l'enquête avaient fait des démarches pour inscrire leur enfant en accueil collectif : si 21% ont eu une réponse moins d'un mois après la demande, la majorité ont dû attendre entre 1 et 6 mois pour avoir une réponse, et 13% l'ont eue plus de 6 mois après.

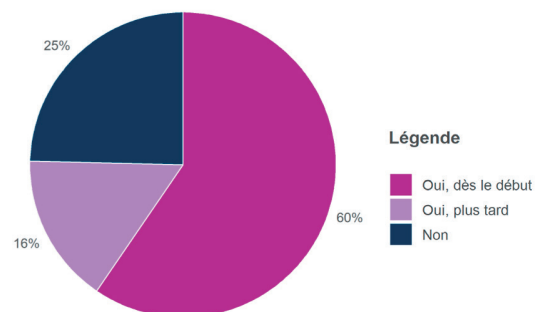
Au final, **60% ont pu avoir recours au mode d'accueil qu'ils souhaitaient initialement et 16% dans un deuxième temps.** Un quart des répondants n'ont pas pu recourir au mode d'accueil qu'ils souhaitaient initialement. Les raisons qui reviennent le plus souvent sont (réponse libre) le manque de places à court terme face à un besoin d'accueil pressant et l'impossibilité de répondre à une demande d'accueil en cours d'année.

73% déclarent qu'ils souhaitent conserver leur mode d'accueil actuel, mais de nombreux parents expriment également en réponse libre une forte attente en termes d'élargissement des horaires d'accueil et de flexibilité, voire d'ouverture de nouvelles places pour réduire le temps d'attente.

Pour quelle(s) raison(s) cette solution d'accueil vous paraît la plus adaptée ?



Avez-vous pu avoir recours au mode d'accueil que vous souhaitiez initialement ?



UN TAUX DE COUVERTURE GLOBAL DE L'OFFRE D'ACCUEIL SUPÉRIEUR À LA MOYENNE NATIONALE ET DES VILLES DE MÊME TYPOLOGIE

Selon les données publiées par la Cnaf pour l'année 2018, le nombre de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans à Millau est de 62,9 en 2018, contre 67,1 à l'échelle de l'Aveyron et 59,3 en France métropolitaine.

Le nombre de places en accueil collectif est de 121 places pour les différents modes d'accueil. Ce nombre de places est stable par rapport aux données collectées dans le cadre de l'audit petite enfance mené en 2015 par la Ville, où 122 places étaient recensées. Il y a aujourd'hui un agrément pour 31 places en accueil familial (L'Eau Vive), 80 places (2 X 40) sur les multi-accueils L'île-aux-Trésors et Récré à Bulles, situés au sein du Pôle petite enfance (rue Mathieu Prévot) et 10 places sur la micro-crèche le Cocon (rue Jean Moulin) : « en chiffre brut on a augmenté d'une dizaine de places, mais bien plus finalement, car on avait une crèche collective avant et on a beaucoup moins de souplesse qu'en multi-accueil. Maintenant on peut avoir plus de places. Et la micro-crèche fonctionne en continue (du mardi au samedi), alors qu'avant la Halte-garderie ne fonctionnait que sur 3,5 jours (et était fermée entre 12h et 14h) » (verbatim acteurs).

La crèche familiale et les deux multi-accueils sont ouverts du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h pour la crèche familiale, de 7h30 à 18h30 et 18h15 pour les deux multi-accueils. La micro-crèche ouvre quant à elle du mardi au samedi, de 7h45 à 18h15.

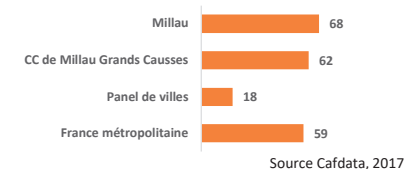
En 2019, 290 enfants ont été accueillis dans les structures petite enfance de la commune, dont 241 en contrat régulier et 49 en occasionnel, soit **2,4 enfants par place**. Les critères de mixité sociale exigés par la réglementation de la Prestation de service unique (PSU), versée par la Caf, sont respectés puisque 12 familles sont au prix plafond et 39 au prix plancher, pour un prix moyen de 1,29€.

Bien qu'il soit très complexe de y répondre, la Ville a souhaité adapter ses modalités d'accueil à l'évolution des besoins des familles, dont les fréquentations sont toujours plus différenciées (plus de « petits » contrats) et demandent une souplesse et une flexibilité souvent difficile à gérer pour conserver un taux d'occupation important, et faciliter le travail des professionnel(le)s : « sur l'agrément de 40 en multi-accueil on a considéré qu'on pouvait réserver 35 places à des contrats réguliers, qu'on allait garder deux places pour l'urgence, et en fait ces deux places elles sont utilisées aussi sur de l'occasionnel potentiellement, trois places qu'on essaie de garder sur l'occasionnel. Et puis avec les 10% de marge d'adaptation on peut aussi accueillir 46 enfants par multi-accueil. Et on les utilise sur les moments d'adaptation par exemple, les moments avant de partir à l'école, etc. » (verbatim acteurs)

LA DÉFINITION

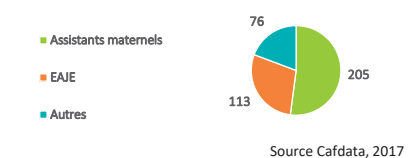
Selon les modalités de calcul de la CAF, les « places d'accueil » correspondent à tous les modes d'accueils individuels et collectifs présents pour les moins de 3 ans : assistants maternels, établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), écoles maternelles et gardes à domicile (autres).

Nombre total de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans



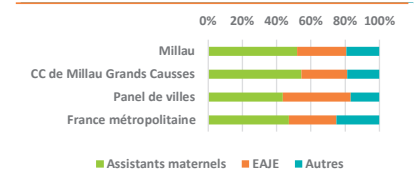
En 2017, le taux de couverture global de l'offre d'accueil du jeune enfant était de 68 places pour 100 enfants de moins de 3 ans selon les données de la Cnaf

Places d'accueil du jeune enfant par type - En nb



En 2017, Millau comptait 394 places d'accueil sur le territoire, dont 205 pour l'accueil individuel selon les données de la Cnaf

Places d'accueil du jeune enfant par type - En %



En 2017, le nombre de places d'accueil collectif était de 113, soit 29% de l'offre d'accueil recensée par la Cnaf sur cette année 2017

UNE OFFRE D'ACCUEIL PLUS CONSÉQUENTE EN ACCUEIL INDIVIDUEL, MAIS FRAGILE

En 2017, la Cnaf recense 205 places d'accueil en accueil individuel. Cependant ce chiffre est sous-évalué au regard des données collectées par le Ram, qui recense de son côté 240 places à fin décembre 2019, pour 96 assistantes maternelles en activité en 2019 (sur 105 agréments). Le nombre d'assistantes maternelles en activité a augmenté depuis 2015, puisqu'il était de 80 selon les données collectées cette année là par l'audit petite enfance mené par la Ville pour un nombre de places recensées identique (240). Elles proposent donc **deux fois plus de places d'accueil que les structures d'accueil collectif de la commune. La création d'un Relais assistant(e)s maternel(le)s (RAM) fin 2018, constitue par ailleurs un levier supplémentaire** pour mieux orienter les familles et faire connaître cette offre d'accueil, accompagner les parents dans leur rôle de parents employeur et les professionnel(le)s dans le développement et l'exercice de leur activité.

Les assistantes maternelles proposent une offre complémentaire à l'offre d'accueil collectif, elles permettent de répondre aux demandes des familles qui souhaitent ce mode d'accueil et à celles qui ne peuvent avoir de places en accueil collectif, et constituent une réponse plus adaptée aux besoins de populations difficiles à satisfaire dans le cadre de l'accueil collectif du fait de leurs besoins en horaires dits « atypiques » (agents hospitaliers, commerçants,...).

46 assistantes maternelles de Millau ont répondu à une enquête menée dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, en février 2021. Leur activité est relativement hétérogène : la majorité considère que leur activité est stable depuis qu'elles exercent ce métier, mais un quart des répondantes font état d'une baisse. La majorité travaillent entre 35 et 50h, mais 5 d'entre elles déclarent travailler plus de 50h et 7 moins de 35h. Parmi celles dont l'activité est en diminution, cette baisse n'est pas une évolution choisie. La moitié des répondantes soulignent par ailleurs que leurs places d'accueil ne sont pas complètement occupées et évoquent des difficultés pour trouver des enfants à accueillir.

Compte-tenu de la demande, les assistantes maternelles sont toutefois de plus en plus amenées à choisir les contrats qui leur permettent de mieux gérer leur activité (gros contrats) et sur des horaires plus favorables à leur vie personnelle et familiale. Parmi celles-ci, un quart acceptent des demandes sur le samedi, toujours ou ponctuellement, 6 parfois le dimanche. Seules 8 d'entre-elles acceptent « souvent » ou « toujours » des accueils après 19h, et 13 avant 7h le matin. Un quart d'entre elles n'acceptent pas ou rarement des demandes de familles ayant des plannings changeants et les deux tiers n'acceptent pas ou rarement les demandes d'accueil occasionnel.

Par ailleurs, il convient d'être vigilant sur le maintien de cette offre, au regard de la moyenne d'âge de ces professionnelles (48 ans en moyenne en 2019, des départs à la retraite sont à prévoir sur les prochaines années) et du peu de renouvellement constaté : à Millau comme ailleurs le métier d'assistante maternelle suscite peu de vocations (2 nouvelles installations toutefois en 2019). L'accompagnement de projets de MAM (Maisons d'Assistants Maternelles) peut constituer une piste à travailler (il n'y a pas de MAM à Millau), mais ce sont des projets privés qui ne suscitent pas de demandes actuellement selon le Ram.

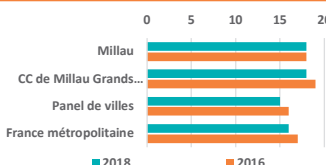
Indicateurs d'activité des assistantes maternelles

	Heures par enfant		Rémunération mensuelle moyenne	
	2016	2018	2016	2018
Millau	77	70	1 160 €	1 185 €
CC de Millau Grands Causse	76	80	1 205 €	1 181 €
Panel de villes	70	71	204 €	203 €
Aveyron	94	94	1 248 €	1 226 €
France métropolitaine	100	101	1 199 €	1 170 €

Source : CAF 2018

Le nombre moyen d'heures par enfant accueilli chez un assistant maternel était de 70 en novembre 2018 pour Millau.

Nombre d'enfants accueillis chez un assistant maternel pour 100 enfants de moins de 6 ans



Source : CAF 2018

En 2018, il y avait 18 enfants accueillis chez les assistantes maternelles pour 100 enfants de moins de 6 ans.

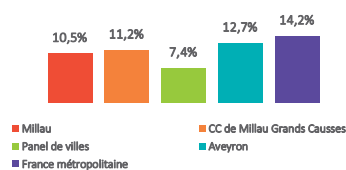
ALLOCATAIRES DE LA PAJE

La part des foyers allocataires de la PAJE est inférieure à Millau par rapport à la moyenne de l'Aveyron et de la France métropolitaine. Entre 2016 et 2019, Millau suit la tendance à la baisse observée à l'échelle nationale.

Depuis 2017, le nombre de foyer allocataires de la CMG assistant maternel est passé de 186 à 178, mais avec un retour à la hausse entre 2017 et 2019.

Le nombre de foyer allocataires dont les parents ont réduit ou cessé leur activité professionnelle pour élever leurs enfants suit une tendance inverse. La part de ces foyers pour 100 enfants de moins de 3 ans est inférieure à Millau à celle de la France métropolitaine et de l'Aveyron.

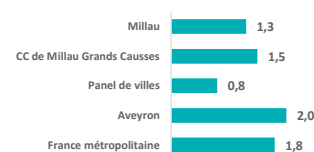
Allocataires de la PAJE* parmi les allocataires CAF en 2018



Source : CAF 2019

En 2018, 10,5% des foyers CAF bénéficiaient de la PAJE, contre 12,7% pour l'Aveyron.

Bénéficiaires de la PreParE* pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : CAF 2019

En 2018, il y avait 1,3 allocataires de la PreParE pour 100 enfants de moins de 3 ans, contre 1,8 pour la France métropolitaine.

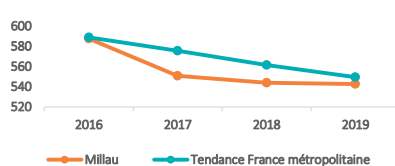
LA PAJE

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), qui constitue la principale aide au mode de garde, se divise en deux grandes catégories (cumulables entre elles) :

- PreParE = parents qui ont réduit ou cessé leur activité professionnelle pour élever leur(s) enfant(s)
- CMG = parents qui travaillent et qui ont recours à un mode de garde (assistant maternel ou micro-crèche)

Mis en lien avec le nombre de naissances, ces indicateurs permettent d'avoir une vision de l'évolution récente des besoins en matière de mode de garde.

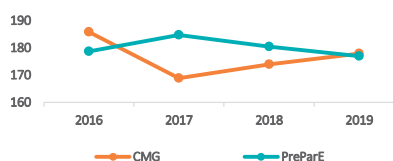
L'évolution des allocataires de la PAJE*



Source : CAF 2012-2019

Entre 2016 et 2019, le nombre de foyers allocataires de la PAJE de base est passé pour Millau de 588 à 543.

L'évolution des allocataires du CMG* assistant maternel et de la PreParE*



Source : CAF 2012-2019

Entre 2016 et 2019, le nombre de foyers allocataires de la CMG assistant maternel est passé pour Millau de 186 à 178.

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux et les parents

Un territoire qui a beaucoup investi ces dernières années sur ce champ et qui dispose d'une diversité de ressources d'accueil et d'accompagnement des familles

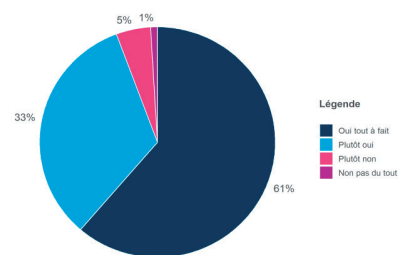
- La construction du **Pôle Petite enfance** constitue une véritable avancée pour le territoire, avec un équipement plus facilement repéré par les familles, bien identifié. Des familles qui peuvent y trouver une **diversité de propositions d'accueil** (deux multi-accueils, une crèche familiale, le RAM, le Point Info Parents, un accueil du LAEP La Cazelle le vendredi) et un pôle en capacité de communiquer sur l'offre complémentaire en accueil individuel, avec l'appui du Ram. Cette offre est complétée par l'accueil de la micro-crèche « Le Cocon » en centre-ville. Une complémentarité a par ailleurs été recherchée entre le Laep La Cazelle et les halte-jeux du Ram (ouvertes dans un premier temps uniquement aux assistantes maternelles) afin de ne pas générer de confusion pour les familles. Le partage des locaux a permis de resserrer les liens avec le Laep.
- Au-delà des modes d'accueil et de l'offre proposée par le Pôle petite enfance, Millau est couverte par **une diversité d'actions menées en direction de la petite enfance** : Laep la Cazelle (ouvert une demi-journée par semaine), ateliers de la PMI, actions de l'association Barbouille, des centres sociaux, de la MJC (Ludothèque,...), Envies Enjeux, actions construites dans le cadre du collectif parentalité..., des ateliers et actions à domicile de la PMI, qui constituent une offre complémentaire, permettant de toucher des publics diversifiés et de répondre aux difficultés d'accessibilité que peuvent rencontrer certaines familles (problématique des transports sur Millau).

- Des actions sont aussi menées en direction de **parents d'enfants en situation de handicap**, ou ayant des besoins spécifiques. Exemple : action proposée une fois par mois par l'association Barbouille (temps d'écoute et d'accompagnement animé par une psychologue), qui permet de palier la longue attente à laquelle peuvent être confrontés les parents pour bénéficier d'un accompagnement pour leur enfant.

→ Des acteurs qui expriment néanmoins le sentiment d'une **carence de structures d'écoute** à Millau : « Mais on bricole, car on constate qu'il y a un hiatus entre l'offre et la demande, alors que ce sont des parents qui sont en forte attente d'échanges. On a vraiment le sentiment d'une carence de structures d'écoutes à Millau » (verbatim acteurs)

- Des pratiques de coopération bien ancrées sur le territoire, mais qui pourraient être renforcées** : le Pôle petite enfance est bien inscrit dans les partenariats locaux, avec une participation au collectif parentalité de Millau, des liens construits avec le LAEP la Cazelle ou l'association Barbouille, ainsi que l'ensemble des partenaires parties prenantes du collectif. En dépit de ces dynamiques locales, des acteurs qui soulignent néanmoins la **nécessité de développer l'interconnaissance** des acteurs locaux de la petite enfance, via des rencontres régulières de type **petits-dej partenariaux**.

Globalement, êtes-vous satisfait(e) du principal mode d'accueil de vos enfants de moins de 3 ans ?



Source : Enquête CREDOC, Millau, 2021
Champ : 108 répondants

61% des répondants ayant un besoin d'accueil pour leur enfant de moins de 3 ans se déclarent tout à fait satisfaits du mode d'accueil dont ils bénéficient (34% répondent plutôt oui). Le taux de satisfaction est moins élevé pour les parents d'enfants de 3 à 6 ans qui ne sont plus que 38% à être « tout à fait » satisfaits (50% répondent plutôt oui). Sur l'ensemble des répondants, le taux d'insatisfaction est donc relativement faible.

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les parents

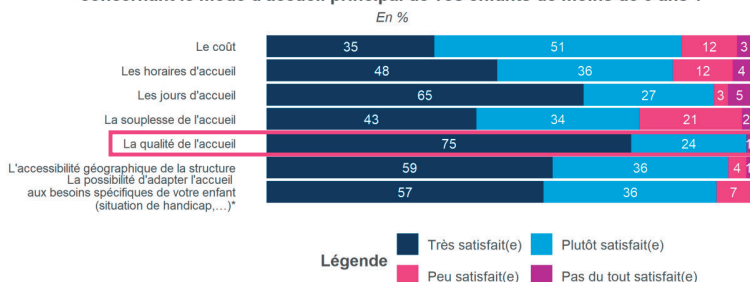
La qualité de l'accueil et des espaces du Pôle petite enfance est fortement valorisée, tout en soulignant que ses contraintes de gestion peuvent se télescoper avec la souplesse dont ils souhaiteraient pouvoir bénéficier pour répondre à leurs besoins d'accueil :

- « Moi je suis vétérinaire, difficile d'avoir des horaires fixes, et les structures collectives ne s'adaptent pas à des horaires variables. Ils demandent à ce qu'on respecte les horaires tous les jours, et j'ai dû changer mon rythme de travail » (verbatim parent)
- « Aujourd'hui, c'est de plus en plus compliqué de faire de l'occasionnel, il faut prévenir longtemps à l'avance et même des fois comme ça... quand il n'y a pas de place, il n'y a pas de place. C'est très difficile d'avoir des solutions. J'ai aussi un contrat avec une assistante maternelle pour du complément. J'ai même eu une époque où j'ai eu deux assistantes maternelles en même temps » (verbatim parent)
- La plupart des axes de progrès évoqués dans le cadre de l'enquête menée auprès des parents ayant des besoins d'accueil de leurs jeunes enfants concernent l'amplitude d'ouverture (prise en compte des besoins en horaires atypiques), la limitation du délai d'attente pour obtenir une place et la souplesse de l'accueil :

Verbatims les plus récurrents en réponse libre (questionnaire)

- « Des heures d'accueil plus tôt et plus tard dans la journée, voir week-end et jours fériés »
- « Que la crèche accepte des enfants à d'autres périodes que septembre et que l'on ait une réponse plus rapide (demande faite depuis plus d'1 an). De la transparence sur les critères de la commission d'acceptation. »
- « Pas d'horaires imposés », « des horaires plus flexibles », « Plus de places pour un accueil occasionnel »
- « La Cazelle est ouverte une après-midi par semaine mais pour socialiser j'aimerais qu'elle soit ouverte 2 ou 3 fois par semaine »
- « Les fermetures de la structure type une semaine en fin d'année et 3 semaines en été ?! Très difficile de palier sur de telles périodes pour la garde de mon enfant, nous met en difficulté, les deux parents travaillant. »
- « Un contrat plus flexible, modulable sur l'année car on a des périodes de travail creuses et des périodes plus intenses », « Pouvoir modifier les contrats en cour d'année »
- « Ouvrir une autre crèche ou micro-crèche pour éviter toute cette attente »
- « Avoir un panel d'assistantes maternelles plus large, acceptant de travailler les mercredis et week-end. Être accompagné pour les démarches. Permettre aux assistantes maternelles qui sont hors commune de Millau de pouvoir être conseillées et accompagnées par le RAM notamment pour les contrats »

Quel est votre niveau de satisfaction sur les points suivants concernant le mode d'accueil principal de vos enfants de moins de 3 ans ?



Source : Enquête CREDOC, 2021
*Pour les personnes concernées uniquement
Champ : 104 répondants

La qualité de l'accueil proposé (accueil individuel et collectif) est plébiscité par les parents. La souplesse de l'accueil est le point qui satisfait le moins les répondants. Le coût et les horaires d'accueil sont également des points qui peuvent susciter une insatisfaction plus importante.

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les parents

38% des parents d'enfants de moins de 3 ans et 34% des parents d'enfants de 3 à 6 ans déclarent avoir rencontré des difficultés pour trouver un mode d'accueil adapté à leurs besoins

- En comparaison avec les chiffres recueillis à l'échelle départementale les difficultés seraient moindres à Millau (46% des parents d'enfants de moins de 3 ans déclarent avoir rencontré des difficultés en Aveyron)
- Les difficultés sont plus prégnantes lorsque le couple ou la famille monoparentale travaillent en horaires atypiques ou lorsque la famille privilégie un mode d'accueil (collectif en particulier) et ne veut pas étudier les ressources mobilisables en matière d'accueil individuel (le couple ou le parent isolé adapte son activité en conséquence).
- Obtenir une place en accueil collectif est la principale difficulté mentionnée par les parents d'enfants de moins de 3 ans, qui soulignent également les difficultés qu'ils ont pu rencontrer pour trouver une offre d'accueil répondant à leurs contraintes (horaires/jours d'accueil). Ce dernier sujet est la principale difficulté évoquée par les parents d'enfants de 3 à 6 ans, au même niveau que le coût financier de l'accueil. Trouver une réponse pour un besoin ponctuel est également l'une des principales difficultés soulignées par ces parents.

En revanche, les trois quarts des répondants à l'enquête jugent relativement facile de trouver l'information sur les différents modes d'accueil à Millau

- Obtenir l'information concernant les différents modes d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est jugée très facile (25%) ou plutôt facile (51%) par les trois quarts des répondants. **Il est jugé un peu plus complexe de trouver l'information sur les différentes aides mobilisables** : seuls 11% jugent « très facile » d'accéder à cette information (49% « assez facile »)
- Au-delà des outils existants, ils soulignent s'être surtout appuyés sur **le bouche-à-oreille**, afin d'identifier les ressources, d'être rassurés sur la qualité de l'accueil proposé et de les sécuriser dans le choix du mode d'accueil ou des professionnel(le)s sollicité(e)s.
- Les personnes interrogées n'ont pas eu de difficulté pour trouver une porte d'entrée leur permettant d'accéder à l'information. Parfois elles ont sollicité directement le Pôle petite enfance et demandé un rendez-vous, parfois l'accueil de la mairie a été privilégié. Elles ont eu de ce fait une information qu'elles jugent satisfaisante : information relativement adaptée, outils bien conçus,...
- Certains outils Internet peuvent être utilisés (Nounou-Top), mais ce n'est pas nécessairement le premier réflexe (le site Internet de la commune est consulté, mais est jugé peu opérationnel dans la recherche d'infos par les personnes interrogées).
- Au-delà des modes d'accueil, les parents interrogés n'ont qu'une **connaissance parcellaire de l'offre petite enfance existante sur le territoire** : parmi ceux qui ont été interrogés qualitativement certains ont entendu parler des actions proposées par le collectif parentalité ou l'association Barbouille, mais ces actions ne sont appréhendées que de manière très limitée et tout un pan de l'offre reste méconnue.

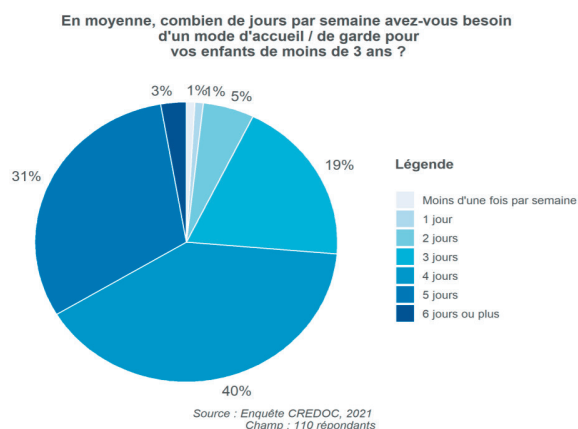
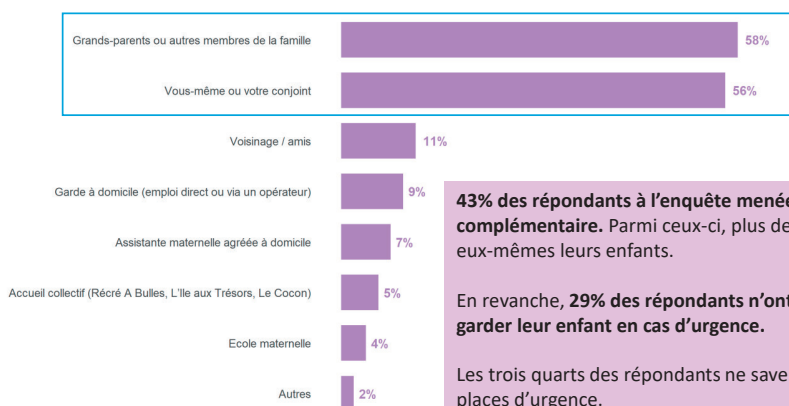
L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux et les parents

Malgré la richesse des ressources locales existantes en faveur de la petite enfance, certains besoins restent encore aujourd'hui difficiles à couvrir sur le territoire Millavois

- De fait les besoins des familles évoluent : des fréquentations de plus en plus différenciées.** Selon les acteurs, les contrats de 5 jours ont sensiblement diminué, le maximum étant plutôt de 4 jours, avec des plannings de plus en plus complexes à gérer par rapport au nombre de places disponibles, générant **un mille-feuille de fréquentations différenciées** (à la journée, à la demi-journée,...) qu'il n'est pas toujours facile de satisfaire pour coller au mieux à la demande.

Quel(s) est(sont) le(s) mode(s) d'accueil complémentaire(s) de vos enfants de moins de 3 ans ?



43% des répondants à l'enquête menée dans le cadre de la CTG utilisent un mode d'accueil / de garde complémentaire. Parmi ceux-ci, plus de la moitié font appel aux grands parents ou s'organisent pour garder eux-mêmes leurs enfants.

En revanche, 29% des répondants n'ont pas la possibilité de mobiliser leur famille ou leur réseau social pour garder leur enfant en cas d'urgence.

Les trois quarts des répondants ne savent pas que les structures petite enfance de la commune proposent des places d'urgence.

43% ont besoin ou auraient besoin de faire appel à un service de **baby-sitting** durant l'année. Parmi ceux-ci 73% n'ont pas de solutions pour y répondre et seraient intéressés par un soutien pour les aider en la matière.

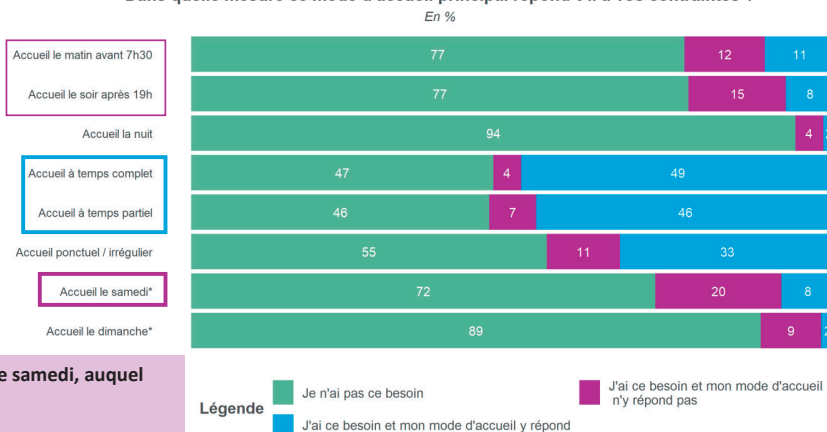
L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux et les parents

Des familles ayant des besoins en horaires atypiques qui trouvent difficilement des réponses adaptées à leurs contraintes

- Le Pôle petite enfance ne peut pas répondre à cette demande et les assistantes maternelles répondent de moins en moins à ce type de besoins. Elles ne travaillent pas nécessairement non plus lors des périodes de vacances. Le sujet est particulièrement complexe pour les familles monoparentales qui n'ont pas de solution via les conjoints.
- La micro-crèche permet de proposer des places sur le samedi, 11 places, mais il n'est pas possible d'aller au-delà.
- 4 structures privées peuvent plus ou moins répondre à cette demande spécifique sur Millau (prestataires de services), mais ne sont pas accessibles à toutes les familles : ces services ont un coût élevé, ils peuvent être mobilisés en dépannage, mais il est plus difficile d'envisager de les mobiliser dans la durée pour la plupart des familles.
- Cette demande concerne autant l'accueil des 0-3 ans que celui des 3 - 6 ans, avec des familles en difficulté pour obtenir un mode d'accueil adapté à leurs besoins aussi sur cette tranche d'âge (3 - 6 ans). Le soir, les week-ends, le matin, il y a des réponses mais elles ne semblent pas suffisantes.
- Piste de travail à creuser ?** des acteurs interrogés se sont fait écho d'initiatives développées en Bretagne, où des parents se sont organisés en association pour se mettre en lien et s'entraider autour de ces besoins complexes à satisfaire : « Ça fonctionne très bien. C'est de l'entraide organisée par une structure ou pas : ça permet de créer du lien, de travailler sur des horaires atypiques pourquoi pas » (verbatim acteurs)

Dans quelle mesure ce mode d'accueil principal répond-t-il à vos contraintes ?



28% des répondants à l'enquête ont un besoin d'accueil le samedi, auquel leur mode d'accueil ne répond pas dans 20% des cas.

23% ont un besoin d'accueil avant 7h30 et/ou après 19h, auquel leur mode d'accueil ne répond pas dans 15% des cas le soir et dans 12% des cas le matin.

Source : Enquête CREDOC, 2021
*Répondants enquête Millau uniquement
Champ : 120 répondants

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

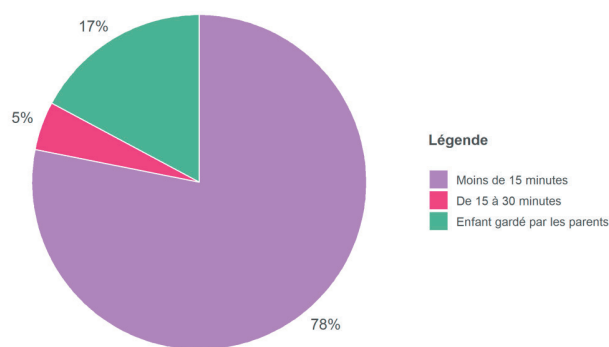
Ce qu'en disent les acteurs locaux

La question de l'accessibilité des services pour les familles constitue également un enjeu d'importance sur le territoire Millavois et complexe à gérer

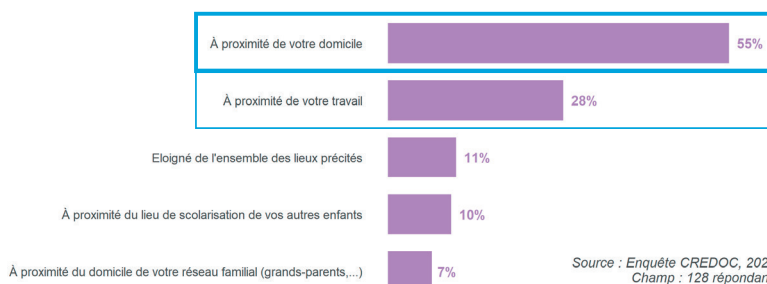
- La grande majorité des répondants met moins de 15 minutes pour se rendre sur le lieu principal d'accueil de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans. Ce lieu est situé majoritairement à proximité de leur domicile (55%) ou de leur travail (28%).
- 11% déclarent cependant que ce lieu est éloigné de leur domicile ou de leur travail, mais seuls 5% mettent plus de 15 minutes pour se rendre sur ce lieu d'accueil.
- Le fait d'avoir centralisé l'offre d'accueil petite enfance en grande partie en un même lieu – le Pôle petite enfance – pose la question de l'accessibilité de ce lieu pour les familles non véhiculées et tributaires d'une offre de transports et de fréquences de bus pas toujours adaptées aux besoins des familles.
- L'accessibilité au centre de loisirs Bonniol, sur les hauteurs de Millau, est régulièrement citée par les acteurs comme une difficulté pour les familles qui ne peuvent pas repartir au travail dans la foulée, lorsqu'elles ne sont pas véhiculées.

L'accessibilité des structures spécialisées peut être également particulièrement problématique (exemple CMPP) d'un point de vue géographique, mais aussi et surtout temporel : temps d'attente, phénomène d'autocensure (le cheminement est long pour accepter de consulter, et après le temps d'attente peut être important également pour obtenir un rendez-vous).

Combien de temps mettez-vous, depuis votre domicile, pour vous rendre sur le lieu d'accueil principal de vos enfants de moins de 3 ans ?



Le lieu d'accueil principal de vos enfants de moins de 3 ans se trouve...



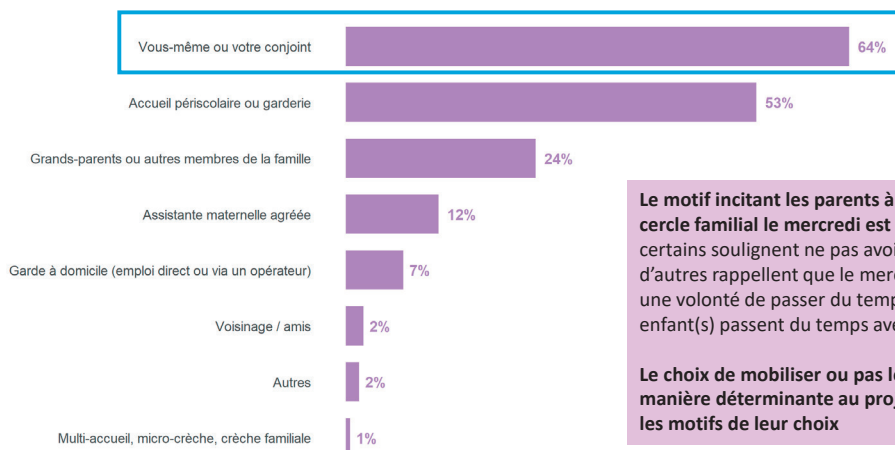
L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les parents d'enfants de 3 à 6 ans

Les deux tiers des parents d'enfants de 3 à 6 ans déclarent garder eux-mêmes leur enfant le mercredi et un tiers sollicitent leur environnement familial (grands parents). Seuls 21% déclarent utiliser un accueil de loisirs et 11% une assistante maternelle

- Les structures petite enfance sont mobilisées par 4% des répondants le mercredi, et 5% font appel à une garde à domicile.
- Le matin et le soir après l'école**, près des deux tiers s'organisent eux-mêmes pour garder leurs enfants, et un quart font appel aux grands parents. L'accueil périscolaire ou garderie est toutefois également utilisé par la moitié des répondants et 12% sollicitent une assistante maternelle.
- Un tiers des répondants déclarent faire ce choix afin de garder une souplesse par rapport à leurs contraintes (horaires,...) et 27% souhaitent que leurs enfants restent dans un environnement familial (domicile, cercle familial), mais 28% citent également des contraintes d'ordre économique.

Si vos enfants âgés de 3 à 6 ans sont scolarisés à temps plein, quel est leur mode d'accueil / de garde le matin et/ou le soir après l'école ?



Le motif incitant les parents à garder eux-mêmes leurs enfants ou à faire appel au cercle familial le mercredi est sensiblement différent pour 35% des répondants : si certains soulignent ne pas avoir le choix (pour des contraintes économiques ou horaires), d'autres rappellent que le mercredi est leur jour de congé ou que ce choix s'inscrit dans une volonté de passer du temps avec leur(s) enfant(s) ou une volonté que leur(s) enfant(s) passent du temps avec leurs grands parents.

Le choix de mobiliser ou pas les accueils de loisirs de la commune n'est pas lié de manière déterminante au projet éducatif proposé : seuls 5% évoquent ce sujet parmi les motifs de leur choix

Source : Enquête CREDOC, Millau, 2021
Champ : 177 répondants

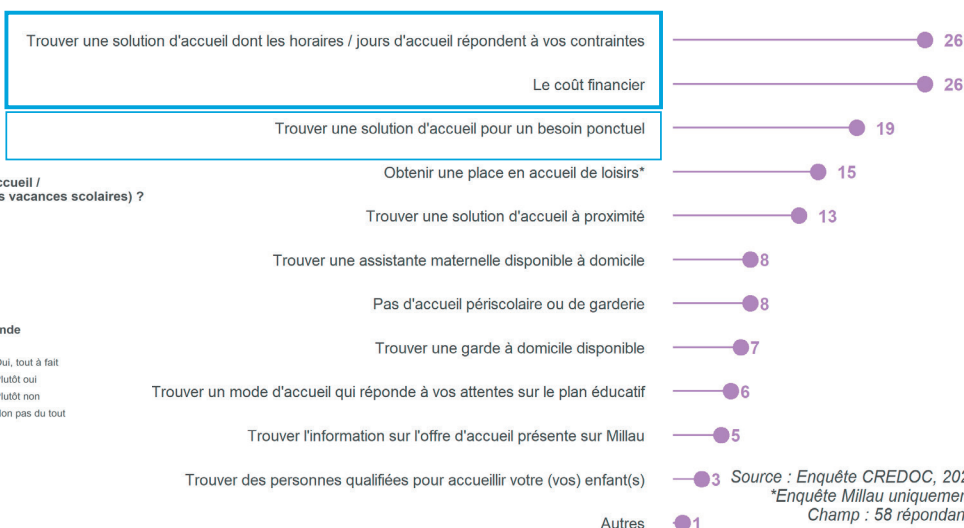
L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les parents d'enfants de 3 à 6 ans

Les parents d'enfants de 3 à 6 ans sont globalement satisfaits de l'organisation de l'accueil / de la garde de leur(s) enfant(s) de 3 à 6 ans en dehors du temps scolaire (et hors vacances), mais 34% ont eu des difficultés pour trouver une solution adaptée à leurs besoins

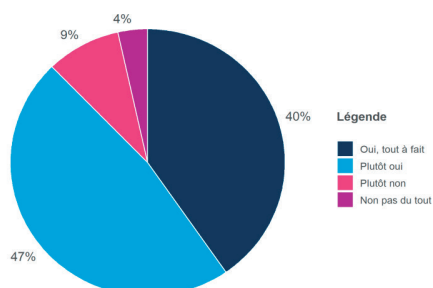
- 87% des répondants sont tout à fait ou plutôt satisfaits de l'organisation de l'accueil de leur(s) enfant(s) de 3 à 6 ans : 40% se déclarent « très satisfaits », soit un degré de satisfaction inférieur aux parents d'enfants de moins de 3 ans (61% de « très satisfaits »), mais identique à celui constaté à l'échelle départementale. 13% des répondants se déclarent peu ou pas du tout satisfaits.
- Les contraintes d'horaires/de jours et le coût financier sont les deux principales difficultés rencontrées par les répondants pour trouver un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) de 3 à 6 ans. Trouver une solution d'accueil pour un besoin ponctuel est également une des principales difficultés rencontrées par 2 répondants sur 10.

Quelles étaient les principales difficultés rencontrées ?



33% des répondants n'ont pas la possibilité de mobiliser leur famille ou leur réseau social pour garder leur enfant en cas d'urgence

Globalement, êtes-vous satisfait(e) de l'organisation de l'accueil / de la garde de vos enfants de 3 à 6 ans en dehors du temps scolaire (et hors vacances scolaires) ?



Source : Enquête CREDOC, 2021
Champ : 171 répondants

Source : Enquête CREDOC, 2021
*Enquête Millau uniquement
Champ : 58 répondants

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

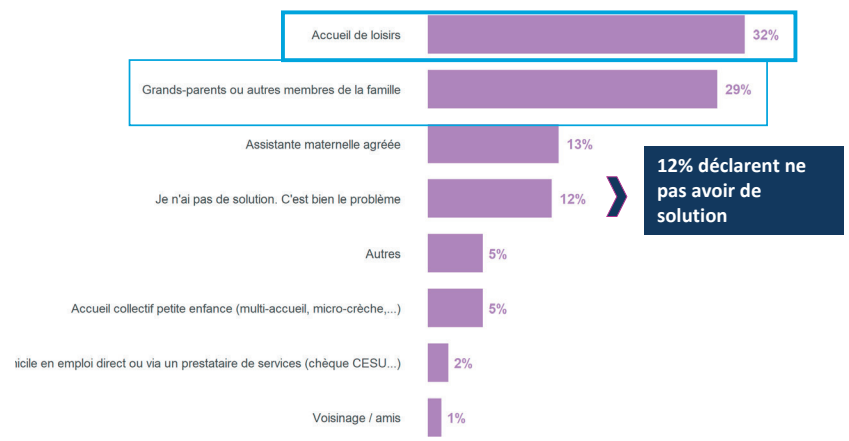
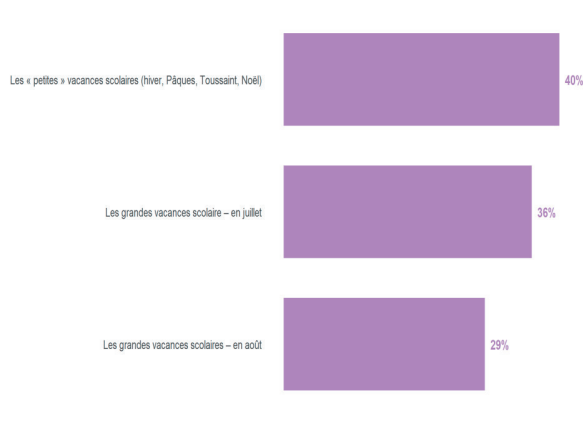
Ce qu'en disent les parents

61% ont besoin d'une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans durant les vacances scolaires, dont 29% en août, sur une période où les structures petite enfance sont fermées pendant 3 semaines

- Une étude a été conduite par le Pôle petite enfance sur les **besoins d'accueil lors du mois d'août** (auprès des familles déjà en contrat). Menée auprès de 43 familles, l'enquête révèle que 18 familles ont leurs congés imposés par l'employeur et que parmi celles-ci, 5 rencontrent des difficultés de garde durant la fermeture du Pôle (les deux parents travaillent, ce qui les oblige à trouver une autre organisation durant le mois d'août 2020).
- Dans l'enquête menée dans le cadre de la CTG, parmi ceux qui ont besoin d'une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s) : 40% ont un besoin pendant les « petites » vacances scolaires, 36% en juillet et 29% en août. L'accueil de loisirs et les grands parents sont les principales solutions d'accueil / de garde mobilisées par les parents, mais **12% déclarent néanmoins ne pas avoir de solutions pendant les vacances**.

Sur quelles périodes de vacances avez-vous besoin d'une solution d'accueil pour vos enfants ?

Quelle est la principale solution d'accueil que vous utilisez pendant les vacances ?



Source : Enquête CREDOC, Millau, 2021
Champ : 146 répondants

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

- **Les acteurs ont également fait état des difficultés rencontrées pour répondre aux familles ayant besoin de faire garder leur enfant pendant des temps de formation adultes** : c'est le cas par exemple des femmes ou hommes qui apprennent la langue française et auraient besoin de faire garder leurs enfants durant ces temps d'apprentissage. Actuellement, il n'y a pas assez d'offre d'accueil pour répondre à ces besoins.

→ Il est de fait **difficile de se projeter, d'anticiper ce type de demande** d'accueil. Ce n'est pas souvent pensé dans ce sens-là. Par ailleurs, ces temps de formation se déroulent souvent les mardis et jeudis, qui sont des jours où l'offre d'accueil collectif a le moins de marge de manœuvre, alors qu'il peut y avoir des gens qui vont poser plus facilement des lundis en RTT, les mercredis ou vendredis après-midi. Le Pôle petite enfance dispose également le lundi d'un espace de vie inoccupé, qui pourrait être utilisé pour ces cours, mais ce lieu n'est pas investi à ce jour.

→ **Piste de travail pour la CTG : retravailler cette demande potentielle des parents en insertion, sur des temps de formation**, entre les structures petite enfance et les acteurs de la formation ou acteurs sociaux (exemple Myriade), afin de trouver des solutions pour que ces parents puissent accéder aux modes d'accueil pour leurs enfants.

- Certaines situations sont également plus difficiles à gérer et nécessiteraient d'être mieux accompagnées comme les demandes des **familles de légionnaires** : des familles étrangères qui ont des besoins d'apprentissage de la langue, et qui pour certaines d'entre elles constituent un point aveugle du point de vue administratif. Un légionnaire n'est pas autorisé à faire venir sa famille s'il n'a pas au moins 5 ans de service. Or, dans certains cas, ces familles sont là, mais « elles n'existent pas » d'un point de vue administratif : femmes et enfants n'ont aucun droit, pas d'allocations familiales.... Des familles souvent confrontées à des situations d'isolement et une forte précarité.

La formation et le recrutement des professionnel(le)s de la petite enfance constitue également un enjeu clef pour le territoire

- Des démarches ont été entreprises par la Ville de Millau pour contribuer à la formation des équipes, via le Cnftpt notamment, qui a fait un effort de renouvellement de ses offres, désormais adaptées aux besoins des professionnel(le)s.

- **Le Ram** soutient l'activité des professionnelles à domicile, y compris en termes de formation, mais des axes de progrès pourraient être investis : si des réunions et formations sont proposées via le Ram, **il conviendrait également de renforcer la mobilisation des outils formatifs en ligne, ce qui permettrait aux assistantes maternelles de ne pas sortir de chez elles le soir ou le samedi, et de développer leurs compétences**.

- Comme de nombreuses collectivités, la Ville de Millau est par ailleurs confrontée à des **difficultés de recrutement** : « il y a eu un CAP petite enfance sur Millau, mais qui délivrait beaucoup de diplômes par rapport aux capacités d'emploi locales. Le Greta a arrêté sa formation en 2019, et de fait désormais il manque du personnel. C'est pareil pour les Educatrices de Jeunes Enfants (EJE), les assistantes familiaux. Ce qui pousse parfois à aller chercher des candidats sur la Lozère » (verbatim acteurs).

→ **Piste de travail pour la CTG** : « Il y aurait peut-être des stratégies à penser avec d'autres acteurs (Mission locale,...), et une réflexion à mener sur le profil des personnes qui pourraient potentiellement être intéressés par ce métier et la revalorisation des métiers de la petite enfance : présence sur des forums des métiers, etc. » (verbatim acteurs).

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs et parents

La transition vers l'école pourrait être renforcée

- Des actions passerelles ont été menées par le passé, mais étaient relativement complexes à organiser. Par exemple, des enfants pouvaient encore bénéficier d'un accueil sur les structures petite enfance le mercredi et pendant les vacances scolaires, parce qu'ils n'avaient pas 3 ans et ne pouvaient être accueillis en centre de loisir. Une sortie était également organisée avec le centre de loisirs Bonniol, avec les enfants les plus âgés accueillis dans les structures petite enfance, pour montrer qu'au-delà de l'école les parents pouvaient aussi mobiliser le centre de loisirs.
- Un travail est mené au niveau des centres sociaux avec la Classe d'accueil de Malhourtet, du fait de la proximité. La Classe d'accueil participe aussi au collectif parentalité.
- Cependant, le lien pourrait être renforcé avec l'Education nationale, de manière à mieux travailler notamment le parcours et l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques, et capitaliser ce qui a été mis en place au sein des structures d'accueil petite enfance

Parmi les pistes d'amélioration évoquées par les parents interrogés qualitativement est également cité l'implication du parent dans le projet pédagogique et l'information qui lui est communiquée sur la vie de l'enfant pendant les temps d'accueil (*une appétence toutefois très variable suivant les parents*)

- « On a peu d'infos sur ce qui se passe, le projet pédagogique, les activités. C'est aussi lié à la personnalité des gens : certains communiquent beaucoup avec les parents, d'autres non. Ils nous ont quand même transmis le projet de vie en construction et ça c'est appréciable. Mais moi j'aimerais avoir un site Internet où on puisse voir des photos, un texte où ils présentent un peu le projet, comment se passent les moments de la vie de mon enfant » (verbatim parent).
- « On n'est pas assez intégrés dans la vie de l'enfant. Sur Montpellier par exemple, on était souvent conviés à un atelier pendant les horaires de crèche. Et ça sur Millau, on ne nous l'a jamais proposé. On voudrait s'impliquer un peu plus » (verbatim parent... qui souligne néanmoins avoir proposé – en tant que parent délégué - des temps d'information aux autres parents sur les conditions d'accueil de leur enfant... et avoir reçu très peu de questions ou d'intérêt pour ce sujet...)

LES SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE



LES 3-17 ANS - DÉMOGRAPHIE ET SCOLARISATION

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

UNE PART DES MOINS DE 18 ANS QUI DIMINUE DEPUIS 10 ANS, MAIS TRÈS PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE OÙ LA GRANDE MAJORITÉ SONT SCOLARISÉS

Les moins de 18 ans représentent en 2017 un peu moins de 18% de la population globale de la ville (17,6%), soit un ratio légèrement supérieur à celui de l'Aveyron (17%), mais inférieur à la moyenne nationale (19,5%).

A Millau, le nombre des 3-5 ans a sensiblement diminué entre 2007 et 2017 (-11%) et c'est sur cette tranche d'âge que la part de la population est la plus faible par rapport aux moyennes départementale et nationale. Le nombre des 6-10 ans et 15-17 ans a aussi diminué, mais en proportion beaucoup plus faible (-2 et -1%). Seule la tranche d'âge des 11-14 ans a augmenté en volume (+5%) sur cette période, du fait notamment de l'arrivée de nouvelles populations au profil beaucoup plus jeune que l'ensemble de la population de Millau (cf. Portrait de territoire).

La très grande majorité des moins de 10 ans et des 11-17 ans de la commune sont scolarisés sur la ville de Millau.

En corrélation avec les évolutions démographiques, les effectifs scolaires diminuent sur les écoles du premier degré public et privé sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, et passent de 2157 élèves en 2015-2016 à 2032 en 2019-2020. En revanche, les effectifs sont stables voire augmentent sur les établissements du second degré public et privé sous tutelle : de 1957 élèves en 2015-2016 à 2021 élèves en 2019-2020 (source data.occitanie.education.gouv.fr)

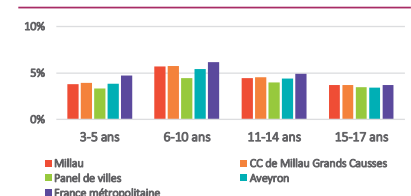
Évolution des 3-17 ans

	2007	2012	2017	Evol. 2007-2017
3-5 ans	945	923	841	-11%
6-10 ans	1 288	1 174	1 257	-2%
11-14 ans	936	960	982	+5%
15-17 ans	827	786	815	-1%

Source : INSEE 2007-2017

Entre 2007 et 2017, le nombre de 3-5 ans est passé de 945 à 841, soit une évolution de -11% pour Millau.

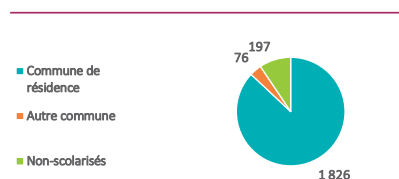
Part des 3-17 ans au sein de la population



Source : INSEE 2017

En 2017, la part des 3-5 ans au sein de la population était de 3,8% pour Millau, contre 4,7% pour la France métropolitaine.

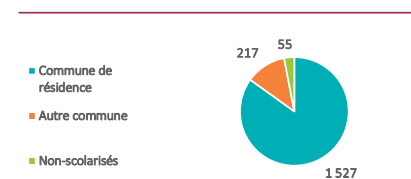
Lieu de scolarisation des 2-10 ans



Source : INSEE 2017

En 2017, 1 826 enfants de 2-10 ans étaient scolarisés dans leur commune de résidence.

Lieu de scolarisation des 11-17 ans



Source : INSEE 2017

En 2017, 217 enfants de 11-17 ans étaient scolarisés en dehors de leur commune de résidence.



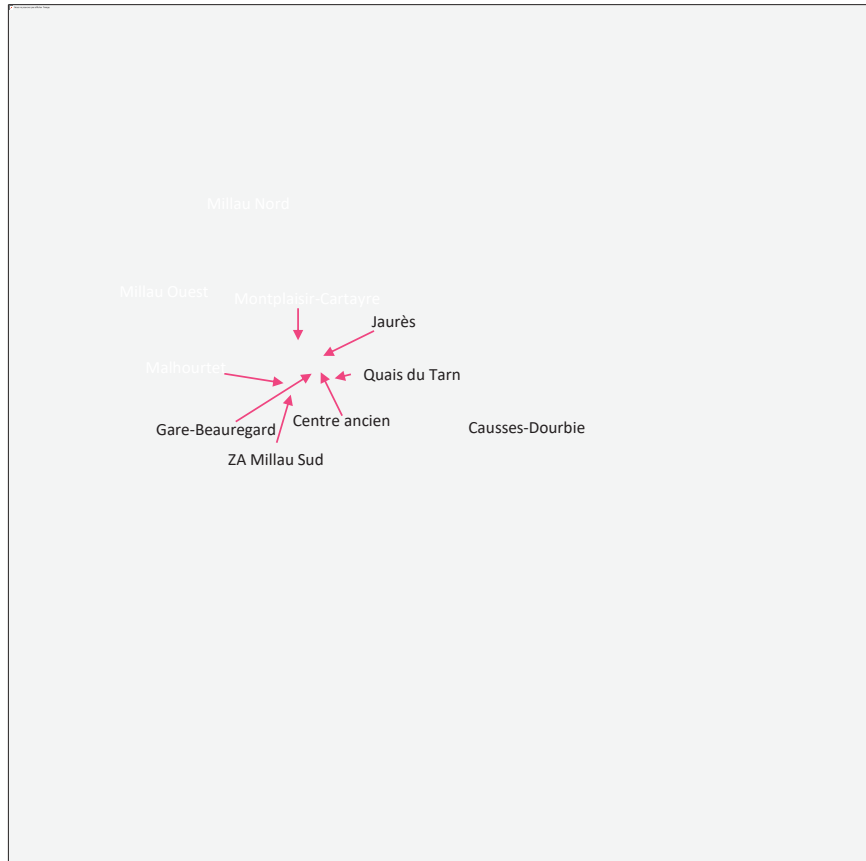
PART DES 3 - 10 ANS

Quelle est la part des enfants de 3 à 10 ans dans la population du quartier ?

La part des 3-10 ans est la plus élevée sur le secteur Millau Ouest et l'IRIS Quais du Tarn.

En revanche, elle est plus faible sur les IRIS Gare-Beauregard et Montplaisir – Cartayre, et centre ancien.

Source : INSEE 2016, Données IRIS

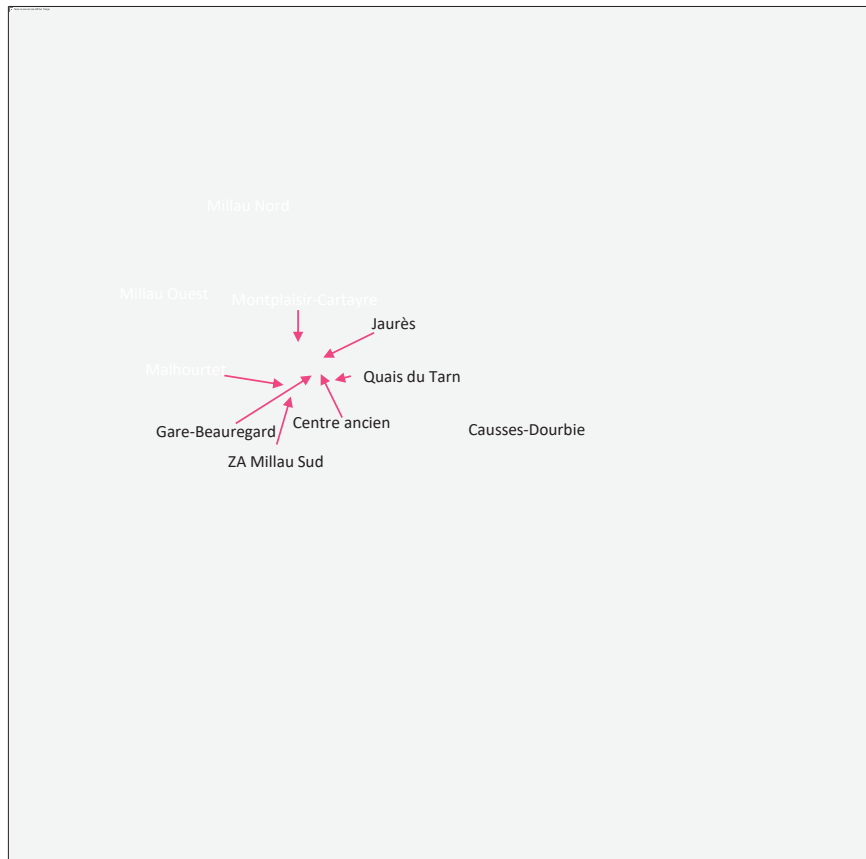


PART DES 11-17 ANS

Quelle est la part des enfants de 11 à 17 ans dans la population du quartier ?

La configuration évolue sur les 11 – 17 ans, puisque les IRIS Millau Ouest et Quais du Tarn sont toujours bien couverts par ces populations jeunes, mais c'est aussi le cas des IRIS Malhourtet, Jaurès, ou Millau Nord

Source : INSEE 2016, Données IRIS

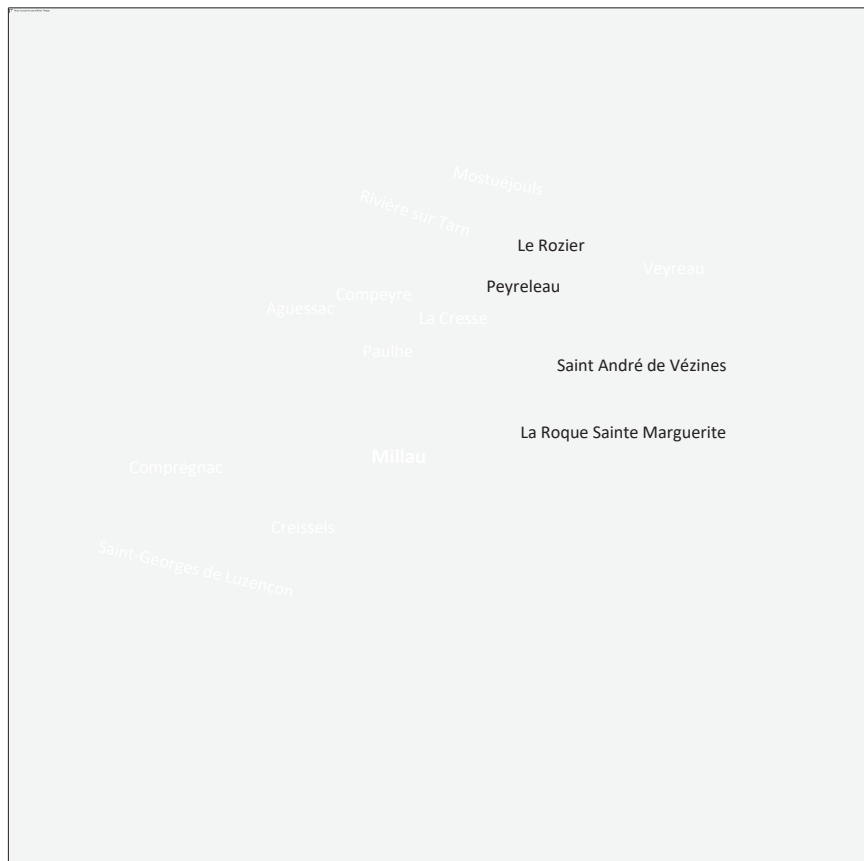




CC de Millau Grands
Causses

Quelle est la part des moins de 18 ans dans la population ?

Les établissements et structures dédiés à la jeunesse de Millau accueillent également des populations jeunes des communes environnantes, où la part des moins de 18 ans est supérieure à celle de Millau (Aguessac, Creissels, Paulhe,...)



Source : INSEE 2017

LES 18-29 ANS - DÉMOGRAPHIE ET LOGEMENT

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

UNE BAISSSE DE 12% EN VOLUME DES 18-24 ANS ENTRE 2007 ET 2017

Alors que la part des adolescents de 15-17 ans dans la population globale de Millau est identique à celle de la France métropolitaine (3,7%), et supérieure à celle de l'Aveyron (3,4%), la part des 18-24 ans est quasi identique à la moyenne départementale (5,8% contre 6%), mais bien inférieure à celle des villes de même typologie (10%) ou à la moyenne nationale (8%).

Leur nombre a diminué de 12% entre 2007 et 2017. La baisse est beaucoup plus limitée sur les 25-29 ans (-1%).

Les modes de cohabitation des 15-24 ans sont similaires à la moyenne nationale, mais très différents de ceux des villes de même typologie : 70% des 15-24 ans et 15% des 25-29 ans vivent chez leurs parents (contre 47% et 11% dans les villes de même typologie).

De fait l'offre de logements est peu attractive pour les jeunes en raison du coût des loyers, et d'une offre de logements de petite taille peu étoffée : seuls 16% des logements Millavois comportent 1 à 2 pièces, contre 22% dans les villes de même typologie : « même sur les logements du CROUS, il n'y a pas de jeunes » - « c'est très compliqué pour les jeunes qui entrent en formation sur le territoire, car on n'a aucun moyen d'hébergement » (verbatim diagnostic ABS)

Dès lors la part de jeunes de 18-24 ans vivant seuls à Millau est bien moindre que dans les villes de même typologie (14% contre 33%), mais quasi identique à la moyenne nationale.

A noter que la part de familles monoparentales de 25-29 ans est supérieure à Millau (7%) par rapport aux villes de même typologie (5%), et à la moyenne nationale (4%)

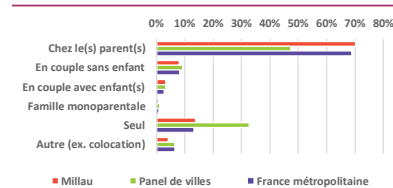
Évolution des 18-29 ans

	2007	2012	2017	Evol. 2007-2017
18-24 ans	1 447	1 293	1 277	-12%
25-29 ans	1 053	894	1 043	-1%

Source : INSEE 2007-2017

Entre 2007 et 2017, le nombre de 18-24 ans est passé de 1 447 à 1 277 soit une évolution de -12%.

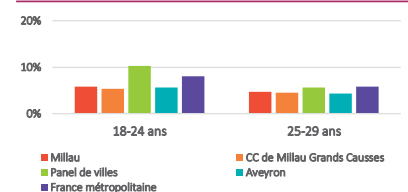
Mode de cohabitation des 15-24 ans



Source : INSEE 2017

En 2017, 70% des 15-24 ans vivaient chez leurs parents, contre 47% pour le panel de villes de même typologie.

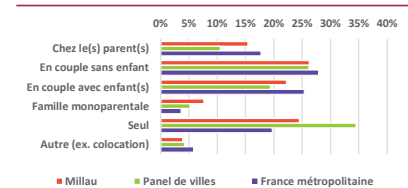
Part des 18-29 ans au sein de la population



Source : INSEE 2017

En 2017, la part des 25-29 ans au sein de la population était de 4,7% pour Millau, contre 5,8% pour la France métropolitaine.

Mode de cohabitation des 25-29 ans



Source : INSEE 2017

En 2017, 25% des 25-29 ans vivaient seuls, contre 34% pour le panel de villes de même typologie.

DES INDICATEURS DE PRÉCARITÉ PLUS MARQUÉS À MILLAU QU'À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE ET NATIONALE

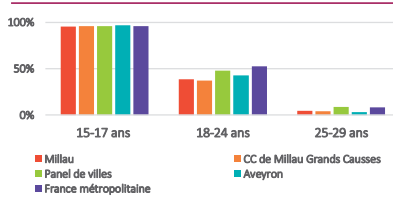
Le **taux de scolarisation** des 18-24 ans à Millau (39%) est bien inférieur à celui de l'Aveyron (43%) et de la France métropolitaine (50%)

Le **taux de chômage** des 18-24 ans, comme des 25-29 ans, est **sensiblement plus élevé à Millau, par rapport à l'ensemble des territoires de référence**. Il augmente sensiblement entre 2007 et 2017 sur ces deux tranches d'âge (cf. portrait de territoire).

En 2017, 41% des 15-24 ans salariés occupaient un emploi en CDI ou dans la fonction publique, contre 52% en Aveyron et 51% à l'échelle de la France métropolitaine.

Une difficulté de plus en plus prégnante pour trouver des emplois durables : à l'échelle de la Communauté de communes, 9,7% des jeunes avaient un emploi durable suite à leur accompagnement par la Mission locale en 2019, contre 14% en 2018 (source diagnostic ABS).

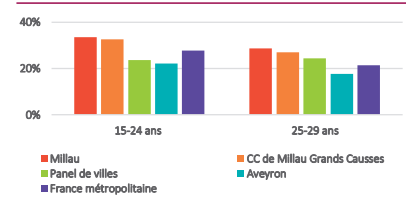
Scolarisation des 15-29 ans



Source : INSEE 2017

En 2017, 39% des 18-24 ans étaient scolarisés, contre 43% pour l'Aveyron.

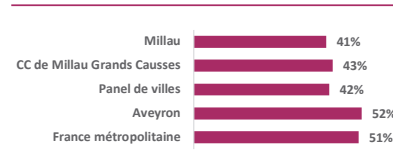
Les chômeurs de 15-29 ans



Source : INSEE 2017

En 2017, Millau enregistrait un taux de chômage de 34% pour les 15-24 ans, alors que ce chiffre était de 24% pour le panel de villes de même typologie.

Les 15-24 ans en CDI ou dans la fonction publique

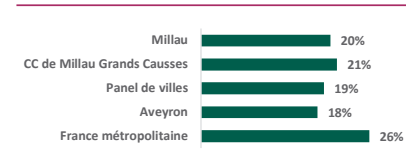


Source : INSEE 2017

Nb de 15-24 ans occupant un emploi stable : 187

En 2017, 41% des 15-24 ans salariés occupaient un emploi stable (CDI ou fonction publique), contre 51% pour la France métropolitaine.

Les 15-24 ans salariés à temps partiel



Source : INSEE 2017

Nb de 15-24 ans à temps partiel : 91

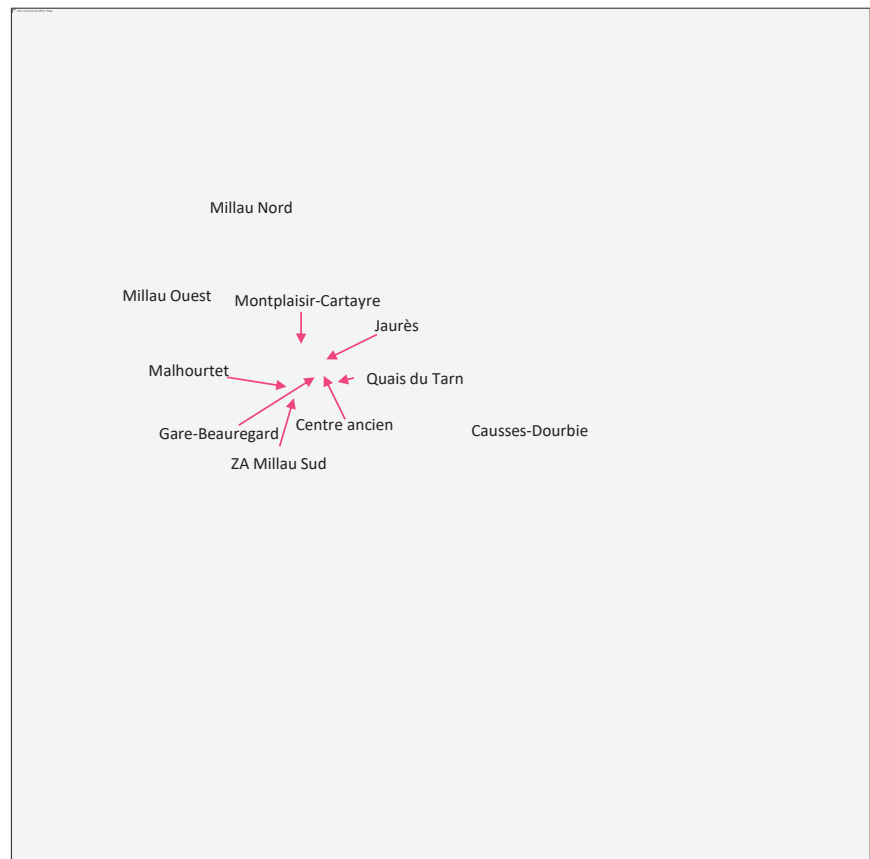
En 2017, 20% des 15-24 ans salariés travaillaient à temps partiel, contre 19% pour le panel de villes de même typologie.



PART DES 18-24 ANS

Quelle est la part des jeunes de 18-24 ans dans la population du quartier ?

La part des jeunes de 18-24 ans est plus importante sur le centre-ville de Millau, en particulier les IRIS centre ancien, Jaurès et Gare-Beauregard



Source : INSEE 2016, Données IRIS

UNE ACTION RÉVOLUE SUR LA COHÉRENCE ET LA CONTINUITÉ DES APPRENTISSAGES, LA TRANSMISSION DES VALEURS DE CITOYENNETÉ

Des axes de projets d'écoles investis dans les projets éducatifs des accueils périscolaires (Projet Educatif Territorial Plan Mercredi, dans le cadre du Projet Educatif 2017-2020 de Millau)

Le vivre ensemble et le développement durable

- Développement de l'accueil des **enfants en situation de handicap** ou ayant des besoins spécifiques : en 2019, par exemple, 5 enfants ont fréquenté régulièrement l'ALSH Bonniol (travail de médiation, formation, mise en place d'outils en lien avec le Plan Action Handicap de l'Aveyron).
- Organisation collégiale de l'action « **Parc en Fête** » portée par les centres sociaux et l'IME du Puits de Calès
- Action autour du **harcèlement à l'école** en 2019, en étroite collaboration avec l'Education nationale (environ 150 enfants de grande section sensibilisés)
- Travail en synergie entre les enseignants et les agents municipaux autour des **règles de vie commune à l'école** : mise en pratique sur les temps périscolaires (réalisation d'affiches, discussions avec les enfants,...)
- Action de sensibilisation des personnels et enfants sur le **gaspillage alimentaire et l'impact sur la planète**

L'ouverture culturelle et artistique

- De nombreuses actions sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires menées dans l'ensemble des **structures éducatives** du territoire et via les **services dédiés des équipements culturels du territoire** (Musée, Théâtre, médiathèque,...), ainsi que dans le cadre d'**actions collectives** telles que « Drôle de Noël », la Fête du Jeu ou la Fête de la science
- Une participation aux ateliers proposés dans le cadre des **manifestations culturelles** telles que Millau en Jazz ou le Festival « Bonheurs d'Hiver »
- Des projets spécifiques comme le projet « **Graine de Malhourtet** », coordonné par l'association La Tortuga, avec l'école Jean Henri Fabre, articulant temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- De actions **autour de la lecture** via le dispositif « Lire et faire lire » dans les écoles et les ateliers de la médiathèque

La prévention et promotion de la santé (dans le cadre notamment de la Charte « Villes Actives Plan National Nutrition Santé » et du partenariat avec l'Agence Régionale de Santé sur le dispositif « de l'assiette en basket »)

- Sensibilisation sur les temps scolaires et périscolaires aux **bienfaits de l'activité physique**, avec notamment l'intervention de 8 éducateurs des activités physiques et sportives (ETAPS) dans toutes les écoles privées et publiques de la commune
- **Une sensibilisation et éducation nutritionnelle** via des actions diverses telles que la semaine du goût, des ateliers cuisine, visites de la Cuisine centrale, distribution de fruits à la récréation, interventions de diététiciennes, les actions (p'tits-dej, alimentation et sport...) portées par les centres sociaux...

UNE OFFRE DE LOISIRS ÉDUCATIFS EXTRÊMEMENT DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AUX DIFFÉRENTS ÂGES DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Un maillage très étroit de l'offre de loisirs éducatifs sur le territoire, portée par la ville et ses partenaires associatifs, couvrant les différentes tranches d'âge et l'ensemble des temps scolaires, péri et extrascolaires, sur plusieurs quartiers de Millau.

Si certaines offres s'adressent aux mêmes tranches d'âges, **des complémentarités et une continuité éducative** ont été recherchées entre les accueils de loisirs municipaux, la MJC, la Salvage.

Une **politique tarifaire variable suivant les structures mais adaptée** pour permettre l'accessibilité du plus grand nombre aux loisirs éducatifs, aux sports et à la culture et une mixité des publics.

Accueils de loisirs municipaux Louis Bonniol et Albert Séguier	L. Bonniol ouvert aux 3-8 ans les mercredis et vacances scolaires et école maternelle A. Séguier pour les 3-4 ans uniquement lors des vacances d'été
Ateliers enfants et ados de la MJC	Une diversité d'ateliers (arts récréatifs, éveil musical, cirque, Mod'Ados, Chanter en scène, improvisation théâtrale,...) pour les 1 – 17 ans
La Ludothèque centrale de la MJC	Ouverte aux parents et enfants à partir de 4 ans , en formule libre ou ALSH dans les locaux de la MJC, en centre-ville, ainsi qu'en « inter-quartier » sur les quartiers Malhourtet, Puits de Calès, Cantarane, Beaugard et Viastels.
La Ludothèque inter quartiers	
Accueil de loisirs 8-12 ans de la MJC	Ouvert les mercredis et petites vacances scolaires pour les 8-12 ans : découverte, enrichissement culturel et pratique d'activités physiques et sportives
Action jeunes - formule ALSH 12-17 ans de la MJC	Ouvert en périscolaire, les mercredis, samedis et vacances scolaires pour les 12-17 ans : inciter les jeunes à devenir acteurs de leurs temps libres et de leurs projets.
Action jeunes - « Espace jeunes » (14-17 ans / 18-25 ans) à l'espace « Beffroi » de la MJC	Un pôle « jeunesse » , lieu où les jeunes peuvent se rencontrer, s'informer, échanger, et développer des projets avec l'accompagnement de l'équipe d'animation : un accueil de jeunes réservé aux 14-17 ans et un accueil des 18-25 ans sur des créneaux spécifiques (en soirée, jeudi et vendredi) ou dans le cadre de permanences sur demande
Action jeunes Projets et club de la MJC	Accompagnement de jeunes autour de passions partagées pour la danse, la musique, le jeu ou le sport, aide aux projets, animation de la plateforme numérique jeunesse en lien avec le « Fablab » de Millau
Accueil de loisirs Myriade	Accueil des 4-16 ans à la demi-journée ou la journée sur les périodes de vacances scolaires (sauf hiver) et en juillet, sur le quartier Cantarane
Accueil 6-16 ans des centres sociaux	Accueils de loisirs de proximité des 6-16 ans les mercredis, vendredis, samedis et vacances, animations et séjours, accompagnement de projets
La Salvage (4-14 ans)	Accueil de loisir en pleine nature de 3 à 14 ans et différentes formules de camps lors des vacances d'été pour les 6-17 ans , sur un site situé sur le plateau du Larzac
Les Mercredis Eveil Sportif	Proposé les mercredis après-midi en période de vacances scolaires pour les 6-12 ans
Stages Millau capitale du sport	Stages de pleine nature proposés aux 9-16 ans sur les vacances d'été

UN LARGE ÉVENTAIL D'ACTIIONS SPORTIVES ET CULTURELLES À DESTINATION DE LA JEUNESSE

Selon le Projet Educatif 2017 – 2020, la ville de Millau compte près de 160 associations qui proposent des activités spécifiques aux enfants et aux jeunes

L'éducation physique et sportive obligatoire de l'école primaire à la terminale garantit une pratique sportive à tous les élèves. Les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la Ville interviennent :

- Au sein des écoles primaires sur le temps scolaire et périscolaire
 - Via les activités de découverte et stage « sports / nature » Millau Capitale du Sport et Mercredis Eveil sportif
 - Dans le cadre des apprentissages de la natation sur le temps scolaire en primaire
 - Au Stade d'Eaux Vives sur le temps scolaire et dans le cadre de stages de découverte pendant l'été
- Le collège Marcel Aymard dispose par ailleurs d'une section sport de pleine nature et propose des classes aménagées dans le cadre de partenariats avec certains clubs sportifs locaux (football, rugby)

Une grande diversité d'offres culturelles ciblées en direction des enfants et des jeunes

- Les différentes activités et clubs proposées par la MJC
- La Carte Jeunes proposée par la Ville, permettant de favoriser l'accès des jeunes aux domaines culturel, artistique ou sportif : en 2019, plus de 300 jeunes ont bénéficié de ces avantages.
- Le Pass'spectacle issu du partenariat entre la MJC et le théâtre de la Maison du Peuple pour les jeunes de 12-17 ans
- Le festival Nov'Ado : festival départemental organisé chaque année à Millau à destination des adolescents souhaitant participer à des ateliers et rencontres autour du théâtre
- Les spectacles, ateliers et animations dédiés proposés par la Maison du Peuple, le Musée, la Médiathèque, durant l'année scolaire et pendant les vacances
- Le Conservatoire de Musique
- Les différentes manifestations culturelles, telles que le Festival Bonheurs d'Hiver
- MillauLab, le Fablab de Millau, géré par l'association CréaLab, espace dédié aux arts et cultures numériques au sein du CREA
- Plus largement l'ensemble des événements proposés par les structures éducatives et d'animation de la vie sociale du territoire
- ...

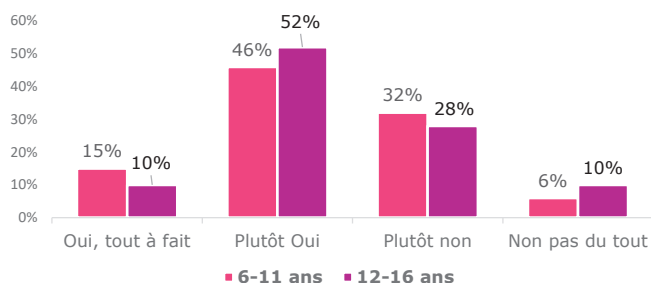
LES SERVICES ENFANCE – JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les parents

Une majorité des parents se déclarent globalement satisfaits de l'offre de loisirs proposée à Millau en direction des 6-11 ans et des 12-16 ans

Globalement êtes-vous satisfait(e) de l'offre de loisirs proposée sur votre commune en direction des enfants et adolescents (6 à 11 ans et 12-16 ans) ?

Source : Enquêtes Credoc, 2021 - Champ 168 répondants

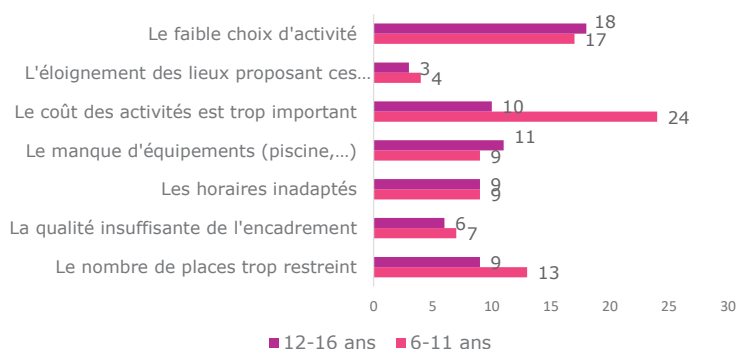


Ce taux de satisfaction est supérieur à Millau par rapport à la moyenne départementale, en particulier sur les 12-16 ans : 62% sont satisfaits à Millau, contre 47% en Aveyron

Parmi les motifs d'insatisfaction sont surtout évoqués le choix d'activités proposées sur le territoire (à rapporter toutefois à leur degré de connaissance de cette offre), mais aussi le coût de ces activités (en particulier par les parents d'enfants de 6 à 11 ans) et le nombre restreint de places

Les principaux motifs d'insatisfaction cités par les parents

Source : Enquêtes Credoc, 2021 - Champ 63 répondants



→ Dans l'enquête menée auprès des 6-11 ans, dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, les deux tiers des parents soulignent toutefois que leur enfant ne bénéficie pas d'une offre d'accueil hors temps scolaire. Si la plupart précisent que c'est un choix de leur part, presque autant mentionnent des contraintes économiques. La méconnaissance de l'offre, l'inadéquation des conditions d'accès (horaires) et le peu d'intérêt de leur enfant sont également souvent cités

LES SERVICES ENFANCE – JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les enfants et les jeunes

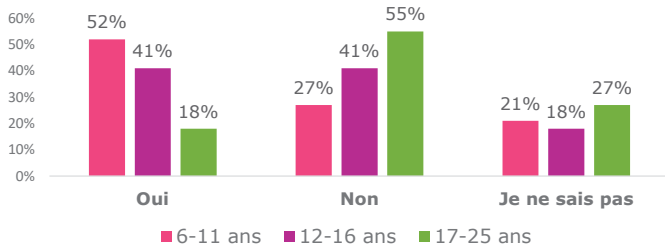
39% des répondants estiment que Millau ne propose pas suffisamment d'activités, de possibilités de loisirs pour les enfants, les adolescents ou les jeunes de leur âge (56% dans l'enquête départementale)

C'est particulièrement le cas pour les 17-25 ans, qui sont 55% à le penser, et les 12-16 ans (41% sont de cet avis)

En revanche, ce sont les 6-11 ans qui sont les plus nombreux en proportion à regretter de ne pas avoir accès à certaines activités de loisirs qu'ils aimeraient pratiquer

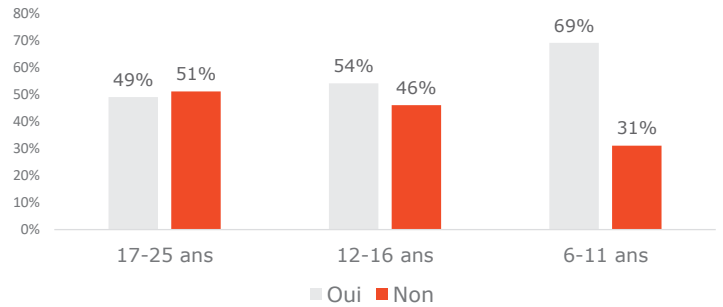
D'une manière générale, pensez-vous que votre ville propose assez d'activités, de possibilités de loisirs pour les enfants et les jeunes de votre âge ?

Source : Enquêtes Credoc - Champ : 290 répondants



Y a-t-il des activités, des loisirs que tu aimerais pratiquer, mais que tu ne peux pas faire ?

Enquêtes Credoc - Base 290 répondants



- Le coût et l'éloignement des activités / espaces de loisirs sont les principaux freins aux pratiques de loisirs cités par les enfants et les jeunes.
- L'absence de moyens de déplacement est particulièrement mise en avant par les 12-16 ans. Tandis que les 17-25 ans insistent plus que les autres classes d'âge sur le manque de temps.
- À noter qu'un répondant sur 5 parmi les 12-25 ans ne savent pas où pratiquer ces activités

LES SERVICES ENFANCE – JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

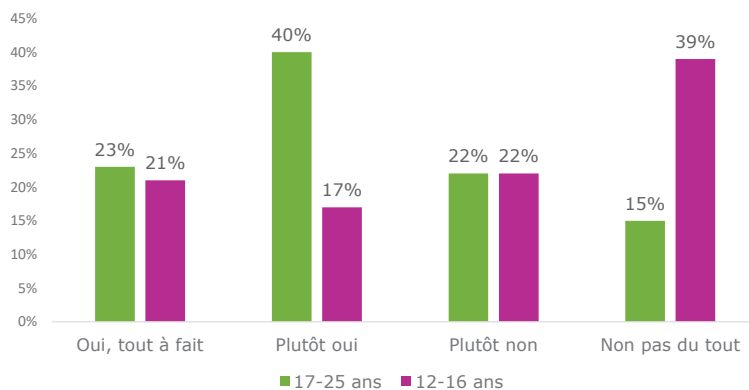
Ce qu'en disent les enfants et les jeunes

Même si 41% jugent qu'il n'y a pas assez d'activités ou de lieux adaptés à leur âge, seul un tiers des 12-16 ans souhaiteraient quitter Millau pour habiter ailleurs

- La proportion est en revanche inverse pour les 17-25 ans : près des deux tiers seraient plutôt enclins à quitter Millau s'ils en avaient la possibilité
- Les Millavois sont plus enclins qu'à l'échelle départementale à déclarer qu'ils souhaiteraient quitter leur commune pour habiter ailleurs (seuls 47% des aveyronnais de 17 à 25 ans ont ce souhait, contre 63% des jeunes Millavois)

Aimerais-tu changer de commune pour habiter ailleurs ?

Enquêtes Credoc - Base 177 répondants



Parmi les réponses libres sur ce qu'il faudrait améliorer sur leur territoire, les principales attentes citées par les enfants de 6 à 11 ans concernent la création d'aires de jeux, parcs, d'une patinoire. Essentiellement des équipements d'extérieur ou des jeux adaptés à leur âge.

Les 12-16 ans font plutôt état d'attentes en matière d'espaces de rencontres pour se retrouver entre amis, de moyens de déplacement pour accéder aux ressources et regrettent de ne pas pouvoir disposer d'une offre commerciale plus étoffée.

Les 17-25 ans évoquent également le besoin d'espaces/temps de rencontres, d'événements dédiés à la jeunesse (concerts, festivals et offre culturelle dans son ensemble), mais insistent aussi sur la nécessité de proposer des tarifs abordables pour les jeunes ou des aides pour faciliter l'accès à ces loisirs.

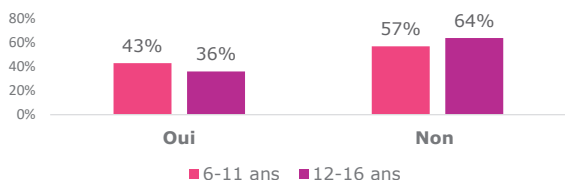
LES SERVICES ENFANCE – JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les parents

Les deux tiers des parents d'adolescents (12-16 ans) ne se sentent pas suffisamment informés sur les activités et les ressources proposées pour leur enfant sur leur territoire

Estimez-vous être suffisamment informé(e) sur les loisirs, les activités et les ressources proposées sur votre territoire en direction de votre enfant(s) ?

Source : Enquêtes CREDOC, 2021 - Champ : 169 répondants



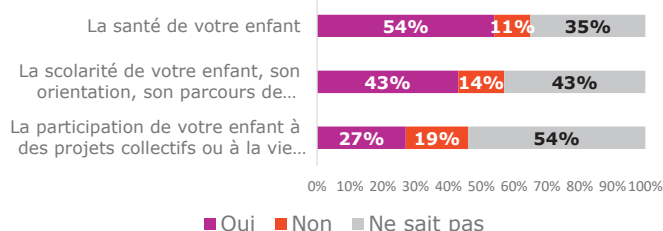
Le pourcentage est moins fort pour les parents d'enfants de 6 à 11 ans, mais ceux-ci sont néanmoins 57% également à ne pas se sentir suffisamment informé(s) sur l'offre de loisirs proposée sur leur territoire en direction des enfants de 6 à 11 ans

Ils s'informent principalement par le bouche-à-oreille (64%), Internet (55%), l'information diffusée par la commune (40%) et la fréquentation des lieux publics du territoire (22%)

Pour les parents d'adolescents, même si le bouche-à-oreille reste un fort vecteur d'information (64%), le poids d'Internet est beaucoup plus important dans la recherche d'informations (76%) : 62% souhaiteraient pourvoir disposer de ressources numériques leur permettant de trouver des ressources adaptées aux besoins de leur(s) adolescent(s)

Disposez-vous sur votre commune ou à proximité d'une ressource, un lieu proposant à votre enfant et/ou à vous même un soutien / un accompagnement sur les sujets suivants... ?

Source : Enquêtes CREDOC, 2021 - Champ : 127 répondants



Plus du tiers des parents ne savent pas si des ressources existent à Millau pour répondre aux besoins de leurs enfants en matière de santé, de scolarité ou de participation citoyenne

- Seuls 27% savent qu'ils disposent de ressources à Millau pouvant favoriser la participation de leur enfant à des projets collectifs ou à la vie de la commune
- Ce constat met en lumière le chemin qui reste à parcourir en matière d'information et de communication à destination des parents
- A noter néanmoins que les deux tiers des parents d'enfants et adolescents connaissent le Collectif parentalité de Millau

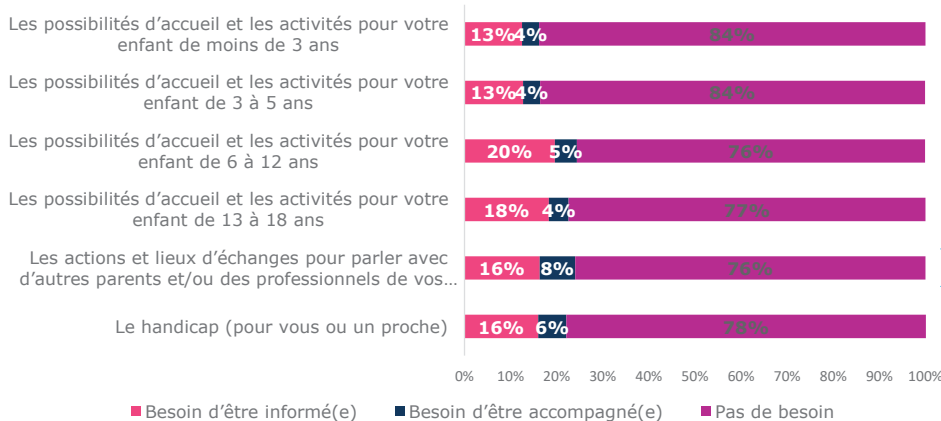
LES SERVICES ENFANCE – JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les parents

Plus de 20% des répondants à l'enquête qualité de vie et accès aux droits ont besoin d'être informés ou accompagnés sur les possibilités d'accueil et les activités proposées aux enfants de plus de 6 ans et adolescents (13-18 ans)

Parmi les sujets suivants, avez-vous le besoin d'être mieux informé(e) ou accompagné(e) par les services de la Ville ou ses partenaires institutionnels et associatif ?

Source : Enquête CREDOC, 2021 - Champ : 351 répondants



Le besoin est plus faiblement exprimé concernant les possibilités d'accueil et les activités pour la petite enfance

40% déclarent ne pas connaître les possibilités d'accueil éducatif après l'école et durant les vacances, proposées à Millau, pour les 4 – 12 ans

Le besoin d'accompagnement est plus prononcé en matière de parentalité et pour les personnes concernées par le handicap (sujet fréquemment évoqué également en réponses libres)

Zoom. Seuls 13% des répondants connaissent le dispositif « Millau Enfance Handicap »

LES SERVICES ENFANCE – JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

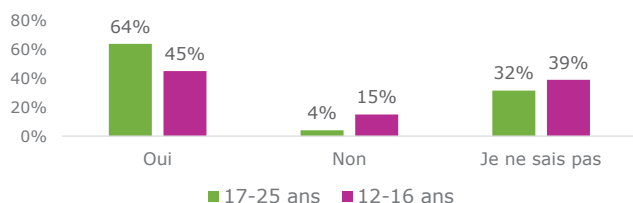
Ce qu'en disent les enfants et les jeunes

Plus du tiers des jeunes de 12 à 25 ans ne savent pas s'il existe à Millau ou à proximité une structure où des personnes sont là pour les aider et les écouter, les informer et les accompagner dans leurs projets

- La MJC et les centres sociaux sont de loin les structures les plus citées par les 12-16 ans
- La Mission locale est fortement citée par les 17-25 ans
- Dans le cadre de l'enquête du Schéma départemental des services aux familles (mars 2020), 58% des 6-11 ans de Millau déclarent être allés au moins une fois en 2019 dans un accueil de loisirs ou une structure proposant des activités pour les enfants et les adolescents. La fréquentation des structures jeunesse est moins citée, mais reste importante pour les 12-16 ans : 34% des adolescents déclarent en avoir fréquenté une au moins une fois au cours des trois derniers mois (contre 5% des 17-25 ans).

Existe-t-il à Millau ou à proximité une/des structure(s) où des personnes sont là pour vous aider et vous écouter, vous informer ou vous accompagner dans vos projets ?

Source : Enquêtes CREDOC, 2021 - Champ 177 répondants



Même s'ils connaissent ces ressources, 62% des 12-16 ans et 73% des 17-25 ans déclarent ne pas les fréquenter.

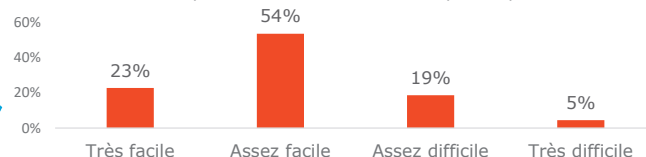
Les trois quarts de ceux qui ne les fréquentent pas indiquent ne pas en avoir besoin.

Un tiers préfèrent se débrouiller seuls ou faire appel à leurs amis ou à leur famille

Solliciter un conseil ou une aide reste une démarche assez voire très difficile pour près d'un répondant sur 4 parmi les 12-25 ans

Solliciter un conseil/une aide auprès de votre famille, de vos amis ou de professionnels extérieurs, c'est pour vous... ?

Source : Enquêtes CREDOC, 2021 - Champ 97 répondants



LES SERVICES ENFANCE – JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les enfants et les jeunes

Les 12-25 ans savent dans leur grande majorité où aller/vers qui se tourner pour les principales questions qui impactent leur vie quotidienne

- C'est particulièrement le cas pour les activités de loisir. Un jeune sur 4 cependant déclare ne pas savoir où aller / vers qui se tourner sur les questions de scolarité, le logement ou l'accès à l'emploi et 29% sur les questions relatives aux transports, à la mobilité

➤ 57% d'entre eux ne savent où aller / vers qui se tourner lorsqu'ils ont besoin d'aides pour monter un projet (42% à l'échelle départementale)

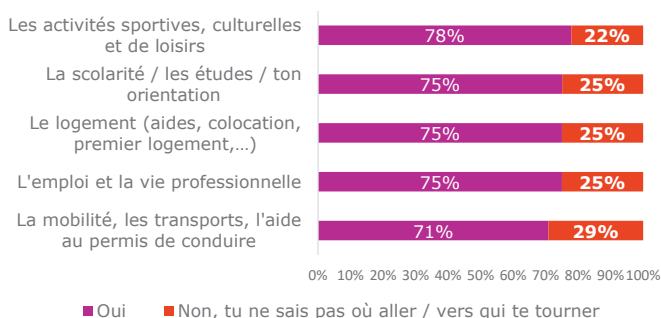
- De même plus de 40% d'entre eux ne savent pas où aller / vers qui se tourner sur des questions relatives aux addictions, aux formes de violence, à la vie amoureuse et à la sexualité

- 96% ne connaissent pas le dispositif « Promeneurs du net »

➤ Les trois quarts des répondants de 12 à 25 ans seraient intéressés par un accueil info jeunes, en particulier parmi les 17-25 ans : il n'y a pas de structure labellisée Information Jeunesse à ce jour à Millau, mais un souhait d'investir ce champ entre la Ville et la MJC notamment

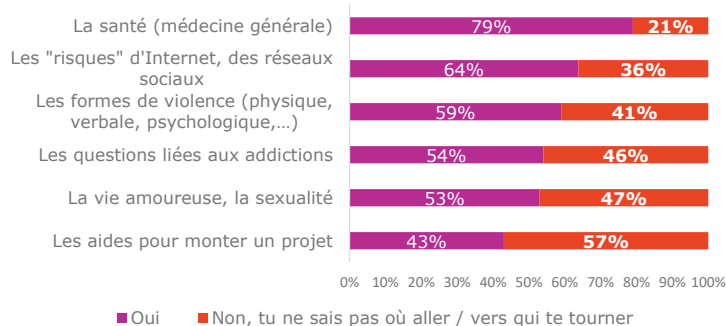
Sais-tu où aller/vers qui te tourner (lieu dédié, adulte de confiance, professionnel, site Internet spécialisé...) si tu as des questions sur... ?

Source : Enquêtes CREDOC, 2021 - Champ : 170 répondants



Sais-tu où aller/vers qui te tourner (lieu dédié, adulte de confiance, professionnel, site Internet spécialisé...) si tu as des questions sur... ?

Source : Enquêtes CREDOC, 2021 - Champ : 170 répondants



LES SERVICES ENFANCE JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Un territoire qui bénéficie de nombreux atouts, d'une richesse de propositions et de démarches partenariales en direction des enfants et des jeunes du territoire

- Le territoire Millavois dispose de **nombreuses structures d'accueil** et d'une grande variété d'activités et de propositions éducatives en direction des enfants et des jeunes. **Beaucoup de propositions, de structures souvent complémentaires**, aussi bien au niveau des activités que de leurs principes d'intervention. Depuis de nombreuses années, une collectivité, des bailleurs, qui soutiennent les activités enfance jeunesse.
 - Millau bénéficie par ailleurs d'une **grande richesse de propositions au niveau sportif et culturel** (sur le temps scolaire, péri et extra-scolaire).
 - Une **offre sportive** de grande qualité, diverse, avec des moyens humains et techniques, et une offre de découverte, complémentaire, au sein des structures. Dans le cadre du périscolaire, cette offre de découverte s'est fortement développée et a eu des impacts très positifs pour les structures comme pour les jeunes, notamment en termes de décrochage social.
 - Une **offre de séjours** variée, dynamique, avec différentes approches : travail sur l'autofinancement, l'autoresponsabilité, la pédagogie... mais aussi une réflexion sur le droit aux vacances.
 - Des partenariats noués entre les acteurs socio-éducatifs, l'Education nationale et les acteurs culturels**, pour développer des passerelles facilitant l'accès à la culture (cinéma, théâtre,...) ou faire venir la culture au plus près des territoires de vie des enfants et des jeunes. Un travail sur la tarification pour faciliter cet accès, même si les coûts peuvent rester importants sur certaines activités.
- **Pistes d'actions évoquées pour la CTG** : créer un parcours culturel par niveaux scolaires, favorisant le lien entre l'Education nationale et les acteurs culturels du territoire, consolider les partenariats sur des temps d'initiation et de découverte des loisirs

Une couverture des besoins pour l'ensemble des tranches d'âge du territoire, jugée satisfaisante au niveau des 6-11 ans, mais moins lisible après 12 ans en dehors du champ sportif et de la culture, des espaces et ressources dédiés proposés à la MJC ou dans les centres sociaux, en particulier sur les ressources mobilisables en matière d'accompagnement

- Des publics qui restent en marge de ces propositions** : « On a remarqué qu'il y avait pas mal d'adolescents, de jeunes adultes qui ne sont pas en lien avec les structures : qui sont-ils, quelles sont leurs attentes, qu'est-ce qui fait que l'on n'est pas en relation avec eux ? (Notamment ceux qui ont des besoins bien identifiés) » (verbatim acteurs)
- Un public 11-14 ans, qui ne se retrouve plus complètement des les modalités d'accueil proposées en ALSH et qui souhaiterait tendre vers des formes d'accueil plus proches de celles proposées dans le cadre des accueils de jeunes (à partir de 14 ans)

UN ACCOMPAGNEMENT À RENFORCER SUR L'INFORMATION JEUNESSE, L'AIDE AUX PROJETS ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Différentes ressources existent sur le territoire de Millau pour accompagner les jeunes en termes d'aide aux projets et de participation citoyenne

- Une écoute et des dispositifs d'accompagnement des jeunes pour les rendre pleinement acteurs de leurs temps libres et de leurs projets au sein des structures socio-éducatives telles que la MJC, les centres sociaux, ou Myriade.
- Les **Chantiers jeunes** portés par la Ville sur les périodes de vacances à destination des 16-19 ans : ces chantiers permettent aux jeunes d'effectuer des missions d'intérêt public tout en participant à des activités sportives et culturelles, et de bénéficier d'une bourse équivalente à 30€ par jour utilisable pour financer le permis de conduire, un examen (BAFA,...) ou encore l'adhésion à une association
- La Bourse « Appels à projets » Jeunes a en revanche été arrêtée

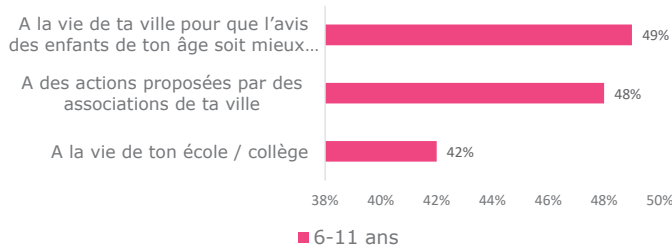
→ En dépit de ces leviers, **pour les acteurs un travail serait à poursuivre sur l'engagement citoyen, en lien avec le développement de l'information jeunesse**, pour mieux faire connaître ces ressources et sur la **formalisation de cadres de consultation citoyenne** des jeunes, à revisiter et diversifier (le conseil municipal jeunes-seniors par exemple ne peut être représentatif de la diversité des publics jeunes du territoire).

Un souhait de participation à la vie locale très marqué chez les 6-11 ans, qui diminue pour les 12-25 ans mais reste important : plus du tiers des 12-25 ans souhaiteraient davantage participer aux actions d'une association locale ou aux décisions prises pour le développement et la vie de la commune

Aujourd'hui souhaiterais-tu avoir la possibilité de participer davantage...

Réponses "Oui" - Tranche d'âge des 6-11 ans

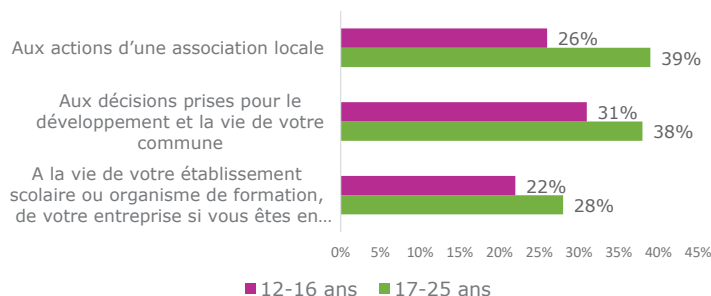
Source : Enquêtes jeunesse SDSF, 2020 - Champ 107 répondants



Souhaiteriez-vous davantage participer... ?

Réponses "Oui" - 12-25 ans

Source : Enquêtes CREDOC, 2021 - Champ 173 répondants



UN ACCOMPAGNEMENT À RENFORCER SUR L'INFORMATION JEUNESSE, L'AIDE AUX PROJETS ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Ce qu'en disent les enfants et les jeunes

26% des 12-16 ans et 44% des 17-25 ans se sont déjà engagé(s) en tant que membre actif d'une association locale

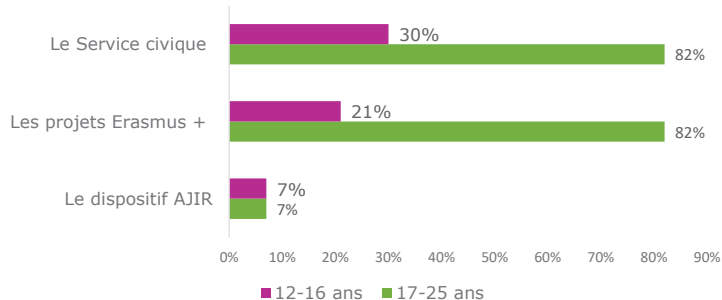
- L'appétence pour les différentes formes d'engagement est plus importante pour les 17-25 ans que pour les 12-16 ans : cette appétence est légèrement plus marquée à Millau par rapport aux données recueillies à l'échelle départementale
- Parmi les causes / sujets de société qui les touchent / sont d'importance pour eux sont fréquemment cités l'environnement / le climat, l'égalité pour tous (inégalités sociales, genre, prise en compte du handicap...), les problématiques de santé (COVID,...), l'animation locale et en particulier les actions pouvant être développées pour les jeunes
- A ces sujets s'ajoutent pour les 17-25 ans l'emploi et la précarité économique, le niveau de vie, la politique

Seul un quart des 12-16 ans s'est senti concerné par les élections municipales de 2020, en revanche les deux tiers des répondants en âge de voter déclarent l'avoir fait (ceux qui ne l'ont pas fait déclarent en majorité ne pas être intéressés par ces élections. Un tiers d'entre eux ne se sentent pas représentés par les partis / candidats / idées politiques proposées)

Les 12-25 ans (en particulier les 17-25 ans) disposent d'une bonne connaissance des dispositifs nationaux ou internationaux comme le service civique ou Erasmus+, mais méconnaissent très largement le dispositif AJIR

Connaissez-vous les dispositifs suivants... Réponses "Oui"

Source : Enquêtes CREDOC, 2021 - Champ 172 répondants



Rappel : 57% d'entre eux ne savent où aller / vers qui se tourner lorsqu'ils ont besoin d'aides pour monter un projet

LES SERVICES ENFANCE JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

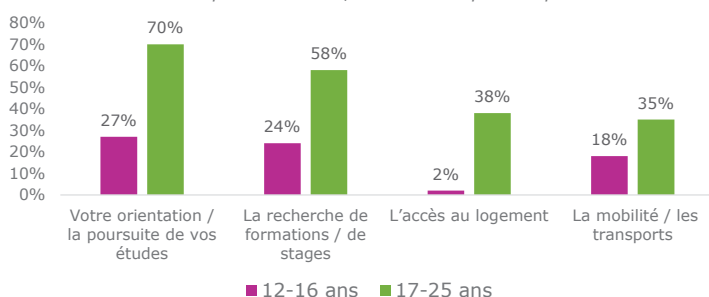
Ce qu'en disent les acteurs locaux

De nombreux leviers pour accompagner les publics dans leur orientation et leurs parcours d'insertion

- La **Mission locale départementale** constitue évidemment un acteur incontournable sur l'accompagnement des 16-25 ans, et les accompagne aussi bien sur leur insertion, que sur la formation, la santé, la mobilité... dans le cadre de son offre de services, mais aussi en partenariat avec les acteurs locaux, comme l'Afpa par exemple, dans le cadre du dispositif « Déclik Afpa » pour développer le travail sur la mobilité et l'apprentissage du code de la route : 444 jeunes Millavois ont été accompagnés en 2019, dont 142 dans le cadre d'un premier accueil
- Le **Centre d'Information et d'Orientation (CIO)** de Millau accueille le public scolaire ou non scolaire pour les accompagner dans leurs parcours d'orientation
- L'**accompagnement à la scolarité** est proposé via l'association Myriade, en partenariat avec différentes structures du territoire, mais couvre moins le public collégien (11 – 15 ans) et les publics les plus en difficulté du point de vue de leur scolarité : « il y a une forte demande des collégiens, mais on manque de créneaux horaires, de lieux. On se rend compte qu'on n'a pas forcément aussi des élèves en grande difficulté, et les enfants les plus en difficulté on ne les touche pas, donc comment aller vers eux ? » (verbatim acteurs)
- La **Mission de Lutte contre le Décrochage scolaire (MLDS)** propose des dispositifs spécifiques pour les jeunes de plus de 16 ans en rupture scolaire et une **Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD)**, très active, réunit tous les 15 jours la MLDS, la Mission locale, et le CIO.

Dans votre parcours de formation, avez-vous rencontré des difficultés par rapport à... ? Réponses "Oui"

Source : Enquêtes CREDOC, 2021 - Champ 169 répondants



Ce qu'en disent les jeunes : des parcours de formation et d'emploi semés d'embûches !

Une large majorité des 17-25 ans déclare avoir rencontré des difficultés dans leur orientation et la recherche de formations et environ un peu plus d'un tiers dans l'accès au logement et la mobilité

64% des 17-25 ans considèrent néanmoins qu'ils ont été bien accompagnés / informés par rapport à leur orientation scolaire et/ou professionnelle

Les insatisfactions portent essentiellement sur le manque d'information sur les filières et les débouchés, le sentiment de faire face à des personnes parfois peu au fait des filières à suivre, ou de ne pas avoir une vision suffisamment large des options envisageables

LES SERVICES ENFANCE JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

De nombreux leviers pour accompagner les publics dans leur orientation et leurs parcours d'insertion

- Plusieurs initiatives sont développées actuellement sur le champ de la mobilité :
 - Une problématique prégnante pour les jeunes Millavois et un frein pour l'accès à l'offre locale, mais aussi à certains dispositifs départementaux ou régionaux, compte-tenu des difficultés d'accès aux lieux de travail et de formation
 - Un collectif d'acteurs locaux s'est constitué avec l'association intermédiaire Tremplin pour l'emploi, Myriade, le GRETA, les Jardins de Montaigu (Saint-Affrique) et les Jardins du Chayran suite à un appel à projets du Conseil Départemental pour développer **des actions autour de la mobilité pour des personnes en insertion** : diagnostic – accompagnement, pré-formation au code de la route, « savoir bouger sur son territoire » (Myriade), financements de formations ASR et BSR, prêts de scooters, souhait de proposer des ateliers vélos...
 - Une réflexion autour d'un projet de **développement de la pratique du vélo** porté par le CCAS et la Mission Sports Santé de la Ville, en lien avec l'achat de vélos électriques par le CCAS
- Des structures qui témoignent de belles réussites en matière de parcours d'insertion, mais aussi de **difficultés liées à la structure de l'emploi à Millau**, composée pour partie d'emplois précaires, saisonniers, incitant une partie des jeunes à partir et pour ceux qui restent, à naviguer d'emplois précaires en emplois précaires, voire à demeurer sans activité.
 - Un contexte COVID qui a encore plus compliqué la donne, avec des jeunes qui se retrouvent sur le marché de l'emploi avec des personnes plus expérimentées
 - Des acteurs qui témoignent également des difficultés que peuvent rencontrer certains jeunes à adhérer aux protocoles d'accompagnement qui leur sont proposés, ou au contraire de l'impatience dont ils peuvent faire preuve face aux processus d'insertion...
 - « *En même temp, il y a aussi des offres d'emploi qui ne trouvent pas preneurs : pour quelles raisons ? Comment mieux accompagner ces jeunes et soutenir leurs démarches d'insertion ? C'est un enjeu qui doit être porté par la Mission locale, mais pas seulement : c'est un enjeu qui doit être porté collectivement* » (verbatim acteurs)
- Des **manques clairement identifiés sur l'accès au logement** : « *Sur l'hébergement pour les jeunes de 16 à 18 ans, on manque cruellement de foyers, de familles d'accueil, pour des jeunes qui sont dans des difficultés familiales ou autre, qui arrivent sur le territoire,... les jeunes de plus de 16 ans qui ne sont plus au domicile familial, qui sont en apprentissage, etc. il n'y a pas de foyer de jeunes travailleurs par exemple, il y a une offre du CROUS mais les loyers sont assez élevés...* » (verbatim acteurs)

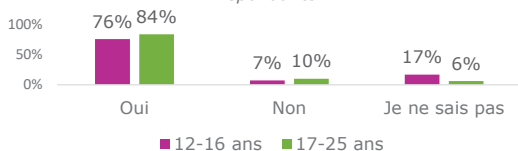
DES ADOLESCENTS ET JEUNES MILLAVOIS TRÈS MAJORITAIREMENT PRÊTS À PARTIR POUR POURSUIVRE DES FORMATIONS, DES ÉTUDES OU ACCÉDER À L'EMPLOI

Ce qu'en disent les enfants et les jeunes

- La majorité des adolescents et jeunes Millavois ont déjà vécu **des expériences de séjours ou d'études** en dehors de leur département et **57 % des jeunes de 17-25 ans enquêtés font ou ont déjà fait des études dans un autre département**
- Les deux tiers se sentent **plutôt optimistes face à l'avenir** (y compris dans le contexte actuel de pandémie...). Le taux de pessimisme est cependant non négligeable, puisque 27% des jeunes de 17 à 25 ans se déclarent pessimistes face à l'avenir (22% pour les 12-16 ans)

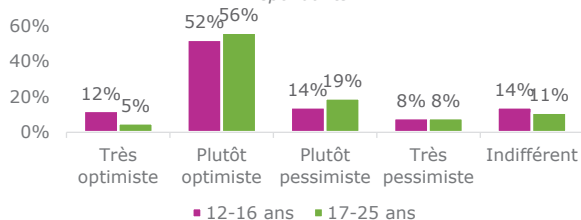
Vous sentez-vous prêt(e) à quitter Millau plus tard pour une formation, des études ou un emploi ?

Source : Enquêtes CREDOC, 2021 - Champ 177 répondants



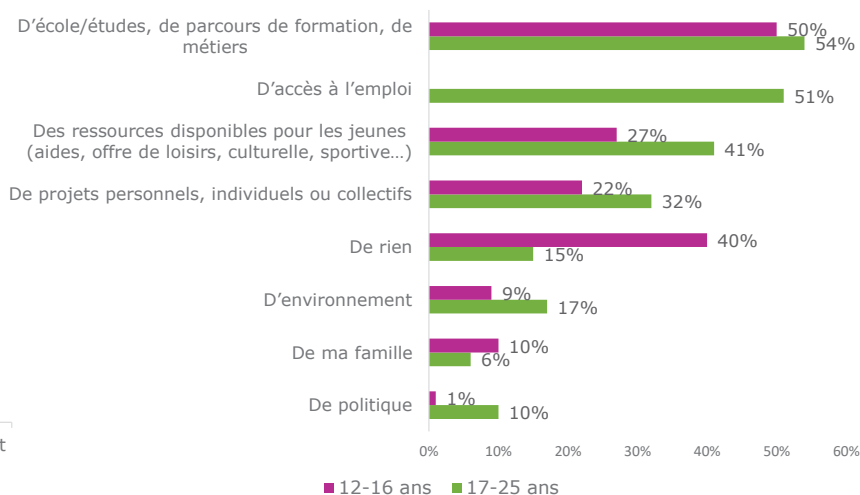
Face à l'avenir, vous vous sentez... ?

Source : Enquêtes CREDOC, 2021 - Champ 176 répondants



De quoi auriez-vous le plus besoin de parler avec un professionnel spécialisé si vous pouviez le faire en face à face, par téléphone ou via Internet ?

Source : Enquêtes CREDOC, 2021 - Champ 169 répondants (12-25 ans)



LES SERVICES ENFANCE JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux et les jeunes

Parmi les axes à consolider, les acteurs locaux ont également mentionné les actions menées en matière de prévention

- Millau dispose de ressources en la matière avec de nombreuses actions menées sur les temps scolaires et périscolaires. Hors temps scolaire, les actions « présences quartier » permettent aux animateurs des centres sociaux d'être en contact direct avec les jeunes et leurs familles afin de mieux repérer les besoins et proposer des actions adaptées autour du « vivre ensemble »
- Les Actions Jeunes de la MJC et en particulier l'accueil de jeunes à l'espace « Beffroi », la gestion du CREA, permettent de nouer également un lien avec les jeunes qui viennent occuper ces espaces et profiter des ressources de l'équipement
- Par ailleurs le Groupe d'Appui du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) réunit régulièrement de nombreux acteurs jeunesse du territoire pour identifier les besoins et proposer des actions de prévention en réseau, tout en développant l'interconnaissance

Lors des rencontres thématiques a été mentionné l'intérêt de développer l'accompagnement des jeunes autour des questions d'addictions et plus largement les problématiques de santé. Un travail pourrait être mené par exemple avec le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté pour proposer des projets sur des problématiques de santé, avec la possibilité de mettre en œuvre des actions complémentaires avec les acteurs culturels, socio-éducatifs, sportifs du territoire.

Dans notre enquête, les questions relatives au mal-être général qu'ils peuvent ressentir sont le sujet prédominant pour les 17-25 ans. L'alimentation et la sexualité sont également d'importance mais sont beaucoup moins citées.

Comme les 6-11 ans, les 12-16 ans apparaissent plus préoccupés que leurs aînés par les différentes formes de violence, de harcèlement. Cependant, là aussi, 1 répondant sur 2 cite en premier lieu les questions relatives au mal-être général qu'ils pourraient ressentir

La question du handicap est souvent citée, en particulier par les 12-16 ans

Sur quel(s) sujet(s) en lien avec votre santé (physique, psychologique,...) souhaiteriez-vous être mieux informé ou aidé ?

Source : Enquêtes CREDOC, 2021 - Champ 114 répondants



LES SERVICES ENFANCE JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

De nombreuses coopérations, mais une connaissance du fonctionnement de chacun à renforcer et une articulation des interventions à consolider

- Des acteurs qui travaillent bien ensemble autour de thématiques partagées, mais qui témoignent aussi du besoin de renforcer la coordination des interventions sur le secteur enfance – jeunesse : il y a une méconnaissance du fonctionnement des structures les unes envers les autres (les propositions, les périmètres d'action, les dispositifs portés,...) qui peut générer des difficultés de coopération et des redondances dans la couverture des besoins des publics. Quels sont les principes éducatifs déclinés, les modalités d'accueil et d'accompagnement proposées aux enfants et aux jeunes, la tarification proposée...
 - Pistes de travail pour la CTG :
 - « Il y a un forum des associations, mais on pourrait aller aussi sur un « forum des partenariats » sur les politiques enfance-jeunesse, pour voir entre acteurs comment on peut se compléter, quelles synergies on peut développer, une fois par an, et entretenir cette dynamique » (verbatim acteurs)
- Des acteurs qui soulignent notamment le déficit de mixité qui peut exister dans la fréquentation de certaines actions ou structures : « Mais est-ce que les structures sont prêtes à réfléchir collectivement, sachant qu'on ne part pas du même point, en termes de moyens, etc. ? Ce qui pourrait être pertinent ce serait de travailler plus spécifiquement sur l'accueil des publics les plus éloignés de l'offre, qui peuvent rencontrer des problèmes d'accessibilité d'un point de vue monétaire... quelle cohérence des politiques menées par chacun en la matière, quelles méthodes, dispositifs d'accueil (peut-être plus que sur la tarification) ? » (verbatim acteurs)
 - Piste de travail pour la CTG : « Mener une réflexion sur la territorialisation de l'offre enfance – jeunesse : quelle stratégie pour favoriser la mixité des publics, l'accès des jeunes à l'offre du territoire dans sa globalité ? » (verbatim acteurs)
- Piste d'action pour la CTG : les acteurs ne disposent pas de temps de recherche-action sur des dynamiques observées : pas de temps d'échange sur des sujets clés autour desquels débattre, construire des points de vue partagés, etc. Il y a une culture de la coopération entre structures sur le territoire, un esprit coopératif bien ancré et une réflexion sur le sens qui irrigue toutes les activités. Cependant, les acteurs regrettent qu'il n'y ait « pas de cadres pour parler, et au besoin se nourrir d'apports extérieurs, pour dépasser notre entre-soi, faire venir des personnes qui portent des expériences développées ailleurs, ou des chercheurs qui vont nous transmettre l'état de la réflexion sur tel ou tel sujet » (verbatim acteurs). Ces temps de rencontre permettraient d'alimenter l'animation du réseau, de travailler sur des questions de fonds et pas uniquement sur des dispositifs.
 - « On a évoqué aussi le fait qu'on véhiculait tous mêmes valeurs, mais qu'il conviendrait peut-être de les mettre sur le papier » (verbatim acteurs).
 - La crise sanitaire actuelle « nous oblige à nous questionner sur le sens de nos actions, nos modes opératoires » (verbatim acteurs).

LES SERVICES ENFANCE JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Des contraintes réglementaires et modalités de financement qui fragilisent le développement des activités et l'équilibre des structures

- Les financements sont adossés à la fréquentation des structures, ce qui peut avoir pour conséquence de mettre les structures en concurrence entre elles, et poser des difficultés pour se projeter (sur l'emploi, la formation des salariés, la pérennité des actions...).
- Une distinction doit être établie entre l'encadrement qui concerne l'accueil éducatif à la journée et l'accompagnement des jeunes, où l'accueil des jeunes est tout autre, avec un accompagnement qui peut être mené auprès d'un ou deux jeunes – « *et en termes de prévention sur un territoire où il y a des besoins en la matière, ça peut être énorme* » (verbatim acteurs). Sur les 11 – 15 ans, il y a dès lors deux possibilités :
 - Le centre de loisirs, qui englobe les 12-17 ans, sous réserve qu'on les maintienne ensemble minimum 2 heures.
 - L'accueil de jeunes qui autorise exceptionnellement d'accueillir les enfants moins d'une heure, de 14 à 17 ans, pour adapter cet accueil aux besoins des adolescents.

« Or, aujourd'hui les 12-15 ans veulent être sur un mode de fonctionnement plus libre et autonome, comme les 14-17 ans, et ne veulent plus d'un fonctionnement de type centre de loisirs, c'est même réhibitoire. Et lorsqu'on a un même groupe d'amis, avec des tranches d'âge qui font la bascule, ils ne peuvent pas aller ensemble sur le même service ! » (verbatim acteurs)

- **Un questionnement collectif** : quelles marges de manœuvre peut-on envisager pour mieux répondre aux attentes de ces jeunes ? Des ajustements de la « règle » peuvent-ils être envisagés avec les services de l'Etat et la Caisse d'allocations familiales ?

- **La formation des animateurs constitue également un enjeu clef pour les structures enfance – jeunesse du territoire : une coordination à développer**
 - « *Sur la formation des animateurs, notamment le BAFA, il y a des structures qui accompagnent et amènent vers cette formation-là : c'est un point très positif car on en a grandement besoin. Il y a beaucoup aussi de lieux de stage pour les heures à effectuer dans le cadre du BAFA, toutefois il y a peut-être **une coordination à développer** pour capitaliser sur ces lieux de stage et faire en sorte d'accélérer l'accès au BAFA et l'emploi des animateurs. Faire 20h ici, 10h là, permettrait de développer le vivier d'animateurs* » (verbatim acteurs)
- Beaucoup de forces vives, de bénévoles, de personnes qui veulent participer, s'impliquent au sein des structures enfance - jeunesse. **Un bénévolat très actif, compétent et engagé**, mais qui aurait besoin également d'être formés, d'avoir une reconnaissance et un appui.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PARENTALITÉ



FAMILLES ET MÉNAGES

Le territoire accueille-t-il beaucoup de personnes seules ? De couples avec enfants ? De familles monoparentales ? Les familles nombreuses sont-elles fortement représentées ? Se marie-t-on plus qu'ailleurs ?

Les **couples avec enfants** représentaient en 2017 28% des ménages à Millau, contre 23% dans le panel de villes de même strate démographique et 26% sur la France métropolitaine. Ils représentent 35% des familles, contre 37% à l'échelle de l'Aveyron et 42% en France métropolitaine. Leur nombre a diminué de 5% entre 2007 et 2017 à Millau.

Les **familles monoparentales** composent 9% de ces ménages et 16% des familles, comme à l'échelle de la France Métropolitaine. Leur nombre a augmenté de 15% entre 2007 et 2017, soit une augmentation moins forte qu'à l'échelle de la Communauté de Communes (+ 22%), du département (+ 17%) ou de la France Métropolitaine (+ 22%).

En 2017, 7% des familles avaient 3 enfants ou plus à Millau.

LA DÉFINITION

Selon l'INSEE, un ménage désigne le ou les occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

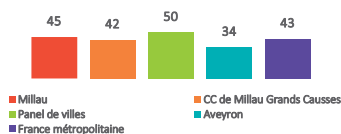
Ménage :

- = Personne seule
- = Plusieurs personnes sans famille (par exemple colocataires)
- = Famille (couple avec ou sans enfant et famille monoparentale)

QUELQUES CHIFFRES CLÉS



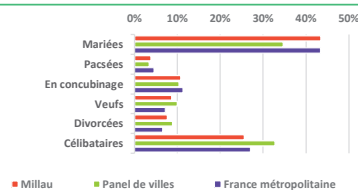
Nombre de foyers allocataires CAF pour 100 ménages



Source : CAF 2018 et INSEE 2017

En 2018, Millau comptabilisait 45 foyers allocataires CAF pour 100 ménages, contre 50 pour le panel de villes de même typologie.

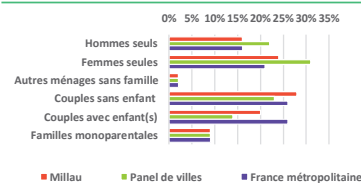
Personnes de 15 ans ou plus par statut marital (ou assimilé)



Source : INSEE 2017

En 2017, la part des personnes de 15 ans ou plus mariées était de 43% pour Millau, alors que 4% sont pacsées.

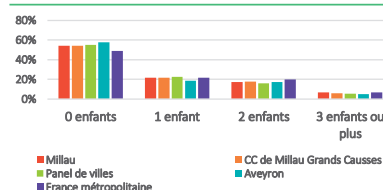
Indicateur clé | Répartition des ménages par type



Source : INSEE 2017

En 2017, les hommes seuls représentaient 16% du total des ménages, contre 16% pour la France métropolitaine.

Familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans



Source : INSEE 2017

En 2017, 7% des familles avaient 3 enfants ou plus, contre 5% pour le panel de villes de même typologie.



Le profil des familles a-t-il changé ? La population est-elle plus familiale qu'ailleurs ? Ou plus étudiante ? Plus senior ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Familles (selon l'INSEE)

- = Couples sans enfants
- + Couples avec enfants
- + Familles monoparentales

Familles sans enfants (selon l'INSEE)

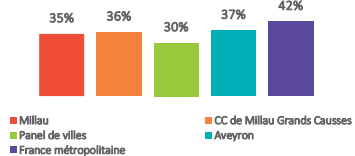
- = Familles qui n'ont pas eu d'enfant
- + Familles dont les enfants sont partis
- + Familles dont les enfants > à 25 ans

LA MONOPARENTALITÉ

Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses en France, en lien avec l'augmentation du nombre de ruptures. Cette situation est une cause de pauvreté des ménages.

Toutefois, les parents seuls reforment souvent un couple avant le départ des enfants du domicile.

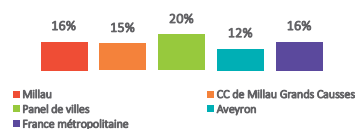
Les couples avec enfants - Démographie



Source : INSEE 2017

En 2017, les couples avec enfants représentaient 35% des familles, contre 42% pour la France métropolitaine.

Les familles monoparentales - Démographie



Source : INSEE 2017

En 2017, les familles monoparentales représentaient 16% des familles, contre 16% pour la France métropolitaine.

Les couples avec enfants - Évolution

	2007	2012	2017	Evol. 2007-2017
Millau	2 295	2 111	2 181	-5%
CC de Millau Grands Causses	3 293	3 080	3 079	-7%
Panel de villes	7 030	6 322	5 906	-16%
Aveyron	31 726	30 323	29 364	-7%
France métropolitaine	7 558 741	7 475 415	7 406 884	-2%

Source : INSEE 2007-2017

Entre 2007 et 2017, les couples avec enfants sont passés de 2 295 à 2 181, ce qui correspond à une évolution de -5%.

Les familles monoparentales - Évolution

	2007	2012	2017	Evol. 2007-2017
Millau	874	799	1 007	+15%
CC de Millau Grands Causses	1 067	1 010	1 304	+22%
Panel de villes	3 654	3 507	3 839	+5%
Aveyron	7 942	8 237	9 329	+17%
France métropolitaine	2 272 304	2 494 963	2 775 654	+22%

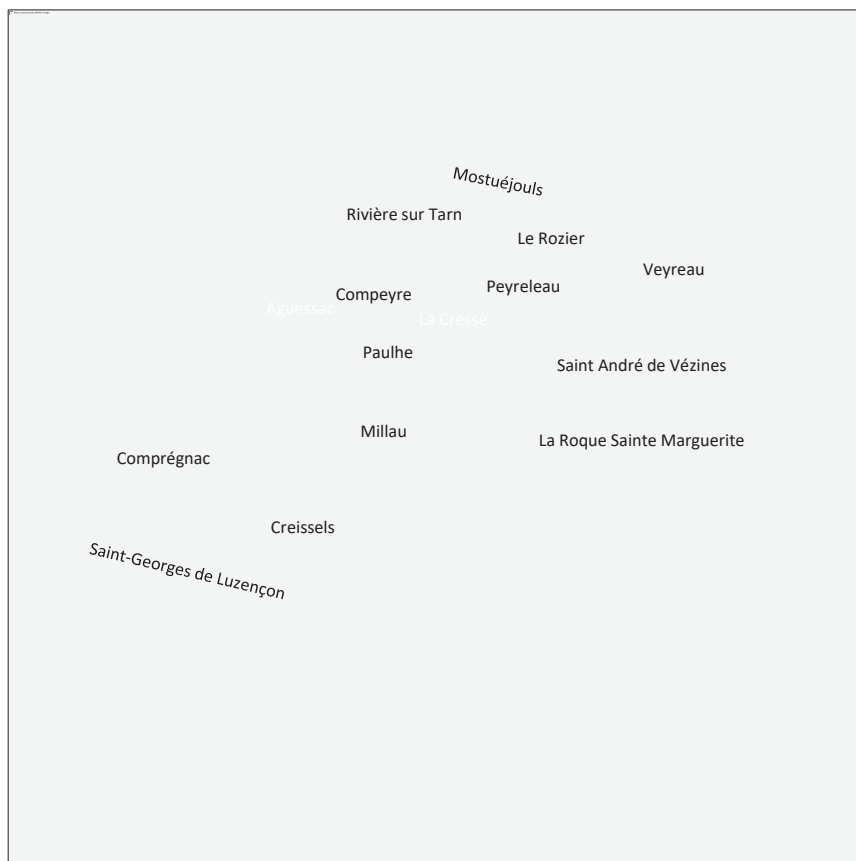
Source : INSEE 2007-2017

Entre 2007 et 2017, les familles monoparentales sont passées de 874 à 1 007, ce qui correspond à une évolution de +15%.



CC de Millau Grands Causses

Quelle est la part des familles avec des enfants à charge ?



Source : INSEE 2017



FAMILLES AVEC ENFANTS

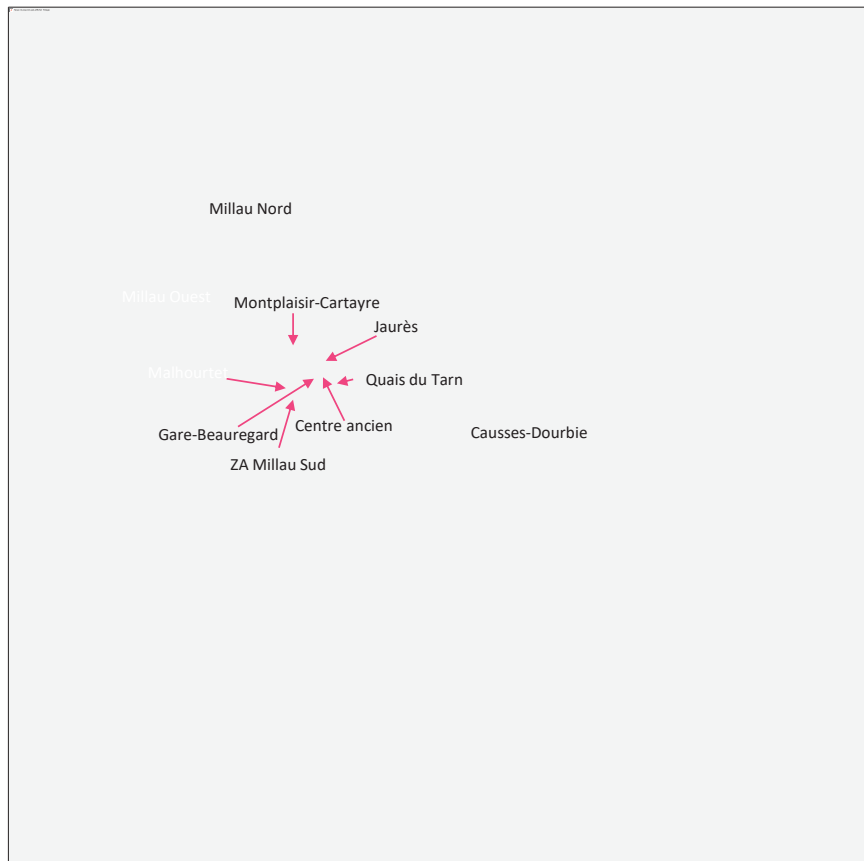
Quelle est la part des familles ayant des enfants à charge dans les quartiers de Millau (IRIS Insee) ?

La part des familles avec enfants à charge est plus importante sur les quartiers de Millau Ouest et Malhourtet.

Sur Millau Ouest, les couples avec enfants représentent 46% des familles, contre 36% à l'échelle de la Ville. Les familles monoparentales ne représentent en revanche que 8% des familles (contre 16% à l'échelle de la ville).

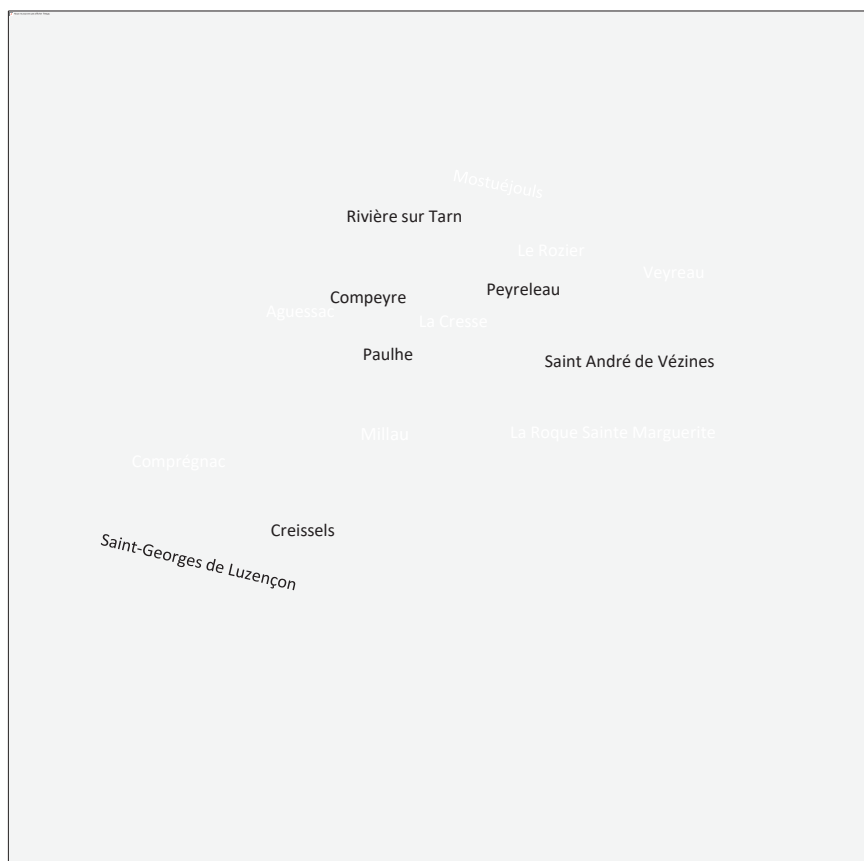
Sur Malhourtet, les couples avec enfants représentent 39% des familles et les familles monoparentales 17%.

Source : INSEE 2016, Données IRIS



CC de Millau Grands Causses

Quelle est la part des familles monoparentales dans la population ?



Source : INSEE 2017

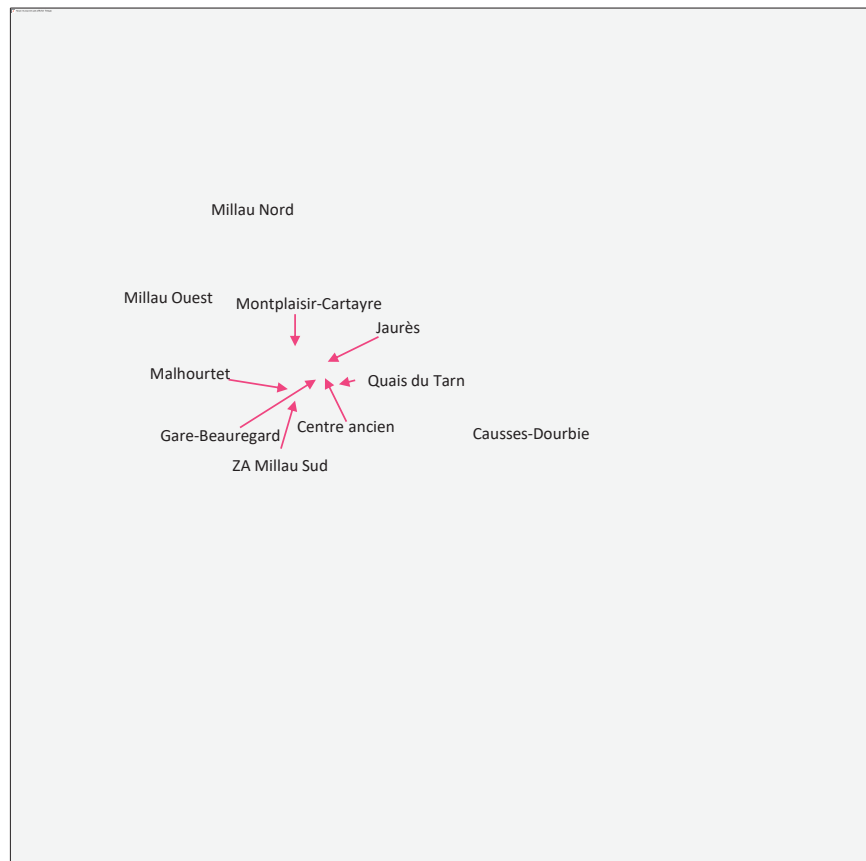


FAMILLES MONOPARENTALES

Quelle est la part des familles monoparentales parmi les familles des quartiers de Millau (IRIS Insee) ?

La part des familles monoparentales est particulièrement importante dans le centre ancien (30%, contre 16% à l'échelle de la Ville), les quartiers Quais du Tarn (30%), Gare-Beauregard (27%) et Jaurès (23%)

Source : INSEE 2016, Données IRIS



LA PARENTALITÉ: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Un territoire très riche et innovant en matière d'actions et de services de soutien à la parentalité

Un collectif parentalité constitué à partir de 2011 et très actif depuis 2013

- Le Collectif Parentalité de Millau est **composé de parents et de bénévoles ou professionnels** issus de différentes structures institutionnelles (Service Petite Enfance du CCAS de Millau, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales, EJE de la Classe d'accueil...) ou associatifs (Bar'Bouille, Centres Sociaux de Millau Grands Causses, Centre Médico Psycho Pédagogique du Sud Aveyron, EnVies EnJeux,...). **Millau est avec Decazeville et Villefranche-de-Rouergue un des seuls territoires de l'Aveyron à avoir développé une dynamique collective autour de l'accompagnement de la parentalité.**
- Ce collectif porte chaque année **une diversité d'actions** (conférences, p'tit dej et cafés parentalité, actions autour du conte et spectacle parentalité par exemple 2020), proposées dans différents lieux de la ville (structures petite enfance, centres sociaux, association Bar'bouille, Maison du Peuple,...) et **en visio** depuis le début de la pandémie, afin d'essayer de **répondre à la diversité des besoins des parents**. Ces actions peuvent mobiliser de petits groupes de parents (entre 5 et 10 personnes sur les p'tits dej par exemple) ou des groupes plus importants dans le cadre des conférences ou des spectacles parentalité. Au total, 255 parents différents ont participé aux actions du collectif en 2020 et 396 en 2019.
- Ce collectif a permis au fil des années de **diversifier les formats, les lieux, les horaires, les publics** (les actions s'adressent à tous les parents mais des actions ciblées ont pu être menées en direction des pères, des familles de Malhourtet dont les enfants sont accueillis dans la classe d'accueil de Millau, dans le cadre de « formations de parents », de stages enfants – parents sur les « habiletés parentales »...), les modalités de mobilisation des publics, de développer des possibilités de garde d'enfant pour faciliter l'accès aux actions,... En 2021, il organisera pour la première fois une **semaine entière de sensibilisation aux violences éducatives ordinaires** (10-17 avril), impliquant de nombreux acteurs du territoire, membres et non membres du collectif (services de la collectivité, écoles, acteurs culturels du territoire,...), et investissant largement l'espace public, pour aller à la rencontre des familles qui n'osent pas toujours pousser la porte des structures ou ne connaissent pas les ressources du territoire pouvant répondre à leurs interrogations.
→ « Quand il y a une action parentalité qui se met en place, elle m'arrive via plusieurs endroits, donc l'info circule beaucoup, ça montre que ce collectif fonctionne bien, que l'info circule bien » (verbatim acteurs).
- Le collectif s'implique par ailleurs dans la dynamique du **Réseau Parents Aveyron**, initié dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles de l'Aveyron (relais d'informations, partage des actualités, alimentation du Site Internet du réseau, participation aux actions/temps forts initiés par le Réseau) et contribue ponctuellement aux démarches territoriales développées plus largement sur le Sud Aveyron (participation à l'élaboration de la CTG de la Vallée du Tarn,...) : les actions des acteurs Millavais attirent en effet un public qui dépasse bien souvent le territoire de Millau.

De nombreux acteurs investis sur ces questions à Millau

- Le Collectif Parentalité n'est pas la seule ressource mobilisable par les parents sur le territoire. L'accompagnement de la parentalité est notamment **au cœur des projets sociaux des centres sociaux de la Ville, et des deux espaces de vie sociale labellisés à Millau**, les associations Bar'Bouille et Myriade, qui proposent une diversité d'actions pour répondre aux besoins des parents du territoire de Millau, au même titre que d'autres acteurs associatifs tels qu'EnVies EnJeux (ateliers familles, formations, Mallets parentalité,...), l'UNAFAM (groupe de parole troubles psychiques,...) ou Altern'educ ASPRE.

LA PARENTALITÉ: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Un territoire très riche en matière d'actions et de services de soutien à la parentalité

De nombreux acteurs actifs sur ces questions (suite)

- Millau a été pendant longtemps le seul territoire de l'Aveyron à disposer d'un **Lieu d'accueil enfants parents, le LAEP la Cazelle**, créé en 1998 et qui est ouvert une demi-journée par semaine au sein du Pôle petite enfance (21 familles et 26 enfants accueillis en 2018). Il est géré par une association avec du personnel mis à disposition par le CMPP, le CMS (Centre médico-social), et l'hôpital.
- Le soutien à la parentalité est également investi via le **service Ludothèque de la MJC**, proposé dans les locaux de la MJC, en centre-ville, ainsi qu'en « inter-quartier » sur les quartiers Malhourtet, Puits de Calès, Cantarane, Beaugard et Viastels.
- **La MJC gère par ailleurs les permanences de diverses associations ressources pour les parents dans les locaux du CREA :**
 - ❑ **L'ADAVEM** (Association d'Aide aux Victimes et Médiations), deux fois par mois (sauf en août), pour un service de **médiation familiale** (180 personnes reçues en 2019)
 - ❑ Le **CIDFF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), une fois par mois (60 personnes accueillies en 2019)
 - ❑ Le **Planning familial**, trois fois par semaine (plus de 80 personnes reçues en 2018)
- **L'ADAVEM** assure également un service **Espace rencontre** (lieu neutre qui permet aux enfants de rencontrer leurs parents ou d'autres membres de leur famille lorsque les relations parents/enfants sont interrompues, difficiles ou conflictuelles) à l'école Jules Ferry de Millau (48 bénéficiaires en 2019)
- En 2018-2019, **10 projets** (divers **ateliers familles, parents-enfants**) portés par le Collectif parentalité, mais aussi les associations Bar'Bouille, Myriade et Envies Enjeux ont été financés dans le cadre du **REAAP**. Des actions ont été soutenues également en 2018 – 2019 par la Commission familles de la Caf pour soutenir des projets de **journées / sorties en famille** portées par l'association Myriade, le Secours Populaire, de séjours de vacances en famille et ateliers cirque en famille portés par les centres sociaux, des **ateliers Bébé signes** animés au sein du Pôle petite enfance du CCAS de Millau.
- L'association Myriade propose un service d'**accompagnement de la scolarité**, dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat Local d'accompagnement à la scolarité) sur les quartiers Malhourtet, Beaugard, Cantarane et Centre-ville : l'accompagnement scolaire offre aux parents un espace d'information, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, ainsi que des contacts facilités avec l'École : 54 familles et 93 enfants du CP à la 3^{ème} (exceptionnellement des lycéens) étaient inscrits à l'accompagnement scolaire en 2019.
- Des rencontres – réunions d'information, co-animées par divers professionnels (sage-femme, puéricultrice, travailleurs sociaux, psychologue) sont également proposées par la maternité du Centre Hospitalier, le Conseil Départemental, la MSA et la CAF, pour **informer les parents et futurs parents** sur les questions relatives au suivi de grossesse, aux droits (prestations CAF, MSA et CPAM), modes de garde et actions sociales sur le territoire
- Des missions d'accompagnement de la parentalité sont assurées par les **travailleurs sociaux de la Caisse d'allocations familiales et du Conseil départemental** dans le cadre de leurs missions de prévention à domicile et de soutien à la parentalité, ou pour la **PMI** de prévention santé et de protection de la mère et de l'enfant de moins de 6 ans.
- Un champ également couvert par le **Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP)**, le **Centre Médico-Psychologique (CMP)**, **l'Accueil Millau Ségur**,...

LA PARENTALITÉ: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Des axes de travail à consolider pour diversifier la couverture des besoins

- **Un accompagnement à renforcer auprès des parents d'enfants en situation de handicap** : de nombreuses actions ont déjà été entreprises en la matière (voir thématique suivante). Des associations comme Bar'Bouille accueillent des groupes de paroles et ateliers à destination de ces parents, des partenariats sont développés par les centres sociaux avec l'IME,... cependant une demande forte d'espaces et de temps de dialogue, de structures d'écoute et d'accompagnement est remontée par les acteurs : *« il y a des parents très seuls, qui ont besoin de se regrouper, d'avoir des infos, mais ils n'ont pas forcément le temps, ne sont pas forcément de Millau,... Et puis c'est compliqué de venir dans des lieux comme les nôtres. On a cette intention là d'accueillir cette différence. Parce qu'on sait aussi qu'il y a des listes d'attente, un temps parfois très long pour avoir des RDV dans les structures spécialisées, et les gens en attendant ils sont perdus. Et nous on dégrossit pour des parents qui ne savent pas vers qui se tourner »* (verbatim acteurs)
 - D'une manière globale des acteurs qui plaident pour **poursuivre et renforcer les partenariats avec les acteurs du champ médico-social**
- **Proposer des actions qui s'adressent à tous les parents tout en veillant à diversifier les actions, les lieux d'intervention, pour permettre à des publics potentiellement en difficulté avec l'éducation de leurs enfants « d'oser » se renseigner sur les actions et y participer** : *« on aimerait encore plus toucher des familles qui ont des difficultés dans l'éducation des enfants. Des mamans seules avec enfants il y en a beaucoup, mais on ne ressemble pas à un lieu où des parents en difficulté vont venir. Ce n'est pas simple non plus de mélanger tout le monde, il faut peut-être qu'il y ait plein d'espaces différents et qu'on se connaisse mieux »* (verbatim acteurs).
 - **Piste d'action évoquée** : travailler des actions en direction des **jeunes parents**, ou familles monoparentales (jeunes mères très jeunes) aujourd'hui peu touchés par les actions parentalité.
 - **Investir la rue, l'espace public**, pour élargir les publics touchés par ces actions, les donner à voir à des publics qui ne pousseraient pas la porte des structures, susciter l'envie d'y participer via des propositions ludiques et conviviales. Avoir une attention sur la **couverture territoriale** de ces actions : certains territoires de Millau sont très peu voire pas du tout couverts par les services de proximité du territoire (Naulas, Gandalou,...)
- Développer la **dimension intergénérationnelle** : les **grands parents** sont le principal mode de garde complémentaire des enfants en-dehors des modes d'accueil classique et sur la période des vacances scolaires. Ceux-ci peuvent être également en demande de temps de rencontre, de partage, en questionnement sur différents sujets relatifs à l'éducation, l'éveil et l'accompagnement des enfants, ou peuvent apporter leur contribution aux actions
- **Renforcer les propositions sur le champ des vacances et loisirs en famille** : des actions sont menées en ce sens via l'accompagnement de projets de séjours de vacances, des sorties ou journées familles proposées par les centres sociaux, Myriade, certaines associations caritatives, mais les familles Millavoises pourraient plus profiter des dispositifs existants en la matière.
- Le contexte de la crise sanitaire a mis en lumière l'augmentation des **violences intra-familiales** : *« quelles réponses apporter en amont pour favoriser l'apaisement de familles avant d'arriver à des situations qui dégénèrent ? Est-ce qu'en amont on ne pourrait pas amener de la médiation ? »* (verbatim acteurs)

LA PARENTALITÉ: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

L'information des familles a été bien développée via différents outils sur le territoire, mais pourrait être renforcée qualitativement

- Une première information par rapport à la petite enfance est délivrée au niveau pré-natal, avec le suivi par l'hôpital ou les infirmières libérales, mais aussi via la réunion d'information aux parents co-organisée par la Caf et le Département (PMI). De nombreuses informations sont communiquées via ces différents canaux, et complétés par le cahier de maternité envoyé par la PMI dès le 4ème mois de grossesse. En fonction de la sensibilité de chaque sage-femme et chaque médecin, par rapport au suivi de grossesse, des infos peuvent également être délivrées via ces canaux. En revanche, cet accès à l'information reste aléatoire : il faut avoir déclaré sa grossesse et toutes les familles ne le font pas. Un nombre important de familles ne se rendent pas non plus aux réunions organisées par la Caf et la PMI ou ne bénéficient pas du relais des professionnels de santé.
 - **Piste de travail pour la CTG** : « comment repérer et toucher un public qui est un peu à la marge : s'ils ne vont ni aux réunions, s'ils ne disposent pas d'un suivi adapté, comment les informer afin qu'ils mobilisent les ressources à leur disposition sur le territoire et en comprennent le fonctionnement. Des actions partenariales seraient à construire avec les structures d'animation de la vie sociale, les associations caritatives, du secteur social, qui les accueillent pour partie, au sein desquelles cette information ne passe pas forcément car elles ne sont pas directement en lien avec la péri-natalité. Il y a un manque de liens avec tout ce qui est médecins, pédiatres, sages-femmes, on n'est pas habitués à aller vers ces professionnels pour communiquer, mais le médical et le paramédical sont des partenaires vers lesquels on devrait plus se tourner pour développer des actions » (verbatim acteurs).
- Les services proposés au sein du Pôle petite enfance (Ram, Point Info Parents,...) permettent de centraliser un certain nombre d'informations et contribuent à améliorer l'orientation des familles. Cependant, l'entrée passe par le besoin d'accueil du jeune enfant, ce qui limite la réponse aux besoins d'information car tous les parents ne cherchent pas forcément un mode d'accueil. Le cas échéant, ils ne fréquentent pas le Point info parents. **Il n'y a pas sur Millau d'acteurs, de services qui vont présenter l'ensemble de l'offre proposée aux parents**, comme les actions et services proposés par Barbouille, les centres sociaux, la MJC, la Cazelle, EnVies EnJeux, les accueils de loisirs... : « On a souligné l'atout d'avoir ce Point info parents centralisé, qui permet d'avoir une information globalisée sur les modes d'accueil, le soutien à la parentalité par exemple, et diffuser une information qui couvre l'ensemble des besoins, pas seulement les modes d'accueil » (verbatim acteurs).
 - **Piste de travail** : **Former les agents d'accueil** des points d'entrée familles sur la Ville, mairie, etc. Ce sont les premières portes que poussent les familles et il ne faut pas passer à côté de ce premier temps d'accueil et d'orientation.
 - **Piste de travail** : faire connaître auprès des familles l'ensemble de l'offre proposée aux parents (pas que les modes d'accueil) via un **forum autour de l'enfance** ouvert aux professionnels et aux familles, leur permettant de circuler, avec un événement central, collectif et coordonné, autour de la parentalité. Cela permettrait à l'ensemble des structures locales de présenter la diversité des actions proposées.
 - Mieux faire connaître le **Réseau Parents Aveyron** et son site Internet : ce réseau est récent, il est relativement bien connu des professionnels mais probablement moins par les familles : connaissent-elles les ressources qu'elles peuvent trouver sur son site Internet, sa page Facebook ?

LA PARENTALITÉ: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Des pratiques de coopération bien ancrées sur le territoire, mais qui pourraient être renforcées

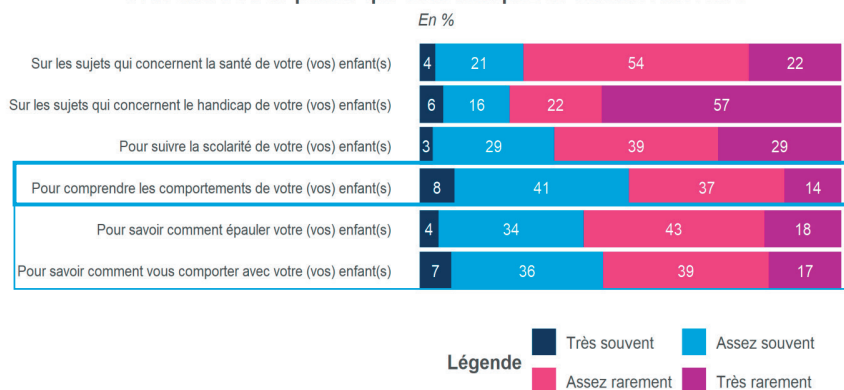
- En dépit de l'activité très riche de ce collectif et de l'ensemble des dynamiques locales existantes, les acteurs témoignent néanmoins d'un besoin de **développer l'interconnaissance** entre les acteurs locaux actifs sur la petite enfance, l'enfance-jeunesse et la parentalité, via par exemple l'animation de **petits-dej partenariaux** entre professionnels. Quelle que soit la forme de l'action, il s'agit de proposer des temps réguliers, permettant de développer l'interconnaissance, l'articulation des actions et services proposés aux familles, leur orientation et information. Un fonctionnement « tournant » pourrait être envisagé pour animer ces dynamiques.

Ce qu'en disent les familles

Les enseignements de l'enquête menée entre décembre 2020 et janvier 2021 auprès de 277 parents de Millau (les résultats détaillés de cette enquête sont présentés en annexes du rapport)

- Si l'éducation des enfants est en premier lieu perçue comme une source de satisfactions, 93% d'entre eux pensent également qu'elle est source de beaucoup d'interrogations et **près d'1 parent sur 3 est « tout à fait d'accord » pour dire que l'éducation des enfants, c'est aussi « beaucoup de difficultés »** (soit deux fois plus à Millau que dans l'enquête départementale). Seuls 7% déclarent cependant se sentir très souvent démunis ou désemparés dans leurs relations avec leurs enfants.
- Près d'un parent sur deux ont « assez » ou « très souvent » **le sentiment de manquer de connaissances pour comprendre le comportement de leur enfant** (49%), savoir comment se comporter avec eux (43%) ou comment les épauler (38%). Près d'un tiers ont également le sentiment de manquer de connaissances pour suivre la scolarité de leurs enfants. Les actions proposées actuellement à Millau couvrent bien ces sujets.

Vous arrive-t-il de penser que vous manquez de connaissances... ?



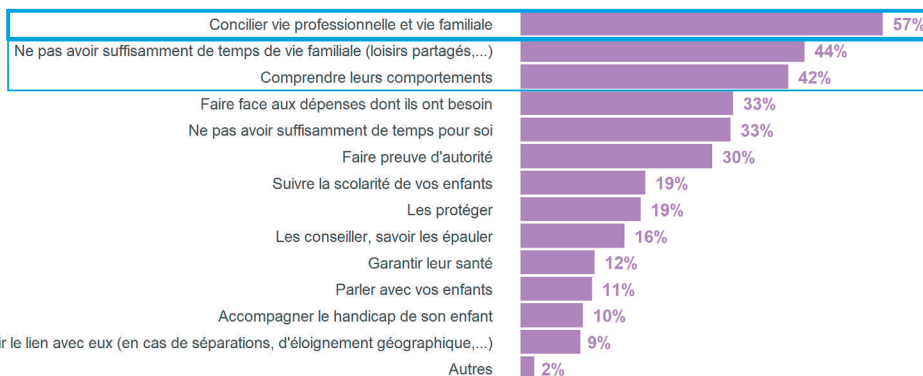
Source : Enquête CREDOC, Millau, 2021
Champ : 267 répondants

LA PARENTALITÉ: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les familles

- **Concilier vie professionnelle et familiale** est la difficulté la plus souvent mentionnée par les parents interrogés (57%), avec le sentiment de **ne pas avoir suffisamment de temps de vie familiale (loisirs partagés,...)**, pour 44% des personnes interrogées : ce qui peut plaider pour le développement des actions visant à proposer des loisirs et vacances en famille.
- Comprendre le comportement de leurs enfants est aussi perçu comme une difficulté par 42% des répondants. Sont cités ensuite les difficultés à faire face aux dépenses dont ils ont besoin (33%), le manque de temps pour soi (33%) et faire preuve d'autorité (30%).

Que trouvez-vous le plus difficile en tant que parents ?



Source : Enquête CREDOC, Millau, 2021
Champ : 277 répondants

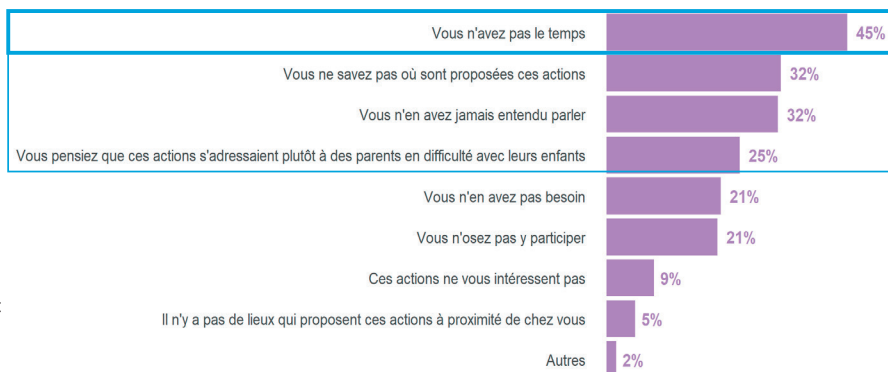
- Face à ces questions, **faire appel à des travailleurs sociaux, pousser la porte des structures de proximité est loin d'être le premier réflexe des parents** : seuls 10% d'entre eux se tournent vers les travailleurs sociaux et 5% vers les acteurs associatifs lorsqu'ils ont besoin de conseils ou d'une aide. La famille (66%) et les amis (64%) restent de loin le premier recours des parents. **Les professionnels de santé sont en revanche identifiés comme un recours par 57% des parents**, ce qui milite pour un développement des partenariats entre les structures d'accompagnement de la parentalité et ces professionnels de santé.
- **Le collectif parentalité a su faire connaître ses actions sur le territoire** : 72% des répondants en ont déjà entendu parler. Parmi les parents ayant répondu dans le cadre des enquêtes menées sur la jeunesse, les deux tiers des répondants connaissaient également le collectif parentalité. Moins d'un répondant sur deux ayant déjà entendu parler du collectif avaient toutefois participé à ses actions et seuls 24% connaissaient sa page Facebook.
- Le degré de connaissance du **Réseau Parents Aveyron** – certes plus récent (2019) que le collectif parentalité de Millau – est beaucoup plus faible: 71% n'en ont jamais entendu parler et parmi ceux qui le connaissent, moins d'un répondant sur deux (41%) a déjà consulté son site Internet.

LA PARENTALITÉ: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les familles

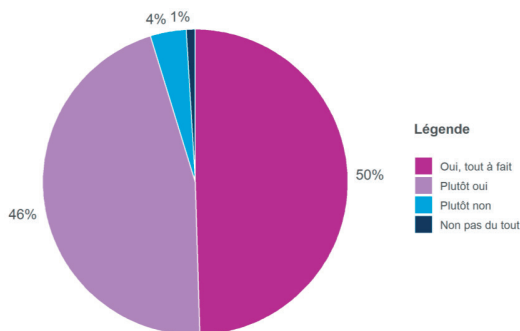
- 62% des répondants à l'enquête n'avaient jamais participé à une action ou mobilisé un service de soutien à la parentalité proposés à Millau. **Une absence de participation plus liée à un déficit d'information qu'à un manque d'intérêt pour ces actions** : si 45% ne le font pas par manque de temps, 32% soulignent aussi qu'ils ne savent pas où sont proposées ces actions, ou n'en ont jamais entendu parler. 25% déclarent qu'ils pensaient que ces actions s'adressaient plutôt à des parents en difficulté avec leurs enfants et 21% n'osent pas y participer. Le manque d'intérêt pour ces actions n'est cité que par 9% des répondants et seuls 21% jugent qu'ils n'en ont pas besoin.

Si non, pouvez-vous préciser pour quelle(s) raison(s) principale(s) ?



Source : Enquête CREDOC, Millau, 2021
Champ : 170 répondants

Diriez-vous que les actions auxquelles vous avez participé sur ces questions / les services dont vous avez bénéficié vous ont été utiles ?



Source : Enquête CREDOC, Millau, 2021
Champ : 105 répondants

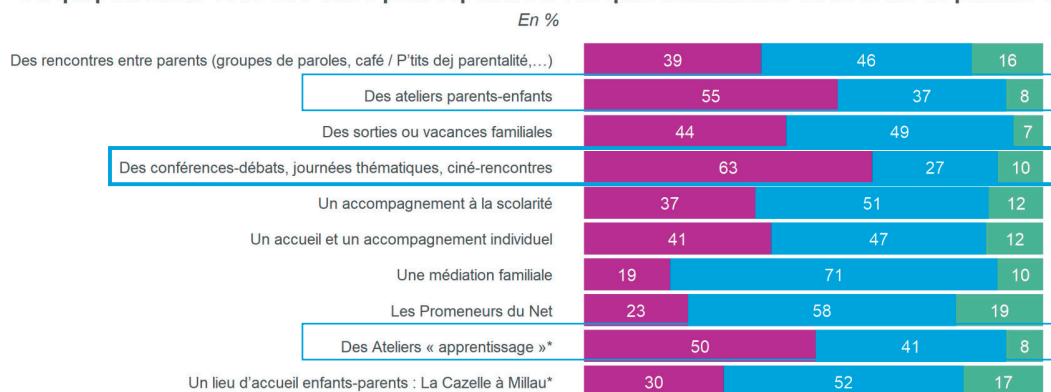
- **Bénéficier des conseils d'un professionnel est la principale motivation des parents (50%)** lorsqu'ils participent à une action ou sollicitent un service d'accompagnement de la parentalité. Vient ensuite le souhait de partager une activité avec son enfant et lui permettre de rencontrer d'autres enfants (37%), et le fait de rencontrer des difficultés avec leur enfant/ dans leur famille (33%). Le besoin de rencontrer d'autres parents est loin d'être la motivation première (21%).
- **Le Collectif parentalité de Millau apparaît comme le premier canal d'information sur les actions et services proposés aux parents sur le territoire de Millau (55%)**. Le bouche-à-oreille reste encore fréquemment cité (43%), de même que les établissements scolaires (18%) ou Internet (14%).
- **Les apports de ces actions et services de soutien à la parentalité sont jugés utiles par 96% des répondants** : un impact indéniable en termes d'écoute, de repères éducatifs et de réassurance pour ceux qui ont participé à des actions ou mobilisé des services de soutien à la parentalité

LA PARENTALITÉ: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les familles

- **Conférences-débats, journées thématiques et ciné-rencontres sont les événements qui intéressent le plus les répondants (63%).**
- **Ateliers parents-enfants et ateliers « apprentissage » suscitent également l'intérêt d'au moins 1 répondant sur 2.**
- **Le besoin d'une aide psychologique pour eux ou pour leur enfant est également fréquemment mentionné par les parents en réponse libre.**

Parmi les actions et services cités ci-dessous, quels sont celles/ceux qui vous intéresseraient ou qui pourraient vous être utiles pour répondre à vos questionnements ou besoins de parents ?



Source : Enquête CREDOC, Millau, 2021
* Enquête Millau uniquement
Champ : 115 répondants

Des horaires adaptés sont le premier déterminant de l'intérêt pour une action ou un service.

1 répondant sur 2 mentionne également la **présence d'un professionnel spécialisé** parmi les ressorts de leur mobilisation pour participer à une action ou mobiliser un service.

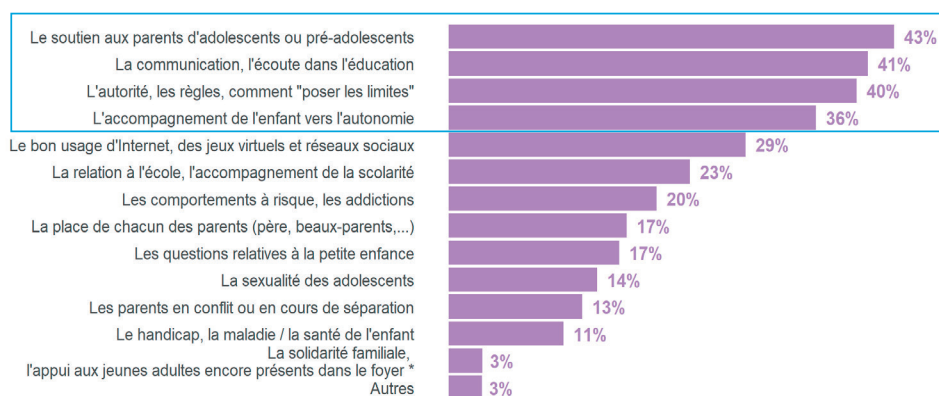
La possibilité de **faire avec son enfant**, la choix des **thématiques**, la **proximité** et la **convivialité** sont également des éléments importants pour 33 à 45% des répondants. Le partage avec d'autres parents est beaucoup moins cité, de même que la mise en place d'un système de garde d'enfant qui n'apparaît déterminant que pour 20% des répondants

LA PARENTALITÉ: ENSEIGNEMENTS CLÉS

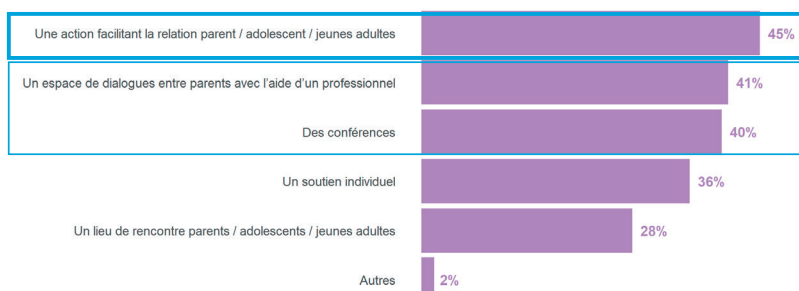
Ce qu'en disent les familles

- **Le soutien aux parents d'adolescents et pré-adolescents est le sujet le plus cité parmi les sujets sur lesquels les parents souhaiteraient se voir proposer des actions (43%).**
- D'autres sujets intéressent également plus du tiers des répondants : la communication, l'écoute dans l'éducation / L'autorité, comment « poser les limites » / L'accompagnement de l'enfant vers l'autonomie.

Sur quels sujets faudrait-il proposer des actions / temps de rencontre ?



Lesquelles ?



Source : Enquête CREDOC, Millau, 2021
Champ : 118 répondants

Source : Enquête CREDOC, Millau, 2021
* Enquête Millau uniquement
Champ : 277 répondants

73% des parents d'enfants de 10 à 20 souhaiteraient se voir proposer des actions spécifiques pour faciliter la relation avec leur adolescent, disposer d'un espace de dialogue avec l'aide d'un professionnel, participer à des rencontres thématiques dédiées (*à travailler dans le cadre du développement du projet de Maison des Adolescents sur le département ?*)

LE HANDICAP



LE HANDICAP

Combien d'habitants bénéficient d'aides liées au handicap ? Comment expliquer les évolutions ?

- Un nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) qui augmente depuis 2012 : + 174 personnes en 7 ans, soit 687 millavois en 2019.
- Une part d'allocataires CAF bénéficiaires de l'AAH plus importante qu'ailleurs : 13% à Millau, contre 9% en France Métropolitaine, mais moindre que dans les villes de même typologie où 14,5% des allocataires CAF bénéficient de l'AAH.
- Des constats similaires pour l'Allocation d'Education d'Enfant Handicapé (AEEH) : de 61 à 86 enfants concernés, mais une part moindre que sur les communes de typologie similaire

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Un nombre de **bénéficiaires de prestations handicap** élevé ou en augmentation peut simplement être lié à un meilleur repérage de ces derniers. Il ne signifie pas forcément qu'il y a plus de personnes en situation de handicap.

DIVERSITÉ DES HANDICAPS

Une personne qui bénéficie de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) peut avoir un handicap auditif, visuel, moteur, psychique, mental ou plusieurs de ces handicaps en même temps (polyhandicap). Une diversité des types de handicap qui implique une grande diversité de prises en charge !

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

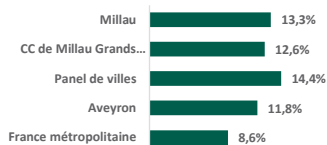
Les bénéficiaires de l'AAH



Source : caf.data 2012-2019

De 2012 à 2019, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé est passé de 513 à 687.

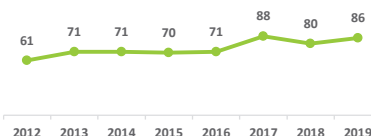
Part des allocataires CAF bénéficiaires de l'AAH



Source : caf.data 2019

En 2019, Millau totalisait 13,3% allocataires CAF bénéficiaires de l'AAH, contre 8,6% pour la France métropolitaine.

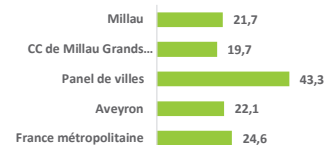
Les bénéficiaires de l'AEEH



Source : caf.data 2012-2019

De 2012 à 2019, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfance Handicapée est passé de 61 à 86.

Nombre de bénéficiaires de l'AEEH pour 1000 moins de 20 ans



Source : caf.data 2019

En 2019, Millau totalisait 21,7 bénéficiaires de l'AEEH pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans, contre 24,6 pour la France métropolitaine.

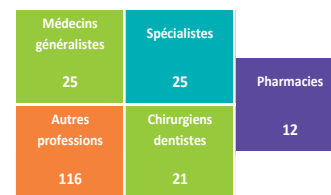
LE HANDICAP : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Un territoire qui dispose de nombreuses ressources pour accompagner les enfants en situation de handicap et leurs parents dès le plus jeune âge

- Les parents d'enfants en situation de handicap peuvent s'appuyer sur de nombreuses ressources locales telles que le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP), le Centre Médico-Psychologique (CMP), le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) et l'Institut médico-éducatif (IME), l'association Mill'Autisme en particulier, ainsi que l'ensemble des ressources développées par les partenaires institutionnels impliqués dans la **Convention de partenariat Millau Enfance Handicap** (Ville de Millau, Caf, Département, Education nationale, MDPH),...
- Le Service Petite Enfance propose un dispositif d'accompagnement des familles d'enfants porteurs de handicap. Soutenu par la CAF de l'Aveyron, le **dispositif Millau handicap** permet aux enfants concernés de pouvoir s'épanouir dans les structures Petite Enfance, les écoles et les Centres de loisirs. Il permet aux parents de mieux concilier vie de famille et vie professionnelle ou tout simplement de bénéficier d'un peu de temps.
- Millau a également la chance de disposer d'un **Service de Pédopsychiatrie à l'hôpital** de Millau qui permet de favoriser une prise en charge précoce et un accompagnement des familles dès le plus jeune âge. Cependant, les acteurs s'interrogent sur l'avenir de cet équipement, et la forte mobilité des professionnels. Des inquiétudes relatives également au **manque de pédiatres** (une problématique qui devrait s'aggraver dans les années à venir avec des départs à la retraite), aux vacances de postes de longue durée constatées sur certaines qualifications (pédiatre, pédopsychiatres...). Millau apparaît sous-dotée par rapport à des villes de même typologie : les acteurs font état d'un **déficit de services de santé et de médecins spécialistes** en particulier (orthophonistes, médecins psychiatriques...).
- De nombreuses familles ont également des **suits hospitaliers sur Montpellier ou d'autres territoires**, et ne sont pas nécessairement connues par les acteurs Millavois en capacité de les accompagner. **Le repérage de ces familles et la déclinaison d'actions à leur attention pour les informer des ressources mobilisables à Millau constitue un axe de progrès à investir.**

Les professions médicales



Source : Base Permanente des Equipements, 2019

En 2019, Millau totalisait 25 médecins généralistes.

Taux d'équipement en professionnels de santé pour 10 000 habitants

	Médecins généralistes	Spécialistes	Autres professions	Chirurgiens-dentistes	Pharmacies
Millau	11,3	11,3	52,5	9,5	5,5
CC de Millau Grands Causses	10,4	8,8	49,9	9,1	4,7
Panel de villes	13,4	16,5	57,6	13,5	6,6
Aveyron	8,7	3,8	46,5	5,8	4,5
France métropolitaine	9,2	6,9	38,4	5,8	3,7

Source : Base Permanente des Equipements, 2019

En 2019, Millau avait 11,3 médecins généralistes pour 10 000 habitants, contre 8,7 pour l'Aveyron et 9,2 pour la France Métropolitaine.

En revanche, les villes de même typologie que Millau ont 13,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2019

LE HANDICAP : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Un partenariat à consolider dans le cadre de la Convention Millau Enfance handicap

- Aujourd'hui le **cadre est posé** à travers cette convention mais la CTG devra permettre d'aller plus loin pour véritablement **animer ce dispositif** : « C'est une bonne dynamique, mais c'est fragile. Il y a intérêt à l'étoffer et le solidifier » (verbatim acteurs).
- Parmi les pistes de travail à creuser dans le cadre de la CTG est mentionné notamment l'intérêt de **disposer d'une personne ressource en charge d'assurer cette animation et coordination des initiatives**. Cette personne assurerait un rôle de « guichet unique », d'interface, de facilitateur pour développer l'information et l'orientation des professionnels et des familles, la connaissance des ressources du territoire, l'organisation de temps de rencontre partagés et l'élaboration d'outils communs.
- La présence dans la nouvelle organisation municipale d'une **élue dédiée spécifiquement au handicap** est par ailleurs perçue comme un levier potentiel pour engager cette dynamique.
- Développer le partenariat pour agir au-delà du primaire** : Millau Enfance Handicap constitue une bonne base de travail pour les acteurs mais ne va que jusqu'à la fin du primaire pour l'instant, même si l'objectif d'aller plus loin ensuite a bien été posé dès le lancement du dispositif. La CTG devra bien inscrire cette trajectoire pour élargir le champ d'action du dispositif.
- Ce travail d'animation globale sur le territoire pourrait s'appuyer sur le dispositif Millau Enfance Handicap, et s'incarner par des temps de rencontre, des temps partagés** permettant de développer l'interconnaissance, la co-construction des parcours, des actions et des outils communs :
 - « C'est l'idée d'avoir **des temps de rencontre** entre nous, une veille sur les partenaires et acteurs potentiels hors radars actuellement mais qui existent, des temps collectifs de préparation sur des activités et des parcours, des temps collectifs d'orientation des familles » (verbatim acteurs)
 - **Développer une boîte-à-outil partagée** : « On a vu également qu'il y a pas mal d'outils et de ressources qui ont été déployés pendant le confinement, des ressources qui peuvent être partagées auprès des familles, des professionnels, donc pourquoi pas mutualiser des boîte-à-outils qui feraient sens commun pour accompagner les familles » (verbatim acteurs)

Zoom. Le dispositif Millau Enfance Handicap

- Dans le cadre de sa politique en faveur des familles, la Ville de Millau a créé le dispositif « Millau Enfance Handicap » pour améliorer la prise en charge des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Le dispositif est né de la volonté de faciliter l'inclusion de tous les enfants, dès leur plus jeune âge et jusqu'à la fin du primaire, au sein des structures d'accueil de la commune : multi-accueil, micro-crèche, crèche familiale, assistantes maternelles indépendantes, centre de loisirs, écoles et temps périscolaire. Il a pour objectif d'encourager la scolarisation de tous, de faciliter le quotidien des familles, et d'accompagner les parents en luttant contre les discriminations.
- Pour améliorer cette prise en charge, la Ville de Millau a mis en place un partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), des institutions et des associations locales et départementales. Il permet d'assurer une cohérence et une complémentarité pour l'accueil des enfants, de développer des passerelles entre les structures, de coordonner les équipes et les intervenants extérieurs, afin de mieux informer et accompagner les familles.

LE HANDICAP : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Mieux accompagner les transitions entre les différents temps de l'enfant et aux âges « charnière », en particulier lors de l'entrée à l'école

- **Une volonté d'accompagner de manière globale le parcours de l'enfant** : « Ce qu'on a trouvé intéressant avec les différents dispositifs existants, c'est de pouvoir accompagner de manière globale le parcours de l'enfant, de la naissance à son parcours de vie, à travers les lieux de vie ordinaire, les structures petite enfance, centres de loisir, le scolaire et le périscolaire... faire du lien est nécessaire pour soutenir la famille, qu'elle ne se sente pas lâchée à chaque fois qu'elle change de lieu de vie et qu'elle sente bien qu'elle est soutenue par l'ensemble des acteurs » (verbatim acteurs).
- **La mise en place d'une commission enfance pourrait cependant améliorer ces parcours** : « quand on est confronté à une situation où un enfant a besoin d'être accueilli, cela nous permettrait de savoir quelles sont les possibilités d'accueil et d'apporter des réponses à la famille en ayant connaissance des réalités du territoire et des possibilités d'accueil » (verbatim acteurs)
- **Mieux accompagner les transitions aux âges charnières, en particulier lors de l'entrée à l'école** : « quel lien on fait entre tous au niveau des écoles, quelles entrées peut-on avoir, il y a des réunions de suivi de scolarisation,... mais il faut bien travailler les passerelles dans le parcours, en apportant un regard sur l'enfant lors de l'entrée en maternelle par exemple : si l'enfant a passé deux ou trois ans chez une assistante maternelle ou en crèche, un coordinateur peut aussi faire le lien pour accompagner la famille, donner de l'info sur comment l'enfant a grandi, ce qui a été mis en place... ça permet à l'équipe éducative d'avoir de l'info, un regard, pas forcément centré sur les difficultés mais sur toutes les possibilités mobilisables, et ça amènera un plus pour la famille, un soutien. Ça peut venir appuyer des besoins, pour mettre en place des AVS par exemple sur des temps collectifs ou individuels, etc. » (verbatim acteurs).
→ « La question de l'information partagée est pour nous une évidence : essayer de mettre en place **des temps partagés entre le scolaire et le périscolaire** par exemple pour la continuité scolaire de l'enfant et une bonne connaissance de l'enfant » (verbatim acteurs).
- Des acteurs agissent en ce sens sur le territoire, comme le Plan Action Handicap (Caf de l'Aveyron), mais **cette fonction pourrait être renforcée via la désignation de personnes ressource sur le Millavois, sur la petite enfance pour l'entrée à l'école et le périscolaire pour la continuité scolaire de l'enfant** : « sur la pause méridienne par exemple, c'est un temps compliqué, l'AVS peut être là sur des temps bien spécifiques, mais s'il n'y a pas de lien l'enfant peut être un peu perdu sur ce temps et ça met à mal les apprentissages de l'après-midi : il y a des choses à travailler au niveau des ressources du territoire » (verbatim acteurs).
- **Pour les acteurs, un travail serait à mener également auprès des parents** qui témoignent parfois du sentiment de ne pas être suffisamment accompagnés et soutenus pour favoriser le parcours scolaire de leur enfant.

Parmi les axes de travail à prendre en compte a également été évoqué l'opportunité de **prendre appui sur le projet de Maison des Adolescents en cours de mise en œuvre sur le département pour pallier à l'absence de lieux où les adolescents peuvent se retrouver entre eux et disposer d'échanges avec des professionnels qualifiés autour des questions relatives au handicap, à la santé ou à l'inclusion plus globalement.**

LE HANDICAP : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Développer les formations mixtes (proposées à différentes catégories de professionnels), partagées sur le territoire, et s'appuyer sur les compétences existantes

- **Pistes d'action pour la CTG** : mutualiser la connaissance des dispositifs de formation de chacune des structures, identifier des thèmes communs qui pourraient émerger, et développer les échanges de pratiques, le partage d'outils. « Par exemple, il y a eu une formation pour les ATSEM sur le handicap, les professionnels de la petite enfance auraient pu être intéressés... c'est complexe à organiser, mais ça pourrait être intéressant de faire monter tout le monde en compétence » (verbatim acteurs)
- **Des formations et une montée en compétences qui gagneraient par ailleurs à aborder le champ de l'inclusion au sens large et à valoriser les actions menées en la matière** par l'ensemble des acteurs locaux : « il y a une vraie culture commune sur le territoire. On ne vient pas stigmatiser le handicap, on parle de communication universelle et on peut essayer de travailler ensemble autour de formations partagées, de thématiques plus universelles. On ne demande pas aux structures du milieu ordinaire de se spécialiser, mais de s'ouvrir, d'accepter certains modes de communication valables pour ces enfants, mais aussi pour tous » (verbatim acteurs).
- **Plusieurs ressources sont actives sur le territoire pour accompagner ces professionnels** : Millau enfance handicap, le Plan action handicap, la PMI, le RAM... mais se pose la question de la coordination de ces interventions et des limites de chacun en termes de ressources humaines. Comment mieux accompagner collectivement par exemple les assistantes maternelles quand elles sont confrontées à ces besoins ?
- **Accompagner les professionnels du milieu ordinaire dans la valorisation de leurs compétences et pratiques à travers des projets éducatifs pédagogiques adaptés**, qui favorisent un accueil pour tous (pas que le handicap), et valoriser la volonté globale de chaque structure et du millavois d'aller vers cet objectif.
→ Les acteurs insistent sur le fait que ce travail d'accompagnement, de montée en compétences des équipes, n'a pas à être animé uniquement par des professionnels de santé. L'approche peut être plus large et plus diversifiée : un travail pourrait par exemple être mené aussi au sein des équipes d'une même structure pour identifier les compétences qui pourraient être partagées collectivement : « identifier des personnes ressources au sein des équipes, qui ne savent pas forcément qu'elles ont des compétences et connaissances à partager. Il faut montrer aux équipes qu'ils n'ont pas forcément besoin d'être des professionnel(le)s du handicap pour agir, car bien souvent la réponse c'est « on ne peut pas, car on ne se sent pas compétent » (verbatim acteurs).
→ **Piste d'action pour la CTG** : s'appuyer sur le collectif parentalité qui mutualise des formations, du matériel, des outils, avec une capacité à former des personnes de réseaux très différents, voire même de les mettre en réseau. **Prendre appui également sur les événements (Journée départementale, formations notamment) et outils du Réseau parentalité Aveyron.**

LE HANDICAP : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Travailler la visibilité et la lisibilité des ressources pour les professionnels et les familles

- Un travail à mener en particulier sur les ressources existantes en direction de l'enfance et de la jeunesse : « pour la petite enfance, c'est assez lisible, on trouve assez facilement l'info sur Internet, il y a un guide du tout petit, c'est assez cohérent. Par contre, pour l'enfance jeunesse, c'est plus difficile, car il y a une multiplicité de structures (accueils de loisirs, MJC, centres sociaux,...). Là, l'offre est moins lisible : on ne sait pas qui accueille, quel est le projet,... il y a une communication à améliorer de ce point de vue-là » (verbatim acteurs).
- La diversité des partenaires œuvrant en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leurs familles est une richesse incontestable du territoire, mais peut aussi avoir pour corolaire un **manque de lisibilité pour les acteurs et les familles** : « Il y a une confusion qui peut être aussi présente entre le Plan Action Handicap, Millau enfance handicap, la MDPH,... : à éclaircir pour que les familles et les partenaires comprennent bien qui fait quoi » (verbatim acteurs).
- Ce rôle d'animation de l'information délivrée sur le territoire serait pour partie dévolu à une **personne ressource** clairement identifiée (cf. proposition supra), et construit en lien avec l'ensemble des partenaires locaux : « L'idée du guichet unique est intéressante, mais à travailler pour qu'il soit véritablement en mesure d'orienter vers les bonnes structures, la diversité de l'offre d'accueil et d'accompagnement. (...) Il y a quand même un réseau associatif à Millau qui est en capacité d'orienter les familles vers les structures spécialisées, c'est une vraie richesse. Le côté négatif, c'est que ce n'est pas très lisible, pas très construit en termes d'orientation. Il faut travailler les ponts » (verbatim acteurs).
- Pour les acteurs, **une action est à mener spécifiquement en direction des généralistes, des pédiatres**, pour développer les liens avec eux, et faciliter l'orientation des familles vers les dispositifs locaux d'accompagnement. Difficulté pointée : la mobilité de ces professionnels sur le territoire.
- **A poursuivre et consolider dans le cadre de la CTG : poursuivre l'organisation collégiale de l'action « Parc en fête », et plus largement être attentifs à l'accessibilité et aux dispositifs favorisant l'inclusion mis en œuvre lors des gros événements organisés sur la Ville**, afin que ces pratiques s'ancrent dans une culture transversale sur Millau.

Le déficit de locaux adaptés a également été souligné par les acteurs. Cette question est plus globale, et n'est pas spécifique au champ du handicap, mais peut mettre à mal les modalités d'accueil et d'accès des familles aux structures d'accompagnement (exemple du CAMSP)

- La question plus large de **l'accessibilité à certains services** a été soulignée, comme les problématiques d'accès au centre de loisirs Bonniol ou la centralisation du pôle petite enfance, qui peut engendrer des difficultés d'accessibilité pour les familles ayant des problématiques de mobilité.
- Parmi les « manques » identifiés sur le territoire a également été évoqué le **déficit d'appartements adaptés pour les personnes qui souffrent de troubles psy**.

LE HANDICAP : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les familles

Les difficultés d'accès aux médecins spécialistes est le premier constat posé de manière unanime, ainsi que le manque de formation de certains intervenants suivant le type de handicap

- « Moi je suis psychomotricienne, je connais les ressources, mais ce qui m'inquiète à Millau c'est que c'est un peu un **désert médical**. Il y a peu d'offre au niveau médical et paramédical » (verbatim parent)
- « Moi j'ai pu bénéficier d'un accompagnement par Autisme Aveyron (30h mensuelles) et un suivi orthophoniste au CAMSP. Mais ça s'arrête à 6 ans et après c'est la difficulté, car c'est la pénurie. Les orthophonistes sont hyper occupés. On n'est jamais rappelés. Et les professionnels ne sont pas forcément formés sur ce type de handicap » (verbatim parent).
- **Des formations qui pourraient également être proposées aux parents eux-mêmes** : « Ma fille travaille aussi le langage des signes avec un orthophoniste. Nous on s'est formés. Il faudrait des formations en plus, pour répondre au vide médical qui existe (mais le sentiment que c'est encore pire sur d'autres communes...). Si la Ville de Millau pouvait aider à financer ces formations pour les parents, les AVS... » (verbatim parent)
- **Les problématiques relatives aux AVS (Auxiliaires de vie scolaire) ont également été soulevées** : « Ils changent tout le temps. Arrêts maladie, mais aussi fort turn-over,... mais ce n'est pas à ma fille à adapter son emploi du temps, c'est l'institution qui doit proposer des solutions pour nos enfants. On est toujours obligés de se battre pour avoir ce à quoi nos enfants ont droit » (verbatim parent).

Le sujet de « la référence » constitue par ailleurs un enjeu clef pour les familles, et un véritable manque pour leur faciliter l'accès aux ressources locales et la transition entre les différents accompagnements

- « La question de la référence, c'est un vrai problème. On n'a jamais un référent qui va regrouper tous les acteurs qui interviennent à un moment de la prise en charge. **On n'a jamais une personne qui va faire le lien ou favoriser le lien entre tous les acteurs**. C'est fou de ne pas être accompagnés. On ne sait pas où aller pour avoir de l'info. On ne veut pas avoir 50 interlocuteurs : il faut faire du lien ! Et puis il faut expliquer la différence entre un CMP, un CAMSP, une association, en plus ce n'est que des sigles, on ne sait pas qui on va rencontrer, est-ce que c'est médical, est-ce que c'est social, est-ce que c'est remboursé ou non par la sécu ? » (verbatim parent)
- « J'ai été orientée vers l'hôpital de jour, une orthophoniste, mais une fois le diagnostic posé... plus rien. C'est sa maîtresse qui m'a aidée à monter le dossier. Heureusement qu'il y a eu cette maîtresse, qui connaissait un peu le sujet » (verbatim parent)
- **Avoir un interlocuteur, sorte de guichet unique pour faciliter l'accès à l'information, et la coordination des interventions** constituerait une grande avancée de leur point de vue pour faciliter l'inclusion de leur(s) enfant(s)

LE HANDICAP : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les familles

Le sentiment d'être seuls face aux difficultés

- **La plupart témoignent d'un véritable parcours du combattant pour accéder à l'offre de soin**, jugée parfois insuffisante par rapport aux besoins, ou aux aménagements nécessaires à l'accueil de leur enfant. **Une nécessité d'être constamment dans l'anticipation bien en amont pour éviter les ruptures de prise en charge.**
- **Un besoin d'information et d'accompagnement pour les démarches administratives** : « On a été informés par l'assistante sociale du CAMSP, qui nous a aidé à faire ces démarches, à remplir les dossiers MDPH (un enfer !). Et il faut refaire ces dossiers chaque année : c'est épuisant ! » (verbatim parent)
- **Le sentiment d'être seuls face à leurs difficultés est fréquemment évoqué** : « On doit se débrouiller toujours tout seuls et après même quand on trouve la ressource, il y a pénurie. (...) On joue un rôle de coordinatrices en fait pour faire le lien entre tous les pros. Et des fois c'est interprété comme la maman surprotectrice, mais ce n'est pas un choix ! Et ça peut créer quelque chose. (...) On se rend compte que tout ce qui se met en place, ça part toujours des parents et on se sent toujours un peu abandonnés. Si on ne se bouge pas, il ne se passe strictement rien » (verbatim parent).
→ Ce sentiment s'est amplifié pour certains (pas tous) durant la crise sanitaire : « Personne ne nous a contactés. On était seuls. Tous les dispositifs qui m'accompagnaient, j'avais des retours de personne. Tout a été coupé » (verbatim parent).
- Pour les familles, il y aurait à **travailler également plus largement sur le regard porté sur la différence** : « Souvent on évite tous les grands événements à cause de ça, mon fils est hyper-actif... on évite parfois les relations sociales à cause de ça aussi, car les gens ne comprennent pas » (verbatim parent)

En lien avec le sujet de la référence, les familles témoignent d'un accès très aléatoire à l'information, le sentiment d'avoir découvert très tardivement les ressources mobilisables, presque par hasard, ou de n'en avoir une vision que très partielle.

Beaucoup regrettent de ne pouvoir être accompagnés pour faire le tri dans l'offre disponible et identifier les ressources adaptées

- « **J'ai découvert les choses au fur et à mesure.** Pour la MDPH c'est par une amie. Elle est suivie par l'Institut St Pierre. Ma difficulté c'est ça, comment en tant que parent savoir ce qui est le mieux pour son enfant, et du coup à qui demander. Moi je ne sais pas de quel aménagement elle a besoin. Mon point de référence, c'est l'enseignante référente, c'est pas mal mais c'est plus au niveau de la scolarité. Il m'arrive d'appeler la MDPH. Je ne sais pas ce que c'est que le CAMSP, le SESSAD, ni si ce sont des choses adaptées pour aider ma fille. C'est compliqué d'avoir des infos et de même savoir qui a des infos. J'ai appris l'existence de la MDPH, elle avait deux ans déjà. Comme là je viens d'apprendre l'existence de l'Association des Paralysés de France » (verbatim parent)
- **Les familles interrogées soulignent ne pas être suffisamment informées sur les aides dont elles peuvent bénéficier, le sentiment de découvrir les choses le plus souvent par hasard, via le bouche-à-oreille** : « On n'a pas parlé des aides financières, les aides au niveau des transports, on ne sait pas à quoi on peut avoir droit. On l'apprend par hasard. » (verbatim parent).

LE HANDICAP : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les familles : les enseignements des enquêtes menées dans le cadre de la CTG

Plus de 80% des répondants aux enquêtes menées dans le cadre de la CTG ne connaissent pas le dispositif Millau Enfance Handicap

- **16% des personnes ayant répondu à l'enquête sur la qualité de vie et l'accès aux droits déclarent qu'elles souhaiteraient être mieux informées sur le handicap (133 personnes) et 6% qu'elles souhaiteraient être accompagnées sur ce sujet (56 personnes)**
→ Parmi les besoins cités en réponse libre sont évoqués notamment l'accompagnement des enfants DYS, l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures sportives du territoire ou les dispositifs favorisant la circulation des personnes à mobilité réduite sur le territoire.
- **87% des répondants déclarent ne pas connaître le dispositif Millau Enfance Handicap dans l'enquête Qualité de vie et accès aux droits, et 80% parmi les répondants à l'enquête petite enfance.** Dans cette dernière enquête, 39% se déclarent intéressés par des actions permettant aux parents de bénéficier de temps de répit.
→ Si certaines familles interrogées qualitativement avaient entendu parler de Millau Enfance Handicap, il leur était impossible d'en décrire la fonction, les missions assurées, les parties prenantes. Celles qui avaient eu affaire au dispositif en ont toutefois décrit la plus-value pour faciliter l'accueil de leur enfant en structure petite enfance, et mieux connaître certaines ressources ou événements (Parc en fête par exemple).

Un besoin de partager des informations et des expériences avec d'autres parents d'enfants en situation de handicap :

« Là rien que le fait d'être entre nous, ça me fait beaucoup de bien, alors que moi souvent je me sens très seule. **Il faudrait un endroit pour pouvoir échanger.** Peut-être au Barbouille. Ce serait bien d'avoir un groupe de parents, un groupe de parole. Ce serait une super première étape. Ça ce serait énorme, parce que l'info on va la chercher chacun de notre côté » (verbatim)

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



Un territoire marqué par un fort dynamisme associatif

Le territoire de Millau témoigne d'un **fort dynamisme associatif**.

Au 1^{er} janvier 2020, Millau comprenait 5,4 associations pour 100 habitants, soit un ratio nettement supérieur à celui de la France métropolitaine (2,4) et de l'Aveyron (4,3)

Le taux de création d'associations en 2019 est plus faible qu'à l'échelle nationale (du fait de l'offre pléthorique déjà existante), mais **une trentaine d'associations sont néanmoins créées quasiment chaque année sur la commune depuis 2012**.

Le cadre de vie, les services aux familles, la qualité des relations sociales, l'offre culturelle et de loisirs constituent par ailleurs les **principaux ingrédients de la qualité de vie des habitants à Millau**, que 70% jugent plutôt bonne dans notre enquête menée auprès de 870 Millavois, voire très bonne pour 18% des répondants.

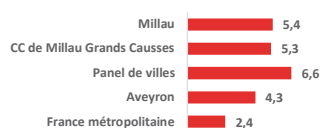
A titre illustratif, le Projet Educatif 2017-2020 de Millau indiquait que près de 160 associations proposaient des activités spécifiques aux enfants et aux jeunes de Millau.

LE RÉPERTOIRE DES ASSOCIATIONS



Le Répertoire National des Associations (RNA) contient des données sur l'ensemble des associations loi 1901 (à l'exception de l'Alsace-Moselle). Il remplace depuis 2010 le répertoire Waldec (Web des associations librement déclarées).

Associations pour 100 habitants

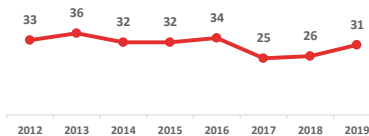


Nb d'associations enregistrées au RNA : 12

Source : Répertoire National des Associations, 1er janvier 2020

Au 1er janvier 2020, Millau totalisait 5,4 associations pour 100 habitants, contre 2,4 pour la France métropolitaine.

Associations créées depuis 2012

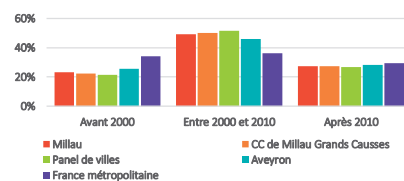


Source : Répertoire National des Associations, 1er janvier 2020

De 2012 à 2019, le nombre d'associations créées dans l'année est passé de 33 à 31.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

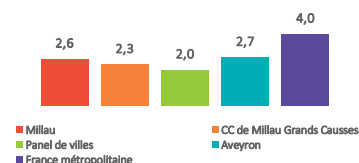
Date de création des associations au 1er février 2019



Source : Répertoire National des Associations, 1er janvier 2020

Au 1er janvier 2020, 23% des associations avaient été créées avant 2000, contre 22% pour la CC de Millau Grands Causses.

Taux de création d'associations en 2019



Source : Répertoire National des Associations, 1er janvier 2020

En 2019, 2,6 associations ont été créées pour 100 associations existantes au 1er janvier 2020 pour Millau.

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les habitants

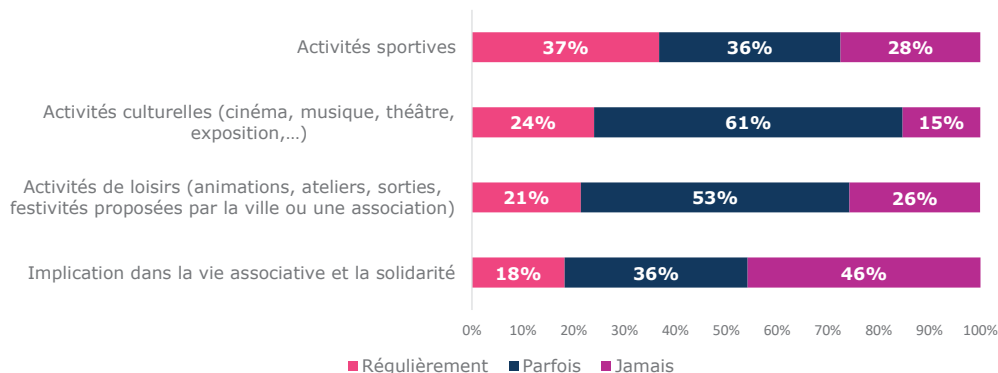
Une majorité des répondants à l'enquête qualité de vie et accès aux droits menée dans le cadre de la CTG témoignent d'une participation active, régulière ou ponctuelle, à des activités et/ou à la vie sociale de la commune

Le coût des activités est de loin (plus du tiers des réponses) le principal motif de non participation aux activités sportives et culturelles, avant le manque de temps. L'absence d'intérêt pour les activités proposées est très peu évoqué.

Le manque d'intérêt pour l'offre proposée est en revanche le motif principal de non recours aux activités de loisirs, avant le manque de temps.

Pratiquez-vous une/des activités ou participez-vous à la vie sociale de la commune ?

Source : Enquête CREDOC, 2021 - Champ : 851 répondants



Comme en témoigne le dynamisme associatif de la commune, plus d'un répondant sur deux déclare s'impliquer dans la vie associative et la solidarité. Le manque de temps est de loin le principal motif de non participation (58% des réponses)

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Une grande diversité de ressources en matière d'animation de la vie sociale

- Millau est de loin la commune de l'Aveyron la mieux dotée en matière d'animation de la vie sociale : outre la dynamique associative très développée, elle accueille sur son territoire deux centres sociaux et deux espaces de vie sociale, ayant un agrément animation de la vie sociale délivré par la Caf, et qui agissent en complémentarité et en proximité auprès des habitants sur différents territoires de Millau
- Elle peut s'appuyer également sur l'activité d'une Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), implantée en cœur de ville, dont les missions recouvrent globalement les principaux axes relatifs à l'animation de la vie sociale (cf. Schéma directeur d'animation de la vie sociale de l'Aveyron 2017-2022)
- Une grande richesse d'actions, d'infrastructures, d'équipements visant à favoriser l'accès à la culture et aux loisirs. Des équipements bien dotés, largement regroupés en cœur de Ville, avec des partenariats larges et efficaces pour toucher les publics, des offres portées par les structures culturelles et relayées par les acteurs locaux en direction de leurs publics, et inversement. Des temps de co-construction d'actions communes.
- Une grande dynamique collective de coopération sur le territoire : collectif parentalité, projets partagés et fédérateurs (jardins partagés, Parc en fête,...),...
- Cependant des publics plus isolés qui restent en marge des dispositifs proposés :
 - Questionnement évoqué lors des rencontres thématiques : comment identifier les personnes et situations hors radars des cadres collectif ? Une méthode à travailler collectivement ? comment repérer leurs besoins, les accompagner ?
 - Une vigilance à avoir notamment vis-à-vis des personnes âgées et des territoires où il n'y a pas d'acteurs de proximité implantés, pas d'institutions, de vie économique, d'associations... (exemple Naulas, Gandalou,...).
 - Quasiment tous les enfants et jeunes peuvent, via le scolaire, accéder à la culture, avec une offre relativement variée. Cet accès est beaucoup plus aléatoire dans le cadre privé, familial... où les pratiques culturelles sont plus faibles. Ce travail en direction des publics dits « éloignés » de l'offre culturelle est fortement investi sur le territoire, mais les structures souffrent d'un déficit de ressources humaines (manque de temps, travail dans l'urgence,...) pour aller plus loin sur ces questions.
 - Des axes de progrès identifiés plus largement pour favoriser la mixité sociale au niveau des équipements : « Il y a quelque chose à réfléchir sur ce volet-là. Ainsi que sur l'accueil des personnes en situation de handicap, qu'on soit bien dans une logique d'ouverture à tous. Il y a une marge de manœuvre réelle, cette question de l'accueil de la diversité des publics doit être encore travaillée » (verbatim acteurs).
 - L'animation de la vie sociale est un enjeu crucial dans le contexte sanitaire actuel, qui ne facilite pas le travail des structures, et renforce l'isolement des individus.

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Agir pour favoriser les mobilités sur le territoire

- La mobilité constitue un **enjeu clef pour le territoire**. Bien que de nombreuses initiatives aient été prises en la matière (cf. Infra), il est toujours complexe de se déplacer à Millau autrement qu'avec la voiture, le bus n'est jamais vraiment satisfaisant.
- Il serait pertinent de **mieux articuler ces différentes initiatives** dont certaines sont portées par la Ville et le CCAS, d'autres par un collectif d'acteurs associatifs du champ de l'insertion (Tremplin pour l'emploi, Jardin du Chayran, Jardin de Montaigu, GRETA, Myriade) pour amplifier les réponses apportées sur le territoire, en complément des dispositifs d'aide déjà existants au CCAS (71 foyers en 2019 ont été bénéficiaires d'un soutien pour les transports en commun), à la Mission locale, etc.
- **Associer les acteurs de l'animation de la vie sociale au diagnostic sur les mobilités mené à l'échelle de la Communauté de Communes.**
- Cette question de la mobilité, des compétences de mobilité et de l'appétence aux déplacements pourrait être travaillée aussi avec les enfants, les jeunes et les familles autour du **départ en vacances** (cf. les centres sociaux viennent d'être agrégés ANCV).

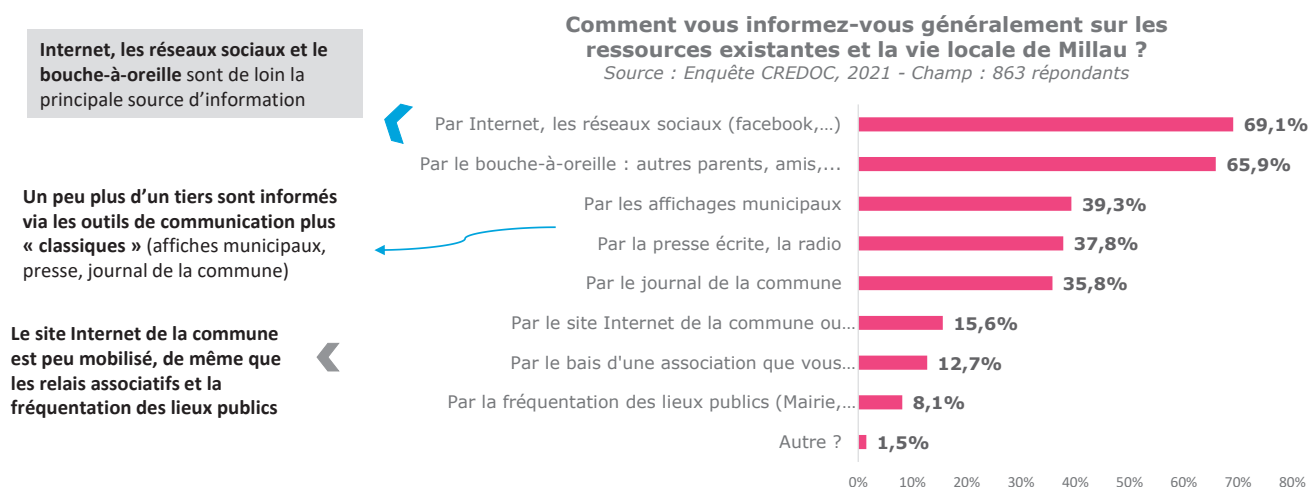
Développer la visibilité et la lisibilité des ressources d'animation de la vie sociale pour les habitants et les professionnels

- **Le bouche-à-oreille reste le meilleur vecteur d'information** pour les habitants comme pour les professionnels. **Cependant, un outil de référencement pourrait être développé pour donner une visibilité sur les acteurs qui agissent sur le territoire sur le champ de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits** : « cet outil a existé il y a de nombreuses années, c'était un classeur qui répertoriait tous les acteurs qui agissaient en direction de l'enfance, de la jeunesse, etc., avec la mission principale et 2-3 actions. C'était un outil intéressant » (verbatim acteurs).
- **L'accueil des nouveaux habitants** pourrait être également une opportunité de mieux informer les habitants, de même que la **mise en place de réunions par « relais de quartier »**, pour aller vers les habitants, et leur expliquer les actions qui sont proposées en proximité. Certains participants questionnent également le rôle que pourrait jouer le **guichet unique** en la matière.
- Pour les acteurs, il y a lieu également de **renforcer aussi la communication entre professionnels** via par exemple la mise en place de **petits déjeuner partenariaux** une fois par mois, avec une communication de chacun des acteurs pour présenter l'évolution des projets, les actions mises en place, etc.
 - « Cela nous permettrait de disposer d'une meilleure vision de ce qui existe : par exemple les stages sports d'été de la Mairie, les gens peuvent l'apprendre par la presse, mais nous on ne peut pas relayer l'offre car elle est noyée dans la masse d'informations » (verbatim acteurs)
 - « Il y a également un **manque d'échanges transversaux** : on se connaît beaucoup entre acteurs de l'AVS, du logement, de la jeunesse, mais peu d'échanges intersectoriels, en particulier les acteurs sociaux, l'action sociale du Département ou le CCAS » (verbatim acteurs).

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les habitants

42,4% des répondants à l'enquête qualité de vie et accès aux droits se déclarent insuffisamment informés sur les activités, services et ressources, événements proposés à Millau



L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Mieux associer les habitants aux aménagements locaux et projets structurants du territoire

- **L'animation de la vie sociale (AVS) doit pleinement jouer son rôle pour accompagner les projets structurants du territoire avec les habitants :** « lorsqu'il y a un projet sur un territoire, il faut y associer tous les acteurs, y compris les habitants, avoir une approche globale, intégrant l'AVS, la participation des habitants... que ce soit pour le logement, les équipements sportifs, la mobilité, les espaces verts, etc. On se dit que demain, il faudrait travailler là-dessus. Une vraie opportunité pour l'AVS à l'avenir. Il y a des projets en cours, des évolutions sur le territoire, et il faudrait s'en saisir pour les travailler avec les habitants » (verbatim acteurs).
 - « On s'est dit aussi, c'est que **sur la question du logement**, il y a eu plusieurs **projets de rénovation, mais qui ne prenaient pas suffisamment en compte les besoins des populations**, car ce n'était pas le cœur de l'action. Ça va changer en partie dans le projet Cœur de Ville, car il y a un volet lutte contre l'indignité, qui tiendra compte davantage des besoins des habitants » (verbatim acteurs).
 - « Ces projets pourraient être une bonne **opportunité de mettre autour de la table les acteurs de la culture, de l'animation** : quand certaines zones du centre-ville se dégradent, par exemple, il n'est pas toujours évident de trouver des synergies pour faire des rénovations, or ça pourrait être **une occasion de mettre du sens...** Les Affaires culturelles font des projets de valorisation du patrimoine, appréhendé comme une richesse, alors que les habitants ont parfois l'impression que ces zones sont dégradées, dangereuses, sales... Il faudrait réunir ensemble les différents acteurs, pour **aller vers des projets communs** » (verbatim acteurs).
- **Réinvestir les espaces publics délaissés pour faire du lien, en particulier sur le centre ancien :** « Sur le territoire du centre ancien, et on a fait le constat – positif – que c'était un espace où il y avait des nouveaux habitants, des jeunes, des personnes âgées, du mouvement, mais aussi une dégradation de l'habitat, avec un public repéré en grande précarité et parfois en insécurité. S'est posé la **question de l'accueil des nouveaux arrivants et du vivre ensemble sur ce quartier**, notamment au niveau du partage de l'espace public, des parkings, les voitures,... **Il y a des placettes qui ne sont pas aménagées, souvent monopolisées par les voitures, dégradées et investies par les chiens. Ce sont des lieux qui ne sont pas animés. Les populations ne font rien sur ces placettes qui pourtant peuvent être agréables. Contrairement à d'autres quartiers, où il n'y a rien, là il y a tout, mais il manque le lien. Un sentiment d'insécurité, du commerce illégal qui se déploie,... : en investissant ces petits lieux, on pourrait les faire vivre et travailler le vivre ensemble** » (verbatim acteurs).
 - Repérer les lieux où les habitants se retrouvent, mais aussi identifier les lieux non investis pour une meilleure compréhension de ces modalités d'appropriation de l'espace
 - **L'aménagement des bords du Tarn** est cité comme une réussite de ce point de vue-là, les familles les ont investis, mais **un travail pourrait être approfondi pour développer leur appropriation par les jeunes**, en investissant matériellement et culturellement les bords du Tarn et de la Dourbie, pourquoi pas dans le cadre de **barbecues partagés...**

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

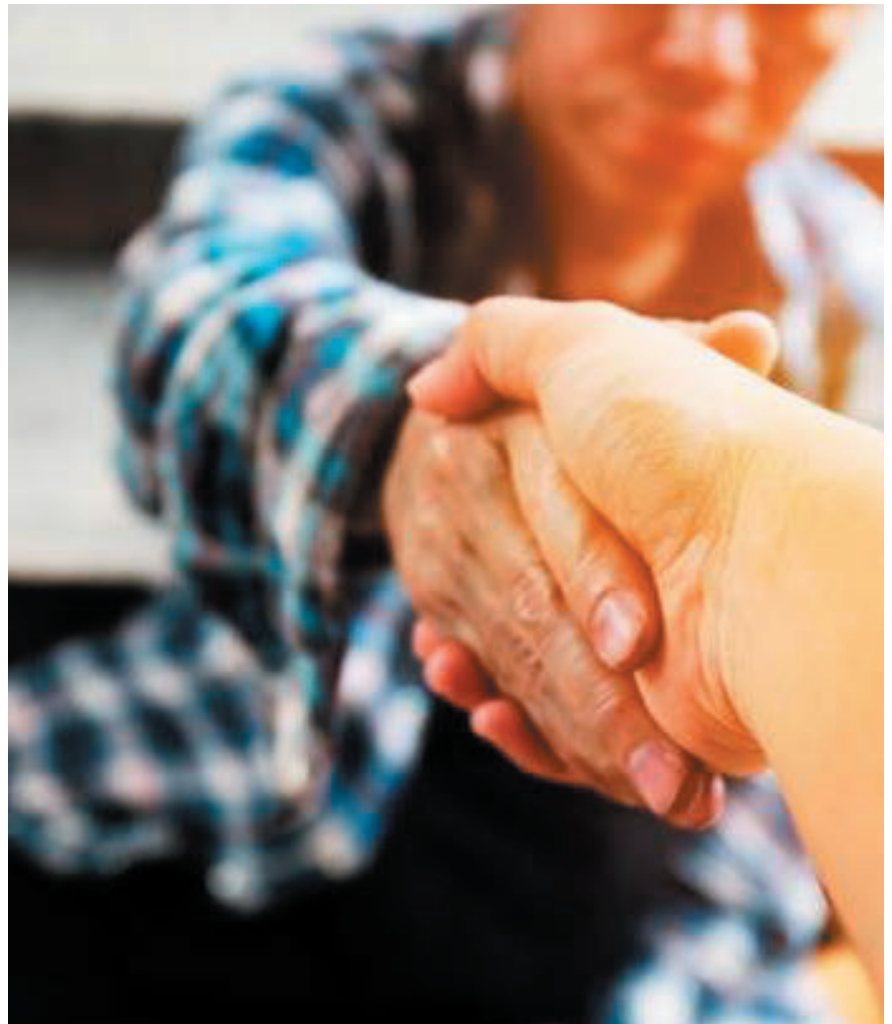
Une réflexion à mener sur la territorialisation de l'animation de la vie sociale (prise au sens large, pas uniquement au travers de l'action des centres sociaux et des espaces de vie sociale)

- Pour l'ensemble des participants il y a **un travail à mener sur les territoires qui ne disposent pas d'acteurs de proximité en matière d'animation de la vie sociale** (Naulas, Gandalou...), les territoires excentrés de Millau, où il n'y a pas d'activité économique, de présence institutionnelle, d'équipements publics ou de présence associative. Il y aurait également un **repérage des besoins à développer autour des espaces ruraux de Millau** (Larzac, St Germain,...)
 - **Piste d'action** : Une équipe mobile inter-structures qui pourrait aller à la rencontre des publics, pour investir les espaces non investis, les quartiers peu couverts,...
- **Un sujet qui fait débat** : faut-il développer l'accès à la culture en proximité au risque - perçu par certains acteurs - de nourrir l'entre-soi au détriment de l'ouverture sur la ville ? Doit-on privilégier une stratégie favorisant l'investissement des lieux de culture du centre-ville pour développer les passerelles entre les quartiers, la mixité des publics ? Ces approches sont de fait bien souvent complémentaires. Il y a bien lieu de développer les passerelles pour favoriser l'investissement des lieux de culture du centre-ville par l'ensemble des Millavois, tout en accompagnant l'émergence des besoins au plus près des lieux de vie des personnes (exemple du projet « Graine de Malhourtet »)

Des besoins repérés pour développer la formation des équipes, pas toujours suffisamment outillées pour proposer un accueil et un accompagnement adapté aux besoins repérés

- « On a discuté par exemple du personnel de la médiathèque, qui a été accompagné par un médiateur recruté par la Ville, qui les a accompagnés pour leur permettre de gérer des comportements jugés problématiques. Des professionnels qui ne se sentaient pas outillés, formés, pour accueillir ces publics dans des conditions permettant d'éviter des phénomènes d'exclusion » (verbatim acteurs)
- Il y a **des compétences sur le territoire qui pourraient être mieux mobilisées**, à l'image de l'association « **Médiation Aveyron** », dont c'est le cœur de métier, ou des acteurs de la formation qui accompagnent la gestion des conflits, **proposent des formations à l'écoute**.
- **Le collectif parentalité de Millau et le Réseau parentalité Aveyron peuvent également être des points d'appui pour mieux connaître les besoins des familles**. Il y aurait lieu de former les acteurs pour mieux repérer les besoins, y compris les parents.
- Les acteurs soulignent néanmoins la **difficulté pour les acteurs associatifs de s'engager sur une politique de formation des personnels**, du fait du manque de visibilité, de perspective pour l'avenir, de l'instabilité et du turn-over des équipes.
 - **Piste de travail à creuser pour la CTG** : pour répondre aux besoins de financements, une personne ressource pourrait **capitaliser ce qui existe en matière d'appels à projets**, et le faire de manière transversale.

ACCÈS AU DROIT ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DITS « VULNÉRABLES »



DES INDICATEURS DE PRÉCARITÉ ÉLEVÉS, MAIS QUI ONT TENDANCE À SE STABILISER ET À SUIVRE LA TENDANCE NATIONALE

Une augmentation du nombre de foyers Caf dont le revenu est composé à 100% de prestations sociales depuis 2010, avec une stabilisation depuis 2016.

Une baisse depuis 2017 du nombre de foyers Caf à bas revenus, qui suit la tendance nationale.

Un nombre de foyers au rSa plus bas qu'en France métropolitaine (5,3 foyers au rSa pour 100 ménages à Millau, contre 5,8 en France), mais bien supérieur à la moyenne départementale (3,1). Le nombre de foyers au rSa est en augmentation constante à Millau depuis 2016.

Une précarité qui n'épargne pas les travailleurs, puisque 38% des allocataires Caf de Millau bénéficient de la prime d'activité, contre 32% en France métropolitaine.

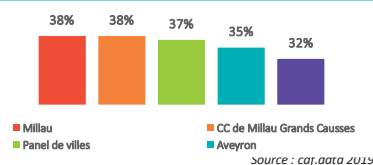
LA PRIME D'ACTIVITÉ

Dès la première année en 2016, la prime d'activité a suscité un véritable engouement. Le nombre de bénéficiaires a d'ailleurs largement dépassé les prévisions du gouvernement.

L'objectif du dispositif ? Valoriser l'activité et le pouvoir d'achat des travailleurs.

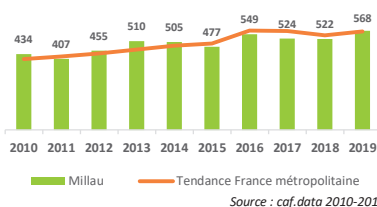
En 2019, pour répondre au mouvement des « gilets jaunes », les conditions d'accès ont encore été élargies. Aujourd'hui 8 personnes sur 10 éligibles en bénéficient, soit un taux de recours de 80 % (contre 33% pour l'ancien RSA activité).

Bénéficiaires de la prime d'activité



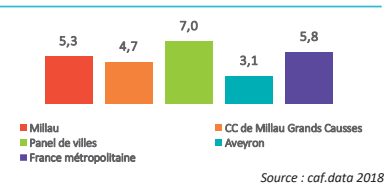
En 2019, 38% des allocataires CAF de la commune bénéficiaient de la prime d'activité, contre 35% pour l'Aveyron.

Foyers CAF dont le revenu est constitué entre 50% et 99% de prestations sociales



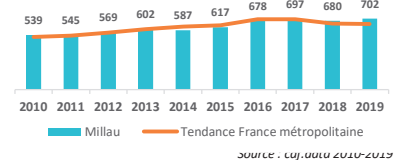
De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF dont le revenu est composé entre 50 et 99% de prestations sociales est passé de 434 à 568.

Foyers allocataires CAF au RSA pour 100 ménages



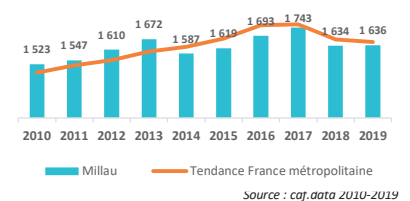
En 2018, il y avait pour Millau 5,3 foyers au RSA pour 100 ménages, contre 4,7 pour la CC de Millau Grands Causses.

Foyers CAF* dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales



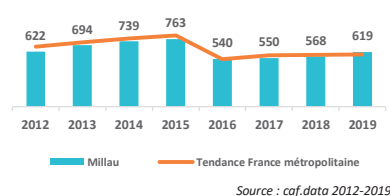
De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF dont le revenu est composé à 100% de prestations sociales est passé de 539 à 702.

Evolution des foyers CAF à bas revenu



De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF à bas revenus est passé, pour Millau, de 1 523 à 1 636.

Évolution des foyers allocataires CAF au RSA



En 2019, on totalisait 619 foyers CAF allocataires du RSA pour Millau contre 622 en 2012.



RSA

Quelle est la part des ménages bénéficiaires du RSA ?

La part des ménages bénéficiaires du Rsa est particulièrement importante sur le centre-ville de Millau (Centre ancien, Quais du Tarn, Gare-Beauregard et Jaurès).

En 2017, 20% des allocataires CAF perçoivent le RSA socle sur l'Iris Centre Ancien contre 12% sur l'ensemble de la Ville.



Source : CAF 2018, Données IRIS

ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DITS « VULNÉRABLES » : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux (en lien avec les enseignements de la démarche ABS)

- Des situations de précarité qui se concentrent principalement sur le centre ancien de Millau (cf. portrait de territoire), en lien notamment avec un parc de logement peu attractif mais plus accessible pour une population fragilisée (loyers moindres, bailleurs moins regardants sur les dossiers,...)
- Des acteurs qui soulignent la **montée des situations d'isolement** des Millavois, notamment dans la période de crise sanitaire actuelle.
- Des situations de **vulnérabilité de femmes millavoises repérées à plusieurs niveaux** :
 - Les **violences conjugales**, des situations connues des acteurs sociaux, et amplifiées dans le contexte actuel (chômage partiel, etc.) : « *Chez les personnes dans la soixantaine, on a de plus en plus de femmes qui viennent à nous car elles sont victimes de violence Elles sont dans la misère, sans revenus si elles quittent leur compagnon Ce type de situation émerge de plus en plus* » (verbatim diagnostic ABS). Des situations complexes sur lesquelles beaucoup d'acteurs se sentent démunis : un besoin de formation des agents d'accueil et travailleurs sociaux.
 - Les **compagnes de légionnaires de la caserne de La Cavalerie**, de plus en plus nombreuses sur la ville et cumulant généralement différents facteurs de précarité (barrière de la langue, statut, dépendance financière au compagnon, isolement social,...) : « *Tous les ans la part de femmes et enfants de la Légion étrangère accompagnée par la PASS augmente. L'accès aux droits de ces femmes représente un temps de travail conséquent* » - « *La Légion ne reconnaît pas ces femmes, elles ne bénéficient d'aucun soutien de leur part C'est une problématique relativement récente sur Millau mais de plus en plus prégnante* » (verbatim diagnostic ABS)
 - **Différents acteurs agissent sur la Ville pour accompagner les femmes isolées et en situation de fragilité** : Myriade, le Planning familial, Trait d'Union, Millau Ségur, le CIDFF, PASS, l'ADAVEM, Village 12 Ouest Aveyron, mais **des partenariats seraient à consolider entre ces acteurs et les autres acteurs sociaux du territoire** :
 - « *Les partenariats sont plutôt bien fléchés sur les acteurs spécialisés dans l'accompagnement des femmes victimes de violence ou en situation de grande précarité. Par contre, plus largement avec les acteurs sociaux type CCAS, MJC, Centres sociaux, il faudrait plus de concertation pour connaître les besoins et les dispositifs mis en place sur ce public. Quel est l'outil pour garder du lien entre les acteurs ?* » (verbatim acteurs – diagnostic ABS)
- Un ressenti d'une **augmentation de violences intrafamiliales** en direction des enfants



Zoom. Une délivrance d'aides facultatives du CCAS (aides à l'énergie, chèques service, cartes de bus,...), dont l'enveloppe est de moins en moins utilisée : entre 2018 et 2020, le nombre de demandeurs est passé de 417 à 349 personnes et la part du budget réalisée de 51% à 32%

Le CCAS propose également aux Millavois en **difficulté un accès à l'espace alimentaire, dont le nombre d'aides octroyées par le service est également en baisse depuis 2018** : entre 2018 et 2020, le nombre d'aides octroyées via l'espace alimentaire est passé de 378 à 232.

Zoom. ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Quelques chiffres clés

Un accès à la CMU-C moins important qu'à l'échelle nationale et que dans les villes de même typologie.

En revanche, une part d'assurés sans médecins traitants plus faible qu'en Aveyron et en France métropolitaine.

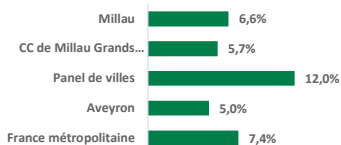
Ce que disent les acteurs

Des **problématiques d'addictions** (tabac, alcool, écrans, drogues,...) et de difficultés d'hygiène, particulièrement repérées dans le centre ancien.

Des **préoccupations majeures en matière de santé mentale**, particulièrement en 2020 : « *On remarque beaucoup de fragilités psychologiques/mentales, pas nécessairement liées à la crise. Les structures d'écoute et les places en psychiatrie sont saturées* » (verbatim diagnostic ABS)

Un **manque de coordination et d'actions collectives sur la santé à l'échelle du bassin millavois** : « *On n'a pas d'espace où parler santé, pourtant les addictions c'est un vrai sujet sur Millau. On a un espace pour parler logement, un autre pour la délinquance ou encore pour les aides sociales. Mais rien sur la santé* » (verbatim diagnostic ABS)

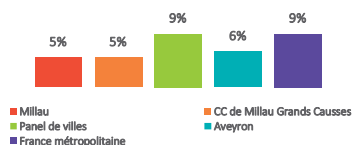
Bénéficiaires de la CMU-C



Source : Observatoires des fragilités Nord et Sud, 2018

En 2018, les bénéficiaires de la CMU complémentaire représentaient pour Millau 6,6% des assurés de la Sécurité sociale.

Les assurés du Régime général sans médecin traitant

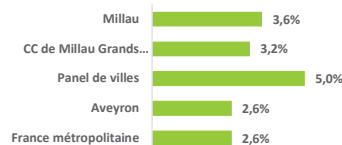


Nombre d'assurés sans médecin traitant : 836

Source : Observatoires des fragilités Nord et Sud, 2018

En 2018, 5% des assurés du Régime général n'avaient pas de médecin traitant, contre 9% pour le panel de villes de même typologie.

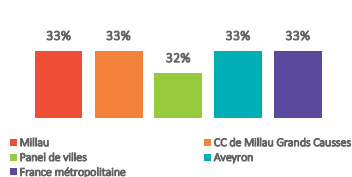
Bénéficiaires de l'ACS



Source : Observatoires des fragilités Nord et Sud, 2018

En 2018, les bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé représentaient pour Millau 3,6% des assurés de la Sécurité sociale.

Les assurés du Régime général sans consultation dentaire depuis plus de 2 ans



Source : Observatoires des fragilités Nord et Sud, 2018

En 2018, 33% des assurés du Régime général n'étaient pas allés chez un dentiste depuis plus de deux ans.

ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DITS « VULNÉRABLES » : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux (en lien avec les enseignements de la démarche ABS) et les habitants

Un tissu d'acteurs sociaux très développé à Millau, mais des liens partenariaux à renforcer et structurer pour faciliter les parcours des personnes en difficulté

- Un accompagnement des personnes pour faciliter leur accès aux droits développé par de **nombreuses institutions présentes sur Millau** (Caf, Conseil départemental, CPAM,...), le **CCAS** (Centre communal d'action sociale), ainsi que par de nombreux acteurs associatifs du territoire :

→ L'association **Myriade** constitue un espace d'accueil et d'écoute, inconditionnel, pour toute personne quelle que soit la forme de demande, de besoin, de difficulté financière, administrative, familiale, d'addiction, d'illettrisme... Cet accueil permet d'évaluer la demande afin d'apporter les réponses les mieux adaptées aux besoins exprimés notamment en orientant vers les services compétents. Elle propose un accompagnement socio-administratif pour faciliter l'accès aux droits des personnes ne connaissant pas la langue française, et/ou l'administration française, étant pas ou peu aidées, ou dont la personne/institution aidante souhaite reporter une partie de cette charge. Afin de développer ses ressources en la matière Myriade a déposé un **dossier de labellisation Maison France Services**.

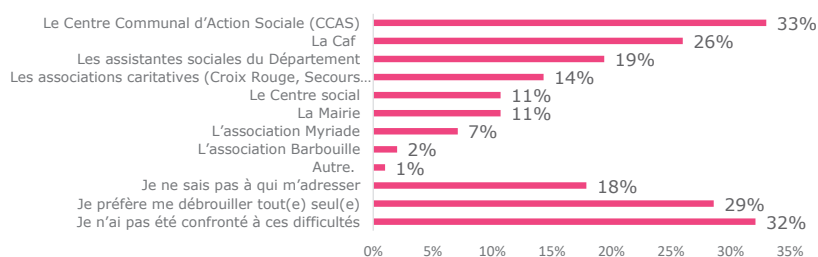
→ Cet accompagnement socio-administratif est également développé par d'autres acteurs sociaux du territoire (Millau Ségur, Jardin du Chayran, Trait d'Union,...), comme l'association intermédiaire **Tremplin pour l'emploi** : « *On fait donc aussi de l'accueil pour tous, on a de plus en plus de sollicitations d'accompagnement dans les démarches administratives. Et même souvent après une réinsertion, tout se fait en numérique, bien souvent il faut imprimer, scanner,... on ne se limite pas aux personnes qu'on va pouvoir faire travailler, ce sont les personnes qui ont un besoin. On réoriente aussi vers les structures* » (verbatim acteurs)

Un tiers des répondants à l'enquête qualité de vie et accès aux droits se tournent en priorité vers le CCAS en cas de difficultés sociales et/ou financières, mais près d'un répondant sur 5 ne sait pas à qui s'adresser dans ces situations.

29% des répondants déclarent préférer se débrouiller seuls en cas de difficultés sociales ou financières

En cas de difficultés sociales et/ou financières, vers quels services ou acteurs locaux vous tournez-vous en priorité ?

Source : Enquête CREDOC, 2021 - Champ : 530 répondants



ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DITS « VULNÉRABLES » : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux (en lien avec les enseignements de la démarche ABS)

Un tissu d'acteurs sociaux très développé à Millau, mais des liens partenariaux à renforcer et structurer pour faciliter les parcours des personnes en difficulté (suite)

- Les liens étroits entre les travailleurs sociaux des différentes structures Millavoises permettent un accompagnement de qualité des personnes, même si des habitudes de travail « en silo » sont également pointées par plusieurs acteurs locaux : « On cloisonne trop les choses : les seniors, les jeunes, la santé... Il y a des choses qui impactent tout le monde. Plus de transversalité permettrait aussi d'avoir moins de ruptures de parcours. Et adopter une vision encore plus globale servirait à tout le monde » (verbatim acteurs – diagnostic ABS)
- De nombreuses institutions sont présentes mais l'orientation des publics reste à clarifier pour faciliter le parcours des personnes :
 - « Il y a des structures qui proposent de l'accompagnement, partenariat Caf – CPAM, etc., mais il faudrait que l'on soit plus précis et lisibles sur ces accompagnements : qui accompagne l'établissement d'une carte grise à Millau, d'une carte d'identité, etc. Le label France Services dans le milieu rural est pertinent de ce point de vue-là. À Millau ces ressources ne sont pas si identifiées que ça, il y a de nombreuses institutions, mais il nous faut mieux construire l'orientation des publics, afin que ce ne soit pas le parcours du combattant pour identifier les bons interlocuteurs » (verbatim acteurs).
 - « Pour refaire un permis de conduire, une habitante a appelé la Préfecture pour lui demander comment faire et on lui a dit « soit vous allez à Rodez, soit vous vous rapprochez de la Maison France Services la plus proche, à Séverac le Château ». Donc on a fait le constat qu'il nous manquait un certain nombre de services, qu'il y avait finalement en milieu rural (ce qui est assez paradoxal...) » (verbatim acteurs).

Zoom. Un projet de plateforme – guichet unique pour les personnes en difficultés ?

Les associations Tremplin pour l'emploi, le Jardin du Chayran et Trait d'Union ont amorcé une réflexion pour mutualiser et développer leurs partenariats sur des actions en direction des personnes en difficultés, l'objectif étant de constituer une plateforme (ou guichet unique) permettant de mutualiser des ateliers (mobilité, prévention santé, alimentation et sport), et créer des logiques de parcours entre ces structures avec une lisibilité beaucoup plus fluide pour les personnes en recherche de solutions.

Les trois associations se sont positionnées sur un appel à projets du Plan pauvreté, permettant d'obtenir des financements pour réaliser une étude de faisabilité, un diagnostic, visant à identifier ce qui pourrait être mobilisable, prioriser les actions, les modalités de cette plateforme, voire étudier la possibilité de disposer d'un animateur territorial qui aurait pour fonction de valoriser ces actions, ainsi que leur utilité sociale sur le territoire.

ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DITS « VULNÉRABLES » : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux (en lien avec les enseignements de la démarche ABS)

Un CCAS encore peu engagé dans une démarche de « développement social local » (diagnostic démarche ABS)

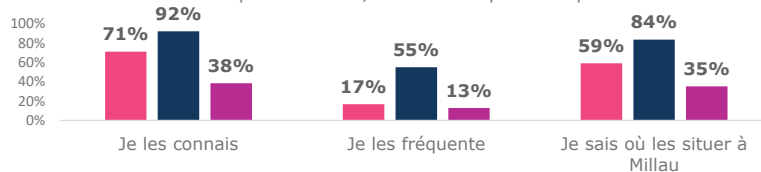
- Le développement social local est une posture/logique adoptée par de nombreux CCAS qui vise à développer les solidarités locales en se positionnant comme coordinateur des actions innovantes sur le territoire. La fonction principale du CCAS dans ce cadre est de créer un réseau d'acteurs afin de faire dialoguer les acteurs institutionnels, municipaux et associatifs sur les différents pans de l'action sociale. « Il y a beaucoup de services et d'acteurs pour répondre aux publics précaires sur la Ville. Par contre beaucoup de questions restent en suspens : que fait on de manière collective ? Quelle cohérence des actions de chacun ? Quelle ambition ? Qui pilote ? » (verbatim acteurs – démarche ABS)
- Des réflexions en cours sur la modification de la posture du CCAS : « La volonté c'est de multiplier les actions pour répondre aux besoins mais sans qu'elles soient forcément municipales. On peut s'engager dans de la co-construction de projets » (verbatim acteurs – démarche ABS)
- La cellule de veille sociale mise en place dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire par le CCAS, une expérimentation du positionnement du CCAS en tant que coordinateur des actions sur le territoire ? « Cette cellule a permis d'avoir des informations, de partager des expériences et de se coordonner » (verbatim acteurs – démarche ABS)

La grande majorité des répondants à l'enquête qualité de vie et accès aux droits connaissent et savent situer l'antenne Caf et le CCAS à Millau. La Maison des Solidarités Départementales est nettement moins connue.

Si le CCAS est connu par 71% des répondants, seuls 59% des répondants savent le situer dans la ville. De fait ses locaux ne sont pas facilement identifiables ni faciles d'accès.

Concernant les services ci-dessous, pouvez-vous préciser si vous les connaissez ? / si vous les fréquentez ? / si vous savez où les situer à Millau ?

Source : Enquête CREDOC, 2021 - Champ : 850 répondants



- Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- L'antenne CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- La Maison des Solidarités Départementales (Conseil Départemental)

ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DITS « VULNÉRABLES » : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les habitants (rencontre habitants organisée dans le cadre de la démarche CTG)

- Les habitants interrogés regrettent le fonctionnement en silos perçu sur l'accès aux droits et plébiscitent « **le contact humain** » et l'accompagnement global qui peut leur être apporté via le pôle social du CCAS par exemple, des assistantes sociales du département ou certaines associations, où ils peuvent trouver une écoute et surtout une réactivité face à leurs demandes afin d'éviter d'accroître leurs difficultés du moment.
 - « Le CCAS ils sont vraiment là pour régler les problèmes, lorsqu'on est devant un mur, pour des problèmes administratifs notamment. Ils ont les contacts, et ils sont vraiment humains. Ici on leur donne les moyens d'agir, il y a un accueil, du personnel. Moi je n'ai jamais été reçu par un CCAS en région parisienne par exemple » (verbatim habitant/usager)
 - « C'est Millau Ségur qui m'a accueillie pendant un an et demi. Ils m'ont aidée pour faire le dossier HLM, j'ai eu mes papiers,... pour mes enfants, ils m'ont orientée vers le Pôle petite enfance, où j'ai eu un très bon accueil, une écoute, une compréhension de mes besoins » (verbatim habitant/usager)
- Les participants reconnaissent que la Ville de Millau est bien dotée en matière de ressources pour accompagner les personnes pouvant avoir des besoins en matière sociale, de santé, de garde d'enfant, d'accès à l'emploi,... La plupart ont eu la possibilité de trouver un point d'appui sur la ville à des moments clés de leur parcours, des structures leur proposant une écoute, des solutions, une orientation vers les organismes adaptés pour répondre à leurs besoins. Le CCAS, Myriade, Barbouille, Millau Ségur, Trait d'Union, le Logis Millavois, la Croix-Rouge,... sont cités à différentes étapes des parcours de chacun, comme des points d'appui leur ayant permis de trouver des solutions
- Tous souhaiteraient néanmoins avoir une vision plus précise des ressources qui peuvent être mobilisées au sein de chaque association ou organismes (plusieurs indiquent connaître le centre médico-social par exemple, mais ne pas savoir dans le détail quel est son rôle et les appuis qu'ils peuvent y trouver). Ils utilisent diversement les outils de communication de la ville, s'appuient sur l'information véhiculée par les travailleurs sociaux ou acteurs associatifs rencontrés, mais soulignent surtout l'importance du bouche à oreille : « c'est une amie qui m'a dit que je pouvais passer au CCAS et obtenir une carte pour avoir 30 trajets de bus par trimestre. Ça m'a beaucoup aidée. J'ai pu aussi avoir des aides alimentaires lorsque j'en avais besoin, un colis... » (verbatim habitant/usager)
- Certains témoignent cependant d'expériences plus contrastées d'accueil au sein de certains organismes sociaux ou centres de formation et regrettent que les intervenants ne soient pas toujours suffisamment formés pour leur apporter l'accueil et l'écoute dont ils ont besoin dans des situations où ils peuvent être particulièrement fragiles et vulnérables. « Et nous on ne peut rien dire ! Comment on peut faire si on considère qu'on a été maltraités, mal accueillis ? Nous, dans ces cas là on est rayés et on n'a aucun retour » (verbatim habitant/usager)

ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DITS « VULNÉRABLES » : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Près d'un répondant sur deux dans l'enquête qualité de vie et accès aux droits a besoin d'être mieux informé ou accompagné en matière de mobilité et de transports

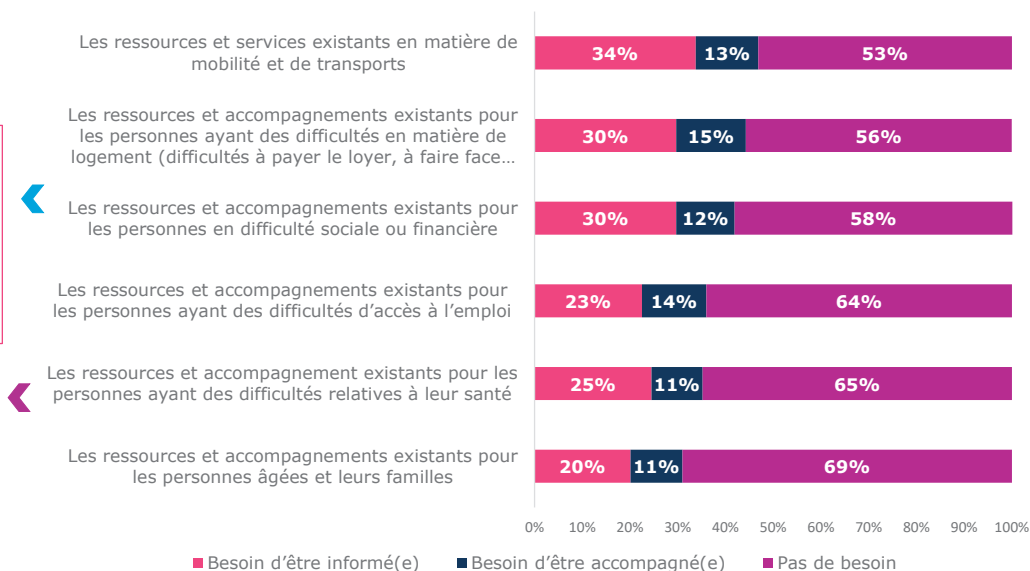
Le besoin sur ces questions est plus fortement exprimé que sur le champ des services aux familles, aux enfants et adolescents

Les besoins d'information et d'accompagnement sont également très prégnants pour les personnes confrontées à des difficultés sociales et de logement (plus de 40% des répondants)

Un répondant sur 4 souhaiterait être mieux informé sur les ressources et accompagnements existants pour les personnes ayant des difficultés de santé

Parmi les sujets suivants, avez-vous le besoin d'être mieux informé(e) ou accompagné(e) par les services de la Ville ou ses partenaires institutionnels et associatif ?

Source : Enquête CREDOC, 2021 - Champ : 343 répondants

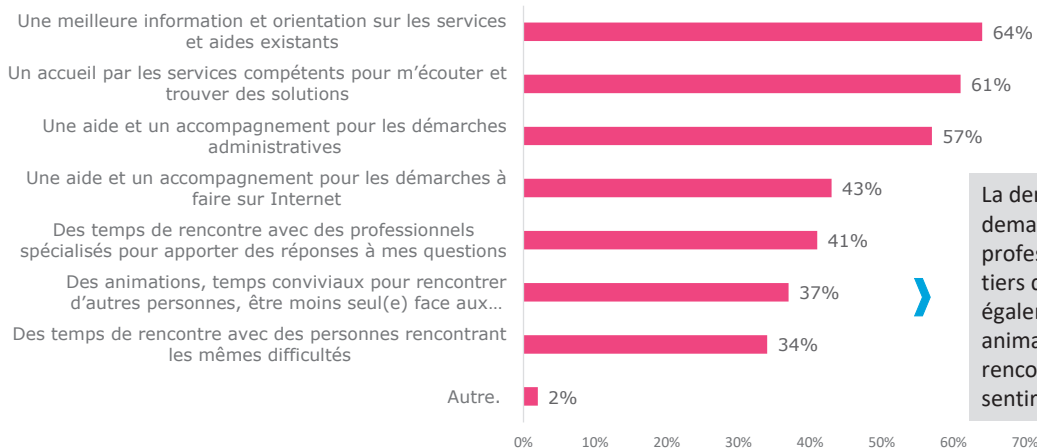


ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DITS « VULNÉRABLES » : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Près des deux tiers des répondants souhaitent en premier lieu une meilleure information sur les services et aides existants

Sur les sujets pour lesquels vous avez répondu que vous souhaiteriez être informé(e) ou accompagné(e), de quels types de soutien avez-vous besoin ?

Source : Enquête CREDOC, 2021 - Champ : 123 répondants



La demande est en premier lieu une demande d'accompagnement professionnel et technique, mais un tiers des répondants souhaiteraient également que leur soient proposés des animations, temps conviviaux pour rencontrer d'autres personnes et se sentir moins seuls face aux difficultés

Le besoin d'un accueil par les services compétents pour les écouter et trouver des solutions, mais aussi d'une aide et d'un accompagnement pour les démarches administratives sont cités par une majorité des personnes qui souhaiteraient être mieux informées et accompagnées

ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DITS « VULNÉRABLES » : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les habitants et les acteurs locaux

Un travail à poursuivre pour réduire la « fracture numérique »

- En mars 2019, le Conseil départemental et 17 communautés de communes ont décidé de s'associer pour répondre à l'appel à projet national pour le déploiement du « Pass numérique » en Aveyron. Le CCAS de Millau accompagne le déploiement de ce dispositif qui permet d'accéder à un service d'accompagnement gratuit au numérique (jusqu'à 100 €), dans des lieux labellisés et de qualité : Myriade, le GRETA et Ping Pong Coworking à Millau. Le Pass est conçu sous le modèle du carnet de titres-restaurant, il permet de payer des services de médiation numérique, financés par le Département et la Communauté de Communes.
- Au-delà de ce dispositif, les acteurs font néanmoins le constat d'un **manque de lieux labellisés « accès au numérique »** et de **lisibilité des ressources** sur le territoire : « par exemple, la médiathèque accueille beaucoup de gens qui vont chercher via l'espace numérique un emploi, sauf que ce n'est pas le rôle d'une médiathèque. Son rôle c'est d'accompagner vers la culture, la connaissance, mais pas vers l'emploi. Il y a un **manque d'identification des ressources** en la matière et des risques de confusion dans l'utilisation de l'équipement » (verbatim acteurs).

Les habitants interrogés sur leurs parcours d'accès aux droits confirment les difficultés accrues auxquelles ils sont confrontés avec le développement des procédures dématérialisées de nombreuses institutions

- La plupart témoignent des difficultés qu'ils ont pu rencontrer pour pouvoir ne serait-ce que prendre contact avec une administration, un organisme de gestion de services sur le territoire. Certains n'ont pas d'ordinateur, pas d'accès Internet (par choix dans certains cas). Ils ne connaissent pas l'ensemble des lieux pouvant leur permettre un accès au numérique. La médiathèque est citée (d'autant plus que des formations et cours sont proposés en la matière), mais il faut pouvoir y accéder pendant les horaires d'ouverture.
- La crise sanitaire a amplifié ces difficultés, avec un accès plus complexe au numérique (certains allaient à la médiathèque mais ne peuvent plus le faire) et in fine aux administrations.

→ « Mais même les assistantes sociales sont confrontées aux mêmes difficultés ! Même elles, elles n'ont pas toujours des numéros directs vers certaines institutions, elles doivent passer par des 0800, c'est pas normal quand même ! Et depuis le corona, c'est le bazar complet, ça fait trainer les choses. C'est vrai pour la Poste, pour la Caf, pour Véolia,... C'est un problème général. Le message est clair : vous passez par Internet, on n'a pas que ça à foutre » (verbatim habitant)

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Avertissement

- ❑ **Les propositions d'orientations stratégiques présentées dans ce document n'engagent pas les partenaires de la CTG à ce stade de la démarche.**
- ❑ **Ces propositions sont émises par le Consultant** en charge de l'accompagnement de la démarche, et sont **destinées à être discutées, retravaillées et priorisées** par les partenaires de la CTG.
- ❑ **Les pistes de travail (exemples d'actions) soumises dans ce cadre ne sont indiquées là aussi par le Consultant qu'à titre indicatif et illustratif, afin d'étayer le propos.** Elles n'épuisent pas la réflexion qui sera engagée dans le cadre des groupes de travail à venir, sur chacune les orientations stratégiques qui seront validées par le Comité de pilotage de la CTG.

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les principes qui ont présidé à l'élaboration des propositions



- Articuler approches thématiques, spécifiques à certains champs d'intervention (petite enfance, accès aux droits,...) et enjeux transversaux
- Prendre appui sur l'existant, les démarches et réflexions déjà engagées par les partenaires locaux (Projet Educatif de la Ville de Millau, Convention Millau Enfance Handicap, Schéma départemental des services aux familles,...)
- Construire des réponses partagées, un positionnement commun, à partir de problématiques repérées collectivement dans le cadre de la phase de diagnostic
- Faciliter la mise en cohérence et la coordination des actions engagées
- Accompagner la Ville de Millau et ses partenaires dans le développement d'une politique globale de développement des services aux familles

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- **Orientation 1** : Garantir la **cohérence de l'offre de services** petite enfance – enfance avec la diversité des besoins du territoire
- **Orientation 2** : Consolider les dynamiques visant à faciliter l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leurs parents
- **Orientation 3** : Accompagner le développement de l'autonomie des adolescents et des jeunes : information, accompagnement de projets et prévention
- **Orientation 4** : Développer l'accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie
- **Orientation 5** : Faciliter l'accès aux services et aux droits et l'implication des habitants dans les projets structurants du territoire
- **Orientation 6** : Poursuivre le développement des dynamiques collectives et animations de réseaux

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Axes petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité

Orientation 1 : Garantir la cohérence de l'offre de services petite enfance – enfance avec la diversité des besoins du territoire

Le diagnostic a permis notamment de faire émerger les pistes de travail suivantes



- ❑ Développer des outils d'observation et d'analyse de l'offre et des besoins (type **observatoire petite enfance – enfance**) : à travailler en lien avec les orientations du Schéma départemental des services aux familles.
- ❑ **Soutenir l'accueil individuel** : accompagnement du RAM auprès des assistantes maternelles et parents employeur, développement d'actions de soutien des candidates à l'agrément (stages, tutorat,... à l'image de ce qui a pu être développé en Nord Aveyron), actions de valorisation, formations...
- ❑ Etudier la faisabilité organisationnelle d'une offre d'accueil collectif permettant de couvrir **les besoins d'accueil en août** (cf. 12% des répondants n'ont pas de solutions sur cette période dans l'enquête petite enfance)
- ❑ Accompagner les projets permettant de proposer des **réponses aux besoins en horaires atypiques** (exemple projet UDSMA)
- ❑ Développement d'actions pour proposer des **solutions en matière de baby-sitting** (cf. 73% des répondants à l'enquête petite enfance auraient des besoins en la matière) : appui possible sur les stages baby-sitting développés par le Réseau Information Jeunesse,...
- ❑ Mieux articuler les possibilités d'accueil des services petite enfance et accueils de loisirs avec les jours et horaires proposés par les acteurs accueillant des **publics en parcours d'insertion / de formation** (Myriade, GRETA,...) pour lever les freins relatifs à l'accueil des enfants
- ❑ **Elargir les fonctions du Point Info Parents**, afin qu'il constitue un point d'entrée sur l'ensemble de l'offre petite enfance – enfance – parentalité (pas uniquement les modes d'accueil)
- ❑ **Expérimenter l'organisation d'un forum « Enfance » ou « Familles »**
- ❑ **Développer des stratégies proactives pour valoriser les métiers de la petite enfance et susciter les vocations** : actions coordonnées avec les acteurs du Service Public de l'Emploi, présence sur les forums des métiers,...

Cohérence

COG Cnaf

Schéma départemental des services aux familles

Projet Educatif de la Ville de Millau

En lien avec l'orientation 5

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Axes handicap, petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité

Orientation 2 : Consolider les dynamiques visant à faciliter l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leurs parents

Le diagnostic a permis notamment de faire émerger les pistes de travail suivantes



- ❑ Poursuivre le **déploiement de la Convention Millau Enfance Handicap** (y compris au-delà du primaire) : consolidation des partenariats et de la communication autour du dispositif et des ressources proposées à Millau aux parents d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, prise en charge des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil collectif (mobilisation du bonus « handicap » de la Caf) en lien avec le Plan Action Handicap de l'Aveyron,...
- ❑ Animation et coordination des initiatives locales : appui sur **une personne ressource – une référence handicap** adossée à la gouvernance de la CTG
- ❑ Mise en place d'une **commission enfance**, permettant de mieux accompagner les transitions aux âges charnières et éviter les ruptures dans l'accompagnement des enfants et des familles
- ❑ Faciliter une **continuité de l'accueil** entre le temps scolaire et le temps périscolaire et extra-scolaire, pour les enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques : harmoniser les protocoles d'accueil, mettre en réseau les adultes intervenant auprès de l'enfant
- ❑ **Développer les partenariats entre les acteurs sociaux du territoire et les professionnels de santé, du champ médico-social** pour faciliter l'orientation des familles vers les ressources locales, améliorer leur information et mieux repérer les familles qui passent en dehors des radars (suivis hospitaliers sur d'autres territoires,...), **mieux accompagner les familles concernées par l'annonce d'un diagnostic handicap**
- ❑ **Soutien d'actions favorisant la rencontre et le partage d'expériences des parents** d'enfants en situation de handicap : groupes de paroles,...
- ❑ **Organisation de temps partagé, formations et développement d'un outillage commun à destination des acteurs locaux, mais aussi des parents** : formations mixtes (différentes catégories d'acteurs), appui sur les compétences du territoire,...

Cohérence

COG Cnaf

Schéma départemental des services aux familles

Projet Educatif de la Ville de Millau

Convention Millau Enfance Handicap

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Axes jeunesse, parentalité

Orientation 3 : Accompagner le développement de l'autonomie des adolescents et des jeunes : information, accompagnement de projets et prévention

Le diagnostic a permis notamment de faire émerger les pistes de travail suivantes

- ↓
- 1 Concevoir et labelliser un **Accueil Info Jeunesse**, en lien avec le Réseau Information Jeunesse Aveyron et le dispositif **Promeneurs du net** (à consolider)
 - 1 Développement d'une **ressource numérique sur l'ensemble des offres de services dédiées à la jeunesse** sur Millau (à travailler avec le Schéma départemental des services aux familles) en ayant une attention spécifique aux besoins des jeunes adultes.
 - 2 **Soutenir les offres spécifiques pour les adolescents/jeunes, qui reposent sur un accueil libre et ouvert dans des lieux pensés pour et avec eux, et l'accompagnement de projets.** Etudier la faisabilité du déploiement de la **prestation de services « jeunes »** de la Caf, conçue pour proposer un cadre adapté à ces objectifs
 - 2 Proposer des actions innovantes de **soutien à l'expression des jeunes** à Millau, de **valorisation des engagements et projets de jeunes** : exemple « **Forum jeunesse** » ou « **Parlement des jeunes** », espaces/temps pour donner aux jeunes des outils permettant de prendre part, participer, s'engager...).
 - 3 **Développer la prévention et la responsabilisation des jeunes en matière de santé**
 - Favoriser les **coopérations entre les dispositifs d'accueil et d'écoute des jeunes et les acteurs du champ médico-social**, (instance dédiée ? Cf. pas de coordination des acteurs santé sur le territoire)
 - Etudier les possibilités de coopération envisageables avec la **Maison des Adolescents** de l'Aveyron (un coordinateur vient d'être recruté) : permanences, accompagnement d'acteurs locaux, actions conjointes ?
 - **Renforcer les compétences des acteurs éducatifs** sur ces enjeux de prévention et soutenir des actions permettant de **rendre les jeunes acteurs de la réduction des risques** et plus globalement de leur santé
 - S'appuyer sur les ressources et partenariats avec la **CPAM** et l'**ARS**
 - 4 **Animation et coordination des initiatives locales :**
 - **Appui sur une personne ressource – une référence enfance - jeunesse adossée à la gouvernance de la CTG**
 - **Coordination de l'offre de formation professionnels de la jeunesse** (mutualisation des heures, lieux de stages BAFA,...)

En lien avec l'orientation 5

Cohérence

COG Cnaf

Schéma départemental des services aux familles

Projet Educatif de la Ville de Millau

Programme Régional de Santé

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Axes parentalité, animation de la vie sociale

Orientation 4 : Développer l'accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie

Le diagnostic a permis notamment de faire émerger les pistes de travail suivantes

- ↓
- Accompagner les parents dans les premières années de la vie de leur enfant**
 - Renforcer le repérage et l'accompagnement des « **jeunes parents** »
 - **Développer les partenariats avec les centres de santé, pédiatres, médecins généralistes et autres professionnels de santé** en contact avec les familles pour améliorer leur orientation vers les ressources locales
 - Développer les actions et services de soutien en direction des parents d'adolescents** (cf. *attente forte formulée par les parents dans l'enquête parentalité*)
 - Soutenir les actions proposant des espaces / temps d'échanges, de loisirs/vacances, destinés à ces familles.
 - Développer la formation des accompagnants, professionnels et bénévoles, aux enjeux spécifiques à l'adolescence, et soutenir des actions dédiées dans le cadre du Reaap, du CLAS et du collectif parentalité
 - Etudier les possibilités de coopération envisageables avec la **Maison des Adolescents** de l'Aveyron (cf. Infra)
 - Accompagner les parents dans leur relation à l'école** (poursuivre le développement du dispositif CLAS en particulier en direction des collégiens, soutenir les actions permettant aux parents de maîtriser la lecture et les outils numériques utiles au suivi de la scolarité...)
 - Définir et développer des **stratégies d'« aller vers »** pour toucher plus largement les familles potentiellement en difficulté avec l'éducation de leurs enfants et qui ne mobilisent par l'offre existante (investissement des espaces publics, dispositifs d'animation/information mobiles,...)
 - Développer la **dimension intergénérationnelle** des actions : accompagnement des « **grands parents** » (fortement sollicités pour la garde de leurs petits enfants), valorisation de leurs « **compétences** »,...

Cohérence

COG Cnaf

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Schéma départemental des services aux familles

Projet Educatif de la Ville de Millau

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Orientation transversale

Orientation 5 : Faciliter l'accès aux services et aux droits, et l'implication des habitants dans les projets structurants du territoire

Le diagnostic a permis notamment de faire émerger les pistes de travail suivantes

- ❑ **Aider les habitants, les parents et les jeunes à s'orienter dans l'offre de services et d'informations mis à leur disposition, pour qu'ils en tirent le meilleur parti**
 - Proposer à l'ensemble des parents de jeunes enfants un parcours complet et cohérent de services d'accompagnement : appui sur le collectif parentalité et ses outils. **Parcours « Naissance »**
 - Elargir les fonctions du **Point Info Parents** (cf. Infra)
 - **Formation des professionnels des « points d'entrée familles »** (accueils mairie,...) pour qu'ils puissent mieux orienter et appréhender le besoin (petite enfance, mais aussi enfance, jeunesse)
 - **Consolider et faciliter l'appropriation des outils** créés dans le cadre du collectif parentalité et du Réseau Appui Parents (Site Internet, page Facebook,...)
 - Proposer et labelliser un **Accueil Info Jeunesse** et développer une ressource numérique jeunesse (cf. Infra)
 - Etudier la faisabilité d'une **plateforme – guichet unique - sur l'accompagnement des personnes en difficulté** (en lien avec le positionnement du CCAS)
 - **Événements dédiés à la famille et à la jeunesse** (cf. Infra : forum « Enfance », Forum « Jeunesse »)
- ❑ **Renforcer l'implication des habitants dans le cadre d'aménagements locaux et projets structurants du territoire**, en appui sur les ressources d'animation de la vie sociale, et réinvestir les espaces publics délaissés pour faire du lien, en particulier sur le centre ancien
- ❑ **Améliorer la territorialisation des actions d'animation de la vie sociale** sur les territoires peu ou pas couverts par les institutions et structures de proximité : cf. quartiers ruraux de Millau (Larzac, St Germain,...), quartiers excentrés (Naulas, Gandalou,...)

Cohérence

COG Cnaf

Schéma départemental des services aux familles

Schéma directeur d'animation de la vie sociale

Projet Educatif de la Ville de Millau

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Orientation transversale

Orientation 5 : Faciliter l'accès aux services et aux droits, et l'implication des habitants dans les projets structurants du territoire

Le diagnostic a permis notamment de faire émerger les pistes de travail suivantes

- ❑ **Soutenir la vie associative** : centre de ressources permettant d'accompagner les associations dans le développement de leur activité, le soutien au bénévolat, la mutualisation des outils et démarches (exemple réponses aux appels à projets,...)
- ❑ Accompagner les **dispositifs de soutien à la mobilité**
 - Articuler ces différentes initiatives dont certaines sont portées par la Ville et le CCAS, d'autres par un collectif d'acteurs associatifs du champ de l'insertion (Tremplin pour l'emploi, Jardin du Chayran, Jardin de Montaigu, GRETA, Myriade) pour amplifier les réponses apportées sur le territoire.
 - Associer les acteurs de l'animation de la vie sociale au **diagnostic sur les mobilités** mené à l'échelle de la Communauté de Communes.
 - Travailler les compétences de mobilité et de l'appétence aux déplacements avec les enfants, les jeunes et les familles autour du **départ en vacances** (cf. les centres sociaux agréés ANCV).
- ❑ **Lutter contre la fracture numérique**
 - Poursuivre le déploiement du **Pass numérique** et mieux le faire connaître localement
 - **Développer les lieux labellisés** « accès au numérique » et renforcer la lisibilité des ressources sur le territoire
 - Développer les actions de médiation numérique en lien avec les ressources de la MJC (FabLab,...)
- ❑ **Développer la formation des intervenants locaux sur les situations de violences conjugale et intrafamiliale**

Cohérence

COG Cnaf

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Schéma départemental des services aux familles

Schéma directeur d'animation de la vie sociale

Projet Educatif de la Ville de Millau

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Orientation transversale

Orientation 6 : Poursuivre le développement des dynamiques collectives et animations de réseaux

Le diagnostic a permis notamment de faire émerger les pistes de travail suivantes

- ❑ **Favoriser le travail en réseau des acteurs** (petite enfance, enfance, parentalité, jeunesse, AVS, accès aux droits et accompagnement des publics vulnérables)
 - Poursuivre et renforcer les dynamiques à l'œuvre dans l'animation du collectif parentalité et du Réseau Parents Aveyron, et le déploiement de ses outils (site Internet, réseaux sociaux...) : actions, animations, formations, outillage...
 - Commission enfance (cf. Infra, orientation 1)
 - Animation de la Convention Millau Enfance Handicap (orientation 2)
 - Soutien d'actions de type « petits dej partenariaux », voire d'un « forum des partenariats »
 - Consolider les dynamiques existantes de mise en réseau des acteurs enfance – jeunesse, et développer des rencontres régulières, propositions de formations, outillage commun...
 - Soutien aux démarches collective d'articulation des parcours des usagers sur l'accès aux droits

- ❑ **Mettre en place une gouvernance adaptée et une coordination opérationnelle de la CTG**
 - Recrutement ou désignation d'un **chargé de coopération CTG**
 - **Acteurs ressource – référent sur les champs du handicap et de l'enfance – jeunesse**
 - **Gouvernance CTG**

Cohérence

COG Cnaf

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Schéma départemental des services aux familles

Schéma directeur d'animation de la vie sociale

Projet Educatif de la Ville de Millau

ANNEXE 2 - PLAN D' ACTIONS 2021-2025

Cette Convention territoriale globale s'appuiera sur **quatre enjeux structurants** :

- **Renforcer l'information des familles et la communication sur les actions et l'offre de service existante sur tous les champs d'intervention couverts par la Convention ;**
- **Consolider les ressources facilitant l'écoute, l'accompagnement et l'orientation des familles ;**
- **Adapter et faire évoluer les actions, leur qualité, au regard de l'évolution des besoins et des attentes des populations concernées par la Convention ;**
- **Valoriser et développer le travail partenarial et la transversalité des interventions.**

Six orientations stratégiques ont été retenues pour décliner ces enjeux :

Orientation 1 : Garantir la cohérence de l'offre de service Petite Enfance – Enfance avec la diversité des besoins du territoire

- Action 1 : Expérimenter l'organisation d'un forum Familles
- Action 2 : Accompagner et faciliter la mise en lien des familles et des jeunes en structurant une offre de baby-sitting

Orientation 2 : Consolider les dynamiques visant à faciliter l'accueil et l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap et de leurs parents

- Action 3 : Renforcer l'accompagnement des professionnels et des familles autour de l'inclusion des enfants et des jeunes (0-20 ans) en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques

Orientation 3 : Accompagner le développement de l'autonomie des adolescents et des jeunes, information, accompagnement de projets et prévention

- Action 4 : Imaginer de nouvelles formes d'information et de communication à destination des enfants, des jeunes et de leurs parents
- Action 5 : Elaborer un projet éducatif territorial et poursuivre le soutien aux structures éducatives du territoire
- Action 6 : Favoriser la participation et l'engagement des enfants et des jeunes
- Action 7 : Structurer un réseau enfance jeunesse

Orientation 4 : Consolider l'accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie

- Action 8 : Création de la dynamique « Centre de ressources » pour les familles de Millau
- Action 9 : Consolider le développement des actions menées en direction des parents
- Action 10 : Soutenir les parents et proches d'adolescents

Orientation 5 : Faciliter l'accès aux services et aux droits, et l'implication des habitants dans les projets structurants du territoire

- Action 11 : Définir et développer des « stratégies d'aller-vers »
- Action 12 : Structurer un réseau d'acteurs autour de l'accès aux droits et de l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité
- Action 13 : S'inscrire dans les démarches de lutte contre la « fracture numérique »

Orientation 6 : Poursuivre le développement des dynamiques collectives et animation de réseaux

- Un axe transversal travaillé dans le cadre de l'ensemble des actions précitées.

GARANTIR LA COHÉRENCE DE L'OFFRE DE SERVICE PETITE ENFANCE - ENFANCE AVEC LA DIVERSITÉ DES BESOINS DU TERRITOIRE

Préambule

Le diagnostic partagé réalisé dans le cadre de la démarche d'élaboration de la Convention territoriale globale de la Ville de Millau a fait émerger différents enjeux dont les partenaires locaux devront se saisir sur la durée de la Convention.

Parmi ces enjeux, certains sont traités dans le cadre du plan d'action travaillé dans les différents groupes de travail organisés dans le cadre de cette démarche, mais d'autres le sont également à l'échelle départementale, dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, des plans d'actions portés par le Conseil Départemental ou les différents services de l'Etat.

Ainsi, dans le cadre de cette première orientation, les sujets suivants feront l'objet d'une attention particulière des partenaires locaux de la CTG, mais n'ont pas fait l'objet d'une déclinaison en fiches-actions. Ces axes de travail, investis notamment dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles de l'Aveyron, seront également relayés dans le cadre de la Convention territoriale globale de Millau :

- Développer **les outils l'observation et d'analyse de l'offre et des besoins** ;
- **Soutenir l'accueil individuel** : accompagnement du Relais Petite Enfance auprès des assistant(e)s maternel(le)s et parents employeurs, développement d'actions de soutien des candidat(e)s à l'agrément (stages, tutorat, ...), actions de valorisation, formations... ;
- **Développer des stratégies proactives pour valoriser les métiers de la petite enfance et susciter les vocations** : actions coordonnées avec les acteurs du Service Public de l'Emploi, présence sur les forums des métiers, ... ;
- Etude des projets permettant de proposer des **réponses à l'évolution des besoins (accueils collectifs ou individuels, horaires atypiques, ...)**.

Les partenaires ont également fait remonter dans le cadre de la phase de diagnostic la nécessité de **mieux articuler les possibilités d'accueil** des services petite enfance et accueils de loisirs avec les jours et horaires proposés par les acteurs accueillant des **publics en parcours d'insertion / de formation** (Myriade, GRETA, ...) pour lever les freins relatifs à l'accueil des enfants. Ce besoin sera traité directement par les acteurs concernés.

Enfin le service petite enfance de la commune étudiera la faisabilité organisationnelle d'une offre d'accueil collectif permettant de couvrir les **besoins d'accueil en août** (12% des répondants à l'enquête menée dans le cadre de la phase de diagnostic déclaraient ne pas avoir de solutions sur cette période dans l'enquête petite enfance).

Contexte,
Problématique

Faciliter l'information des familles et améliorer leur connaissance de l'offre mobilisable sur le territoire en fonction de leurs besoins constitue un enjeu partagé par l'ensemble des partenaires impliqués dans l'élaboration de cette Convention Territoriale Globale.

Cet enjeu concerne l'ensemble des champs couverts par la démarche. Contrairement à d'autres territoires en Aveyron, Il n'y a **pas de « forum naissance » à Millau, mais des réunions d'information organisées à l'hôpital depuis plus de 10 ans**. Ces réunions permettent d'informer assez largement les parents dès la naissance de l'enfant sur les ressources existantes localement et le soutien qu'ils pourront potentiellement solliciter s'ils en éprouvent le besoin.

Après 10 ans de mise en œuvre, les partenaires du territoire souhaitent néanmoins **renouveler la réflexion en la matière et redonner un nouveau souffle autour de ces actions d'information dédiées aux parents** (jeunes, futurs parents, ...).

Les enseignements du diagnostic ont montré que **pour être efficace la focale devait être large**, à l'attention des parents, mais aussi des futurs parents, de l'ante natal jusqu'aux parents d'adolescents et de jeunes.

Parmi les leviers mobilisables, **les partenaires souhaitent expérimenter (dans un premier temps) un forum / temps fort autour de la naissance** (futurs / jeunes parents), des modes d'accueils et ressources parentalité dédiées aux jeunes enfants, **et élargir par la suite l'objet de ce forum (montée en charge progressive, en fonction de l'évaluation de la première organisation) à l'ensemble des familles**.

Ce forum aura vocation à apporter de l'information, et à permettre également des échanges entre parents, entre parents et professionnels, et l'organisation d'ateliers thématiques.

Ce forum compléterait l'information délivrée lors des réunions d'information existantes (pas de substitution) et serait **organisé une fois par an, à date fixe**, pour faciliter son identification et son impact sur la durée. Les réunions d'information sont organisées aujourd'hui trois fois par an, ce qui peut paraître pertinent par rapport aux besoins des parents ou futurs parents, mais semble difficilement envisageable en termes de charge de travail pour l'organisation d'un forum.

Ce forum n'aurait pas pour objet de centraliser et uniformiser l'information délivrée aux familles, mais bien à **valoriser la richesse partenariale existante à Millau** et la diversité des ressources mises à disposition des parents sur la commune.

Objectifs
opérationnels

- Améliorer l'information des familles sur les ressources existantes
- Valoriser ces ressources et améliorer la connaissance de ce qu'elles proposent pour les familles
- Diversifier les canaux de communication / information pour diversifier les publics touchés
- Élargir les publics qui fréquentent / mobilisent les actions/services aux familles, et faciliter l'accès aux services

Public cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Futurs parents ● Parents d'enfants de moins de 6 ans (première édition), puis ensemble des familles (y compris grands-parents) ● Partenaires institutionnels et associatifs de la CTG
Contenu	<p>Mise en place d'un groupe projet (Ville, Département, acteurs associatifs, acteurs du champ médico-social, Hôpital de Millau) en charge de l'organisation et du suivi de la mise en œuvre de ce forum « familles » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Un forum expérimenté dans un premier temps dans le cadre d'un temps fort autour de la naissance (futurs / jeunes parents), des modes d'accueils et ressources parentalité dédiées aux jeunes enfants, et élargi par la suite à l'ensemble de l'offre de services dédiée aux familles : montée en charge progressive, en fonction de l'évaluation de la première organisation. ● Un événement annuel qui apporte de l'information, et permet également de présenter les offres de services existantes, des échanges entre parents, l'organisation d'ateliers thématiques. ● Un forum organisé chaque année à date fixe (mars-avril) ● Pour mobiliser les familles dans un premier temps, l'organisation de ce forum s'appuiera sur une requête Caf et Msa des déclarations de grossesse, le relais d'information des acteurs de proximité du territoire, et une campagne de communication locale qui précisera clairement les fonctions de ce temps fort, ce qu'y trouveront les familles et les professionnel(le)s (professionnels de la petite enfance, ...) qui souhaiteront s'y déplacer. <p><i>Ce forum s'appuiera par ailleurs sur les outils développés dans le cadre de la création de la dynamique « centres de ressource » des familles (recensement de l'offre et des outils...) [Action 8 de la CTG]</i></p>
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	<p>Chargée de coopération CTG de la Ville de Millau</p> <p>Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires</p>
Echéancier	<p>2022 : recensement de l'offre de services et des partenaires potentiels et lancement du groupe projet</p> <p>Printemps 2023 : expérimentation d'un premier forum</p> <p>Dès 2024 : reconduction annuelle sous-réserve des résultats de l'évaluation de la première année</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Effectivité de la mise en œuvre du forum ● Nombre et nature des ateliers proposés ● Partenaires impliqués dans l'organisation et/ou participants au Forum : nombre et missions des partenaires impliqués ● Nombre de familles participantes et recueil d'éléments de profil : âge des enfants (sans exclure les futurs parents ...), origine géographique, ... ● Degré de satisfaction des familles (mise en place d'un court questionnaire satisfaction)

ACTION 2

ACCOMPAGNER ET FACILITER LA MISE EN LIEN DES FAMILLES ET DES JEUNES EN STRUCTURANT UNE OFFRE DE BABY-SITTING

Contexte, Problématique

L'enquête menée dans le cadre de la phase de diagnostic de la CTG auprès de parents de jeunes enfants (0-6 ans) a montré que **43% d'entre eux ont besoin ou auraient besoin de faire appel de manière ponctuelle ou régulière à un service de baby-sitting. Parmi ceux-ci, 73% n'ont pas de solution pour y répondre et seraient intéressés par un soutien en la matière.**

Un service facilitant la mise en lien entre des parents et des jeunes en capacité de proposer un service de baby-sitting **a existé pendant de nombreuses années sur le territoire Millavois** dans le cadre d'une démarche associative. Ce service était cadré avec une assurance fournie par le biais de l'adhésion à l'Udaf, une formation des jeunes et des tarifs non négociables.

Aujourd'hui cette action n'existe plus sur Millau, mais le besoin reste prégnant. Les partenaires de la CTG souhaitent par conséquent **réactiver ce service**, en posant les bases d'une action facilitant la mise en lien des familles et des jeunes (voire d'autres personnes en capacité de proposer ce service), **dans un cadre pleinement sécurisé pour toutes les parties prenantes.**

D'un point de vue opérationnel, un appui pourra être envisagé dans le cadre des stages baby-sitting du Réseau Information Jeunesse Aveyron, qui propose à des jeunes volontaires de participer à une formation de 3 jours sur le sujet, et un porteur de projet devra être identifié pour animer le dispositif auprès de l'ensemble des parties prenantes et coordonner sa mise en œuvre.

Objectifs opérationnels

- Répondre aux besoins de garde occasionnels des parents
- Faciliter la mise en lien des familles ayant un besoin en matière de baby-sitting avec des personnes en capacité de proposer ce service (jeunes en particulier, mais pas seulement)
- Sécuriser le dispositif dans toutes ses dimensions : administrative, juridique, assurances, formations, ...
- Sensibiliser les jeunes aux métiers de la petite enfance et de l'enfance, et leur proposer un premier niveau de formation

Public cible

- Parents ayant des besoins en matière de baby-sitting
- Jeunes de 16-25 ans (ou toute autre personne : retraités, ...) pouvant apporter un service de baby-sitting
- Acteurs en charge de services aux familles (petite enfance, parentalité, ...) et aux jeunes (formation, emploi, actions jeunesse, ...)

Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en place un groupe de travail permettant de préciser le cadre du dispositif mis en place sur le territoire de Millau : <ul style="list-style-type: none"> > Portage et animation du dispositif : désignation d'un référent > Cadre juridique et réglementaire : création d'une Charte, d'outils précisant les engagements et responsabilités de chacun, ... > Modalités de mise en lien entre les parents et les personnes pouvant proposer un service de baby-sitting > Modalités d'accompagnement et de sécurisation de l'offre de service en baby-sitting : stages dédiés obligatoires (stages du RIJ ou offre constituée localement) > Outils d'information et de communication : plaquette, outil numérique... > Modalités d'évaluation du dispositif.
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	<p>Référente Petite Enfance de la Ville de Millau</p> <p>Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires</p>
Echéancier	<p>Premier semestre 2022 : définition et création du cadre et des outils du dispositif (Charte, règlement, ...), et désignation du porteur de projet</p> <p>Dès juin 2022 : organisation des premières formations</p> <p>Deuxième semestre 2022 : premières mises en lien parents / personnes proposant un service de baby-sitting</p> <p>Deuxième semestre 2023 : première évaluation du dispositif et ajustements potentiels</p> <p>A partir de 2023 : mise en œuvre et suivi du dispositif</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Effectivité de la mise en œuvre du service ● Nombre et nature des formations organisées : nombre et profils des participants, degré de satisfaction des participants ● Nombre de familles mobilisant le service et taux de fidélisation (nombre de familles qui mobilisent plusieurs fois le service) ● Nombre de jeunes (ou autres personnes) mobilisant le service et taux de fidélisation (nombre de personnes qui mobilisent plusieurs fois le service) ● Degré de satisfaction des familles et des « Baby-Sitters » (mise en place d'un court questionnaire satisfaction)

CONSOLIDER LES DYNAMIQUES VISANT À FACILITER L'ACCUEIL
ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES EN SITUATION
DE HANDICAP ET DE LEURS PARENTS

ACTION 3

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS ET DES FAMILLES AUTOUR DE L'INCLUSION DES ENFANTS ET DES JEUNES (0-20 ANS) EN SITUATION DE HANDICAP OU AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES

**Contexte,
Problématique**

La Ville de Millau s'est engagée depuis plusieurs années dans une **politique volontariste** visant à soutenir l'inclusion des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques et les accompagner avec leurs parents dans toutes les étapes de leurs parcours de vie.

A cet effet une **Convention « Millau Enfance Handicap »** a été signée notamment par la Ville, la Caf, le Département, l'Education nationale et la MDPH pour permettre aux enfants concernés de s'épanouir dans les structures petite enfance, les écoles et accueils de loisirs de la commune, et accompagner au mieux leurs parents dans ces différentes étapes.

La phase de diagnostic menée dans le cadre de la démarche a confirmé la volonté des **partenaires de consolider ce partenariat et l'animation de cette convention**, en ayant pour perspective l'élargissement du champ d'intervention au-delà du primaire et le développement du lien avec les familles, via un référent clairement identifié et facilitateur des parcours, ainsi que le renforcement de la formation des acteurs locaux concernés.

Ce diagnostic a également fait remonter la nécessité de **mieux accompagner les différents temps de l'enfant et du jeune, son parcours global, et ses parents, en particulier aux « âges charnières »** comme lors de l'entrée à l'école, au collège, au lycée..., de travailler la **lisibilité des ressources** tant pour les parents que pour les professionnels et **faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre les parents eux-mêmes.**

**Objectifs
opérationnels**

- Poursuivre le développement et l'animation de la Convention Millau Enfance Handicap
- Faciliter une continuité de l'accueil entre la petite enfance, le temps scolaire et le temps périscolaire et extra-scolaire, pour les enfants et jeunes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques
- Développer les partenariats entre les acteurs sociaux du territoire et les professionnels de santé, du champ médico-social
- Soutenir les actions favorisant la rencontre et le partage d'expériences des parents d'enfants en situation de handicap

Public cible

- Parents d'enfants et de jeunes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques
- Partenaires de la Convention Millau Enfance handicap
- Partenaires de la CTG
- Etablissements médico-sociaux, professionnels de santé et associations de familles

- **Poursuivre le déploiement de la Convention Millau Enfance Handicap** (y compris au-delà du primaire) :
 - > **Animation et coordination des initiatives locales** : appui sur une personne ressource – une référence handicap adossée à la gouvernance de la CTG (à travailler en complémentarité avec les interventions du Plan Action Handicap)
 - > **Une fonction d'animation qui aurait vocation à alimenter et animer un comité de pilotage de cette convention** : faciliter l'interconnaissance, préparer les travaux en amont et en aval, ...
 - > **Organisation de temps partagés, formations et développement d'un outillage commun à destination des acteurs locaux, mais aussi des parents** : construction d'un vocabulaire commun (qu'est-ce que le handicap ? Loi de 2005, qu'est-ce qu'un enfant avec des besoins spécifiques ? ...), formations mixtes (différentes catégories d'acteurs), appui sur les compétences du territoire et des acteurs départementaux (PAH, CAMSP, CMPP...), ...
 - Rencontres annuelles ou tous les deux ans pour actualiser les connaissances des acteurs de terrain sur des sujets transversaux, développer l'interconnaissance et une culture commune.
 - Des temps plus spécifiques (groupes de travail, ...) pour développer une réflexion et potentiellement des actions communes suivant les besoins repérés : lien avec l'école, accès à la culture, travail sur les représentations associées au handicap ou plus largement à « la différence » ...
 - > **Faciliter une continuité d'accueil entre la petite enfance, le temps scolaire et le temps périscolaire et extra-scolaire**, pour les enfants et jeunes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques :
 - Il y a déjà des axes travaillés sur le champ de la petite enfance avec des réunions entre les structures d'accueil, les établissements scolaires et intervenants du secteur médico-social concernés : ces rencontres permettent aux familles d'être accompagnées, de partager le regard sur les besoins de l'enfant, d'anticiper les besoins (AVS, compensation du handicap...). Avec toutefois un point de vigilance : tous les enfants ne passent pas par les structures petite enfance ; Travailler avec l'Education nationale afin de développer les coopérations en amont.
 - Sous réserve de l'accord des familles, ces réunions pourraient être élargies aux représentants d'institutions ou associations en charge du périscolaire, des accueils de loisirs, des espaces jeunes
 - Faciliter le partage et l'appropriation des outils existants, et proposer en fonction des besoins des formations / actions de sensibilisation (à articuler avec les missions de la personne ressource/référente handicap)

- Une réflexion à mener plus largement sur l'encadrement nécessaire pour répondre aux besoins des enfants et jeunes (école, accueils de loisirs, ...) : mutualisation de temps de travail, partage de compétences (entre les acteurs du champ médico-social et du social).

> **Développer les partenariats entre les acteurs sociaux du territoire et les professionnels de santé, du champ médico-social** pour faciliter l'orientation des familles vers les ressources locales, améliorer leur information et mieux repérer les familles qui passent en dehors des radars (suivis hospitaliers sur d'autres territoires, ...), mieux accompagner les familles concernées par l'annonce d'un diagnostic handicap et sur tout le parcours de vie de l'enfant et du jeune :

- Valoriser et alimenter les outils et ressources proposés par le Réseau Parents Aveyron
- Poursuivre la dynamique nouée autour du projet Parc en fête
- Faire connaître la diversité des solutions proposées sur le territoire pour répondre aux besoins des familles, comme les solutions de répit pour les familles par exemple (une place de « répit » de 4 semaines à l'IME, sur notification de la MDPH, pour les enfants ayant le profil IME)

● **Soutien d'actions favorisant la rencontre et le partage d'expériences des parents d'enfants en situation de handicap** : groupes de parole à l'image des actions proposées au Bar'bouille (PEP/Optéo) ou au sein des Centres Sociaux (UNAFAM)

Moyens matériels, humains et financiers

Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.

Pilotage

Référent handicap de la Ville de Millau en lien avec la référente petite enfance (convention Millau Enfance Handicap)
Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires

Echéancier

2021-2022 : travail autour de la fiche de poste du référent handicap et du montage financier (collectivité/Caf/PAH)
2022 : désignation de la personne en charge de cette fonction de référent handicap
2022-2025 : animation et suivi des actions prévues dans la Convention

Indicateurs d'évaluation

- Effectivité de la mise en place de cette référence Handicap
- Analyse qualitative des travaux menés dans le cadre de la Convention Millau Enfance Handicap
- Nombre et types de temps de rencontre, formations, groupes de travail proposés et animés dans le cadre de la CTG autour de la Convention
- Nombre et profils des participants à ces rencontres
- Nombre de rencontres proposées dans le cadre de groupes de parole dédiés soutenus dans le cadre de la CTG
- Nombre de participants à ces groupes de parole (part de familles qui viennent à plusieurs reprises)
- Degré de satisfaction des familles et des acteurs qui les accueillent et les accompagnent (questionnaire satisfaction)

ACTION 4

IMAGINER DE NOUVELLES FORMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION À DESTINATION DES ENFANTS, DES JEUNES ET DE LEURS PARENTS (EN LIEN AVEC L'ACTION 8)

Contexte, Problématique

L'information des jeunes sur les ressources à leur disposition pour les aider dans leurs différentes étapes de vie et parcours d'accès à l'autonomie constitue un **enjeu largement repéré par les partenaires mobilisés dans le cadre de l'élaboration de cette Convention Territoriale Globale.**

Le manque d'information arrive en effet largement en tête des motifs de non-recours à l'offre de services et d'activités, aux droits sociaux et aides publiques évoqués par les jeunes. Les différentes enquêtes menées dans le cadre de la démarche auprès des enfants de 6 à 11 ans, des adolescents de 12 à 16 ans et leurs parents, ainsi que des jeunes adultes (dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles) montrent que 1/5ème des répondants de 12-25 ans ne savent pas où pratiquer les activités qui les intéressent. 57% des parents d'enfants de 6-11 ans et 64% des parents d'adolescents ne se sentent pas suffisamment informés sur les activités et ressources proposées pour leur enfant sur le territoire.

Internet, leurs familles et réseaux d'amis sont de très loin les principales sources d'information mobilisées. Les professionnels jeunesse ou travailleurs sociaux sont rarement identifiés comme les interlocuteurs les mieux placés pour les écouter et/ou les aider. **Plus du tiers des 12-25 ans ne savent pas s'il existe à Millau ou à proximité une structure où des personnes sont là pour les aider et les écouter, les informer et les accompagner dans leurs projets.** Même s'ils en sont informés 73% des 17-25 ans et 62% des 12-16 ans déclarent qu'ils ne les fréquentent pas. **57% des répondants de 12 à 25 ans ne savent pas où aller/vers qui se diriger à Millau pour être informés et/ou accompagnés en matière d'aide au projet et 47% expriment le même manque en matière de vie amoureuse et de sexualité.**

Ces modalités d'accès à l'information sont problématiques dans la mesure où même si des acteurs œuvrent au quotidien pour présenter les principaux dispositifs et ressources mobilisables sur le territoire, **il n'existe pas à ce jour de dispositif coordonné de centralisation de l'information destinée aux jeunes** en fonction de leurs besoins. Une recherche d'information autonome, via Internet notamment, peut s'avérer particulièrement complexe pour les jeunes et/ou leurs parents, voire les professionnels qui les accompagnent, tant **cette information est éparpillée et morcelée**, suivant les politiques des collectivités et institutions compétentes, les initiatives des structures locales, les territoires ou les thématiques recherchées.

Les trois quarts des 12-25 ans déclarent dans l'enquête qu'ils seraient pourtant intéressés par une ressource de type Info jeunes, en particulier parmi les 17-25 ans. Recevoir une information sur les ressources disponibles pour les jeunes, pour les aider dans leurs démarches, leurs projets, constitue en effet un des premiers sujets que les jeunes de 17 à 25 ans aimeraient aborder avec un professionnel (41% et 27% pour les jeunes de 12 à 16 ans). La grande majorité des répondants ont déjà entendu parler des dispositifs nationaux ou internationaux comme le service civique ou Erasmus+, mais leur connaissance des dispositifs développés localement pour les aider à concrétiser leurs projets est en revanche beaucoup plus limitée. Pour illustration, à peine 7% des 12-25 ans connaissent le dispositif départemental de la **Bourse AJIR**. Pour les acteurs impliqués dans l'élaboration de la Convention Territoriale Globale, il s'agit donc d'aller plus loin en la matière et d'**imaginer collectivement de nouvelles formes d'information à destination des enfants, des jeunes et de leurs parents.**

Objectifs opérationnels

- Rendre visible les actions et services existants sur le territoire
- Créer des outils adaptés aux pratiques des enfants et jeunes du territoire
- Identifier les espaces ressources dédiés et les différents espaces (non dédiés) utilisés par les jeunes, pour diffuser l'information auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents
- Impliquer les enfants et les jeunes dans la définition et la mise en œuvre des démarches d'information menées à leur attention

Public cible

- Enfants, jeunes et leurs parents
- Elus, porteurs de projets, bénévoles et professionnels agissant sur les champs de l'enfance et de la jeunesse (collectivités, associations, établissements scolaires, indépendants) sur le territoire Millavois

Contenu

- Il apparaît nécessaire pour les partenaires de **diversifier les canaux d'information, en mobilisant notamment les outils numériques**, de type portail numérique jeunes ou une application dédiée, avec des bornes implantées dans des espaces publics du territoire, lieux associatifs fréquentés par les jeunes (cette action sera travaillée avec l'action 8).
 - > Un premier temps d'étude des dispositifs existants sur d'autres territoires sera mené afin d'en analyser toutes les implications (mobilisation de moyens, modalités de fonctionnement, impact, ...).
 - > Le développement de ces outils passera par des temps de partage avec les acteurs enfance jeunesse du territoire, afin d'en faciliter l'appropriation et la mobilisation auprès des jeunes.
 - > Il nécessitera une gouvernance, un circuit d'information établi et des moyens humains fléchés sur ces travaux.
- Le réseau enfance jeunesse (cf. action 7) sera également mobilisé pour étudier l'opportunité de **prendre appui sur des événements fédérateurs existants** (forum des associations, Natural Games, ...), **ou de créer des actions / un événement fédérateur** (grand public mais ciblé autour de la jeunesse, impliquant les jeunes) pour diffuser une information adaptée. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour des travaux du réseau enfance jeunesse, travaillé avec les établissements scolaires, mais aussi **investi dans le cadre des actions d'« aller-vers » (action 11) et des dynamiques développées autour de l'accompagnement de la parentalité** promues dans le cadre de la CTG.

Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	<p>Chargée de coopération CTG en lien avec référent enfance-jeunesse de la Ville de Millau</p> <p>Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires</p>
Echéancier	<p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Etude des dispositifs numériques existants sur d'autres territoires et de leurs incidences (moyens, fonctionnement, ...) ● Mise à l'ordre du jour des travaux du réseau enfance jeunesse <p>2023 : Elaboration et mise en œuvre de la ressource numérique (à travailler également en lien avec les dynamiques parentalité)</p> <p>2024 : Suivi et animation du fonctionnement des différentes ressources mises en place</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Effectivité de la création de la / des ressources numériques dédiées ● Etude des statistiques d'utilisation de la / des ressources numériques (quantitatif et qualitatif) ● Questionnaire satisfaction auprès d'un panel de jeunes ● Nombre d'actions d'information menée dans le cadre d'événements locaux

ACTION 5

ELABORER UN PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL ET POURSUIVRE LE SOUTIEN AUX STRUCTURES ÉDUCATIVES DU TERRITOIRE

Contexte, Problématique

La Ville de Millau s'est engagée depuis plusieurs années dans **une action résolue visant à développer la cohérence et la continuité des apprentissages, la transmission des valeurs de citoyenneté auprès des enfants et des jeunes du territoire**. Ces orientations ont été traduites dans un **Projet Educatif de Territoire (PEDT)**, arrivé à échéance en 2021, et prolongé jusqu'en juin 2022.

Ce projet s'appuie sur le **maillage très étroit de l'offre de loisirs éducatifs** sur le territoire, portée par la Ville et ses partenaires associatifs, couvrant les différentes tranches d'âge et l'ensemble des temps scolaires, péri et extrascolaires, sur différents quartiers de Millau. Il vise à **permettre à chacun de trouver sa place et une réponse à ses besoins**, durant les différentes phases de développement de l'enfant et du jeune, **une complémentarité et une continuité des interventions, dans le respect des singularités et des compétences de ces structures socio-éducatives**.

Ces accueils s'adressent à des publics différents et présentent chacun un projet et un modèle de fonctionnement qui lui est propre, une tarification spécifique. La mise en place d'**un cadre structurant** tel que le projet éducatif de territoire permet de valoriser ces spécificités tout en renforçant la cohérence et la lisibilité des actions pour les familles et les partenaires du territoire. Il permettra de préciser les conditions et les modalités d'un engagement pluriannuel des acteurs éducatifs et de la Collectivité autour d'objectifs partagés.

Objectifs opérationnels

- Evaluer le Projet Educatif Territorial de la Ville de Millau (2017-2022)
- Répondre aux besoins des familles, des enfants et des jeunes, en assurant une cohérence et une continuité éducative sur les différentes tranches d'âges et les différents temps de vie de l'enfant et du jeune
- Soutenir les structures éducatives du territoire
- Améliorer la lisibilité et valoriser la diversité de l'offre éducative
- Mettre en œuvre la démarche de renouvellement du projet, de manière concertée et participative
- Assurer le suivi annuel du PEDT
- Valoriser et promouvoir le lien entre l'action éducative des ACM, celle des dispositifs scolaires, périscolaires et extrascolaires, et l'ensemble des ressources culturelles, sportives, ... du territoire
- Tisser le lien avec les établissements scolaires
- Favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des parties prenantes

Public cible

- Elus, porteurs de projets, bénévoles et professionnels agissant sur les champs de l'enfance et de la jeunesse (collectivités, associations, établissements scolaires, indépendants) sur le territoire Millavois
- Représentants de parents
- Enfants, adolescents et jeunes (3-18 ans)

Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ● Travailler sur l'évaluation et le renouvellement du projet éducatif, sa mise à jour, le suivi des actions développées (point annuel, répertoire des actions entreprises, ...) dans le cadre du réseau enfance – jeunesse initié par la démarche CTG (action 7) ● Renforcer le lien avec les établissements scolaires : organisation de rencontres permettant la co-construction des projets d'écoles en cohérence avec les thématiques du projet éducatif territorial ● Pour le suivi du projet, une réunion annuelle sera tenue à l'initiative de la collectivité et réunira l'Education nationale (SDJES, DSDEN), les acteurs éducatifs du territoire, représentants des parents et la Caf. ● Pérenniser les services existants en matière d'accueils collectifs de mineurs et accueils de jeunes, et engager une réflexion autour de l'évolution du cadre structurant – projets ados (Caf) vers la prestation de services jeunes.
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG
Pilotage	Réfèrent enfance jeunesse de la Ville de Millau Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires
Echéancier	2021-2025 : Poursuite du soutien financier apporté par la Ville et la Caf aux actions des accueils collectifs de mineurs et accueils jeunes : <ul style="list-style-type: none"> ● 2021 : Application des nouvelles modalités de financement Ville – Caf ● 2022 : Révision des modalités d'accompagnement des acteurs bénéficiant du « Cadre structurant » (dispositif Caf) Janvier-Février 2022 : Evaluation du premier Projet éducatif territorial Mars-juin 2022 : élaboration – écriture du Projet éducatif (Septembre 2022 – août 2025) Chaque année, un point d'étape dans le cadre du réseau enfance jeunesse
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation du Projet éducatif territorial (effectivité) ● Nombre et profils des partenaires impliqués dans l'élaboration du Projet ● Degré de satisfaction des acteurs (mise en place d'un court questionnaire satisfaction) ● Nombre de rencontres de suivi du Projet ● Nombre de rencontres associant établissements scolaires, collectivité et acteurs socioéducatifs pour travailler la cohérence des projets d'écoles avec le Projet éducatif territorial ● Analyse qualitative et quantitative de la couverture des besoins d'accueil sur les différents temps et pour toutes les tranches d'âges (3-18 ans) ● Effectifs accueillis, et analyse des effectifs du point de vue des objectifs de mixité sociale et mixité de genre ● Degré de prise en compte des objectifs d'inclusion d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques : effectifs accueillis, dispositifs mis en place, formation des professionnels, ...

Contexte,
Problématique

Différentes ressources existent sur le territoire de Millau pour accompagner les jeunes en termes d'aide aux projets et de participation citoyenne. **Cet axe d'intervention est bien au cœur des principes d'intervention de l'éducation populaire et des actions des acteurs éducatifs du territoire, offrant aux jeunes du territoire des espaces d'expression et de débat.**

Différents dispositifs ont également été mis en œuvre par la collectivité :

- Les **Chantiers jeunes** portés par la Ville sur les périodes de vacances à destination des 16-18 ans : ces chantiers permettent aux jeunes d'effectuer des missions d'intérêt public tout en participant à des activités sportives et culturelles, et de bénéficier d'une bourse équivalente à 30€ par jour utilisable pour financer le permis de conduire, un examen (BAFA, ...) ou encore l'adhésion à une association ;
- Une Bourse « **Appels à projets** » **Jeunes** a également fonctionné plusieurs années, mais a été arrêtée au regard de son impact limité sur le territoire ;
- Le **Conseil municipal jeunes – seniors (CMJS)**, réunissant 24 conseillers (mandat de 2 ans), a été travaillé avec toutes les écoles de la Ville, publiques et privées, et relayé auprès des collèges et lycées pour encourager l'engagement volontaire dans le cadre de cette instance ;
- Le principe de la **votation citoyenne**, enfin, a été promu par la municipalité de Millau.

Cependant, en dépit de ces leviers, les enquêtes menées dans le cadre de la phase de diagnostic ont montré que **57% des jeunes Millavois de 12 à 25 ans ne savaient pas où aller / vers qui se tourner lorsqu'ils avaient besoin d'aide pour monter un projet** (42% à l'échelle départementale), ainsi qu'une **forte appétence pour la participation à la vie locale**, particulièrement marquée parmi les 6-11 ans, mais également importante chez les 12-25 ans : plus du tiers des 12-25 ans souhaiteraient davantage participer aux actions d'une association locale ou aux décisions prises pour le développement et la vie de la commune.

Les acteurs ayant participé aux rencontres organisées lors de la phase de diagnostic ont également souligné l'importance de **poursuivre le travail sur l'engagement citoyen**, en lien avec le développement de l'information jeunesse, pour mieux faire connaître les ressources existantes et repenser les cadres de consultation citoyenne des jeunes, à revisiter et diversifier (le conseil municipal jeunes-seniors par exemple ne peut être représentatif de la diversité des publics jeunes du territoire).

Avec un **postulat et une ambition partagés par chacun** : une participation, prise de parole des jeunes qui doit se traduire par un pouvoir d'agir, une parole véritablement entendue, en travaillant à plusieurs niveaux :

- La prise de parole des jeunes ;
- L'accompagnement de projets ;
- La participation aux instances (conseil municipal, ...) ;
- La lisibilité des ressources existantes.

Un accompagnement qui **nécessite cependant de développer les compétences** des acteurs locaux pour répondre aux besoins d'information, d'accompagnement de projet, permettre aux jeunes d'expérimenter et d'apprendre à « faire » en autonomie.

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer la visibilité et la lisibilité des dispositifs et actions existantes à Millau pour favoriser l'accompagnement de projets de jeunes, leur participation à des projets collectifs et l'engagement citoyen ● Susciter l'innovation et des expérimentations locales sur ces questions ● Renforcer la formation des professionnels qui accompagnent des projets collectifs de jeunes ● Favoriser l'implication des jeunes dans ces démarches et définir avec eux les stratégies les plus pertinentes
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Enfants, adolescents et jeunes Millavois (6-25 ans) et leurs parents ● Elus, porteurs de projets, bénévoles et professionnels agissant sur les champs de l'enfance et de la jeunesse
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ● Poursuivre et renforcer les actions d'accompagnement de « projets jeunes ». ● Mettre en place un groupe de réflexion autour de la prise de parole et de l'engagement des jeunes, associant les acteurs socio-éducatifs et des jeunes du territoire pour identifier les besoins en la matière, les stratégies les plus pertinentes pour y répondre, et favoriser l'innovation. ● Rendre visible et lisible l'existant, en imaginant des supports de communication qui correspondent aux canaux d'information actuels des jeunes (voire réalisés directement avec/par les jeunes) ● Prendre appui sur les dispositifs existants (Conseils Municipal Juniors-seniors, ...) et réseau enfance jeunesse (cf action 7).
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	<p>Référent enfance jeunesse de la Ville de Millau</p> <p>Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires</p>
Echéancier	2022-2025 : animation de réunions du groupe de réflexion permettant de travailler sur les outils et les dispositifs à imaginer avec les jeunes
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Développement des dispositifs favorisant la participation des jeunes et leur engagement citoyen ● Evolution du nombre de projets collectifs portés par les jeunes ● Evolution du nombre et analyse des profils des jeunes participant aux dispositifs favorisant leur participation citoyenne

Contexte,
Problématique

La phase de diagnostic menée dans le cadre de la démarche CTG a montré la **richesse des coopérations** existantes sur le territoire de Millau sur les champs de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi la **méconnaissance du fonctionnement des structures les unes envers les autres** (les propositions, les périmètres d'action, les dispositifs portés, ...) et le besoin de **renforcer la coordination des interventions** pour mieux répondre aux besoins des publics. Quels sont les principes éducatifs déclinés, les modalités d'accueil et d'accompagnement proposées aux enfants et aux jeunes, la tarification... ?

Les dynamiques collectives observées à Millau témoignent d'un esprit coopératif bien ancré, d'une réflexion sur le sens qui irrigue toutes les activités. Un collectif d'acteurs jeunesse est ainsi très actif dans le cadre du groupe d'appui du CLSPD (Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance), mais ne regroupe pas tous les acteurs jeunesse du territoire et porte sur des problématiques bien spécifiques, relatives à la prévention.

Par ailleurs, les acteurs ayant participé aux rencontres thématiques organisées dans le cadre de la phase de diagnostic ont fait remonter le **manque de temps de recherche-action** sur des sujets clefs autour desquels débattre collectivement et construire des points de vue partagés. « [Il n'y a] pas de cadres pour parler, et au besoin se nourrir d'apports extérieurs, pour dépasser notre entre-soi, faire venir des personnes qui portent des expériences développées ailleurs, ou des chercheurs qui vont nous transmettre l'état de la réflexion sur tel ou tel sujet » (verbatim acteurs).

Ces temps de rencontre permettraient d'**alimenter l'animation d'un réseau des acteurs enfance-jeunesse du territoire, de travailler sur des questions de fond** et pas uniquement sur des dispositifs. La mise en place d'un réseau des acteurs enfance jeunesse du territoire permettrait par ailleurs de proposer un cadre de réflexion et de collaboration pour travailler sur le **renouvellement du projet éducatif de territoire**, qui arrivera à échéance en juin 2022 (cf. action 5).

Il devra pour cela **bien définir la place et le rôle de chacun** dans le réseau, institutions, collectivité(s), acteurs de terrain et responsables de structures.

Objectifs
opérationnels

- Rendre visible, consolider et soutenir les dynamiques de réseau déjà existantes
- Valoriser les initiatives locales et les bonnes pratiques
- Fédérer les acteurs du réseau autour d'actions communes
- Favoriser l'interconnaissance, le partage d'expériences et le partenariat
- Apporter des outils, des ressources, de la matière aux acteurs locaux.
- Approfondir certaines thématiques

Public cible

- Elus, porteurs de projets, bénévoles et professionnels agissant sur les champs de l'enfance et de la jeunesse (collectivités, associations, indépendants) sur le territoire Millavois, établissements scolaires
- Enfants, jeunes et leurs parents

<p>Contenu</p>	<p>Mise en place d'un groupe projet coanimé par des acteurs Ville et des représentants d'acteurs associatifs (avec un fonctionnement « tournant » à l'image de l'animation pensée dans le cadre du groupe d'appui du CLSPD), en charge d'animer les travaux d'un réseau enfance – jeunesse des acteurs Millavois, qui aurait vocation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser la rencontre, l'interconnaissance, identifier les compétences, les complémentarités d'intervention, en vue de développer un accompagnement de qualité ; ● Actualiser la connaissance et la vision partagée des besoins des enfants et des jeunes, de leurs familles, des professionnels et des bénévoles qui les accompagnent (ce qui impliquera de se doter d'outils d'analyse) ; ● Porter une analyse sur les actions éducatives mises en œuvre sur le territoire : dans quelle mesure ces actions répond-t-elles à la diversité des besoins repérés ? (Cf. action 5, relative à l'élaboration du Projet éducatif de territoire) ; ● Proposer des temps de réflexion thématiques : journées d'étude, formations, ... ouverts aux professionnels et bénévoles de l'ensemble des champs professionnels œuvrant en direction de la jeunesse (éducation, sport, culture, animation de la vie sociale, santé, ...) ● Accompagner / valoriser les dynamiques de coopération existantes sur le territoire autour d'actions / projets communs ; ● Favoriser l'innovation, en fonction des besoins repérés et des compétences mobilisables localement (à l'image de la cellule d'écoute mise en place dans le cadre des périodes de confinement...) ● Être force de propositions dans la mise en œuvre de la CTG ; ● Trouver des réponses adaptées à des situations / besoins complexes, partager des informations, mettre en œuvre des démarches collectives ; ● Travailler la place des jeunes (et de leur famille) dans ce réseau <p>Le réseau enfance jeunesse de Millau se saisira des dynamiques du réseau enfance jeunesse départemental (inscrites dans le plan d'action du Schéma départemental des services aux familles en cours de définition)</p>
<p>Moyens matériels, humains et financiers</p>	<p>Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.</p>
<p>Pilotage</p>	<p>Référent enfance jeunesse et chargée de coopération CTG de la Ville de Millau Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires</p>
<p>Echéancier</p>	<p>2021 : mise en place du groupe projet Premier semestre 2022 : définition des contours de ce réseau : fonction, composition, fonctionnement, animation... A partir du second semestre 2022 : premières rencontres du réseau 2023-2025 : animation du réseau, propositions d'actions, ...</p>

Indicateurs d'évaluation

- Effectivité de la mise en œuvre du réseau
- Effectivité de la place des enfants, jeunes et parents dans ce réseau (profils, ...)
- Nombre et profils des partenaires impliqués dans le réseau
- Nombre et types de rencontres proposées (journées d'étude, formations, ...)
- Nombre de participants et degré de satisfaction des acteurs (mise en place d'un court questionnaire satisfaction)
- Analyse qualitative des productions facilitées par le réseau : actions communes, outils, ...

Les problématiques relatives à la **prévention des jeunes en matière de santé** constituent également un enjeu d'importance à traiter dans le cadre des actions de la CTG (projet éducatif territorial, réseau enfance jeunesse, soutien aux parents et proches d'adolescents), mais ces questions seront abordées en complémentarité avec la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens qui sera proposée à l'ARS à partir de 2022.

CONSOLIDER L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES
ET FACILITER LEURS PARCOURS DE VIE

ACTION 8

CRÉATION DE LA DYNAMIQUE « CENTRE DE RESSOURCES » POUR LES FAMILLES DE MILLAU

**Contexte,
Problématique**

Faciliter l'information des familles et améliorer leur connaissance de l'offre mobilisable sur le territoire en fonction de leurs besoins constitue un enjeu partagé par l'ensemble des partenaires impliqués dans l'élaboration de cette Convention Territoriale Globale. Cet enjeu concerne l'ensemble des champs couverts par la démarche.

Le **Point Info Parents** de Millau permet d'informer l'ensemble des parents qui viennent à la rencontre de ce service, qui ont ou vont avoir des enfants, sur les différents modes d'accueil de Millau, monenfant.fr (présentation de l'outil), le Collectif Parentalité de Millau, le Réseau Parents Aveyron, ... Il permet également de mieux orienter les parents d'enfants plus âgés sur l'offre en accueils de loisirs, le lieu d'accueil enfant parents (LAEP) la Cazelle, les actions des centres sociaux, le service ludothèque de la MJC... Installé au sein du Pôle petite enfance de Millau, **ce service remplit une fonction de guichet unique, en appui sur l'évolution du Relais assistantes maternelles (RAM) vers des missions de Relais petite enfance** (une orientation nationale déjà anticipée sur Millau).

Pour autant, les rencontres menées dans le cadre de la phase de diagnostic de cette démarche ont montré que les missions de ce service n'étaient pas suffisamment connues de ses partenaires et a fortiori des familles, et apparaissaient beaucoup plus centrées sur l'accompagnement des modes d'accueil jusqu'à 6 ans (en lien avec mission RPE).

Ce Point Info Parents constitue un point d'appui à consolider, mais aussi **la base d'une réflexion que les partenaires souhaiteraient plus large et globale, autour d'un lieu ressource dédié à l'information et à l'accompagnement des familles**, où les parents pourraient échanger avec différents interlocuteurs, sur des temps dédiés, en fonction de leurs besoins.

Ce **lieu « repère »** permettrait de regrouper une diversité de ressources sur la petite enfance, l'enfance – jeunesse, mais aussi le handicap, la parentalité, ..., des animations (portées par le Collectif parentalité et d'autres acteurs du territoire impliqués sur ces sujets), un appui pour la vie associative (salle de réunion, groupes de travail, petits déjeuner associatifs...), et des temps de permanence d'acteurs œuvrant en direction de la famille. Il constituerait un outil au service de la démarche CTG dans son ensemble, animé par les différents acteurs locaux.

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ● Faciliter l'accès aux services et aux droits ● Améliorer l'information, l'orientation et l'accompagnement des familles ● Valoriser les ressources existantes et améliorer la connaissance de ce qu'elles proposent pour les familles ● Elargir les publics qui fréquentent / mobilisent les actions/services aux familles ● Soutenir les acteurs associatifs œuvrant en direction des familles du territoire ● Favoriser la mobilisation et la visibilité de dispositifs départementaux (Maison des Adolescents, Point Accueil Ecoute Jeunes, ...)
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Futurs parents ● Familles de Millau (y compris grands parents) ● Partenaires institutionnels et associatifs de la CTG
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en place un groupe projet et un comité de pilotage associant les élus du territoire, acteurs institutionnels - Caf, Département (PMI, MDPH...), ... techniciens et acteurs associatifs œuvrant en direction des familles, en charge de : <ul style="list-style-type: none"> > Etudier la faisabilité du projet, suivant le dimensionnement envisagé : information / animation / outillage numérique, ... ; > Définir le cahier des charges du projet : définition du périmètre, des fonctions, de ses modalités d'animation ; > Recensement des partenaires, personnes / acteurs ressources mobilisables autour du projet ; > Identification du/des porteurs de projet en capacité de porter opérationnellement l'animation de ce projet (bien poser les questions de légitimité et de neutralité). <p>Parallèlement à la définition du projet, recensement et capitalisation de l'ensemble de l'offre destinée aux familles sur le territoire de Millau : offres de services, outils d'information (plaquettes, outils numériques, ...).</p> <p>→ Préfiguration d'un outil numérique, en lien avec les outils existants et avec la réflexion engagée sur ce champ par les acteurs enfance jeunesse (cf. action 4)</p> <p>Organisation de réunions d'informations, auprès des agents d'accueils de la Ville et des partenaires de la CTG pour renforcer la qualité de l'orientation proposée aux familles sur le territoire.</p> <p>En fonction de l'avancée du projet, un appui sur le Collectif parentalité et les partenaires de la CTG sera initié pour proposer des animations préfiguratrices du projet « Centre de ressources » des familles de Millau.</p>
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG, étude des possibilités de cofinancement. Cette action sera menée à moyens constants.</p>
Pilotage	<p>Chargée de coopération CTG de la Ville de Millau Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires</p>

Echéancier

2022 - 2023 :

- Mise en place du groupe projet
- Recensement et capitalisation de l'offre
- Définition du contenu des réunions d'information auprès des agents d'accueil et partenaires de la CTG
- Étude de la faisabilité du projet et de son dimensionnement, identification du/des porteurs de projets, élaboration du cahier des charges, réalisation budget prévisionnel pour validation

2023 : Mise en œuvre des réunions d'information auprès des agents d'accueil et partenaires de la CTG, poursuite de la préfiguration du projet

2024-2025 : en fonction de étapes précédentes, mise en œuvre du projet

Indicateurs d'évaluation

- Effectivité de la création de cette dynamique « centre de ressources »
- Effectivité de la mise en place des formations auprès des agents d'accueil
- Analyse qualitative des services, actions et outils développés dans le cadre de cette « dynamique »
- Nombre de familles participantes aux potentielles animations préfiguratives, recueil d'éléments de profil (âge des enfants, origine géographique), et des motivations des familles (accès aux droits, parentalité...)
- Degré de satisfaction des familles (mise en place d'un court questionnaire) concernant la prise en compte de leurs besoins, et leur connaissance des ressources locales

Contexte,
Problématique

Le diagnostic mené dans le cadre de la démarche CTG a montré la richesse et le caractère innovant des actions et services développés à Millau en matière d'aide à la parentalité.

Le **Collectif parentalité** constitué sur ces sujets en 2011 et coordonné par les Centres sociaux de Millau a permis de développer une diversité d'actions permettant de répondre aux différents besoins des parents sur le territoire. L'accompagnement de la parentalité est notamment au cœur des projets sociaux des Centres sociaux de la ville, et des deux espaces de vie sociale labellisés à Millau, les associations Barbouille et Myriade, qui proposent une diversité d'actions, **au même titre que d'autres acteurs associatifs** tels qu'EnVies EnJeux (ateliers familles, formations, Mallets parentalité, ...), l'UNAFAM (groupe de parole troubles psychiques...) ou Altern'educ ASPRE.

Millau a été pendant longtemps le seul territoire de l'Aveyron à disposer d'un Lieu d'accueil enfants parents, le **LAEP** la Cazelle, créé en 1998, qui est ouvert une demi-journée par semaine au sein du Pôle petite enfance. Le soutien à la parentalité est également investi via le service **Ludothèque de la MJC, les permanences de diverses associations ressources pour les parents dans les locaux du CREA** (l'ADAVEM, le CIDFF, le Planning familial), ainsi que par le biais de l'action d'une **Educatrice de Jeunes Enfants (EJE)**, mobilisée par la Ville pour intervenir dans la classe d'accueil des moins de 3 ans de Malhourtet, et développer des missions d'aide à la parentalité en appui des structures associatives locales (centres sociaux, Myriade et Barbouille).

Chaque année, **différents projets d'aide à la parentalité sont menés par les acteurs locaux dans le cadre du REAAP** (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents), ou du dispositif **CLAS (Contrat Local d'accompagnement à la scolarité)** porté par l'association Myriade sur les quartiers Malhourtet, Beauregard, Cantarane et Centre-ville.

Des rencontres – **réunions d'information**, co-animées par divers professionnels (sage-femme, puéricultrice, travailleurs sociaux, psychologue) sont également proposées par la maternité du Centre Hospitalier, le Conseil Départemental, la MSA et la CAF, pour informer les parents et futurs parents sur les questions relatives au suivi de grossesse, aux droits (prestations CAF, MSA et CPAM), modes de garde et actions sociales existantes sur le territoire.

Elles s'inscrivent dans les **missions d'accompagnement de la parentalité assurées par les travailleurs sociaux de la Caisse d'allocations familiales et du Conseil départemental** dans le cadre de leurs missions de prévention à domicile et de soutien à la parentalité, ou pour la PMI de prévention santé et de protection de la mère et de l'enfant de moins de 6 ans.

Un champ également couvert par le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP), le Centre Médico-Psychologique (CMP), l'Accueil Millau Ségur, ...

Conscients de la richesse de ces actions et de leur impact sur les familles du territoire, **les partenaires de la CTG souhaitent donc poursuivre le travail engagé pour continuer à faire évoluer la question de l'accompagnement de la parentalité** à Millau, développer la dynamique du collectif parentalité, et agir sur les différents sujets repérés sur le territoire : l'accompagnement des parents lors des premières années de la vie de l'enfant, les parents d'adolescents, le handicap, ...

Il s'agira notamment de **développer les axes travaillés ces dernières années** par le Collectif parentalité et l'ensemble de ces acteurs (actions ponctuelles et récurrentes, outillage, ...), les **valoriser, en élargissant les champs de coopération**, le lien avec le champ médico-social, les écoles, les acteurs de la prévention et de la sécurité (CLSPD).

Objectifs opérationnels

- Consolider le Collectif parentalité de Millau
- Etudier l'opportunité de la création d'un deuxième LAEP (lieu d'accueil enfants parents)
- Développer les partenariats avec les acteurs du champ médico-social et les acteurs ressources départementaux (Maison des Adolescents, ADAVEM, CIDFF, ...)
- Valoriser les initiatives locales et les bonnes pratiques
- Fédérer les acteurs locaux autour d'actions communes
- Favoriser l'interconnaissance, le partage d'expériences et le partenariat
- Apporter des outils, des ressources, de la matière aux acteurs locaux
- Approfondir certaines thématiques en lien avec les besoins repérés

Public cible

- Futurs parents
- Familles de Millau et de ses territoires d'influence
- Acteurs locaux, professionnels et bénévoles en charge d'actions/services favorisant l'accompagnement de la parentalité
- Partenaires institutionnels et associatifs de la CTG

Contenu

- **Poursuivre la dynamique d'actions menées en direction des parents**, engagée notamment par le Collectif parentalité et l'ensemble des acteurs engagés sur ces actions sur le territoire Millavois
- **Développer les missions de l'EJE (actions parentalité) sur les écoles de Millau**
- Consolider le **Collectif parentalité** de Millau, en veillant à :
 - > Conserver la gouvernance souple et la dynamique partenariale existante au sein du Collectif ;
 - > Assurer une répartition équilibrée de la couverture territoriale des actions, y compris en lien avec des territoires limitrophes (Vallée du Tarn, Larzac, ...)
 - > Proposer des actions spécifiques sur les sujets remontés par les parents et les acteurs locaux dans le cadre du diagnostic de la CTG. Parmi lesquels, le développement de l'accompagnement des publics suivants :
 - Parents et proches d'adolescents (cf. action 10) ;
 - Parents et futurs parents avant la naissance et pendant les premières années de la vie de l'enfant ;
 - Parents d'enfants et de jeunes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques (cf. action 3)

	<ul style="list-style-type: none"> ● Etudier l'opportunité de la création d'un deuxième LAEP (lieu d'accueil enfants parents) sur le territoire de Millau : <ul style="list-style-type: none"> > Analyse des besoins ; > Partage de l'information sur les déterminants d'un projet de LAEP ; > Identification d'un porteur de projet ; > Etude des configurations envisageables : temps d'ouverture, capacité d'accueil, territorialisation, locaux, partenaires mobilisables. ● Développer les partenariats : <ul style="list-style-type: none"> > Avec les acteurs du champ médico-social et du champ scolaire : temps de rencontre facilitant l'interconnaissance, le développement d'actions conjointes, ou la délocalisation des actions. > Avec les acteurs départementaux agissant sur des axes investis par les acteurs de Millau (Maison des Adolescents, ADAVEM, CIDFF, ...) ● Organiser une rencontre annuelle permettant d'avoir une vision globale de l'ensemble des actions menées en direction des parents et des publics touchés dans le cadre de ces initiatives : <ul style="list-style-type: none"> > Valorisation des dynamiques locales ; > Développement de la fonction de veille des acteurs œuvrant en direction des parents, pour faire remonter les besoins sur les différentes dimensions de la vie des familles ; > Développement de réflexions thématiques.
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	<p>Chargée de coopération CTG en lien avec la référente petite enfance de la Ville de Millau</p> <p>Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires</p>
Echéancier	<p>Dès 2021, soutien des actions du Collectif et de l'ensemble des acteurs œuvrant en direction des parents du territoire</p> <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Etude de l'opportunité de la création d'un deuxième LAEP ● Première rencontre annuelle parentalité ● Développement des partenariats <p>2023-2025 : poursuite des actions entreprises en 2022</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse qualitative des actions/productions portées par l'ensemble des acteurs engagés dans les actions parentalité sur le territoire de Millau : actions communes, outils, ... ● Analyse de la couverture territoriale des actions ● Nombre de participants (éléments de profil) et degré de satisfaction des familles et des acteurs (mise en place d'un court questionnaire satisfaction) ● Effectivité et analyse qualitative des actions parentalité développées au sein des écoles ● Effectivité de la création du LAEP et inscription dans dynamiques partenariales locales

**Contexte,
Problématique**

La phase de diagnostic de la démarche d'élaboration de la CTG a montré que les parents d'adolescents constituaient un **public nécessitant une attention particulière des partenaires locaux**.

Les acteurs impliqués dans la Commission Jeunes du CLSPD soulignent notamment la **réurrence de situations très complexes, de décrochage** (absentéisme), auxquels les parents d'adolescents du territoire peuvent être confrontés, et le sentiment d'isolement que peuvent ressentir ces parents pour trouver des appuis à solliciter (en particulier lorsqu'ils élèvent seuls leurs enfants).

Cette demande de soutien et d'attention autour de leurs problématiques spécifiques est également **régulièrement exprimée dans le cadre du Collectif parentalité** de Millau, les parents d'adolescents estimant être parfois **désemparés par les évolutions de la relation avec leur enfant, ou en questionnement** sur une diversité de sujets (addictions, relation à l'école/collège,...) et n'osent pas toujours aller vers les ressources existantes (pour différentes raisons telles que le sentiment de culpabilité ou la crainte de stigmatisation).

Dans l'enquête menée auprès des parents du territoire de Millau dans le cadre de la phase de diagnostic de la CTG, **le soutien aux parents d'adolescents et pré-adolescents est le sujet le plus cité parmi les sujets sur lesquels les parents souhaiteraient se voir proposer des actions** (43% des répondants), y compris parmi les parents d'enfants de 7 à 12 ans. 73% des parents d'enfants de 10 à 20 ans souhaiteraient se voir proposer des actions spécifiques pour faciliter la relation avec leur adolescent, disposer d'un espace de dialogue avec l'aide d'un professionnel, ou participer à des rencontres thématiques dédiées.

Des parents qui témoignent d'un **besoin d'information sur le développement de l'enfant/adolescent** - bénéficiant de points de repères pour mieux appréhender et interpréter les évolutions constatées (ne pas perdre confiance en son enfant et en son accompagnement, ...) – mais aussi plus largement **d'écoute et de soutien** (tenant compte des différences entre les garçons et les filles).

Les acteurs locaux témoignent de fait de la **faiblesse des ressources qui peuvent être mobilisées à Millau pour répondre à ces besoins des parents d'adolescents** : il n'existe pas de lieu / d'espace d'écoute et de soutien expressément ouvert à leur attention sur le territoire. Une **Maison des Adolescents** est en cours de structuration sur le département, mais sera localisée sur Rodez et ses moyens resteront relativement limités pour déployer ses services à l'échelle des territoires de l'Aveyron, au même titre que le **Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)** de Villefranche-de-Rouergue, dont la vocation est également départementale. **Des partenariats peuvent néanmoins être renforcés** avec ces structures pour développer les coopérations et proposer de nouvelles réponses à ces parents sur le territoire.

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ● Recenser et valoriser les ressources mobilisables par les parents et proches d'adolescents ● Proposer des actions adaptées pour répondre à la diversité des besoins exprimés par les parents et proches d'adolescents ● Développer les partenariats avec les institutions scolaires (collèges et lycées, et autres organismes de formation) ● Favoriser les coopérations avec les dispositifs départementaux d'accueil et d'écoute des jeunes (Maison des Adolescents, PAEJ, ...) ● Proposer des temps d'échanges, de partage d'expériences à destination des acteurs enfance jeunesse et du champ de l'accompagnement de la parentalité (présentation de projets innovants, interventions, ...)
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Parents et proches d'adolescents ● Adolescents ● Institutions scolaires et organismes de formation ● Acteurs enfance jeunesse, du champ de l'accompagnement de la parentalité
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ● Recenser les ressources mobilisables localement pour répondre à la diversité des besoins des parents d'adolescents (scolarité – formation, emploi, santé, loisirs, ...). Prendre appui sur les outils travaillés avec le réseau enfance jeunesse et acteurs de l'aide à la parentalité (exemple ressource numérique - actions 4 et 8) pour diffuser cette information auprès des familles et des acteurs locaux. ● Cibler cette thématique dans le cadre du programme d'actions annuelles du Collectif parentalité (conférences, cafés parentalité, ...) et autres acteurs agissant sur le champ de l'accompagnement des parents (action 9) ● Valoriser et soutenir les actions de la Commission jeunes du CLSPD destinées aux parents d'adolescents. ● Développer les partenariats avec les collèges et lycées, les fédérations de parents d'élèves, pour co-construire des actions en direction des parents ● Prendre appui sur la dynamique « centre ressources » de Millau (cf. action 8) ● Proposer des temps de partage aux acteurs locaux autour d'expériences / actions menées sur d'autres territoires (Aveyronnais ou autre) pour proposer des réponses innovantes aux besoins des parents d'adolescents (dans le cadre du Collectif parentalité ou du réseau enfance jeunesse – action 7) ● Favoriser les coopérations avec les dispositifs départementaux d'accueil et d'écoute des jeunes (Maison des Adolescents, PAEJ, ...) : temps d'échanges, actions conjointes, mise à disposition de locaux, ..., et étudier l'opportunité et la faisabilité d'un projet de PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeunes) sur le territoire de Millau (le soutien à la parentalité constituant un axe essentiel du cahier des charge de ces structures).
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Chargée de coopération CTG de la Ville de Millau Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires

Echéancier

Période CTG 2022-2025

2022 - 2023 en fonction des orientations CNAF (lettre circulaire et enveloppes financières mobilisables) : étude faisabilité PAEJ

Indicateurs d'évaluation

- Nombre et type d'actions ciblant spécifiquement ce public proposées chaque année sur le territoire de Millau, en matière d'aide à la parentalité
- Analyse qualitative des actions/productions portées par l'ensemble des acteurs locaux (y compris en lien avec les acteurs départementaux) : actions communes, outils, temps de partage...
- Analyse de la couverture territoriale des actions
- Nombre de participants et degré de satisfaction des familles et des acteurs (mise en place d'un court questionnaire satisfaction)

ACTION 11

DÉFINIR ET DÉVELOPPER DES « STRATÉGIES D'ALLER-VERS »

Contexte, Problématique

Les acteurs locaux expriment régulièrement leurs **difficultés à mobiliser les habitants « qui ne demandent rien », qui pensent que les services ne leur sont pas destinés, et pointent la nécessité d'aller au-delà de la mise à disposition de l'information, pour mieux cibler l'information** à délivrer et accompagner les habitants dans la mobilisation de ces services.

De fait **solliciter un conseil ou une aide auprès d'intervenants extérieurs ou de leur famille est loin d'être un réflexe naturel pour de nombreux habitants**. Dans l'enquête menée auprès des parents dans le cadre de la CTG, les travailleurs sociaux ou les associations de proximité ne sont citées comme un recours que par respectivement 10% et 5% des parents enquêtés.

Les rencontres organisées avec les acteurs locaux dans le cadre de la phase de diagnostic de la CTG ont mis en exergue les nombreuses pistes de travail à explorer, comme la volonté des acteurs de **s'appuyer plus largement sur les événements à fort écho local** proposés à Millau et/ou sur des outils adaptés via des **supports mobiles, le support du jeu, ...**

Aller à la rencontre des habitants pour les informer sur les lieux qu'ils fréquentent au quotidien constitue également une orientation à approfondir pour les acteurs. Cette **démarche proactive** visant à aller vers les familles là où elles se trouvent est déjà incarnée sur le territoire, par exemple dans le cadre des actions menées par le Collectif parentalité, les actions « présences quartier » des centres sociaux développées depuis de nombreuses années ...

Les partenaires de la CTG souhaitent donc **poursuivre cette dynamique** et développer **des actions co-construites et co-animées** par plusieurs structures du territoire, dans des **lieux neutres** (écoles, ...), **espaces publics** (parc de la Victoire, parc de la Mairie, ...) ou **des lieux habituellement pas ou peu investis** par les acteurs de l'animation de la vie sociale et de l'accompagnement de la parentalité : « *des lieux où on ne nous attend pas et où il y a une mixité sociale* » (verbatim acteurs)

Pour les partenaires de la CTG, il s'agira de **travailler des supports / outils**, pour aller au-devant des publics, de **cibler les publics à toucher en priorité**, mais aussi d'**engager une démarche de réflexion collective, voire de formation** pour travailler les compétences nécessaires à la mise en œuvre de ces démarches, la posture à adopter, ..., apprendre à travailler avec des acteurs avec lesquels peu de liens sont aujourd'hui noués (commerçants, ...).

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ● Mieux cerner les attentes des habitants, les informer, les accompagner en allant à leur rencontre et ainsi proposer des interventions/actions adaptées ● Repérer les acteurs prêts à s'engager dans des démarches d'aller-vers ● Identifier les territoires et lieux sur lesquels des actions conjointes pourront être proposées (voire des événements – supports) ● Proposer des outils adaptés aux actions ● Organiser des temps d'échanges, de partage d'expériences, de formation
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Tous publics avec une attention spécifique aux publics dit « éloignés » (d'un point de vue géographique et/ou social) des services aux familles et de ressources d'animation de la vie sociale ● Porteurs de projets du territoire ● Professionnels et bénévoles intervenant en lien avec les publics « éloignés » (d'un point de vue géographique et/ou social) des services aux familles et des ressources d'animation de la vie sociale
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ● Repérer les acteurs prêts à s'engager dans des démarches d'aller-vers ● Constitution d'un groupe projet, en charge de définir un programme sur une ou plusieurs années visant à : <ul style="list-style-type: none"> > Cibler les publics qui feront l'objet d'une attention particulière des partenaires (l'approche restant toutefois pleinement « universaliste ») ; > Identifier les territoires et lieux sur lesquels des actions conjointes pourront être proposées (lieux « neutres », espaces publics, quartiers...) > Repérer les partenaires qui pourront être associés à ces démarches : acteurs agissant auprès des publics / territoires ciblés, associations caritatives, acteurs du champ culturel (artistes, ...), sportif, ... ; > Identifier tous les types d'actions envisageables dans l'espace public > Proposer des outils adaptés aux actions, des outils « mobiles » /souples/facilement identifiables adaptés à l'itinérance des actions (exemple triporteur, bibliothèque mobile, supports ludiques autour du jeu, kakémono, ...) > Prendre appui sur des événements / temps forts du Millavois, réunissant un large public. ● Organisation de temps d'échanges, partage d'expériences (a minima une fois par an) : travail sur un vocabulaire commun, la « posture » spécifique relative aux démarches d'aller-vers, valorisation d'expériences « extérieures », présentation d'outils, ...
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Chargée de coopération CTG de la Ville de Millau Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires

Echéancier

Dès 2022 : animation de réunions du groupe projet permettant de travailler sur les outils et les dispositifs à imaginer pour développer ces actions d'« aller vers »

Indicateurs d'évaluation

- Analyse qualitative des actions et outils développés dans le cadre de ce groupe projet
- Nature des partenariats développés pour faciliter l'atteinte des objectifs
- Couverture territoriale des actions
- Nombre de participants aux actions (recueil d'éléments de profil lorsque c'est possible et pertinent)
- Nombre et profils des participants aux temps d'échange entre acteurs
- Degré de satisfaction des publics et des acteurs (questionnaires satisfaction...)

Contexte,
Problématique

Millau dispose d'un **tissu d'acteurs sociaux très développé**. De nombreuses institutions présentes à Millau (Caf, Conseil départemental, CPAM, ...), le CCAS (Centre communal d'action sociale), ainsi que différents acteurs associatifs proposent un accueil, une écoute et un accompagnement pour faciliter l'accès aux droits des publics qui les sollicitent. A l'image des synergies facilitées par la **Cellule de veille sociale** animée par le CCAS, les liens étroits entre les travailleurs sociaux des différentes structures Millavoises permettent **un accompagnement de qualité des personnes et un bon repérage des besoins, même si des habitudes de travail « en silo » ont également été pointées** dans le cadre de la phase de diagnostic de la CTG et de la démarche d'Analyse des besoins sociaux (ABS) : « *On cloisonne trop les choses : les seniors, les jeunes, la santé... Il y a des choses qui impactent tout le monde. Plus de transversalité permettrait aussi d'avoir moins de ruptures de parcours. Et adopter une vision encore plus globale servirait à tout le monde* » (verbatim acteurs) Des démarches ont été menées pour améliorer ce travail partenarial mais ces **actions restent ponctuelles et menées en ordre dispersé**.

L'orientation des publics reste à clarifier pour faciliter le parcours des personnes. Les associations Tremplin pour l'emploi, le Jardin du Chayran et Trait d'Union ont par exemple amorcé une réflexion pour mutualiser et développer leurs partenariats sur des actions en direction des personnes accueillies, l'objectif étant de constituer une plateforme permettant de mutualiser des ateliers (mobilité, prévention santé, alimentation et sport), et créer des logiques de parcours avec une lisibilité beaucoup plus fluide pour les personnes en recherche de solutions.

Les habitants interrogés dans le cadre de la démarche reconnaissent que la Ville de Millau est bien dotée en matière de ressources pour accompagner les personnes pouvant avoir des besoins en matière d'aide sociale, de santé, de garde d'enfant, d'accès à l'emploi, ... La plupart ont eu la possibilité de trouver un point d'appui à des moments clés de leur parcours, des structures leur proposant une écoute, des solutions, une orientation vers les organismes adaptés pour répondre à leurs besoins. Le CCAS, Myriade, Barbouille, Millau Ségur, Trait d'Union, le Logis Millavois, la Croix-Rouge, ... sont cités à différentes étapes des parcours de chacun, comme des ressources leur ayant permis de trouver des solutions. **Tous souhaiteraient néanmoins avoir une vision plus précise des soutiens** qui peuvent être mobilisés au sein de chaque association ou organismes (plusieurs indiquent connaître le centre médico-social par exemple, mais ne pas savoir dans le détail quel est son rôle et les appuis qu'ils peuvent y trouver).

Le manque d'une carte ou outil de communication (papier ou numérique) permettant de localiser les différentes ressources, avec des informations clefs sur les conditions d'accueil, les missions, ... a ainsi été pointé lors des rencontres menées dans le cadre de la CTG. Certaines initiatives ont été prises au sein d'institutions comme la Caf, qui a produit un annuaire à destination de ses agents d'accueil, mais ces initiatives ne sont pas partagées. **Des réflexions ont également été**

menées par le CCAS autour d'une plateforme - support du partenariat (temps d'échanges thématiques, lieux d'accueil du partenariat, constitution d'une base de données présentant les différents projets du territoire...).

Pour les partenaires de la CTG, ce chantier autour de la mise en réseau des acteurs agissant en faveur de l'accès aux droits et de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, mérite d'être réinvesti.

Objectifs opérationnels

- Rendre visible, consolider et soutenir les dynamiques de coopération déjà existantes
- Assurer une veille sur les besoins des publics en situation de vulnérabilité
- Valoriser les initiatives locales et les bonnes pratiques
- Fédérer les acteurs du réseau autour d'actions communes
- Favoriser l'interconnaissance, le partage d'expériences et le partenariat
- Apporter des outils, des ressources, de la matière aux acteurs locaux.
- Approfondir certaines thématiques

Public cible

- Elus, institutions, porteurs de projets, bénévoles et professionnels agissant en faveur de l'accès aux droits et de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité

Contenu

- Structurer un **réseau** d'acteurs autour de l'accès aux droits et de l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité.

Un réseau pour :

- > Faciliter le **partage d'information et l'interconnaissance**, via des temps de rencontre dédiés : petits dej partenariaux, rencontre annuelle du réseau, ...
- > **Consolider la réflexion des acteurs** autour de thématiques clefs : formations dédiées, présentations d'expériences du territoire Millavois ou d'autres territoires, de dispositifs, ...
- > **Assurer une veille sur les besoins des publics sur le territoire Millavois**
- > **Travailler l'articulation et la complémentarité des projets** menés sur le territoire : mobilité, stratégie numérique, parcours d'usagers, ...
- > Elaborer des **outils** d'information : annuaires de partenaires, ...
- > Définir un programme de travail ou une **thématique travaillée collectivement** chaque année
- > **Points de vigilance** : ce réseau ne pourra fonctionner dans la durée que s'il s'inscrit dans une perspective pleinement opérationnelle et implique l'ensemble des équipes agissant auprès des publics (accueil, orientation, accompagnement, structuration des projets, ...).

- Ce réseau devra être animé par un **pilote** désigné par les partenaires de la CTG (CCAS), et réunir les représentants des différentes institutions concernées (CAF, Département, Msa, CPAM, ...), comme des acteurs associatifs investis sur les champs de l'animation de la vie sociale, de l'action sociale ou de l'insertion.

Moyens matériels, humains et financiers

Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.

Pilotage	CCAS de la Ville de Millau Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires
Echéancier	<p>2021 : mise en place du groupe projet</p> <p>Premier semestre 2022 : définition des contours du réseau : fonction, composition, désignation du porteur de projet, fonctionnement, animation, périmètre...</p> <p>A partir du second semestre 2022 : premières rencontres du réseau</p> <p>2023-2025 : animation du réseau, propositions d'actions, ...</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Effectivité de la mise en œuvre du réseau ● Nombre et profils des partenaires impliqués dans le réseau ● Nombre et types de rencontres proposées ● Nombre de participants et degré de satisfaction des acteurs (mise en place d'un court questionnaire satisfaction) ● Analyse qualitative des productions facilitées par le réseau : actions communes, outils, ...

**Contexte,
Problématique**

Différents dispositifs sont déployés aujourd'hui sur Millau pour agir sur ce sujet, comme le déploiement du Pass numérique ou le recrutement de conseillers numériques par le Département.

En mars 2019, le Conseil départemental et 17 communautés de communes ont décidé de s'associer pour répondre à l'appel à projet national pour le déploiement du « **Pass numérique** » en Aveyron. Le CCAS de Millau accompagne le déploiement de ce dispositif qui permet d'accéder à un service d'accompagnement gratuit au numérique (jusqu'à 100 €), dans des lieux labellisés et de qualité : Myriade, le GRETA et Ping Pong Coworking à Millau. Conçu sous le modèle du carnet de titres-restaurant, ce Pass permet de mobiliser des services de médiation numérique, financés par le Département et la Communauté de Communes. Un dispositif qui se met en place (le contexte sanitaire n'a pas facilité son déploiement), mais dont la mise en œuvre doit être travaillée (quel ciblage des publics ? Comment faciliter la mobilisation de ce dispositif ?). Une carte géolocalisée permet d'identifier des « Points Pass numérique » sur Millau, où des acteurs sont en capacité d'accompagner des démarches administratives.

Deux **conseillers « numérique »**, basés à la Maison des Solidarités Départementales, devraient également être recrutés par le Département, ainsi qu'un conseiller au sein de la structure Ping Pong Coworking.

Des **ateliers / formations sur le champ de l'informatique** sont par ailleurs proposés par des acteurs associatifs du territoire (Centre social Tarn, CCPA, Microtel, Myriade, ...), ou via le dispositif « Coup de pouce » connexion de la Msa.

Au-delà de ces dispositifs, les acteurs font néanmoins le constat d'un **manque de lieux labellisés « accès au numérique » et de lisibilité des ressources sur le territoire. Un besoin est également repéré autour de la formation des professionnels** : si ce volet est pris en charge dans le cadre des labellisations MSAP (Maisons de services aux publics) et France services, la ville de Millau ne bénéficie pas de ces dispositifs.

De leur côté, **les habitants interrogés sur leurs parcours d'accès aux droits confirment les difficultés accrues auxquelles ils sont confrontés avec le développement des procédures dématérialisées de nombreuses institutions**. La plupart s'estiment régulièrement démunis ne serait-ce que pour prendre contact avec une administration ou un organisme de gestion de services. Certains n'ont pas d'ordinateur, pas d'accès Internet (par choix dans certains cas), ne connaissent pas l'ensemble des lieux donnant accès au numérique. La médiathèque est citée (d'autant plus que des formations sont proposées en la matière), mais tous n'ont pas la possibilité d'y accéder pendant les horaires d'ouverture. La crise sanitaire a amplifié ces difficultés, en particulier pour les personnes ayant des difficultés à mobiliser les accompagnements proposés.

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ● Recenser les outils et ressources mobilisables en la matière sur le territoire de Millau ● Créer des outils de communication à destination des habitants et des professionnels pour faire connaître les ressources existantes ● Favoriser le déploiement des dispositifs comme le Pass numérique ou Coup de pouce connexion (réservé aux ressortissants Msa) ● Développer la formation des agents accueillant les publics sur des missions d'accès aux droits ● Etudier la faisabilité d'aides facultatives du CCAS visant à lever les freins repérés à l'utilisation des outils numériques (abonnement Internet, ...)
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Publics rencontrant différentes formes de difficultés pour utiliser les outils numériques ● Partenaires de la CTG
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ● En lien avec la fiche inscrite dans le Projet social de territoire 2019-2021 du Département, recenser les outils et ressources mobilisables sur le territoire de Millau pour agir sur les différents freins relatifs aux pratiques numériques : <ul style="list-style-type: none"> > Points proposant une mise à disposition d'ordinateurs > Structures mettant en œuvre des ateliers informatiques (ordinateurs, smartphones) > Structures d'accompagnement Pass numérique > Points/zones Wifi sur la ville, en libre accès ● Sur la base de ce recensement, créer des outils de communication destinés au grand public, comme aux professionnels et bénévoles accueillant des publics ayant des besoins en la matière : cartographie, identification (visuels) ● Solliciter les institutions partenaires du territoire (Caf, CPAM, ...) pour contribuer à des formations spécifiques destinées aux agents d'accueil, sur le modèle des formations proposées dans le cadre de la labellisation France Services (point de vigilance : une réglementation qui évolue très vite. Des formations à actualiser régulièrement) ● Etudier la possibilité d'animer le point d'accès à la MESA (Médiathèque Sud Aveyron) où sont mis à disposition des ordinateurs ● Etudier la possibilité d'inscrire parmi les aides facultatives du CCAS une aide dédiée au financement des abonnements Internet ● Favoriser et optimiser le déploiement des dispositifs d'accompagnement (Pass numérique, conseillers « numérique », Coup de pouce connexion, ...) via par exemple l'organisation de temps d'information dans le cadre du réseau des acteurs de l'accès aux droits et de l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité.
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	CCAS de la Ville de Millau Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires

Echéancier

2021 - premier semestre 2022 : recensement des outils et ressources existants

2022 : création des outils de communication pour donner suite au recensement et consolidation du déploiement des dispositifs, formations des agents d'accueil

2023 - 2025 : suivi des dispositifs et poursuite d'information/formation des agents

Indicateurs d'évaluation

- Evolution des statistiques de mobilisation des dispositifs Pass numérique, Coup de pouce connexion, de la mobilisation des conseillers numérique
- Effectivité de la création des outils de communication
- Développement des actions de médiation numérique sur le territoire : nombre et profil des participants
- Nombre de formations des agents d'accueil et nombre de participants
- Couverture du territoire des structures / actions d'accompagnement au numérique
- Si des aides sont créées : évolution des statistiques de mobilisation de ces aides

Le diagnostic partagé réalisé dans le cadre de la démarche d'élaboration de la Convention territoriale globale de la Ville de Millau a fait émerger différents enjeux dont les partenaires locaux devront se saisir sur la durée de la Convention.

Parmi ces enjeux, certains sont traités dans le cadre du plan d'action travaillé dans les différents groupes de travail organisés dans le cadre de cette démarche, mais d'autres le sont également à l'échelle départementale, dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, des plans d'actions portés par le Conseil Départemental ou les différents services de l'Etat.

Dans le cadre de cette orientation, les sujets suivants feront l'objet d'une attention particulière des partenaires de la CTG, mais n'ont pas fait l'objet d'une déclinaison en actions dans le cadre de cette démarche :

- Poursuivre le soutien aux équipements d'animation de la vie sociale, et assurer la cohérence des projets de fonctionnement des EVS (Espaces de vie sociale) et Contrats de projets des Centres Sociaux avec la démarche CTG ;
- Renforcer l'implication des habitants dans le cadre d'aménagements locaux et projets structurants du territoire, en appui sur les ressources d'animation de la vie sociale, et réinvestir les espaces publics délaissés pour faire du lien, en particulier sur le centre ancien ;
- Accompagner les dispositifs de soutien à la mobilité : articulation des actions déjà en cours ou en projet sur le territoire (portées par les acteurs associatifs, la Ville et le CCAS), travail sur les compétences de mobilité dans le cadre de dispositifs d'aide au départ en vacances, ...

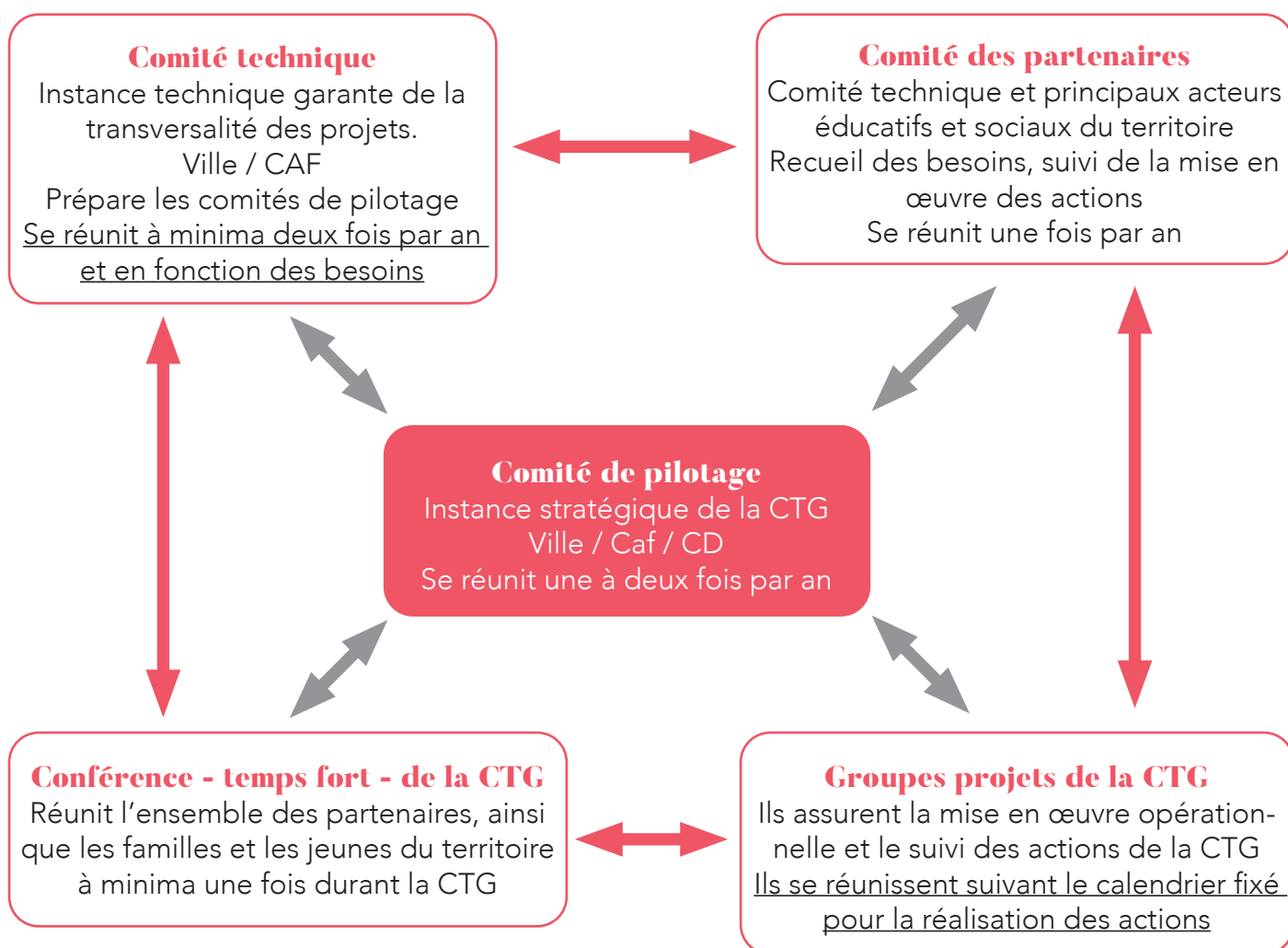
ANNEXE 3 - MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Pour mener à bien les orientations de la Convention Territoriale Globale, les partenaires signataires mettent en place une gouvernance, via des instances de pilotage, d'animation et de coordination. Tirant les enseignements des échanges menés sur ce sujet tout au long de la démarche d'élaboration de la CTG, l'organisation définie vise à favoriser **la participation de l'ensemble des parties prenantes à la réussite des actions, à rendre fluide et efficiente leur animation et le déroulement des travaux** engagés par les partenaires.

L'organisation des instances de la CTG garantira la **collégialité** des analyses et des orientations, pour favoriser une **coopération dans la transversalité autour d'ambitions partagées** au service des familles, des enfants, des jeunes et de l'ensemble de la population Millavoise.

Le Comité de pilotage constituera l'instance stratégique, de pilotage de la CTG. Elle aura pour fonction de piloter l'avancée de la démarche, de mettre en commun les réflexions issues des groupes projets, formuler des avis et être force de propositions sur les travaux entrepris ou à entreprendre. Elle s'assurera de la bonne évaluation des actions entreprises et en validera les conclusions.

La gouvernance de la Convention territoriale globale de Millau 2021-2025



LE COMITÉ DE PILOTAGE

● Composition

Le Comité de pilotage est composé des représentants politiques et techniques référents de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Caf et du Conseil Départemental.

● Animation

Il est réuni sous l'autorité de Madame la Maire, en coordination avec la Caisse d'allocations familiales de l'Aveyron, le Centre Communal d'Action Sociale de Millau et le Conseil Départemental. La Ville de Millau sera en charge de l'animation des travaux de l'instance, de la préparation et de la gestion de l'agenda, en concertation avec la Caf, le CCAS et le Conseil Départemental.

● Fonctions

C'est l'instance stratégique, de pilotage de la CTG. Elle a pour fonction de piloter l'avancée du plan d'action, de mettre en commun les réflexions issues des groupes projets, formuler des avis et être force de propositions sur les travaux entrepris ou à entreprendre. Elle s'assurera de la bonne évaluation des actions entreprises (à mi-chemin et à la fin de la CTG) et en validera les conclusions.

● Organisation

Cette instance se réunit une à deux fois par an.

Ses travaux seront préparés en amont par le Comité technique et la chargée de coopération de la CTG

LE COMITÉ TECHNIQUE

● Composition

Le Comité technique de la CTG est composé des représentants techniques de la Ville, du CCAS et de la Caf, des référents thématiques et pilotes des groupes projets.

● Animation

La Chargée de coopération CTG de la Ville de Millau sera en charge de l'animation des travaux de l'instance, de la préparation et de la gestion de l'agenda, en concertation avec la Caf et le CCAS.

● Fonctions

Le Comité technique est une instance d'animation et de coordination des travaux des groupes projets de la CTG, garante de la cohérence et de la transversalité des actions mises en œuvre, de la bonne circulation de l'information entre les différents groupes et les autres instances de la CTG. Il sera en charge du suivi des projets et de l'élaboration des bilans des actions engagées, de la préparation technique du Comité de pilotage.

● Organisation

Cette instance se réunira a minima deux fois par an en fonction du calendrier de la CTG et selon les besoins.

Ce comité technique sera préparé en amont et animé par la Chargée de coopération de la CTG

LE COMITÉ DES PARTENAIRES

● Composition

Cette instance est composée des membres du Comité technique et des principaux acteurs éducatifs et sociaux du territoire (acteurs ayant participé à l'élaboration de la CTG en premier lieu).

● Animation

La Chargée de coopération CTG et les référents thématiques de la Ville de Millau seront en charge de l'animation des travaux de l'instance, de la préparation et de la gestion de l'agenda, en concertation avec le comité technique.

● Fonctions

Elle se réunira en amont du Comité de pilotage pour faire un point d'étape relatif à l'avancement des travaux de la CTG, faire circuler l'information, développer les coopérations, faire des propositions pour en enrichir la qualité et le contenu ou proposer des ajustements, assurer une veille sur les besoins du territoire et relayer les actions entreprises auprès des usagers/habitants.

● Organisation

Cette instance se réunira une fois par an

LES GROUPES PROJETS DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

● Composition

Les groupes seront composés de représentants techniques des partenaires de la CTG, suivant leurs champs d'expertise, ainsi que de membres associés, invités à contribuer aux travaux des groupes du fait de leur expertise sur le sujet traité

● Animation

Il est animé par un pilote et un copilote (chargée de coopération / référents thématiques / acteurs institutionnel/acteur associatif) et est ouvert à tout partenaire intéressé et partie prenante de la thématique. Le pilotage a en charge la composition et l'animation du groupe, l'évaluation et la définition des moyens nécessaires, le calendrier et le recueil des indicateurs d'évaluation. Il s'assure de la cohérence des travaux avec les orientations de la CTG. Il rend compte de l'avancée des travaux au Comité technique.

● Fonctions

Les groupes projet sont en charge de la mise en œuvre des actions. Ils peuvent suivre plusieurs actions de la CTG.

● Organisation

Les groupes projets se réunissent suivant l'échéancier défini pour chaque action. Lorsque l'action est finalisée, le groupe projet n'a pas vocation à poursuivre ses travaux.

La constitution des groupes projets et l'identification des objectifs et actions dont ils seront en charge feront l'objet d'une première rencontre du comité des partenaires. Au regard de cette composition, le co-pilote de ces fiches actions sera identifié. Les propositions ci-dessous seront discutées à cette occasion :

Groupe projet	Actions	Pilote(s)	Co-pilote(s)
Conférence – temps fort CTG - Communication		Chargée de coopération CTG	Référents thématiques de la Ville de Millau
Petite enfance	Garantir la cohérence de l'offre de service Petite Enfance -Enfance avec la diversité des besoins du territoire	Référente Petite Enfance de la Ville de Millau	Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires
	Action 2 : Accompagner et faciliter la mise en lien des familles et des jeunes en structurant une offre de baby-sitting		Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires
Parentalité	Action 1 : Expérimenter l'organisation d'un forum Familles	Chargée de coopération CTG de la Ville de Millau	Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires
	Action 8 : Création de la dynamique « Centre de ressources » des familles de Millau	Chargée de coopération CTG de la Ville de Millau	Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires
	Action 9 : Consolider le développement des actions menées en direction des parents	Chargée de coopération CTG de la Ville de Millau en lien avec la référente petite enfance	Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires
Handicap	Action 3 : Renforcer l'accompagnement des professionnels et des familles autour de l'inclusion des enfants et des jeunes (0-20 ans) en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques	Référent handicap en lien avec la référente petite enfance de la Ville de Millau	Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires

Réseau enfance jeunesse	Action 4 : Imaginer de nouvelles formes d'information et de communication à destination des enfants, des jeunes et de leurs parents	Chargée de coopération CTG de la Ville de Millau en lien avec référent enfance-jeunesse	Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires
	Action 5 : Elaborer un projet éducatif territorial et poursuivre le soutien aux structures éducatives du territoire	Référent enfance jeunesse de la Ville de Millau	Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires
	Action 6 : Favoriser la participation et l'engagement des jeunes	Référent enfance jeunesse de la Ville de Millau	Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires
	Action 7 : Structurer un réseau enfance jeunesse	Référent enfance jeunesse et chargée de coopération CTG de la Ville de Millau	Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires
Soutien aux parents d'adolescents	Action 10 : Soutenir les parents et proches d'adolescents	Chargée de coopération CTG de la Ville de Millau	Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires
Animation de la vie sociale	Action 11 : Définir et développer des « stratégies d'aller-vers »	Chargée de coopération CTG de la Ville de Millau	Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires
Accès aux droits	Action 12 : Structurer un réseau d'acteurs autour de l'accès aux droits et de l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité	CCAS de la Ville de Millau	Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires
	Action 13 : S'inscrire dans les démarches de lutte contre la « fracture numérique »		Partenaire désigné, par le comité technique sur proposition du comité des partenaires

LA CONFÉRENCE – TEMPS FORT DE LA CTG

● Composition

L'ensemble des acteurs concernés par les champs d'intervention de la CTG (familles, jeunes, professionnels de terrain, institutionnels) aura vocation à participer et contribuer à cette rencontre

● Pilotage - animation

Un groupe projet sera mandaté par le Comité de pilotage de la CTG pour assurer l'organisation de la Conférence

● Fonctions

La Conférence de la CTG est un temps fort d'information et de communication sur les réalisations de la CTG, organisée idéalement à mi-chemin et à la fin de la CTG, à l'attention des partenaires et acteurs du territoire, usagers et habitants. Elle a pour objet de communiquer sur les actions et réflexions émanant de la CTG, d'en vérifier la pertinence, la cohérence, proposer de nouvelles pistes de travail à approfondir pour étoffer la qualité des actions et recenser de nouveaux besoins (les actualiser). Cette conférence peut faire l'objet d'un groupe projet dédié ou constituer un objet de travail du Comité des partenaires

● Organisation

Cette conférence sera réunie à minima une fois sur la durée de la CTG.

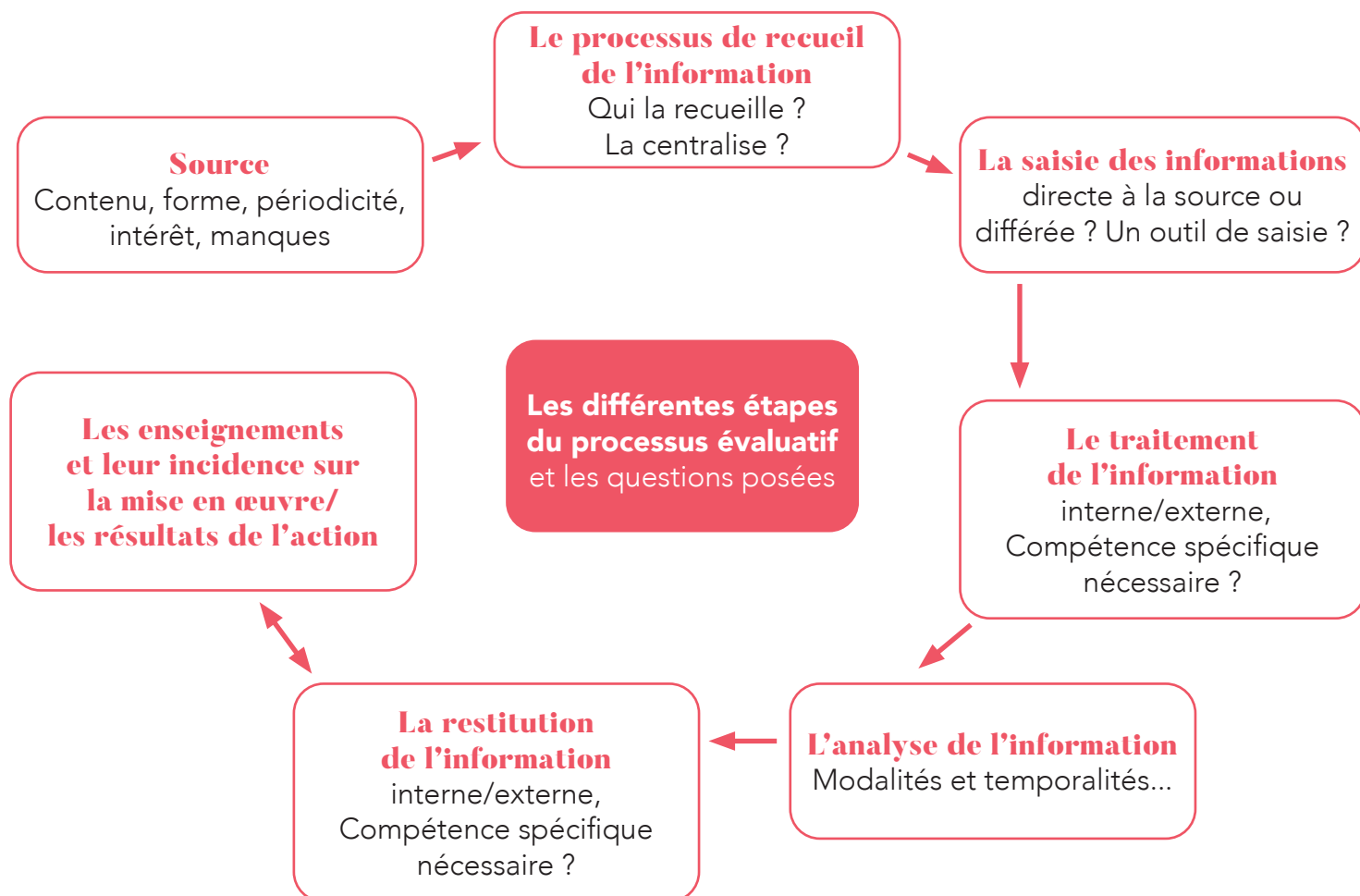
ANNEXE 4 – EVALUATION

Pour garantir leur mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions de la CTG sont essentiels et ont été pensés dès l'élaboration du document.

La démarche évaluative choisie par les partenaires s'appuie sur **un nombre limité mais choisi d'indicateurs**, en écho avec les orientations stratégiques de la CTG, le contenu et les objectifs opérationnels fixés pour chaque action. Ces indicateurs d'évaluation sont précisés au sein de chacune des fiches-actions. **Ils feront l'objet d'un suivi au fil de l'eau (chaque année) et d'une analyse globale à mi-chemin, afin d'identifier les correctifs éventuels à apporter à la conduite/mise en œuvre de l'action, et à la fin de la CTG.**

Ces indicateurs alimenteront l'**analyse qualitative collégiale** des partenaires impliqués dans chacun des groupes projets, en charge par ailleurs de faire remonter les retours des acteurs / publics concernés par l'action sur le terrain.

Au-delà des indicateurs en eux-mêmes, **l'ensemble du processus évaluatif** sera anticipé par les pilotes et copilotes de chaque Groupe Projets, dès le lancement de la démarche, afin de répondre aux questions posées par chacune des étapes suivantes :



Les informations (consolidation des données associées aux indicateurs, résultats obtenus, retours de terrain, analyse qualitative des partenaires) seront consolidées au sein des Groupes Projets, partagées au sein du Comité des partenaires, et mises en débat dans le cadre des rencontres du Comité de pilotage et de la « Conférence » - Temps fort de la Convention Territoriale Globale de Millau.

ANNEXE 5 - LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE ET LA CAF DANS LE CADRE DU BONUS TERRITOIRE

COMMUNE DE MILLAU

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
POLE PETITE ENFANCE	16, rue Mathieu Prévot - 12100 MILLAU
EAJE	Multi-accueil « Récré à Bulles » Multi-Accueil « Ile aux Trésors » Micro-crèche « Le Cocon » Crèche Familiale « L'Eau Vive »
RAM	RAM de Millau
LAEP	LAEP « La Cazelle »
ALSH et ADJ	<p>MJC 10, boulevard Sadi Carnot - 12100 MILLAU</p> <p>Association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses Centre Social Causse - Les Amandiers - Rue Paul Claudel - 12100 MILLAU Centre Social Tarn - 155, rue Rec - 12100 MILLAU</p> <p>Association Millau Capitale du Sport 16, boulevard de l'Ayrolle - 12100 MILLAU</p> <p>Association Jeunesse Vacances Millavoises La Salvage - 12100 MILLAU</p> <p>Association Myriade 14, rue Saint-Antoine - 12100 MILLAU</p> <p>Ville de Millau Alsh Louis Bonniol et Mercredis Eveil Sportifs Chemin des Hauts de Prignolles - 12100 MILLAU</p>